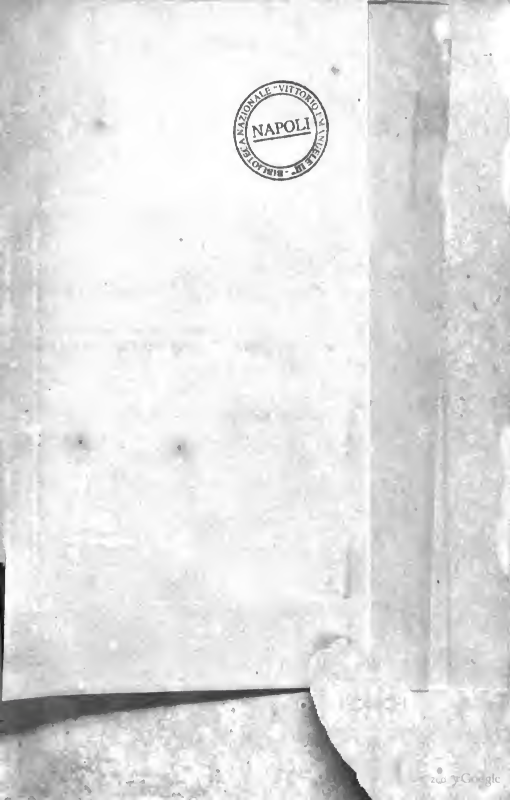
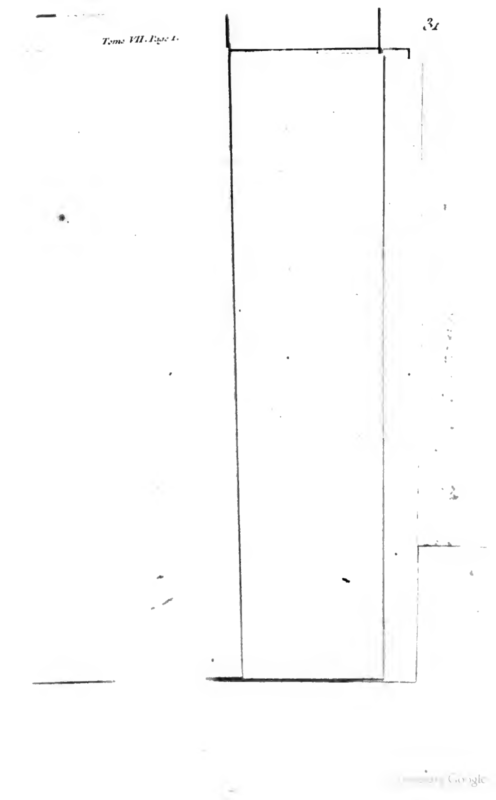


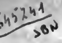


LES COMMENTAIRES DE CÉSAR.

DE L'IMPRIMERIE DE J.-M. EBERHART.


BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III"
NAPOLI





LES COMMENTAIRES DE CÉSAR;

TRADUCTION NOUVELLE,

LE TEXTE EN REGARD,

AVEC DES NOTES CRITIQUES ET LITTÉRAIRES, UN INDEX GÉOGRAPHIQUE ET SIX CARTES DE LA GAULE;

PRÉCÉDÉE

D'UN COUP-D'OEIL SUR L'HISTOIRE, L'ÉTAT POLITIQUE, RELIGIEUX, etc. DES GAULOIS; ET D'UN APERÇU DES INSTITUTIONS MILITAIRES DES ROMAINS.

On y a joint

L'*Abrégé de la Vie de César;* et, pour complètter son Histoire politique et militaire, un *Précis des Affaires de Rome*, année par année.

PAR M. LE DÉIST DE BOTIDOUX,

EX-CONSTITUANT.

TOME DEUXIÈME.

A PARIS,

CHEZ NICOLLE, rue de Seine, n° 12.
DEBRAY, rue St-Honoré, barrière des Sergens.
J.-M. EBERHART, rue du Foin St-Jacques, n° [illegible].

1809.

VIE

DE CAÏUS JULIUS CÉSAR.

DANS tous les temps et dans tous les pays, les hommes, comme les nations, se sont plu à parer leur berceau : peu contens d'une illustration et d'une antiquité réelles, ils ont voulu que leur origine se perdît dans la nuit des temps, ou l'ont été chercher au sein même de leurs fabuleuses divinités. Plusieurs grandes Maisons de Rome se complaisaient dans de semblables chimères, et les prétentions des JULIUS n'étaient pas les moins élevées; puisque, dans l'Oraison Funèbre de sa tante JULIA, César, non content de la faire descendre, du côté maternel, d'*Ancus Marcius*, l'un des Rois de Rome, ce qui sans doute était une opinion reçue, lui donnait pour

tige de sa race, du côté paternel, VENUS par ENÉE et son fils IULUS : *Donc*, s'écriait-il, *dans ma maison se trouvent réunies la sainteté des Rois, qui sont les maîtres des hommes, et la majesté des Dieux, qui sont les maîtres des Rois.*

Quoi qu'il en soit, les Julius dataient des premiers temps de Rome, où ils avaient été transférés d'Albe par Tullus Hostilius. Vingt ans seulement après l'expulsion des Rois, on trouve un Consul de ce nom, et, dans l'espace de moins de cent quarante ans, on compte six Consulats, sept Tribunats militaires, deux Censures et une Dictature, déférés à des *Caïus*, ou à des *Lucius* JULIUS *Iulus.* La branche, qui portait ce surnom, s'éteignit, ou l'abandonna dans le cinquième siècle de Rome. L. Julius, Consul en l'an 486, avait celui de *Libo.* S. Julius, Préteur en 544, est le premier qui paraisse dans l'histoire avec celui de CÉSAR : soit que ce surnom, dérivé de *cæsaries*, désignât un homme né

avec une longue chevelure; soit que, venant du verbe *cædere*, il annonçât, suivant l'opinion la plus commune, un enfant retiré du sein de sa mère, par l'opération encore aujourd'hui connue sous le nom de *Césarienne*.

Caïus Julius César, dont nous parlons ici, naquit l'an 654 de Rome, sous le consulat de M. Antonius et d'A. Posthumius Albinus. Il n'avait que seize ans lorsqu'il perdit son père (1), et fut élevé par sa mère Aurélia. L'année suivante il prit la robe virile, et fut désigné prêtre de Jupiter, suivant Suétone (2): Plutarque (3) dit cependant qu'il échoua dans sa brigue. Il avait été fiancé, dès

(1) Il avait été Préteur et mourut subitement en se chaussant.

(2) Cette dignité lui avait été destinée par Marius dès l'an 665, après la mort funeste de Mérula.

(3) Plutarque ne s'étant guères occupé des faits, que relativement à leurs conséquences morales, je crois qu'on doit ajouter foi de préférence aux auteurs, qui ont traité l'histoire *ex professo*.

son enfance, à Cossutia, fille d'un Chevalier fort riche : il la répudia pour épouser Cornélia, fille de Cinna, qui avait été quatre fois Consul. Sylla, devenu Dictateur, voulut le forcer à se séparer par le divorce de la fille d'un homme qu'il avait proscrit ; mais, commençant à s'annoncer pour ce qu'il serait un jour, César résista ouvertement. Allié du vieux Marius, dont était veuve sa tante Julia, gendre par son choix d'un de ses plus zélés partisans, il parut prêt à se sacrifier, plutôt que de plier sous le despotisme de leur mortel ennemi. Sylla le dépouilla du sacerdoce, des biens de son épouse, de plusieurs successions qui lui étaient échues, et le regarda dès lors comme tout dévoué au parti populaire.

César fut réduit à ne plus paraître en public et, quoique malade, à changer chaque nuit de logement : il n'échappa même qu'à force d'argent à ceux qui le poursuivaient. Il fallut qu'Aurélius Cotta, que Mamercus Æmilius, que ses pa-

rens, ses amis, que les Vestales même se réunissent pour obtenir sa grace. Sylla la refusa long-temps à ses meilleurs amis et aux hommes les plus distingués. Enfin, cédant à leurs instances, il s'écria, soit inspiration, soit pénétration : *Eh bien ! vous l'emportez, je lui pardonne ; mais sachez que celui dont le salut vous intéresse à ce point, sera la ruine du parti de la noblesse, que vous avez soutenu avec moi : car, dans ce jeune homme à la ceinture si lâche, il y a plus d'un Marius.* Tel est le récit de Suétone. Des auteurs prétendent que Sylla n'accorda point la grace, que César, errant dans le pays des Sabins, tomba entre les mains des satellites du Dictateur, s'en racheta par une grosse somme, et chercha ensuite un asile à la cour de Nicomède, Roi de Bythinie. Mais le récit de Suétone est si bien circonstancié, qu'on ne peut guère le regarder comme controuvé.

César fit ses premières armes en Asie sous le Préteur Minucius Thermus, et

comme son commensal (1). Envoyé pour chercher des vaisseaux en Bythinie, il fit quelque séjour à la cour de Nicomède, où il retourna peu de temps après. Je passe sous silence les bruits honteux que ses ennemis firent courir depuis à ce sujet. Suétone, qui est certes au moins autant son détracteur que son panégyriste, ne les traite que de soupçons, et semble ne les rapporter que pour ne rien omettre. De retour avec la flotte, dont Thermus lui donna le commandement, il se distingua par sa valeur, et mérita la couronne civique à la prise de Mitylène.

Il servit encore en Cilicie sous Servilius Isauricus, mais ce ne fut que peu de temps ; car, à la nouvelle de la mort de Sylla, sur l'espoir que lui donnèrent

(1) *In contubernio*. C'était alors ainsi que les jeunes gens des grandes maisons faisaient en général le temps de service nécessaire pour parvenir aux emplois : ils servaient comme volontaires et ne se confondaient plus dans les rangs des classes inférieures.

les troubles excités par Lépidus, il se hâta de revenir à Rome : et telle était déjà l'idée que l'on avait conçue de son caractère et de ses talens, que, quoiqu'il eût à peine vingt et un ans, il fut vivement recherché par Lépidus. Mais, quelques avantages que lui offrît ce chef de parti, César refusa de se lier avec lui, soit qu'il le jugeât homme de peu de génie, soit que l'occasion ne lui parût pas assez favorable, soit ces deux motifs réunis.

Les troubles étant appaisés, Jules César, alors âgé de vingt et deux ans, voulut se faire connaître à la tribune, après avoir en Asie donné des preuves de son aptitude au métier des armes. Pour débuter d'une manière brillante, il intenta une action de péculat contre Cn. Cornélius Dolabella, homme d'une des plus puissantes maisons de Rome, honoré du Consulat et d'un triomphe. Les deux plus célèbres orateurs d'alors, Hortensius et Cotta, défendirent l'accusé qui fut absous, en grande partie par la

faveur des juges : mais on n'en donna pas moins tout l'avantage à César sur les avocats de Dolabella, pour l'élégance du style, la netteté des idées, la force du raisonnement; et, dès lors, sa réputation fut faite comme orateur. Des vues politiques pouvaient avoir entré pour beaucoup dans le choix qu'il fit de cette cause : en accusant un homme créé Consul par Sylla, César se signalait au parti populaire, comme prêt à prendre en main ses intérêts, quelles qu'en dussent être les suites.

Après cet échec, il résolut de passer à Rhodes, tant pour se soustraire aux ennemis qu'il s'était attirés, que pour prendre à loisir des leçons d'Apollonius Molon, célèbre maître d'éloquence. Dans le trajet, qu'il fit en hiver, il fut enlevé par des pirates, dans la compagnie desquels il se vit, avec la plus vive indignation, forcé de demeurer près de quarante jours, n'ayant avec lui qu'un médecin et deux valets-de-chambre ; car il avait d'abord dépêché le reste de sa

suite pour faire venir sa rançon. Plutarque, qui, contre le récit de Suétone, le fait prendre à son retour de Bythinie, nous apprend que les pirates l'ayant fixée à vingt talens, il se taxa lui-même à cinquante, en leur disant : « Qu'ils » ne sąvaient donc pas quel homme ils » avaient entre leurs mains. » Tandis qu'il fut au milieu d'eux, l'étude de la Rhétorique et de la Poésie fit sa principale occupation : il composait des harangues et des vers qu'il leur lisait, et, s'ils ne lui en paraissaient point assez satisfaits, il les traitait de barbares et de stupides. Quand il voulait prendre du repos, il leur faisait ordonner de se taire; enfin ils paraissaient plutôt être ses gardes d'honneur, qu'il ne semblait être leur prisonnier. Les habitans de Milet se cottisèrent pour fournir la somme à laquelle il s'était imposé; et César fut à peine libre, que, sans perdre un instant, il rassembla des vaisseaux, poursuivit les pirates, les prit, et les fit mettre en croix, comme il leur en avait

souvent fait la menace, qu'ils avaient prise pour une plaisanterie (1).

Après cette expédition, il vint à Rhodes, où il passa deux ans, tout entier à l'étude, jusqu'au moment où l'on apprit que Mithridate ravageait l'Asie mineure. Pour qu'on ne pût lui reprocher son inaction, dans le danger qui menaçait les alliés de Rome, ou par un effet de son caractère ardent, César passe sur le continent, rassemble des troupes, repousse le Lieutenant de Mithridate, et retient dans leur devoir les cités, où la tyrannie des Préteurs et la rapacité des financiers avaient excité le plus vif mécontentement, et dont quelques-unes, sur-tout dans le royaume de Pergame, inclinaient à la révolte. César revint

(1) Suivant Plutarque, il les avait d'abord amenés dans les prisons de Pergame : mais comme il craignit que le Préteur M. Junius ne se contentât, par avarice, de les vendre, pour en tirer une grosse somme, il en fit justice, sans attendre sa décision.

ensuite à Rome : il était dans sa vingt et quatrième année.

La première place qu'il dut aux suffrages du Peuple fut celle de Tribun des soldats. En cette qualité, il aida de tout son pouvoir au rétablissement de la puissance Tribunitienne fort affaiblie par Sylla, et fit valoir dans une harangue la loi Plotia, par le moyen de laquelle il fit rappeler son beau-frère, L. Cinna, et les différens partisans de Lépidus, qui, après la mort de ce novateur, s'étaient réfugiés près de Sertorius.

Questeur dans sa trente et deuxième année, il prononça en public, contre l'usage, l'oraison funèbre de son épouse Cornélia, qu'il venait de perdre, et celle de sa tante Julia, et fit porter aux funérailles de celle-ci les images du grand Marius, dont elle était veuve; hardiesse qui, en faisant murmurer la noblesse, excita les vifs applaudissemens du Peuple, qui voyait comme sortir du tombeau son ancienne idole. César se re-

maria bientôt après à Pompéïa, fille de Q. Pompéïus et nièce de Sylla.

Il fut envoyé Questeur dans l'Espagne ultérieure : et, comme il passait (1), chemin faisant, près d'un méchant village des Alpes, *L'ambition ne règne pas du moins dans ce hameau*, dit quelqu'un de sa suite : *Je n'en sais rien*, répondit César ; *mais j'aimerais mieux y être le premier, que de n'être que le second à Rome.* En parcourant la province par ordre du Préteur, pour rendre la justice dans les diverses cités, il vint à Cadix. Ce fut là qu'apercevant, dans le temple d'Hercule, la statue d'Alexandre le Grand, il gémit, dit-on, et se reprocha son indolence, qui le laissait encore inconnu, dans l'âge où ce héros avait déjà soumis la terre. Aussitôt il sollicite un congé, pour venir au plus tôt à Rome épier les occasions de

(1) Il est des auteurs qui placent cette anecdote sous sa Propréture : chose assez indifférente au fond.

s'élever. Les devins avaient, dit-on, porté ses espérances au plus haut degré : car, comme il les eut consultés, tout ému d'un songe, où il avait cru violer sa mère, ils lui déclarèrent, « Que cette » vision lui présageait l'empire du monde ; puisque cette mère, dont il avait » triomphé, n'était autre que la terre, » notre mère commune.»

Quittant donc l'Espagne, avant que son temps fût expiré, il vint dans les colonies de la Gaule Transpadane, qui, ne jouissant encore que d'une partie des priviléges du droit de cité, s'agitaient pour l'obtenir en entier. Il les aurait, dit-on, portées à se soulever, si, pour prévenir ce mouvement, les Consuls n'avaient retenu quelque temps près d'eux les légions destinées pour la Cilicie.

Ce fut à cette époque qu'il parla pour appuyer la loi Manilia, qui nommait Pompée au commandement des armées contre Mithridate et Tigrane : il avait déjà le gouvernement de toutes les îles et de toutes les provinces mari-

times de l'Asie ; on y joignit encore la Bythinie. Ce n'était pas que César dût desirer l'agrandissement de Pompée, déjà si puissant : mais il faisait par-là sa cour au Peuple, dont Pompée était l'idole, et dont la faction reprenait son ascendant sur celle de la noblesse, à laquelle tenait Lucullus, que l'on destituait.

César cependant s'occupait à Rome des trames les plus criminelles, s'il est vrai (1), comme il en fut soupçonné, que, peu de jours avant d'être revêtu de l'Edilité, il entra dans une conspiration avec M. Crassus, personnage Consulaire, Publius Sylla, et Autro-

(1) Suétone est si peu favorablement disposé pour César, que, lorsqu'il semble douter, comme dans ce passage, on est fondé à rejeter le fait. Conspirer avec des brigands, et conspirer pour se donner un maître, cela n'était point dans le caractère de César. Les autorités de Suétone sont les unes équivoques, comme une citation de Cicéron, les autres récusables, comme les édits de Bibulus, ennemi mortel de César.

nius, Consuls désignés d'abord, et condamnés ensuite, comme convaincus de brigue. Le plan des conjurés était de forcer à main armée, le jour des calendes de janvier, le lieu des séances du Sénat, d'en massacrer une partie, de nommer Crassus Dictateur et César Général de la cavalerie. Ils auraient alors établi un gouvernement à leur guise, et rétabli dans le Consulat Sylla et Autronius. Catilina s'était, dit-on, chargé des mesures offensives : mais, soit crainte, soit remords, Crassus ne parut pas au jour marqué pour l'exécution ; et César, en conséquence, n'ayant point laissé tomber le pan de sa robe rejeté sur l'épaule, ce qui était le signal convenu, l'entreprise échoua.

César avait trente et quatre ans lorsqu'il parvint à l'Edilité : il n'oublia rien, tandis qu'il en fut revêtu, pour se rendre agréable au Peuple; et ses manières lui gagnèrent tous les cœurs. Une prérogative des Ediles, et en même temps une charge fort onéreuse, était de don-

ner au public des jeux et des divertissemens. On ne négligeait rien pour briller et se distinguer dans une charge, qui conduisait aux premières magistratures. César voulut surpasser tout ce qu'on avait vu de plus magnifique. Non-seulement il fit décorer les places publiques et les temples ; mais des portiques, élevés autour du Capitole, étalèrent aux yeux du peuple les préparatifs immenses qu'il avait faits. Il donna des jeux et des chasses de bêtes féroces, d'abord conjointement avec son collègue, ensuite en son propre nom ; ce qui fit que la faveur lui demeura toute entière, pour des dépenses qu'il n'avait que partagées. Aussi Bibulus disait-il, « Qu'il en était » de lui comme de Pollux : le temple » commun aux deux fils de Léda, s'ap» pelait simplement le temple de Cas» tor ; de même la magnificence de » César et de Bibulus s'appelait la ma» gnificence de César. »

Celui-ci donna de plus un spectacle de gladiateurs, mais moins nombreux

qu'il n'avait projeté : la quantité qu'il en avait rassemblée effraya ses ennemis, qui firent borner par une loi le nombre de gladiateurs, qu'un citoyen quelconque pourrait avoir à Rome. A ces prodigalités publiques se joignaient des largesses particulières, et un luxe sans bornes, dans la table, le cortège, les ameublemens. Nul ne sortait de chez lui mécontent. Les caresses accompagnaient les présens : il les distribuait avec un air de grandeur et de noblesse, tempéré par une douceur et une politesse extrêmes; et tous ces dehors, fastueux et populaires à la fois, lui conciliaient le respect de la multitude et son affection. Ses ennemis, comme aveuglés, semblaient n'en concevoir aucune jalousie. « C'était, disaient-ils, un éclat pas» sager, qui se dissiperait avec sa for» tune (1). La ruine de ce prodigue

(1) Avant d'être parvenu à l'Edilité, il était endetté déjà de sept à huit millions de notre monnaie.

» l'aurait, dans peu, mis au rang des plus » simples citoyens. » Cicéron seul le jugeait mieux. « Tout, dans la conduite » de César visait, suivant lui, à la ty- » rannie : ce qui le rassurait, (*il n'était » pas si pénétrant que Sylla,*) c'est qu'à » voir cet homme si bien frisé, ne se » gratter la tête que d'un doigt, de peur » de déranger sa coîffure, on ne conce- » vait pas qu'il pût un jour parvenir au » pouvoir arbitraire. »

Tout en sacrifiant des sommes énormes à l'amusement du peuple, César voulut aussi s'occuper de l'utilité publique. Il se chargea des réparations de la voie Appienne et les fit presqu'en entier à ses frais. Cependant, sédentaire à Rome, il employa son éloquence à défendre des accusés ; ce qui augmenta le nombre de ses créatures.

Le Peuple était enchanté de lui, les voies étaient préparées : il crut qu'il était temps d'essayer son influence ; et, s'étant assuré d'une partie des Tribuns, il voulut se faire donner, par un Plé-

biscite, le gouvernement de l'Egypte. Il fondait la demande de ce commandement extraordinaire sur ce que les habitans d'Alexandrie avaient chassé leur Roi, ami et allié des Romains. Cette violence était généralement désapprouvée à Rome; mais la faction du Sénat fit échouer le projet de César.

Afin de se venger de l'échec qu'il venait de recevoir, d'humilier à son tour la noblesse, et de se mettre de plus en plus en évidence, comme dévoué au parti contraire, il résolut de réhabiliter en quelque sorte la mémoire du vieux Marius, en rétablissant les statues et les trophées, que l'on avait érigés à ce guerrier après ses victoires sur Jugurtha et sur les Cimbres, et qu'on avait abattus sous la dictature de Sylla. César en fit faire de nouveaux plus magnifiques, que l'on vit paraître à la place des anciens dans le Capitole, comme s'ils étaient sortis de terre. Il ne s'en avoua pas le restaurateur, mais on ne soupçonna que lui. Le Censeur Catulus le

déféra au Sénat comme un ambitieux, qui rendait à un homme flétri et déclaré ennemi de la patrie des honneurs illégitimes : *Ce n'est plus*, s'écriait-il, *par des trames secrettes, c'est à force ouverte que César attaque la République.* Mais l'accusé se défendit avec tant d'art et de modération, qu'il fut absous d'une voix unanime. L'enthousiasme du Peuple fut à son comble : Marius avait été son idole ; César le devint. « C'était un homme » adorable, bon parent, ami réel, qui » joignait aux qualités les plus douces » et les plus aimables la fermeté d'un » héros. »

Poursuivant sa vengeance contre la faction de la noblesse et la mémoire de Sylla, il la signala bientôt encore mieux, lorsque, nommé juge pour informer contre les *sicaires* ou assassins, il enveloppa dans cette classe, au mépris des lois du Dictateur, ceux qui avaient reçu de l'argent du trésor public, pour prix des têtes rapportées à Sylla. Plusieurs avaient encore à ce titre des pensions, que Caton,

alors Questeur, refusait de leur payer. On vit avec applaudissement ces êtres infames dépouillés, flétris, ou même condamnés à des peines capitales.

César fit aussi mettre en jugement Rabirius (1), qui, quelques années auparavant, lors de la sédition excitée par Saturninus, avait rendu de grands services au Sénat. Mais, le sort l'ayant désigné pour un des juges, il montra tant d'acharnement et de partialité, que Rabirius, ayant appelé au Peuple, ne vit pas de meilleur moyen de défense, que de mettre au grand jour cette animosité. Peut-être croirait-on voir dans cette affaire un manque de politique de la part de César ; car Saturninus avait été généralement regardé comme un mauvais citoyen : mais, en suivant ses projets

(1) Le Tribun Labiénus fit passer une loi portant « Que Rabirius serait jugé par deux commissaires. » C'était attaquer indirectement le Sénat, qui combattit vivement mais vainement le projet. On suppose que César avait fait agir Labiénus.

criminels, il avait constamment affiché un dévouement entier aux intérêts du Peuple. Il avait d'ailleurs été assommé sans forme de procès; et Rabirius, sous ce point de vue, rentrait dans la classe des meurtriers (1). Au reste l'éloquence de Cicéron servit sans doute bien autant l'accusé, que la conduite passionnée de César, sur laquelle seule insiste Suétone. Cependant Rabirius ne fut point absous; mais l'assemblée fut rompue, et Labiénus, qui l'avait mis en cause, ne poursuivit pas son accusation.

Déchu de l'espoir du gouvernement de l'Egypte, César se mit sur les rangs pour la place de grand Pontife; il répandit l'argent avec tant de profusion, qu'effrayé lui-même de l'énormité de ses dettes, et sentant que le succès de sa brigue pouvait seul le retirer du précipice, il dit à sa mère, en l'embrassant,

(1) Ou plutôt de leurs complices, car il n'avait pas tué Saturnius; il avait seulement promené sa tête.

au moment de partir pour les comices, « Qu'il ne rentrerait chez lui que Pon» tife. » Effectivement il l'emporta sur deux compétiteurs bien au-dessus de lui par l'âge, par les fonctions qu'ils avaient exercées, et par les honneurs qu'ils avaient reçus : il eut même plus de suffrages dans leurs propres tribus, qu'ils n'en obtinrent, eux, dans toutes les autres réunies. Son crédit etait déjà si bien reconnu, que Catulus, l'un de ses rivaux, lui avait fait offrir, pour se désister de ses prétentions, une très-grosse somme.

Il était Préteur désigné, lorsque la conjuration de Catilina fut découverte. On a prétendu que la crainte d'un soulèvement du peuple, et des mesures extrêmes, auxquelles, une fois démasqué, devait nécessairement se porter un homme tel que César, avait seule empêché Cicéron de le comprendre dans l'instruction, et de rendre publiques les dépositions à sa charge, comme l'en pressaient Catulus et Pison. L'on ne dou-

tait pas, au dire de Plutarque, que, si l'entreprise avait réussi, César ne se fût mis à la tête des conjurés. Catulus et Caton, entr'autres, étaient persuadés qu'en laissant à Catilina le péril et l'odieux de l'exécution, il comptait bien en recueillir le fruit. Enfin, dit-on, il essuya dans le Sénat les plus violens reproches, et son apologie ne fut écoutée qu'avec indignation. Mais je dois faire observer, 1°. que la plus grande partie du Sénat, redoutant son ambition, et détestant son dévouement au parti populaire, devait être portée à accueillir, sans beaucoup d'examen, tout ce qui pouvait le noircir : 2°. que Caton, Catulus et Pison (1) étaient ses ennemis

(1) César avait enlevé le grand Pontificat à Catulus, et ce n'était pas l'unique grief de celui-ci : César avait porté contre Pison une accusation de concussion : Caton détestait César comme partisan déclaré du peuple et comme l'amant favorisé de sa sœur. Au milieu de cette séance orageuse, un esclave rendit un billet à César ; Caton, s'écriant

personnels : 3°. que, comme nous allons le voir, une action formelle, dirigée contre lui, retomba faute de preuves sur les accusateurs : 4°. que sa conduite postérieure rend incroyable qu'il eût trempé dans un complot, dont le meurtre, ou plutôt le carnage réfléchi et l'incendie étaient les moyens.

Quoi qu'il en soit, la mort des coupables était résolue dans le Sénat, et déjà Silanus, premier Consul désigné, avait opiné dans ce sens. César seul osa proposer qu'ils fussent emprisonnés séparément dans quelques villes municipales, et que l'on confisquât leurs biens. Il peignit avec tant de force l'odieux que leur supplice ferait rejaillir sur le Sénat,

qu'il venait d'un conjuré, demanda qu'il en fût donné lecture à haute voix. César le lui remit en souriant : c'était une lettre très-tendre de Servilia. Caton l'ayant parcourue, la lui rendit ou plutôt la lui jeta, en le traitant d'*ivrogne :* injure qui se présenta sans doute la première à l'humeur de Caton ; car César était très-sobre.

qu'il intimida les partisans de la sévérité, au point que Silanus, ne pouvant se rétracter sans honte, donna une interprétation modérée à son avis, sous prétexte qu'on l'avait entendu dans un sens trop rigoureux. César avait ramené le plus grand nombre, entr'autres Q. Cicéron, frère du Consul : il l'emportait, si Caton n'avait raffermi le Sénat ébranlé. Cependant César ne cessa d'opposer au décret la plus vive résistance, que lorsqu'il se vit menacer de la mort par les Chevaliers, de garde à la porte du Sénat: ils en vinrent jusqu'à lui présenter la pointe de leurs épées. Les Sénateurs les plus voisins de lui s'en écartèrent; mais quelques-uns le serrèrent dans leurs bras, ou le couvrirent de leur robe (1). Alors, vraiment effrayé, non-seulement il céda, mais il s'absenta du Sénat le reste de l'année.

Tel est le récit de Suétone : Salluste, auteur contemporain, ne fait menacer

(1) On cite Curion et Cicéron.

César par les Chevaliers qu'à la porte du Sénat ; ce qui est plus vraisemblable. Plutarque dit que Cicéron leur fit signe de ne point frapper : les en eût-il empêchés, s'il avait eu des preuves de la complicité de César?

Quelque critique que fût sa position, il ne plia pas tout-à-fait cependant sous la haine de la noblesse, et sous l'ascendant de Cicéron. Le Consul avait opiné pour la confiscation des biens, César s'y opposa de la manière la plus vive : *La République*, dit-il, *est assez vengée par l'arrêt de mort rendu contre les coupables.* Cicéron capta vainement le suffrage des Tribuns du peuple : ils se refusèrent à ses instances, et César l'emporta sur ce point.

Dans le fait, il n'y eut jamais contre César que de vagues soupçons, grossis par les haines personnelles et par l'esprit de parti : les faits suivans en sont la preuve. L. Vettius et Curius le dénoncèrent, peu de temps après, au Questeur Novius Niger, comme complice de

Catilina : Niger porta l'accusation devant le Sénat. On ne peut guères douter que cette attaque n'eût été préparée de longue main. Curius prétendait que Catilina lui-même lui avait nommé César comme l'un des conjurés ; Vettius avait vu sa signature : l'un et l'autre étaient nécessairement soutenus par les ennemis puissans et nombreux de César. Ils avaient en outre pour eux le souvenir du péril si récent qui avait menacé Rome, et sur-tout le Sénat. Cependant Curius, à qui l'on avait décerné des récompenses publiques pour avoir donné les premiers avis de la conspiration, en fut privé, sur la plainte que César porta contre lui. Vettius, qui ne put prouver ses allégations, vit vendre ses meubles pour payer l'amende à laquelle on le condamna, fut sur le point d'être mis en pièces dans la place publique et n'échappa que pour être jeté dans une prison. Le Questeur y fut mis aussi, pour avoir souffert que l'on traduisît devant lui un Magistrat supérieur. César, dans sa défense,

prit Cicéron lui-même à témoin qu'il lui avait révélé certains détails de la conspiration ; et quelle apparence que Cicéron, qui n'avait pas craint d'inculper Crassus, eût constamment ménagé César, dont il déclarait hautement se méfier, et même eût eu la faiblesse de rendre en sa faveur un faux témoignage.

La conjuration de Catilina est un événement si fameux dans l'histoire, que l'on a cru devoir en rapporter de suite tous les faits relatifs à César. Venons à sa conduite pendant sa Préture. Dès le premier jour où il entra en fonctions, il cita devant le Peuple Q. Catulus, qui avait voulu le faire comprendre au nombre des conspirateurs. Ce Sénateur avait été chargé de faire reconstruire le Capitole. César l'accusait d'avoir diverti une partie des fonds destinés à cet objet, et demandait en conséquence que le nom de Catulus fût effacé du fontispice du temple, et que l'on chargeât Pompée de l'intendance de l'édifice, et du soin d'y mettre la dernière main : mais il se dé-

sista de sa poursuite, se trouvant trop faible contre le parti des Grands; qui, se séparant du cortège des nouveaux Consuls, s'étaient portés en foule à l'assemblée, déterminés à une résistance opiniâtre.

Au reste il n'en fut que plus ardent à soutenir le Tribun Cécilius Métellus, qui proposait des lois, que le Sénat jugeait propres à exciter des troubles. Il s'agissait d'anéantir le droit qu'avait chaque Tribun du peuple de rendre nulles, par son opposition individuelle, les démarches de tous ses autres collègues, fussent-ils unanimes. Métellus demandait aussi que l'on rappelât Pompée, pour l'investir du commandement de l'armée contre Catilina. On a voulu que César ait appuyé ce dernier projet de loi, en vue et de donner au conspirateur le temps d'augmenter ses forces, et d'accoutumer les Romains à voir un Général victorieux conserver son armée et le généralat au sein de l'Italie, et d'enlever à Cicéron l'honneur d'avoir anéanti la

conspiration ; ces motifs me semblent absurdes. Le rappel de Pompée n'aurait sans doute pas empêché de faire marcher d'avance une armée, pour arrêter les progrès des conjurés : un Général auquel on accordait les honneurs du triomphe amenait aux portes de Rome son armée victorieuse ; il est vrai qu'il la licenciait, mais Pompée n'aurait pas, sans une nouvelle loi, conservé la sienne après la défaite de Catilina : enfin, la conjuration ayant été véritablement dissipée par la fuite de Catilina et par le supplice de ses complices, on ne pouvait dérober à Cicéron la gloire d'avoir sauvé la République. Il est donc plus simple de penser que César n'appuyait le projet de loi, que dans l'intention de mortifier le Sénat, et de se rendre de plus en plus agréable à Pompée, dont le crédit pouvait encore lui servir ou lui nuire.

Quoi qu'il en soit, la conduite de César et de Métellus fut si violente dans les comices, que le Sénat les suspendit de

leurs fonctions l'un et l'autre. Cependant César continua les siennes; mais, voyant qu'on allait employer la force, il renvoya ses licteurs, se dépouilla de la Préture et se retira chez lui. Deux jours après, comme une foule de peuple se fut rendue en tumulte à sa maison, lui offrant de le rétablir dans sa dignité par la force, il appaisa cette effervescence. A cette modération inattendue, le Sénat, qui, sur la nouvelle de l'attroupement, s'était rassemblé à la hâte, le fit remercier par ses principaux membres, le rappela dans son sein, lui donna les plus grands éloges et rapporta le décret rendu contre lui.

C'est à cette époque que l'on place le divorce de Pompée avec son épouse Mucia, soupçonnée d'une intrigue avec César et les liaisons de Clodius avec Pompéïa femme de César, qui la répudia, sans cependant avouer qu'il fût convaincu de son crime : *Mais*, dit-il, *l'épouse de César ne doit pas même être soupçonnée.*

Au sortir de la Préture, le sort lui donna le commandement de l'Espagne ultérieure : mais il ne put partir qu'après avoir appaisé ses créanciers (1), excités peut-être par la noblesse, peut-être par les amis de Pompée, qui commençait à en prendre de l'ombrage. Mais Crassus, qui voulait donner un rival au vainqueur de Mithridate, se porta caution pour près de vingt millions de notre monnaie ; et César, soit qu'il craignît d'être mis en jugement, en rentrant dans la vie privée, soit qu'il se hâtât de porter aux Alliés les secours qu'ils imploraient, partit contre l'usage et la loi, sans attendre le réglement du Sénat sur les provinces.

En arrivant en Espagne, il se mit à la tête de deux légions, qu'il y trouva, et balaya quelques bandes de pillards, qui infestaient son gouvernement : puis,

(1) Il avouait, dit-on, qu'il lui manquait vingt-cinq millions, pour être au niveau de ceux qui n'avaient rien.

ayant levé une troisième légion dans les colonies Romaines, il entreprit de soumettre à la République ce qui restait en Espagne de peuples indépendans. Avait-il pour lui le droit et l'équité ? C'est ce dont les Généraux Romains, avides de se distinguer, s'embarrassaient fort peu en général ; et le succès justifiait la cause aux yeux du Peuple et même du Sénat. César attaqua d'abord les Herminiens, qui habitaient dans la Lusitanie, autour du mont Herminius, aujourd'hui *Monte Armino*, en Portugal : il les défit et marcha contre les nations voisines, qui voulurent se retirer derrière le Douro ; mais il les atteignit, avant qu'ils eussent effectué ce projet, en fit un grand carnage, et revint sur les Herminiens, qui avaient repris les armes.

Ils crurent trouver un asile dans une île de l'Océan (1); mais César résolut de

(1) Elle n'est point nommée dans les auteurs ; il est à présumer que c'est une des Berlingues, voisines du fort Peniche.

les y suivre et, comme il n'avait point de vaisseaux, il fit construire des radeaux, auxquels on adapta des rames. Mais il n'y eut qu'une partie de ses troupes qui put gagner la terre; et, de tous ceux qui débarquèrent, il n'échappa qu'un certain Scæva, qui, après des prodiges de valeur, se sauva à la nage. La marée avait ramené sur la côte la plupart des radeaux et César lui-même: Scæva se jette à ses pieds et demande la mort; il avait perdu son bouclier. Mais César, qui avait été témoin de sa valeur, le relève, l'embrasse et le nomme à l'instant Centurion, en lui promettant d'autres honneurs. Cependant il fit venir une flotte de Cadix, débarqua dans l'île, enveloppa les Herminiens et les força de se rendre à discrétion: dès ce moment, ils furent sujets fidèles. Après cette expédition, son armée le proclama EMPEREUR (1).

(1) Nous n'avons aucun mot français qui corresponde au mot latin, *Impérator*. C'était un

Aussitôt César porta la guerre chez les Galliciens et parut devant Brigantium, aujourd'hui Bragance. Il n'y éprouva aucune résistance; tout se soumit et Rome n'eut plus rien à subjuguer dans ces contrées.

César, ayant tenu les assemblées de son gouvernement et terminé les différends des particuliers et des cités(1), partit, emportant les regrets et les éloges des peuples de son gouvernement, et sans attendre son successeur. Il se hâtait de retourner à Rome, où il demanda tout-à-la-fois le Triomphe et le Consulat. Pour obtenir le premier, il fallait ne pas

---

simple titre d'honneur, sans attributions : les soldats le conféraient après une victoire, et le Général ne le conservait que jusqu'au triomphe. Comme on pouvait ainsi le recevoir plusieurs fois, on disait, *bis*, *ter*, *quater Imperator.*

(1) Entr'autres réglemens, il en fit un pour mettre des bornes à la rigueur des créanciers et à la mauvaise foi des débiteurs : il statua que les deux tiers du revenu de ceux-ci appartiendraient à ceux-là jusqu'à parfait paiement.

entrer dans la ville; et la loi défendait d'inscrire un absent sur la liste des candidats au Consulat. Il sollicitait une exemption; mais, éprouvant une opposition trop vive (1), il crut à propos de sacrifier une pompe passagère à l'espoir d'obtenir la première dignité de l'état.

Il avait deux concurrens, L. Lucéïus et M. Bibulus, son ancien collègue dans l'Edilité. Le premier était puissamment riche : mais, comme il était le moins accrédité des trois, César convint avec lui que l'argent distribué dans les Tribus le serait au nom de l'un et de l'autre. Les Grands en étant instruits et craignant tout de son audace pendant son Consulat, si son collègue se prêtait à ses vues, conseillèrent à Bibulus d'employer de semblables moyens de séduction, et la plupart se cotisèrent pour les

(1) Beaucoup de Sénateurs penchaient à lui accorder cette faveur : Caton trouva moyen de prolonger la discussion jusqu'au jour fatal pour se faire inscrire sur la liste des candidats.

lui fournir, Caton même convenant que le bien public y était intéressé. César et Bibulus furent donc désignés Consuls, et le Sénat, toujours par les mêmes motifs, ne leur donna que des départemens insignifians, tels que les chemins et les forêts.

César, piqué au vif, fit toute espèce d'avances à Pompée, déjà irrité contre le Sénat, qui faisait des difficultés pour approuver les actes de son commandement pendant la guerre contre Mithridate. César le réconcilia avec Crassus dont il était l'ennemi depuis leur Consulat, où ils s'étaient montré une animosité mutuelle ; et, s'unissant ensuite tous les trois (1), ils convinrent qu'il ne se ferait rien, de leur aveu, dans l'état, qui ne fût agréable à chacun d'eux. On ignora quelque temps cette condition secrette :

(1) J'ai suivi Suétone. D'autres auteurs placent cette union avant l'élection de César au Consulat, ce qui est, au fond, assez indifférent. Quoi qu'il en soit, c'est ici le premier Triumvirat.

on ne vit que le rétablissement de la bonne intelligence entre Crassus et Pompée, et tous les ordres de l'état félicitèrent César du succès de sa médiation. Caton seul en pressentit le but: *Nous avons des maîtres*, s'écria-t-il, *et Rome a perdu sa liberté.*

Il me semble nécessaire de faire connaître ici les deux associés de César et sur-tout Pompée, dont aucune action, jusqu'à sa mort funeste, ne sera, pour ainsi dire, étrangère à César.

Pompée, plus âgé que lui de sept ans, naquit très-ambitieux, et mit de bonne heure toute son étude à ne point le paraître. Il semble qu'il ait eu en vue, dès son début, de succéder à Sylla et le mot qui lui échappa, quand celui-ci lui refusait le triomphe à son retour d'Afrique, « Que le soleil levant a plus » d'adorateurs que le soleil couchant, » semble indiquer assez à quoi il se jugeait en droit de prétendre. Au moins, depuis la mort du Dictateur, n'oublia-t-il rien de ce qui pouvait le rendre le premier

de Rome. Mais, n'ayant ni les talens de César, ni à beaucoup près la même hauteur de caractère, il prit une marche toute différente; et, à en croire même Cicéron, son partisan, il est au moins douteux qu'il eût usé de la victoire avec la même douceur (1).

Une chose qui lui fait peu d'honneur, c'est d'avoir voulu constamment ravaler les succès de ceux que leurs services auraient pu élever à son niveau. Ainsi, quand Crassus eut complettement défait Spartacus, ayant lui-même ren-

---

(1) De la victoire naîtra la tyrannie; ni l'un ni l'autre n'a pour but de nous rendre heureux : tous deux veulent régner. . . . . . Combats . . . et pourquoi? Vaincu, tu seras proscrit : vainqueur tu seras esclave . . . . Notre Cnéïus a singulièrement desiré de renouveler Sylla ; jamais il ne l'a caché. Que de fois il a dit : *Sylla le put et je ne le pourrais pas !* . . . . . . Son cœur ne respire que Sylla et les proscriptions. Cicéron à Atticus, L. VII. l. 5. — VIII. 11. — VII. 7. — IX. 7. — Deux faits de la jeunesse de Pompée viennent à l'appui de ce dernier trait. Chargé par Sylla de poursuivre,

contré et taillé en pièces un peloton de cinq mille esclaves échappés de la déroute, il écrivit au Sénat, « Que Crassus avait » mis en fuite les rebelles, mais qu'il » avait, lui, coupé jusqu'aux racines de » la rebellion. » Ainsi, lorsqu'il prit en Asie la place de Lucullus, qui avait dépouillé Mithridate et soumis Pharnace, et qui, s'il n'eut pas de plus grands succès encore, n'en fut privé que par l'insubordination de ses soldats, Pompée disait, « Que Lucullus n'avait eu à combattre » qu'un vain appareil, sans forces réel» les; tandis qu'il aurait à vaincre, lui,

---

en Sicile, les débris du parti du Marius et s'étant rendu maître de la personne de M. Valerius Soranus, homme Prétorien et très-instruit, il se promena long-temps avec lui, en tira ce qu'il voulait savoir, puis le fit conduire au supplice. — Lors de la défaite du rebelle Lépidus, Brutus lui ayant rendu Modène, à condition qu'on lui laissât la vie, Pompée, qui l'avait fait escorter jusqu'à Regio, l'y fit tuer le lendemain.

Ce qui le flattait le plus dans sa jeunesse, c'était d'être comparé à Alexandre.

» de bonnes troupes bien armées. » Aussi Lucullus le comparait-il à ces oiseaux avides, qui se jettent sur les corps que d'autres ont privés de la vie. *C'est ainsi*, ajoutait-il, *qu'il a terminé les guerres de Lépidus, de Sertorius et de Spartacus, et qu'il s'est arrogé la gloire due à Catulus, à Metellus et à Crassus.*

Une partie essentielle du plan de conduite de Pompée, ce fut, au lieu de rechercher directement les honneurs, de vouloir même paraître s'y refuser. Lorsque le Tribun Gabinius proposa de lui confier le pouvoir presque souverain dont il fut revêtu pour la guerre contre les pirates, il poussa la dissimulation jusqu'à refuser d'abord ce commandement, qu'il brûlait d'obtenir, et sembla ne se rendre qu'aux ordres du Peuple, quoique personne ne doutât qu'il se fût entendu avec Gabinius. Et lorsque la loi, dite *Manilia*, du nom du Tribun qui la fit passer, lui eut donné le commandement de l'armée contre Mithridate, il se plaignit hautement

« D'être condamné à des travaux inter-
» minables, qui ne lui attiraient que
» l'envie, sans qu'il lui fût permis de
» vivre un instant à la campagne avec
» sa femme et ses enfans : » mauvaise feinte, qui révolta jusqu'à ses partisans, et dont sans doute le peuple même ne fut pas dupe.

Au reste il en était l'idole, sur-tout depuis qu'il avait rétabli le Tribunat dans tous les droits que lui avait ôtés Sylla; non que dans le fond Pompée fût porté pour le Peuple. Né d'un père qui avait combattu pour l'aristocratie, ce n'était pas en servant Sylla qu'il aurait pris des maximes populaires. Sa tenue même était loin de les annoncer : à la ville il se montrait peu, se laissait aborder difficilement, ne paraissait que rarement dans la place publique, et toujours avec un grand cortège. Mais, pour arriver à son but, il avait besoin du Peuple. Il s'était fait, dès avant qu'il fût Consul, de puissans ennemis dans le Sénat; il sentait d'ailleurs qu'éclairés par le passé, les

Nobles ne contribueraient pas volontiers à l'excessive grandeur de l'un d'eux; et, dans le projet qu'il avait de se perpétuer dans les commandemens, il devait, comme il le fit, se tourner du côté du Peuple.

S'étant, comme on l'a dit, assuré de son attachement, il se contraignit moins et donna plus d'essor à son caractère envieux et impérieux. Dans sa campagne contre les pirates, il prétendit annuller les pouvoirs donnés par le Sénat à Q. Métellus pour la guerre de Crète; et, dès qu'il fut chargé de marcher contre Mithridate, une de ses premières démarches fut de casser les actes de Lucullus. Ses vœux ambitieux n'avaient pas échappé à la Noblesse. Les pouvoirs excessifs, qu'il avait reçus pour ces deux dernières guerres, lui avaient été donnés malgré la vive opposition des Grands, et c'étaient eux qui se refusaient à la ratification *en masse* des actes de son dernier commandement; parce qu'en les approuvant ainsi, l'on aurait indirectement censuré la conduite de Lucullus,

dont Pompée avait cassé plusieurs édits.

Telle était vis-à-vis du Sénat sa position délicate, quand il fit sa coalition avec César. Pompée était toujours bien vu du Peuple, dont César cependant partageait l'affection. Pompée aurait probablement pu mettre d'abord de grands obstacles à ses progrès; mais les succès n'avaient fait naître chez lui la présomption : et, quoique, dès avant son Consulat, César eût assez fait sentir qu'il ne s'accommoderait pas d'un rôle subalterne, quoique dans la formation du Triumvirat, ils eussent traité d'égal à égal, Pompée ne voulut jamais supposer à son rival ni des talens, ni des moyens comparables aux siens. Seulement, le voyant partager avec lui la faveur populaire, il se rapprocha par degrés du Sénat, qui l'accueillit plutôt par haine pour César, que par amitié pour lui-même; et qui le prit pour chef, parce qu'il lui en fallait un, et qu'il n'avait pas à choisir.

Crassus, plus âgé de quelques années,

avait servi avec distinction sous Sylla ; et dès lors commença entre Pompée et lui une rivalité qui dégénéra en haine, par la conduite que tint Pompée, après la défaite de Spartacus par Crassus. Sa réputation militaire était sans doute bien au-dessous de celle de son rival ; mais il balançait son crédit par ses immenses richesses, par son affabilité, par sa disposition à obliger. Toujours prêt à employer son crédit et ses soins, il ne refusait aucune des causes dont on le priait de se charger. Il était d'ailleurs attentif à ménager tout le monde, ne tenant précisément à aucun parti, et consultant avant tout son intérêt. Il s'était réconcilié à la tribune avec Pompée, à la fin du Consulat qu'ils avaient rempli en commun l'an 682 : mais il était survenu de nouveaux nuages, ou plutôt la paix qu'ils avaient faite n'était qu'apparente. Celle-ci fut réelle : du moins agirent-ils de concert jusqu'à la mort de Crassus, quels que fussent leurs sentimens secrets.

En entrant en charge, César établit, ce qui ne s'était pas encore pratiqué, qu'il serait tenu un journal de tous les actes du Sénat et du Peuple et que ce journal serait rendu publie. Il fit revivre un ancien usage, suivant lequel, dans le mois où l'un des Consuls n'avait pas les faisceaux, il se faisait précéder d'un huissier et suivre par des licteurs.

César était l'un des trois dominateurs de Rome; il voulait devenir le seul, et ce n'était que par la faveur populaire qu'il pouvait parvenir à son but. D'autres l'avaient précédemment captée en proposant des distributions de terre aux citoyens indigens; mais leurs mesures, trop dures et mal concertées, n'avaient abouti qu'à leur ruine, après avoir mis aux prises le Peuple et les Grands. César était assuré de Pompée, qui desirait vivement, et n'avait pu obtenir encore, que l'on assignât des propriétés aux soldats qui avaient triomphé sous ses ordres. César rédigea donc une loi, qui, ménageant tous les intérêts privés, procurait

à vingt mille citoyens, pauvres et chargés de deux ou trois enfans, une habitation et des moyens d'existence, aux dépens du trésor public. César lut son projet de loi au Sénat, en protestant qu'il voulait avoir son aveu, avant d'en référer au peuple.

La loi parut très-sage au fond; mais on suspecta les intentions de l'auteur: « Il voulait acheter l'affection du peuple » aux dépens du fisc, obtenir ainsi tout » ce qu'il voudrait des comices, et se » mettre en état d'opprimer le Sénat. » Telle était, en général, l'opinion secrette des Sénateurs: on loua le projet, on prit du temps pour l'examiner, on en différa l'approbation de jour en jour; enfin, César s'étant plaint de ces lenteurs, Caton éclata et déclara hautement, « Qu'il » ne désapprouvait pas une distribution » de terres suivant le mode proposé; » mais qu'il en craignait les suites. » Il employa dans son discours des expressions si fortes, que le Consul donna l'ordre à ses licteurs de le conduire en

prison. Beaucoup de Sénateurs l'y suivaient, quand César, revenant à lui-même, fit intervenir un Tribun, qui mit Caton en liberté.

Voyant qu'il ne devait rien attendre du Sénat, César annonça qu'il n'aurait désormais recours qu'aux assemblées du Peuple, engagea ses amis à le suivre au *Forum* et parut à la tribune. Avant de donner lecture de la loi qu'il avait rédigée, il interpella son collègue de déclarer ce qu'il y trouvait de répréhensible: *Rien*, répondit Bibulus, *mais je ne souffrirai pas d'innovation.* César supplia l'assemblée de se joindre à lui pour fléchir son collègue et, le Peuple demandant à grands cris son accession: *Non*, répliqua-t-il, *quand vous voudriez la loi, elle ne passera pas, tandis que je serai Consul.* Ce refus n'étonna pas César, qui, sans s'adresser aux autres Magistrats, se contenta de consulter Pompée et Crassus. Pompée lut à haute voix et approuva séparément les divers articles; et, César lui ayant demandé ce

qu'il ferait, s'il y avait opposition de la part des ennemis du Peuple, *Si l'on vous attaque avec l'épée*, répliqua Pompée, *je vous défendrai avec l'épée et le bouclier*. Crassus répondit dans le même sens et le succès dès lors ne pouvait être douteux.

Il restait à faire passer la loi dans les comices. Bibulus, pour empêcher les Tribus de s'assembler, déclara *Féries* (1) tous les jours de son Consulat. C'était paralyser absolument le gouvernement; aussi César passa-t-il outre, et convoqua les Tribus. Il avait, au jour fixé, commencé à haranguer le Peuple, quand Bibulus arriva, se fit faire place et, montant de même à la tribune, se mit à déclamer avec virulence contre la loi proposée. Le Peuple perdit le respect dû à la dignité du premier Magistrat; on lui jeta des ordures, on l'arracha, on le précipita de la tribune, on le chassa

(1) Ou *jours de fêtes*. Tout était alors supendu, tribunaux, assemblées du Sénat et du Peuple, etc.

du *Forum*, ou maltraita ses licteurs, on brisa leurs faisceaux; les Tribuns même de son parti furent chargés de coups. Enfin le calme revint, et la loi fut acceptée.

Le lendemain Bibulus porta sa plainte au Sénat : mais telle était la consternation, qu'il ne s'y trouva personne qui osât même proposer de ces résolutions vigoureuses, souvent prises dans des circonstances moins critiques. Le Consul au désespoir, et convaincu de sa nullité, se retira chez lui : il se borna, pendant le reste de son Consulat, à faire afficher des ordonnances contradictoires à celles de César. Celui-ci gouverna dès ce moment avec une autorité si absolue, que quelques plaisans, séparant son nom et son surnom, dataient du Consulat de Jules et de César. Il nous reste deux vers, dont l'auteur ne se rappelait pas, *disait-il*, « Qu'il se fût rien passé sous le Consulat de Bibulus (1). »

(1) *Non Bibulo quidquam nuper, sed Cæsare factum est:*
Nam Bibulo fieri Consule nil memini.

Cependant l'exécution de la loi rendue par le Peuple était suspendue, jusqu'à ce que le Sénat l'eût approuvée. Le Peuple en avait juré l'irrévocabilité; il s'agissait de faire prêter le même serment aux Sénateurs. Le plus grand nombre céda aux circonstances : mais trois s'y refusaient obstinément, quoique le vœu de la majorité leur en fît un devoir. L'un, Métellus Celer, obéit enfin ; Favonius et Caton persistaient, et l'on vit le moment où la peine de l'exil serait portée contr'eux. Caton, qui n'avait pu être fléchi par sa famille, le fut par Cicéron. Lucullus avait aussi voulu résister : mais, César l'ayant menacé de le faire rechercher pour les immenses richesses qu'il avait apportées d'Orient, il en fut si effrayé, qu'il demanda grace au Consul, et tomba même, dit-on, à ses genoux. Ainsi finit cette grande affaire, qui acheva de faire connaître ce dont César était capable.

Ce fut vers cette époque qu'il donna pour épouse à Pompée sa fille Julia, fian-

cée précédemment à Serv. Cépion, le Sénateur qui l'avait le mieux servi contre Bibulus. Depuis cette alliance, César prit au Sénat les avis en commençant par Pompée, quoique jusques-là il se fût d'abord adressé à Crassus. C'était une innovation; car, dans l'ancien usage, le Consul conservait toute l'année l'ordre des suffrages qu'il avait une fois établi.

César pouvait tout sur le Peuple : il voulut s'attacher de même les Chevaliers. On sait que les receveurs et les fermiers des revenus de l'Etat étaient généralement de cet ordre. Ils demandaient avec instance une réduction sur les soumissions qu'ils avaient souscrites; et, malgré l'opposition de Caton, César leur fit faire la remise du tiers, en leur recommandant de ne point faire désormais monter indiscrettement les enchères.

Tout pliait sous sa volonté, soit de gré, soit de force. Pompée n'avait encore pu obtenir que les actes de son

administration en Asie (1) fussent indistinctement approuvés : César les fit ratifier par les comices et par le Sénat. Il fit de même sanctionner par le Peuple les lois qu'il avait portées étant Préteur, et les nouvelles qu'il avait préparées. Elles sont connues sous le nom de Lois Juliennes, et ne forment pas un des titres les moins glorieux de César. Plusieurs sont relatives aux prévarications des juges, aux concussions et aux abus de pouvoir des commandans Romains. César seul pouvait oser les porter; et plus elles étaient sages et nécessaires, plus il fallait de vigueur et presque de despotisme, pour réprimer des abus profi-

(1) Les actes de Lucullus, tandis qu'il commandait contre Mithridate, avaient été approuvés par le Sénat ; Pompée, son successeur, avait pris plusieurs mesures qui y dérogeaient. Or, en approuvant en masse tout ce qu'il avait fait, le Sénat, où d'ailleurs Lucullus n'était pas à beaucoup près sans crédit, semblait censurer lui-même et rapporter ses anciens décrets.

tables aux Grands de l'Etat, et qui ne l'étaient que pour eux.

Ils ne voyaient point sans jalousie et sans un profond chagrin cet excès de puissance. Cicéron, dans un plaidoyer pour M. Antonius, se répandit en plaintes amères sur l'état où la République était réduite : il alla même jusqu'à comparer sa position actuelle, avec celle où l'on se trouvait à l'époque de la conjuration de Catilina. César en eut bientôt pris vengeance : Cicéron était à la tribune à midi, et César, avant qu'il fût trois heures, avait fait passer dans la classe des Plébéïens (1) le Patricien Clodius, ennemi déclaré de Cicéron, dont il voulait se porter accusateur, et qui, dans cette intention, visait à se faire élire Tribun du peuple; place que les seuls Plébéïens pouvaient remplir.

Dans le même temps, César, voulant

(1) Il s'agissait de faire agréer l'adoption sans exemple d'un citoyen par un citoyen plus jeune que son fils adoptif.

pousser à bout ses ennemis, suborna, dit-on, Vettius, qui déclara, dans le Sénat, qu'on l'avait vivement sollicité d'assassiner Pompée et César : il répéta ses allégations devant le Peuple, et le Tribun Vatinius proposa de lui décerner une récompense; mais, étant coupable de quelques violences, il fut reconduit en prison, où il mourut. On supposa qu'il avait été empoisonné par ordre de César : cette accusation me paraît controuvée. Vettius était un délateur de profession, qui cherchait à mettre à profit les circonstances. Il avait été emprisonné et ruiné pour avoir, sans preuves, accusé César; il crut se procurer un dédommagement aux dépens des ennemis de César et de Pompée : il ne lui fallait d'autre instigateur que son intérêt. César, au hasard de voir sa confiance trahie, l'aurait-il donnée, dans un cas si délicat, à l'être vil dont il avait tant à se plaindre? Quant à l'empoisonnement, tout dans la conduite et le caractère du Consul en repousse la seule idée.

Cependant son Consulat allait bientôt finir, et l'autorité lui échappait. Il craignit que Pompée ne songeât à s'emparer exclusivement du pouvoir, par le moyen des deux Consuls désignés, qui lui paraissaient tout dévoués. L'un, Calpurnius Pison, avait une fille; César la demanda en mariage. Caton s'emporta dans le Sénat contre ces alliances, qui, formées par l'ambition seule, tendaient à la destruction de la République : il ne fut point écouté. Calpurnia devint l'épouse de César, et le fut jusqu'à sa mort. Tranquille alors du côté de Rome, il s'occupa de s'assurer un gouvernement à son choix.

L'usage était que les Consuls, en terminant leurs fonctions, tirassent au sort leurs départemens. César, appuyé du crédit de son gendre et de son beau-père, ne voulut rien mettre au hasard. Entr'autres avantages, les Gaules ouvraient un vaste champ à ses talens militaires. Il gagna le peuple par de nouvelles largesses, donna des spectacles magnifiques,

et fit paraître dans le cirque tant de bêtes féroces et de gladiateurs, qu'on n'y en avait jamais vu davantage. Alors le Tribun Vatinius proposa et fit passer une loi, qui conférait à César le gouvernement de la Gaule Cisalpine et de l'Illyrie : il demanda lui-même au Sénat qu'on y joignît pour cinq ans la Gaule Transalpine, avec le commandement de quatre légions ; et le Sénat, convaincu que le peuple accorderait cette extension, préféra de le faire par un décret. On prétend et il est possible qu'il se soit alors, en plein Sénat, vanté d'être parvenu au comble de ses vœux, malgré la haine de ses ennemis ; mais il est improbable qu'il ait oublié les premières règles de la prudence et de la politique, au point de dire, *qu'il marcherait sur les têtes de ses concitoyens.*

Dès qu'il fut hors de charge, les Préteurs Memmius et Domitius provoquèrent l'examen des actes de son Consulat. Le Sénat refusa d'en connaître, malgré les instances de César, qui,

après trois jours de discussions inutiles, partit pour son commandement. Aussitôt son Questeur fut traduit en justice pour quelques délits ; lui-même fut mis en cause par le Tribun Antistius : mais il en appela au collége des Tribuns, qui intervint, pour que l'on ne mît pas en jugement un citoyen absent pour le service de la République. Afin d'être à l'avenir sans inquiétude, il mit dès lors tous ses soins à s'attacher les Magistrats de chaque année, ainsi qu'à ne seconder, ou même à ne laisser autant que possible parvenir aux honneurs que ceux des candidats, qui s'engageaient à défendre ses intérêts dans son absence. Il alla jusqu'à leur demander leur serment et leur signature.

De Rome 695. Cependant le Triumvirat continuait à dominer, et Cicéron fut une de ses victimes. Il avait refusé d'être un des commissaires pour la répartition des terres entre les citoyens indigens : il avait publiquement invectivé contre l'administration de César

qui, sans en vouloir ni à sa vie, ni à ses biens, était bien aise de l'éloigner et de détruire ou diminuer une influence, qui pouvait lui nuire un jour. Crassus était personnellement irrité contre Cicéron, qui l'avait nominativement impliqué dans la conjuration de Catilina; et Pompée était bien refroidi à son égard, depuis la formation du Triumvirat : en effet les déclamations de Cicéron contre les actes du Consulat de César retombaient sur Pompée, qui y avait pris une grande part. Les trois associés abandonnèrent donc Cicéron au Tribun du Peuple Clodius, qui fit passer une loi, par laquelle « Etait déclaré coupable de lèse-» majesté envers le Peuple, quiconque » avait coopéré à la mort d'un citoyen » Romain, sans que le Peuple eût donné » son suffrage. »

Cette loi, sans le nommer, portait directement sur Cicéron, qui avait fait exécuter secrettement les complices de Catilina. Revêtu d'habits de deuil, il épuisa tous les genres de supplications

près des Consuls, de César et de Pompée : enfin le Sénat ayant refusé de prendre sa défense, il s'enfuit et chercha un asile en Macédoine. César s'était cependant expliqué sans amertume : « Il » n'avait jamais approuvé l'arrêt rendu » contre Céthégus, Lentulus, etc.; mais, » le mal étant sans remède, ne pou» vait-on pourvoir aux droits du Peuple » pour l'avenir, sans venger les attein» tes que l'on y avait précédemment » portées ? »

Après l'opposition que Cicéron avait mise antérieurement aux mesures proposées par César, son langage ne pouvait être plus modéré : il est à croire qu'il voulait lui laisser entrevoir la possibilité d'un rapprochement entr'eux. Il lui avait même ouvert précédemment un avis, qui conciliait la sûreté de Cicéron et les intérêts de son amour-propre, avec les vues de César: « C'était de partir » pour la Gaule le même jour que lui, » avec la qualité de son Lieutenant. » *Par ce moyen*, lui disait-il, *votre re-*

traite, qui sera bientôt forcée, n'aura rien que d'honnête, et vous serez à couvert des persécutions. Mais Pompée, craignant qu'une liaison commencée par un bienfait de la part de César et cimentée par un commerce familier dans son camp ne lui donnât trop d'ascendant sur Cicéron, fit à celui-ci rejeter ces offres, comme un piége tendu à sa gloire : elle ne lui permettait pas de céder sans résistance à un orage, que dissiperaient le souvenir de ses services, l'estime du Peuple et l'affection des Chevaliers.

César resta trois mois en-deçà des Alpes et ne les passa que sur la nouvelle des mouvemens des Helvétiens, qui se disposaient à pénétrer dans la Gaule.

C'est à ce moment que commencent les Commentaires ou Journaux, qu'il nous a laissés. Suétone donne à entendre que ce fut dès cette première campagne qu'il forma la légion qui fut surnommée l'*Alouette*, probablement du cimier de son casque, et qui était en entier composée de Gaulois, mais

sans doute de Gaulois de la Province, auxquels il donna dans la suite le droit de citoyen Romain.« Il saisit avidement, » dit le même auteur, toute occasion » de guerre, même injuste ou périlleuse. » Il attaqua, sans motif, des peuples » alliés et des nations ennemies et fé- » roces; en sorte que le Sénat avait une » fois résolu d'envoyer des commissaires, » pour vérifier l'état des choses dans la » Gaule; quelques membres opinèrent » même pour qu'on le livrât aux enne- » mis (1). Mais, tout lui réussissant, il » obtint que l'on ordonnât pour ses suc- » cès des supplications et plus fréquentes » et de plus de durée que l'on ne l'avait » fait pour aucun autre (2). »

On ne peut disconvenir que César n'ait cherché la guerre : qu'il n'ait tout

(1) Les ennemis de César auraient voulu le perdre à tout prix et de quelque manière que ce fût. *Voyez* le discours d'Arioviste, T. II., p. 83.

(2) César a soin de les spécifier. *Voyez* à la fin des L. II., IV. et VII.

mis en usage, profité de toutes les circonstances pour la faire naître et pour la perpétuer, en rattachant, si l'on peut le dire, les hostilités aux hostilités : mais à combien de généraux Romains ce reproche ne peut-il pas s'adresser aussi bien qu'à lui? ou plutôt ne fût-ce pas dans tous les temps le système du gouvernement?

NOTICE CRITIQUE
SUR LES COMMENTAIRES
DE CÉSAR (1).

DEPUIS la renaissance des lettres, les savans ont porté sur les Commentaires de César des jugemens divers, je crois inutile de répéter ici ce que l'on a dit de part et d'autre pour soutenir que cet ouvrage était ou n'était pas

(1) Elle est tirée de la préface de l'édition des Commentaires, qu'a donnée en 1805, à *LEIPSICK*, chez *Weidmann*, M. OBERLIN, membre associé de l'Institut. Il a pris pour base de son édition celle de CELLARIUS, retouchée, en 1780, par MORUS, qui profita du travail de CLARKE et d'OUDENDORP, des observations de JUNGERMANN, et de celles de MARKLAND, GUISCHARD et autres. Cependant les remarques de BENTLEI et de JURINIUS, imprimées à Londres en 1742, avaient échappé aux recherches de Morus : il avait fait trop peu d'usage de Julius Celsus, qui a écrit la vie de César. Il avait paru des observations récentes, entr'autres celles d'un savant, caché sous les lettres I. C. H., dans les nouveaux Mélanges de Leipsick, *LEYDE*, 1737, 2 vol. *in*-4°, et 1749, *in*-8°. M. Oberlin a profité de ces nouvelles richesses pour completter le travail de Morus : il y a joint les résultats de ses

sorti de la plume de Dictateur. Cicéron, Strabon, Appien, Suétone et autres anciens le lui attribuent trop positivement, pour qu'on puisse donner le moindre crédit à ceux qui veulent le lui enlever. Sur les difficultés des incrédules on peut consulter Vossius, *de Historicis Latinis*, I, 13, et Fabricius dans sa Bibliothèque latine, *Liv. I.*

La question s'est renouvelée de nos jours et nous ne croyons pas inutile de dire quelques mots de ces nouvelles discussions.

Un M. Davon fit paraître en 1779, à *Genève*, *une Analyse Critique des Faits Militaires de*

---

remarques personnelles; et l'on peut juger par ces détails, qu'il nous donne au commencement de sa préface, du mérite de son édition.

Elle m'était inconnue en province, où je travaillais à ma traduction, et ce n'est qu'à mon arrivée à Paris qu'elle m'a été indiquée par un de nos savans magistrats, M. Clavier, qui a même eu la complaisance de me prêter son exemplaire, après que j'en eus inutilement cherché un chez les libraires de Paris. J'ai suivi presque généralement le texte et la ponctuation de M. Oberlin; quand je m'en suis écarté, j'en ai donné les motifs : c'est ce qui a donné lieu à un petit nombre de variantes que j'ai placées à la fin des 3e, 4e et 5e volumes. J'y ai joint quelques observations, quand j'ai cru devoir m'écarter du sens adopté par M. Oberlin dans ses notes. Quant à l'orthographe, j'ai préféré notre manière d'écrire le latin.

César, racontés par lui-même, à laquelle M. DE VAUDRECOURT, Major du régiment de Rouergue, répondit par son *Examen de l'Analyse Critique, etc.*, placé à la suite d'une nouvelle traduction des Commentaires. *PARIS*, 1787.

Dans l'intervalle, en 1782, *le Général-Major* DE WARNERY publia à *VARSOVIE* son *Mélange de Remarques, sur-tout sur César, etc.* Il n'est rien dans les Commentaires, depuis la première jusqu'à la dernière page, qui ne soit pour M. de Warnery un sujet de plaisanterie et de sarcasme; et le mur près de Genève, et la promptitude avec laquelle César amena son armée d'Italie, et la guerre contre Arioviste, et l'attaque de Bibrax, et l'expédition de Crassus, et la guerre contre les Germains, et l'expédition en Bretagne, et la guerre des Nerviens, et le passage des Cévennes, et la bataille de Pharsale, et la guerre d'Alexandrie, et celle d'Espagne. La prévention, l'esprit de système avaient évidemment dicté les jugemens de M. de Warnery: c'est ce qu'entreprit de prouver dès l'année suivante M. Jacques-Fréd. Roesch, capitaine au service de Wirtemberg, dans son *Commentar über die Commentarien des Cæsar, als eine Beantwortung der REMARQUES SUR CÉSAR, des H. Gen. Major von Warnery. HALLE*, 1783.

Quelque temps auparavant une autre querelle s'était engagée entre CHARLES GUISCHARD, connu sous le nom de QUINTUS ICILIUS, et M. DE LO-LOOZ. Guischard, à l'occasion de l'ouvrage de FOLARD sur Polybe, avait publié ses *Mémoires militaires des Grecs et des Romains, où l'on relève les erreurs de Folard et autres, avec l'analyse de la campagne de César en Afrique*, *LA HAYE* 1754, *in*-4°., et *LYON*, 1760, *in*-8°. Lo-Looz répondit par ses *Recherches d'antiquités militaires, avec la défense du chevalier Folard, etc.* Guischard, répliqua par ses *Mémoires critiques sur plusieurs points d'antiquités militaires*, *BERLIN*, 1793; et de Lo-Looz répartit par sa *Défense du chevalier Folard contre les Nouvelles Opinions sur la méthode des Anciens, etc., opposée aux Mémoires critiques de M. Guischard*, *BOUILLON*, 1776.

Dans cette discussion, la question la plus intéressante était celle qui concerne le temps où César écrivit ses Commentaires. D'ABLANCOURT avait cru qu'ils étaient rédigés chaque soir (1); suivant Guischard, ils l'avaient été vers la fin de chaque campagne, et, suivant Lo-Looz,

(1) Ce que César dut écrire chaque soir, c'était ses éphémérides, que l'on avait encore du temps de Servius, commentateur de Virgile.

après toutes les guerres terminées. Guischard p. 539 des *Mémoires critiques*, réfute cette opinion par la raison, 1° que Cicéron dans le *Brutus*, écrit avant la guerre civile, ou au commencement, parle déjà, ch. 75, des Commentaires de César: 2° que, si César ne les avait rédigés qu'après la guerre civile, on ne verrait point, à la fin de la Guerre des Gaules, la lacune qu'a remplie Hirtius, qui parle d'ailleurs des livres antérieurs et postérieurs de César: 3°. que César n'aurait pas eu le temps de les écrire après la guerre civile, puisqu'il ne revint à Rome qu'en Octobré 709, et qu'il y périt le jour des Ides de Mars 710.

A cette question s'en rattache une autre. Lo-Looz croyait que César avait donné la date des faits, d'après la réforme qu'il avait introduite dans le calendrier. Guischard, qui le nie, *Mémoires critiques*, p. 540, prouve le contraire d'une manière incontestable, en rapprochant deux époques, le 8 des Ides de Janvier 705, et la veille des Nones de Janvier 706. Le 8 des Ides de Janvier 705, fut rendu, suivant César, le Sénatus-consulte, dont il parle au commencement du Ier. Liv. de la Guerre Civile; Cicéron, dans ses lettres, I, 16, le place sous la même date: or personne ne dira que cette lettre fut écrite depuis la reformation du

son calcul, il prouve, contre M. DE LA NAUZE, (*Mém. de l'Académie des Inscriptions*, *T.* 23,) que, depuis le consulat de Cicéron, les Romains n'oublièrent jamais d'intercaler le mois *Merkédonius*, et pose en fait, avec Dion Cassius, que, l'an de Rome 708, J. César intercala non pas soixante et sept jours, indépendamment du mois *Merkédonius*, comme le veulent Censorin et Macrobe, mais quarante et cinq jours, outre ce mois, ou soixante et sept jours en tout. C'est sur cette base que s'appuient ses tables chronologiques.

On les trouvera en tête des Livres de la Guerre Civile. Nous insérons ici celle de la Guerre des Gaules, d'après Oberlin.

PRINCIPALES EPOQUES

DU COMMANDEMENT DE CÉSAR

DANS LES GAULES.

An de Rome 695. — *Avant Jésus-Christ* 59.

César, consul, obtient pour cinq ans le département des Gaules; il en conserva neuf ans le commandement, suivant *Suétone*, ch. 22 et 23, et *Dion Cassius*. L. 38.

696. — 58.

Consuls, L. Calpurnius Pison, A. Gabinius.
Guerre contre les Helvétiens, et contre Arioviste. L. 1.

697. — 57.

P. Cornelius Lentulus Spinther,
Q. Cæcilius Metellus.
Défaite et soumission des Belges. L. 2.

698. — 56.

Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus,
L. Marcius Philippus.
Guerre dans les Alpes, et contre les Venètes,

les Unelles, les Aquitains, les Morins et les Ménapiens. L. 3.

699. — 55.

CN. POMPEÏUS MAGNUS II, M. LICINIUS CRASSUS II.

Sous leur consulat, les pouvoirs de César lui furent continués pour cinq ans, au-delà des cinq premières années.

Guerre des Usipètes et des Tenchthères. César va dans la Germanie; il passe ensuite dans la Bretagne. Expédition contre les Morins et les Ménapiens. L. 4.

700. — 54.

L. DOMITIUS AHENOBARBUS, APPIUS CLAUDIUS PULCHER.

Seconde expédition en Bretagne. Guerre d'Ambiorix. Les Nerviens réprimés. L. 5.

701. — 53.

CN. DOMITIUS CALVINUS, M. VALERIUS MESSALA.

Mouvemens dans presque toute la Gaule. Soumission des Nerviens, des Sénonais et des Ménapiens. Défaite des Tréviriens. Expédition contre les Suèves. Châtiment d'Ambiorix, des Eburons et d'Accon. L. 6.

702. — 52.

CN. POMPEÏUS MAGNUS III,
d'abord seul; puis à dater du 1er *Sextilis*, avec
Q. CÆCILIUS METELLUS SCIPIO.

Guerre contre Vercingétorix, généralissime des Gaulois. L. 7.

703. — 51.

SER. SULPICIUS RUFUS, M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Derniers efforts des Gaulois, qui sont partout défaits.

704. — 50.

L. ÆMILIUS PAULUS, C. CLAUDIUS MARCELLUS.

Conduite politique de César dans les Gaules. Commencemens de la guerre civile.

APPENDIX

POUR LES MESURES DE TEMPS,

LES DISTANCES

ET LES MONNAIES ROMAINES.

L'ANNÉE Romaine, avant César, était lunaire: pour la ramener au cours du soleil, on intercalait tous les deux ans un mois, appelé *Merkédonius*. Cette intercalation ayant été quelquefois négligée, il en résulta que l'année Romaine, lorsqu'elle fut reformée, était de quarante et cinq jours en arrière de l'année solaire, en sorte que, lorsque César établit son calendrier, au mois d'Octobre de l'an Romain, le 708e, depuis la fondation de Rome, on n'était réellement qu'au mois de Sextilis (Août). C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue en lisant ses Commentaires; sans quoi l'on croirait souvent qu'il déplace les saisons.

Les Romains divisaient le mois par Calendes, Ides et Nones. Les Calendes étaient toujours le premier: les Nones étaient le sept,

en Mars, Mai, Juillet et Octobre, et le cinq les autres mois : les Ides venaient régulièrement le huitième jour après les Nones et conséquemment tombaient ou au 15, ou au 13. Quant à la manière de compter les jours, un exemple éclaircira mieux la chose que tout ce que je pourrais dire. Supposons qu'il s'agisse du mois de Mars, dont les Nones tombaient au 7 ; on disait d'abord, *Calendes* de Mars, ou 1er. Mars. Ensuite 6e jour, 5e, 4e, 3e, 2e, (avant les Nones), puis *Nones;* ensuite 8e, 7e, 6e, 5e, 4e. 3e, 2e, (avant les Ides), puis *Ides*. Mais le reste du mois se comptait sous le nom du suivant : ainsi l'on disait le 16, le 15, etc. avant les Calendes d'Avril, et toujours de même. On sent que les mois étant de 29 et de 30 jours, et les Ides tombant tantôt le 13, tantôt le 15, le nombre des jours, où l'on comptait par Calendes, variait en conséquence.

Le jour commençait au lever du soleil : il se divisait dans toutes les saisons en douze heures et la nuit en quatre veilles. Il s'ensuit que, les heures et les veilles devenant alternativement plus longues et plus courtes, suivant que le jour croissait ou diminuait, pour établir un rapport exact entre leurs heures et les nôtres, il faut combiner l'heure donnée par César, avec l'époque de l'année, où l'action

se passe. Les Romains n'avaient de fixe que le midi, et le commencement de la 3e veille, ou minuit.

D'Anville évalue le mille Romain à 756 toises. Le pied Romain est à notre ancien pied de Roi, comme 1306 à 1400.

La lieue, mesure Gauloise, faisait un mille et demi, ou 1134 toises.

Le petit sesterce valait environ vingt-trois centimes, le grand sesterce cent fois autant.

Le *nummus* était la même chose que le petit sesterce.

Le denier en valait à peu près deux.

ERRATA DU TOME II.

Page 10, ligne	12.	Obæratosque; suos — *lege* — obæratosque suos.
14.	10.	Rescendi — rescindi.
16.	9.	Prohiberit posse — prohibere possit.
32.	13.	Ab iis reperit — ab aliis quærit; reperit.
62.	4.	Republiqua — Republica.
Ibid.	24.	He esse — hoc esse.
74.	1.	Fugas — fuga.
84.	24.	Non esse — nos esse.
Ibid.	25.	A Senatu, Æduos — a Senatu Æduos.
90.	22.	In catena — in catenas.
110.	17.	Ut, ne — ut ne.
140.	15.	Latitudine — lassitudine.
176.	24.	Quam primum — quum primum.
186.	18.	Longariis — Longuriis.
191.	12.	Les Aulerces, Eburovices. Suppr. la,.
196.	16.	Provinciæ finitimæ, ex his regionibus — Provinciæ, finitimæ his regionibus.
198.	24.	Conciseant — consciseant.
201.	8.	Ex loquo — ex loco.
208.	31.	Onsecutœ — consecutæ.
210.	23.	Les Gésates, s'avancèrent — Suppr. la,.
217.	16.	Supplications de Rome — Supplications à Rome.
223.	19.	Leurs cavalerie — leur.
285.	5.	Les Eburons, leurs cliens — les Eburons et les Condruses, cliens des Tréviriens.
306.	28.	Desilerent — desilirent.
316.	4.	Britanniam — Britannia.
317.	20.	Attendu — attendus.
324.	25.	Pertubati — perturbati.
328.	25.	Qui si, per te — qui, si per te.
348.	23.	Hic dies — hic, hic dies.
354.	17.	Trio — tria.
360.	16.	Scandere — scindere.
361.	17.	Grimper sur le — entamer le.
368.	12.	Ro.ere — cogere.
Ibid.	24.	Indicit, hoc more Gallorum est initium belli, quo — indicit: hoc more Gallorum est initium belli, quo
373.	25.	Qui le tuer a — qui le tuera.
378.	12.	Ayant — aient.

C. JULII CÆSARIS

COMMENTARII.

T. II.

DE BELLO GALLICO, I.

COMMENTAIRES

DE CÉSAR.

T. II.

Ier. DE LA GUERRE DES GAULES.

C. JULII CÆSARIS
COMMENTARII.

DE BELLO GALLICO.

LIBER I.

COMPENDIUM.

I. GALLIARUM *situs et divisio. — II. Motus in Helvetia ab Orgetorige exciti; ejus consilia, et mors; Helvetii suos parant fines deserere, Galliam invasuri. — III. Cæsar Genevam devenit, ab eo postulant Helvetii de transitu, quem postquam vi frustra tentarunt, ad alterum iter se convertunt. Cæsar in Italiam proficiscitur, accersendi exercitus caussa. — IV. Iter Helvetiorum: Tigurinus pagus a Cæsare profligatur. Frustra colloquitur cum principibus Helvetiorum, qui pergunt in interiora Galliæ. — V. Laborat Cæsar frumenti inopia: de inedia Dumnorigem, Æduum, criminantur. Pœnas ab illo capere destinat Cæsar, mox ei parcit. — VI. Omissa Helvetios profligandi occasio: Cæsarem aggressi, penitus funduntur: se dedunt. Tum illorum sors, tum sociorum: quot ex Helvetia discesserint, quotque remanserint. — VII. Gallorum conventus. Queruntur de Germanorum rege, Ariovisto: mittit ad eum Cæsar: Ariovisti responsa: in hunc proficiscitur Cæsar cum copiis. — VIII. Exercitus Cæsariani trepidatio. Oratio Cæsaris in concilio. Militum confirmat animos. — IX. Accedit ad Ariovistum; colloquuntur; amborum postulata. — X. Di-*

COMMENTAIRES
DE CÉSAR.

GUERRE DES GAULES.

LIVRE I.

SOMMAIRE.

I. Division et situation géographique de la Gaule. — II. Mouvemens excités chez les Helvétiens par Orgétorix ; ses desseins ; sa mort. Les Helvétiens se disposent à quitter leur pays, pour s'enfoncer dans la Gaule. — III. César arrive à Genève. Les Helvétiens lui demandent le passage, cherchent en vain à le forcer, et changent de route. César va chercher son armée en Italie. — IV. Marche des Helvétiens. César défait un de leurs cantons. Conférence inutile avec les chefs des Helvétiens, qui continuent d'avancer. — V. César est au moment de manquer de vivres : on accuse de cette disette Dumnorix, Eduen. César veut le punir et finit par lui pardonner. — VI. Occasion manquée de battre les Helvétiens. Ils attaquent César et sont complettement défaits. Ils se rendent. Leur sort et celui de leurs alliés. Leur nombre primitif, et combien il en réchappe. — VII. Assemblée des Gaulois. Plaintes contre Arioviste, roi des Germains. César lui envoie des députés ; réponses d'Arioviste. César marche contre lui. — VIII. Terreur dans l'armée de César : son discours dans le conseil ; les troupes se rassurent. — IX. César s'approche d'Arioviste. Entrevue. Prétentions récipro-

rimitur colloquium. Ariovisti perfidia. Hostiliter agitur. — XI. Prœlium. Pulsi Germani ad unum penè trucidantur. Copias Cæsar in Hibernis collocat et Italiam petit.

I. GALLIA est omnis divisa in partes tres. Quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur. Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt. Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, à Belgis Matrona et Sequana dividit. Horum omnium fortissimi sunt Belgæ, propterea quod à cultu atque humanitate provinciæ longissime absunt, minimeque ad eos mercatores sæpe commeant, atque ea, quæ ad effeminandos animos pertinent, important; proximique sunt Germanis, qui trans Rhenum incolunt, quibuscum continenter bellum gerunt. Qua de caussa Helvetii quoque reliquos Gallos virtute præcedunt, quod fere quotidianis prœliis cum Germanis contendunt, quum aut suis finibus eos prohibent, aut ipsi in eorum finibus bellum gerunt.

Eorum una pars, quam Gallos obtinere dictum est, initium capit à flumine Rhodano: continetur Garumnâ flumine, Oceano, finibus Belgarum; attingit etiam à Sequanis et Helvetiis

ques. — X. Rupture des conférences. Perfidie d'Arioviste. Hostilités.—XI. Bataille. Déroute complette des Germains, et destruction de leur armée. César met ses troupes en quartiers d'hiver et passe en Italie.

I. La Gaule entière se divise en trois parties, l'une habitée par les Belges, une autre par les Aquitains, la troisième par les peuples nommés Gaulois dans notre langue (1), et Celtes dans la leur. Les trois nations ont une langue, des coutumes et des lois différentes. Les Gaulois sont séparés des Belges par la Seine et la Marne, des Aquitains par la Garonne. Les plus braves de tous sont les Belges, parce qu'ils s'écartent le plus de l'éducation et des mœurs polies de notre province, que les marchands, qui vont rarement chez eux, n'y portent rien de ce qui peut amollir le courage; et qu'il n'y a que le Rhin, entr'eux et les Germains, avec lesquels ils sont sans cesse en guerre. Les Helvétiens, par la même raison, surpassent en valeur les autres Gaulois, ayant presque journellement les armes à la main, soit pour défendre leur pays contre les Germains, soit même pour les attaquer chez eux.

Le territoire des Gaulois commence au Rhône: borné par la Garonne, l'Océan et la Belgique, il s'avance jusqu'au Rhin, par le pays des Sequaniens et des Helvétiens, et regarde le septentrion.

flumen Rhenum : vergit ad Septentriones. Belgæ ab extremis Galliæ finibus oriuntur ; pertinent ad inferiorem partem fluminis Rheni : spectant in septentriones, et orientem solem. Aquitania à Garumna flumine ad Pyrenæos montes, et eam partem Oceani, quæ ad Hispaniam, pertinet : spectat inter occasum Solis et septentriones.

II. Apud Helvetios longe nobilissimus et ditissimus fuit Orgetorix. Is, M. Messala et M. Pisone Coss., regni cupiditate inductus, conjurationem nobilitatis fecit et civitati persuasit, ut de finibus suis cum omnibus copiis exirent : per facile esse, quum virtute omnibus præstarent, totius Galliæ imperio potiri. Id hoc facilius eis persuasit, quod undique loci natura Helvetii continentur ; una ex parte, flumine Rheno latissimo atque altissimo, qui agrum Helvetium à Germanis dividit; altera ex parte, monte Jura altissimo, quæ est inter Sequanos et Helvetios; tertia, lacu Lemano, et flumine Rhodano, qui provinciam nostram ab Helvetiis dividit. His rebus fiebat, ut et minus late vagarentur et minus facile finitimis bellum inferre possent. Qua de caussa homines bellandi cupidi magno dolore afficiebantur : pro multitudine autem hominum, et pro gloria belli atque fortitudinis, angustos se fines habere

la Belgique, exposée au septentrion et au Levant, commence où finit la Gaule, et va jusqu'au bas Rhin. L'Aquitaine s'étend depuis la Garonne jusqu'aux Pyrénées, et à la partie de l'Océan qui baigne l'Espagne; elle est entre le septentrion et le couchant.

II. Orgétorix était, sans contredit, le plus riche et le plus distingué des Helvétiens. La passion de régner l'ayant porté, sous le consulat de M. Messala et de M. Pison, à conspirer avec la noblesse, il engagea ses concitoyens à sortir de leur pays avec tout ce qu'ils possédaient : « plus braves » qu'aucun autre peuple, il leur serait très-facile » de s'emparer de l'empire de toute la Gaule. » Il lui fut d'autant plus facile de les séduire, que la nature des lieux les resserre en tout sens. Ils sont d'un côté, séparés de la Germanie par le Rhin, fleuve très-large et très-profond; ils le sont des Séquaniens par les cimes élevées du Jura; ils le sont de notre province par le Rhône et le lac Léman, ensorte qu'ils ne pouvaient étendre leurs courses et porter, à leur gré, la guerre chez leurs voisins : sujet d'une douleur profonde pour un peuple belliqueux! Et puis, à raison de leur nombre, de leur bravoure et de la gloire de leurs exploits, qu'était un pays de deux cent quarante

arbitrabantur, qui in longitudine millia passuum CCXL, in latitudinem CLXXX patebant.

His rebus adducti, et auctoritate Orgetorigis permoti, constituerunt, ea, quæ ad proficiscendum pertinerent, comparare; jumentorum, et carrorum quammaximum numerum coëmere; sementes quammaximas facere, ut in itinere copia frumenti suppeteret; cum proximis civitatibus pacem et amicitiam confirmare. Ad eas res conficiendas biennium sibi satis esse duxerunt; in tertium annum profectionem lege confirmant. Ad eas res conficiendas Orgetorix deligitur.

Is sibi legationem ad civitates suscepit. In eo itinere, persuadet Castico, Catamantaledis filio, Sequano, cujus pater regnum in Sequanis multos annos obtinuerat, et à S. P. Q. R. amicus appellatus erat, ut regnum in civitate sua occuparet, quod pater ante habuerat: itemque Dumnorigi, Æduo, fratri Divitiaci, qui eo tempore principatum in civitate sua obtinebat, ac maxime plebi acceptus erat, ut idem conaretur, persuadet eique filiam suam in matrimonium dat. Perfacile factu esse illis probat conata perficere, propterea quod ipse suæ civitatis imperium obtenturus esset: non esse dubium quin totius Galliæ plurimum Helvetii possent; se suis copiis, suoque exercitu, illis

milles seulement en longueur, sur une largeur de cent quatre-vingts (2)?

Ebranlés par ces motifs, entraînés par l'influence d'Orgétorix, ils résolurent de rassembler ce qu'il fallait pour le départ, d'acheter tout ce qu'on pourrait de bêtes de somme et de charriots, d'ensemencer le plus de terre possible, pour ne point manquer de blé dans la route, de traiter et de se lier d'amitié avec les cités voisines. Deux ans leur parurent suffisans pour ces préparatifs; une loi fixa le départ à la troisième année: Orgétorix fut élu pour veiller à l'exécution.

Il se chargea personnellement des ambassades. Dans son voyage, il engage le Sequanien Casticus, fils de Catamentalès, à s'emparer du gouvernement de sa cité, sur laquelle avait regné longtemps son père, qui avait obtenu le titre d'ami du sénat et du peuple romain : il persuade la même chose et donne sa fille en mariage au frère de Divitiacus, Dumnorix, homme très-aimé de la multitude et tenant alors le premier rang parmi les Eduens. Il leur fait voir combien la réussite leur sera facile, puisqu'il va devenir roi de sa cité : « Qui doute que les Helvétiens ne soient » les plus puissans des Gaulois? Or, il promet » d'employer son crédit et son armée, pour

regna conciliaturum, confirmat. Hac oratione adducti, inter se fidem et jusjurandum dant, et, regno occupato, per tres potentissimos ac firmissimos populos, totius Galliæ sese potiri posse sperant.

Ea res, ut est Helvetiis per indicium enuntiata, moribus suis Orgetorigem ex vinculis caussam dicere coëgerunt: damnatum pœnam sequi oportebat, ut igni cremaretur. Die constituta caussæ dictionis, Orgetorix ad judicium omnem suam familiam, ad hominum millia decem, undique coëgit et omnes clientes, obæratosque; suos, quorum magnum numerum habebat, eodem conduxit: per eos, ne caussam diceret, se eripuit. Quum civitas, ob eam rem incitata, armis jus suum exsequi conaretur multitudinemque hominum ex agris magistratus cogerent, Orgetorix mortuus est: neque abest suscipio, ut Helvetii arbitrantur, quin ipse sibi mortem consciverit.

Post ejus mortem nihilominus Helvetii id, quod constituerant, facere conantur, ut è finibus suis exeant. Ubi jam se ad eam rem paratos esse arbitrati sunt, oppida sua omnia numero ad duodecim, vicos ad quadringentos, reliqua privata ædificia incendunt: frumentum omne, præter quod secum portaturi erant, comburunt, ut, domum reditionis spe sublatâ,

» établir l'autorité de ses amis. » Son discours les détermine : ils se lient mutuellement par serment, se flattant que, devenus rois de trois peuples aussi braves et aussi puissans, ils se rendront bientôt maîtres de toute la Gaule.

Les Helvétiens, ayant eu vent de ce projet, forcent Orgétorix à paraître en jugement, chargé de fers, suivant l'usage : s'il était condamné, il devait être brûlé vif. Le jour fixé pour rendre compte de sa conduite, il fait venir au lieu de l'assemblée tous les siens (3), au nombre de dix mille, sans compter beaucoup de cliens et de débiteurs, et s'arrache ainsi à la nécessité de se défendre. Tandis que la cité indignée songe à maintenir ses droits par la force, et que les magistrats rassemblent, en foule, les habitans des campagnes, Orgetorix meurt, et les Helvétiens sont portés à croire qu'il se donna lui-même la mort.

Ils n'en persistent pas moins dans les mesures arrêtées pour émigrer. Lorsqu'ils s'y croient assez préparés, ils incendient leurs douze villes, quatre cents bourgs, et tous les bâtimens isolés : ils livrent au feu tous les grains qu'ils ne pouvaient emmener avec eux, afin d'être plus prêts à braver tous les dangers, après s'être ôté l'espoir du retour : ils ordonnent que chacun se munisse de

paratiores ad omnia pericula subeunda essent: trium mensium molita cibaria sibi quemque domo afferre jubent: persuadent Rauracis, et Tulingis, et Latobrigis finitimis, uti, eodem usi consilio, oppidis suis vicisque exustis, una cum iis proficiscantur: Boiosque, qui trans Rhenum incoluerant, et in agrum Noricum transierant, Noricamque oppugnarant, receptos ad se socios sibi adsciscunt.

Erant omnino itinera duo, quibus itineribus domo exire possent; unum per Sequanos, angustum et difficile, inter montem Juram et flumen Rhodanum, quo vix singuli carri ducerentur; mons autem altissimus impendebat, ut facile perpauci prohibere possent: alterum per provinciam nostram, multo facilius atque expeditius, propterea quod Helvetiorum inter fines et Allobrogum, qui nuper pacati erant, Rhodanus fluit, isque nonnullis locis vado transitur. Extremum oppidum Allobrogum est proximumque Helvetiorum finibus, Geneva. Ex eo oppido pons ad Helvetios pertinet. Allobrogibus sese vel persuasuros, quod nondum bono animo in populum Romanum viderentur, existimabant, vel vi coacturos, ut per suos fines eos ire paterentur. Omnibus rebus ad profectionem comparatis, diem dicunt, qua die ad ripam Rhodani omnes conveniant. Is

farine pour trois mois, persuadent aux Rauraques, aux Tulingiens et aux Latobriges leurs voisins, de partir avec eux, après avoir à leur exemple, brûlé leurs villes et leurs bourgs, et s'associent un peuple d'au-delà du Rhin, les Boïens, qui s'étaient jettés dans la Noricie, où ils assiégeaient Norica.

Il n'y avait absolument que deux chemins pour sortir de l'Helvétie: l'un entre le Rhône et le Jura, par le pays des Séquaniens, difficile, étroit, où les charriots auraient peine à défiler un à un, et de plus dominé par une très-haute montagne, ensorte qu'une poignée d'hommes en défendrait aisément les passages; l'autre, par notre province, était beaucoup plus court et plus commode, parce que le Rhône, qui coule entre le pays nouvellement soumis des Allobroges et celui des Helvétiens, est guéable en plusieurs endroits. Genève est la dernière ville des premiers, et la plus voisine de l'Helvétie, avec laquelle elle communique par un pont. Les Helvétiens comptaient obtenir le passage par le pays des Allobroges, soit de gré, ce peuple ne paraissant pas encore bien porté pour les Romains, soit par la force des armes. Tout étant prêt pour le départ, les Helvétiens indiquent pour le jour du rassemblement

dies erat, a. d. quintum kal. aprilis, L. Pisone, A. Gabinio Coss.

III. Cæsari quum id nunciatum esset, eos per provinciam nostram iter facere conari, maturat ab urbe profisci; et, quam maximis itineribus potest, in Galliam ulteriorem contendit et ad Genevam pervenit. Provinciæ toti quammaximum militum numerum imperat; erat omnino in Gallia ulteriore legio una : pontem, qui erat ad Genevam, jubet rescendi. Ubi de ejus adventu Helvetii certiores facti sunt, legatos ad eum mittunt nobilissimos civitatis, cujus legationis Numeius et Verodoctius principem locum obtinebant, qui dicerent : « sibi esse in animo sine ullo maleficio iter per provinciam facere, propterea quod aliud iter haberent nullum : rogare ut, ejus voluntate, id sibi facere liceat. » Cæsar, quod memoria tenebat L. Cassium Consulem occisum, exercitumque ejus ab Helvetiis pulsum et sub jugum missum, concedendum non putabat : neque homines inimico animo, datâ facultate per provinciam itineris faciundi, temperaturos ab injuria et maleficio existimabat. Tamen, ut spatium intercedere posset, dum milites, quos imperaverat, convenirent, legatis respondit « diem se ad deliberandum sumpturum; si quid vellent, a. d. idus apr. reverterentur. »

général sur les bords du Rhône, le cinq des calendes d'avril, sous le consulat de L. Pison et d'A. Gabinius.

III. Dès que César apprend qu'ils se disposent à traverser la province romaine, il se hâte de partir de Rome pour la Gaule ultérieure, et, faisant toute la diligence possible, il arrive à Genève, dont il fait couper le pont. Comme il n'y avait qu'une seule légion au-delà des Alpes, il ordonne les plus nombreuses levées dans toute la province. Les Helvétiens, dès qu'ils sont instruits de son arrivée, lui députent les plus distingués de leur cité, ayant à leur tête, Numeïus et Verodoctius qui sont chargés de lui dire : « Que, n'ayant aucun autre chemin, ils ont le » projet de traverser la province, sans y faire au- » cun mal, et qu'ils le prient d'y consentir. » César ne pensait pas à le leur permettre : il se rappellait la mort du consul L. Cassius, son armée battue et réduite par les Helvétiens à passer sous le joug, et ne présumait pas qu'un peuple mal intentionné s'abstînt de tout dégât et de toute violence, s'il lui accordait le passage. Cependant, pour donner aux troupes qu'il avait commandées, le temps de se rassembler, il répondit aux députés, « Qu'il prendrait jour pour délibérer sur » leur demande, et qu'ils pouvaient revenir aux » ides d'avril. »

Interea ea legione, quam secum habebat, militibusque, qui ex provincia convenerant, à lacu Lemano, quem flumen Rhodanus influit, ad montem Juram, qui fines Sequano rum ab Helvetiis dividit, millia passuum decem novem, murum, in altitudinem pedum sexdecim, fossamque perducit. Eo opere perfecto, præsidia disponit, castella communit, quo facilius, si se invito transire conarentur, prohiberit posse. Ubi ea dies, quam constituerat cum legatis, venit, et legati ad eum reverterunt, negat « se more et exemplo populi Romani posse iter ulli per provinciam dare; et, si vim facere conentur, prohibiturum » ostendit. Helvetii, ea spe dejecti, navibus junctis ratibusque compluribus factis alii, alii, vadis Rhodani, quà minima altitudo fluminis erat, nonnunquam interdiu, sæpiùs noctu, si perrumpere possent, conati, operis munitione, et militum concursu et telis repulsi, hoc conatu destiterunt.

Relinquebatur una per Sequanos via, qua, Sequanis invitis, propter angustias ire non poterant. Iis quum sua sponte persuadere non possent, legatos ad Dumnorigem Æduum mittunt, ut eo deprecatore à Sequanis hoc impetrarent. Dumnorix gratia et largitione apud

Il emploie, en attendant, sa légion et les troupes venues de la Province, à tirer un mur de dix-neuf milles de longueur sur seize pieds de hauteur, avec son fossé, depuis le lac Léman que traverse le Rhône, jusqu'au Jura qui sépare les Séquaniens des Helvétiens. L'ouvrage achevé, il y distribue des postes et y ajoute des redoutes, pour en rendre la défense plus facile, si l'on veut passer malgré lui. Lorsqu'au jour convenu les députés revinrent, il leur dit : « Que, d'après l'usage » constant du peuple Romain, il ne pouvait accorder » à personne le passage par la Province : s'ils es- » sayaient de le forcer, ils le voyaient en état de leur » résister. » Les Helvétiens, déchus de leur espoir, firent de jour, et le plus souvent de nuit, diverses tentatives, traversant le Rhône, les uns à gué, dans les endroits les moins profonds, les autres sur des bateaux joints ensemble, ou sur des radeaux dont ils firent un grand nombre. Mais arrêtés par les retranchemens, repoussés par le choc et les traits des soldats et n'ayant pu se faire jour nulle part, ils abandonnèrent l'attaque.

Il ne leur restait que le chemin par le pays des Séquaniens, impraticable, sans leur consentement, à cause des défilés. Ne pouvant obtenir eux-mêmes cet aveu, ils envoient prier l'Eduen Dumnorix de le solliciter pour eux. Dumnorix avait beaucoup de crédit chez les Séquaniens par

Sequanos plurimum poterat; et Helvetiis erat amicus, quod ex ea civitate Orgetorigis filiam in matrimonium duxerat; et, cupiditate regni adductus, novis rebus studebat et quamplurimas civitates suo sibi beneficio habere obstrictas volebat. Itaque rem suscipit et a Sequanis impetrat, ut per fines suos Helvetios ire patiantur, obsidesque uti inter sese dent, perficit: Sequani, ne itinere Helvetios prohibeant; Helvetii, ut sine maleficio et injuria transeant.

Cæsari renunciatur, Helvetiis esse in animo per agrum Sequanorum et Æduorum iter in Santonum fines facere, qui non longe à Tolosatium finibus absunt, quæ civitas est in Provincia. Id si fieret, intelligebat magno cum Provinciæ periculo futurum, ut homines bellicosos, populi Romani inimicos, locis patentibus maximeque frumentariis finitimos haberet. Ob eas caussas ei munitioni, quam fecerat, T. Labienum Legatum præfecit: ipse in Italiam magnis itineribus contendit duasque ibi legiones conscribit, et tres, quæ circum Aquileiam hiemabant, ex hibernis educit et, qua proximum iter in ulteriorem Galliam per Alpes erat, cum his quinque legionibus ire contendit. Ibi Centrones, et Graïoceli, et Caturiges,

ses manières et par ses largesses, et c'était un ami des Helvétiens, parce que son épouse, fille d'Orgétorix, était de leur cité : de plus, entraîné par la passion de régner et visant à une révolution, il voulait s'attacher, par la reconnaissance, le plus de cités possible. Il se charge donc de l'affaire, obtient des Séquaniens, le passage pour les Helvétiens et fait donner respectivement des ôtages; par ceux-là, pour garantir aux derniers qu'ils ne seront pas inquiétés dans leur marche; par ceux-ci, pour assurance qu'ils ne commettront ni violence ni dégât.

On vint annoncer à César que les Helvétiens avaient dessein de se rendre par le pays des Séquaniens et des Eduens dans celui des Santons, peu éloigné des terres des Tolosates, dont la cité fait partie de notre province. On aurait, en ce cas, et il trouvait fort dangereux d'avoir pour voisin, dans un pays de plaines et très-fertile en blé, un peuple belliqueux, ennemi des Romains. Laissant en conséquence à T. Labiénus, son lieutenant, le commandement de ses lignes, il se rend lui-même à grandes journées en Italie, y lève deux légions, en prend trois qu'il avait en quartiers d'hiver près d'Aquilée et marche avec ces troupes vers la Gaule ultérieure, à travers les Alpes, par le plus court chemin. Les Centrons, les Graïocèles, les Caturiges, ayant occupé les

locis superioribus occupatis, itinere exercitum prohibere conantur. Compluribus his præliis pulsis, ab Ocelo, quod est citerioris Provinciæ extremum, in fines Vocontiorum ulterioris Provinciæ die septimo pervenit : inde in Allobrogum fines, ab Allobrogibus in Segusianos exercitum ducit. Hi sunt extra Provinciam trans Rhodanum primi.

Helvetii jam per angustias et fines Sequanorum suas copias transduxerant et in Æduorum fines pervenerant eorumque agros populabantur. Ædui, quum se suaque ab his defendere non possent, legatos ad Cæsarem mittunt rogatum auxilium : « Ita se omni tempore de populo Romano meritos esse, ut, pene in conspectu exercitus nostri, agri vastari, liberi eorum in servitutem abduci, opida expugnari non debuerint. » Eodem tempore, Ambarri, necessarii et consanguinei Æduorum, Cæsarem certiorem faciunt, « Sese, depopulatis agris, non facile ab oppidis vim hostium prohibere. » Item Allobroges, qui trans Rhodanum vicos possessionesque habebant, fuga se ad Cæsarem recipiunt et demonstrant, « Sibi, præter agri solum, nihil esse reliqui. » Quibus rebus adductus Cæsar, non exspectandum sibi statuit, dum, omnibus fortunis sociorum consumptis, in Santones Helvetii pervenirent.

hauteurs pour lui disputer le passage, il les culbute dans plusieurs combats et, d'Ocelum, qui est à l'extrémité de la Gaule citérieure, il arrive en sept jours dans la Gaule ultérieure, sur les terres des Vocontiens, d'où il conduit son armée chez les Allobroges et, delà, chez les Ségusiens, qui sont le premier peuple que l'on trouve hors de la Province, au-delà du Rhône.

Les Helvétiens, avec tous leurs bagages, avaient déjà traversé les défilés et le pays des Séquaniens et ravageaient celui des Eduens, qui, hors d'état de se défendre, députèrent vers César pour implorer son secours : « Ils s'étaient, de tout temps, » conduits, à l'égard du peuple Romain, de manière à ne pas mériter de voir, presque sous les » yeux de notre armée, leurs champs dévastés, » leurs enfans enlevés pour l'esclavage et leurs » villes prises d'assaut. » En même temps, les Ambarres, amis des Eduens et du même sang, font également savoir à César « Que leurs terres ont été » ravagées et qu'ils ont peine à se défendre dans » leurs villes. » Enfin ceux des Allobroges, qui avaient des bourgs et des biens au-delà du Rhône, se réfugient à l'armée de César et lui exposent » Qu'il ne leur reste que le sol de leurs proprié» tés. » Tout cela le détermine à ne point attendre que les Helvétiens soient arrivés chez les Santons, après avoir tout détruit chez ses alliés.

Flumen est Arar, quod per fines Æduorum et Sequanorum in Rhodanum influit, incredibili lenitate, ita ut oculis in utram partem fluat, judicari non possit. Id Helvetii ratibus ac lintribus junctis transibant. Ubi per exploratores Cæsar certior factus est tres jam copiarum partes Helvetios id flumen transduxisse, quartam vero partem citra flumen Ararim reliquam esse, de tertia vigilia cum legionibus tribus e castris profectus, ad eam partem pervenit, quæ nondum flumen transierat. Eos impeditos et inopinantes aggressus, magnam eorum partem concidit: reliqui sese fugæ mandarunt atque in proximas silvas abdiderunt. Is pagus appellabatur Tigurinus: nam omnis civitas Helvetia in quatuor pagos divisa est. Hic pagus unus, quum domo exisset, patrum nostrorum memoria, L. Cassium Consulem interfecerat, et ejus exercitum sub jugum miserat. Ita sive casu, sive consilio Deorum immortalium, quæ pars civitatis Helvetiæ insignem calamitatem populo Romano intulerat, ea princeps pœnas persolvit. Qua in re Cæsar non solum publicas, sed etiam privatas injurias ultus est, quod ejus soceri L. Pisonis avum, L. Pisonem Legatum, Tigurini eodem prælio, quo Cassium, interfecerant. Hoc prælio facto, reliquas copias Helvetiorum

La Saône, qui passe entre les terres des Éduens et celles des Séquaniens pour se jetter dans le Rhône, est un fleuve d'une si incroyable lenteur, que l'on ne peut juger à l'œil en quel sens il coule. Les Helvétiens le passaient sur des bateaux et des radeaux. Dès que César sait par ses éclaireurs que trois de leurs divisions sont au-delà et qu'il ne reste en-deçà que la quatrième, il part de son camp à la troisième veille, avec trois légions, atteint cette arrière-garde, l'attaque et, dans la surprise et dans le désordre, en taille en pièces une grande partie : le reste prend la fuite et se cache dans les bois voisins. Ce corps était celui des Tigurins (*a*), qui forment un des quatre cantons de la république Helvétique. Ce peuple, ayant quitté ses foyers sous la génération précédente, avait, seul, fait passer sous le joug l'armée du Consul L. Cassius, qui fut tué. Ainsi, soit hasard, soit providence des Dieux immortels, la portion de la cité Helvétique dont le peuple Romain avait reçu cette funeste atteinte, fut punie la première. César vengea, dans ce jour, non-seulement les pertes de l'état, mais encore un grief personnel; car L. Pison, aïeul de son beau-père L. Pison et lieutenant de Cassius, avait péri dans l'action. Après le combat, il jette un pont sur la Saône et la fait

(*a*) D'anciens Auteurs prétendent qu'aux *Tigurins* étaient réunis les *Tugéens*, dont *Zug* conserve le nom.

ut consequi posset, pontem in Arare faciendum curat atque ita exercitum transducit.

Helvetii, repentino ejus adventu commoti, quum id, quod ipsi diebus xx ægerrime confecerant, ut flumen transirent, illum uno die fecisse intelligerent, legatos ad eum mittunt: cujus legationis Divico princeps fuit, qui bello Cassianno dux Helvetiorum fuerat. Is ita cum Cæsare egit: «Si pacem populus Romanus cum Helvetiis faceret, in eam partem ituros, atque ibi futuros Helvetios, ubi eos Cæsar constituisset atque esse voluisset: sin bello persequi perseveraret, reminisceretur et veteris incommodi pop. Romani et pristinæ virtutis Helvetiorum. Quod improviso unum pagum adortus esset, quum ii, qui flumen transissent, suis auxilium ferre non possent, ne, ob eam rem, aut suæ magnopere virtuti tribueret, aut ipsos despiceret: se ita a patribus majoribusque suis didicisse, ut magis virtute, quam dolo, contenderent, aut insidiis niterentur. Quare ne committeret, ut is locus, ubi constitissent, ex calamitate populi Romani et internecione exercitus nomen caperet, aut memoriam proderet.»

His Cæsar ita respondit: «Eo sibi minus dubitationis dari, quod eas res, quas legati Helvetii commemorassent, memoria teneret; atque eo gravius ferre, quo minus merito populo

passer à son armée, afin de joindre le reste des Helvétiens.

Étonnés, et de son approche soudaine, et d'apprendre qu'il avait franchi le fleuve en un jour, ce qu'ils avaient fait avec beaucoup de peine en vingt, ils lui envoient une députation dont le chef était Divicon, qui les avait commandés dans la guerre contre Cassius. Il dit à César : « Que, si » le peuple Romain faisait la paix avec les Helvé- » tiens, ils iraient et se fixeraient où César l'in- » diquerait et le voudrait; s'il continuait les » hostilités, qu'il se ressouvînt de l'échec essuyé » jadis par les Romains et de l'antique valeur des » Helvétiens. Pour avoir surpris un de leurs can- » tons, quand il ne pouvait être soutenu par ce » qui avait passé le fleuve, César ne devait, ni les » mépriser, ni trop présumer de ses forces. Ils » avaient appris de leurs pères et de leurs aïeux à » faire plus d'usage de la bravoure que de la ruse » et de la surprise. Qu'il prît donc garde que le » lieu où ils étaient ne devînt fameux par quelque » nouveau désastre du peuple Romain et ne rap- » pellât un jour la destruction de son armée. »

César répondit : « Qu'il balançait d'autant moins » sur le parti à prendre, qu'il avait présent ce » qn'ils lui rappellaient et le ressentait d'autant » plus vivement que le peuple Romain l'avait

Romano accidisset: qui si alicujus injuriæ sibi conscius fuisset, non fuisse difficile cavere; sed eo deceptum, quod neque commissum à se intelligeret, quare timeret, neque sine caussa timendum putaret. Quod si veteris contumeliæ oblivisci vellet, num etiam recentium injuriarum, quod, eo invito, iter per Provinciam per vim tentassent, quod Æduos, quod Ambarros, quod Allobrogas vexassent, memoriam deponere posset? Quod sua victoria tam insolenter gloriarentur, quodque tam diu se impune tulisse injurias admirarentur, eodem pertinere: consuesse enim Deos immortales, quo gravius homines ex commutatione rerum doleant, quos pro scelere eorum ulcisci velint, his secundiores interdum res et diuturniorem impunitatem concedere. Quum ea ita sint, tamen, si obsides ab iis sibi dentur, uti ea, quæ polliceantur, facturos intelligat, et si Æduis de injuriis, quas ipsis sociisque eorum intulerint, item si Allobrogibus satisfaciant, sese cum iis pacem esse facturum.» Divico respondit: «Ita Helvetios a majoribus suis institutos esse, uti obsides accipere, non dare, consueverint: ejus rei populum Romanum esse testem.» Hoc respondo dato, discessit.

» moins mérité. S'il s'était reproché quelqu'injus-
» tice, il lui eût été facile d'être sur ses gardes ;
» ce qui l'avait déçu, c'est qu'il ne se connaissait
» aucun motif de craindre et qu'il ne croyait pas
» devoir craindre sans motif. Mais quand on vou-
» drait bien oublier cet ancien affront, pourrait-
» on aussi perdre la mémoire des insultes récentes,
» de leurs tentatives pour forcer le passage qu'on
» leur refusait, des vexations souffertes par les
» Eduens, les Ambarres et les Allobroges ? L'in-
» solence avec laquelle ils se vantaient de leur
» victoire et leur étonnement de ce qu'on avait
» toléré si long-temps leurs outrages, auraient le
» même résultat : car, pour rendre le changement
» de choses plus douloureux et plus accablant à
» ceux dont les crimes provoquent leur vengeance,
» les Dieux immortels leur accordent souvent la
» fortune la plus prospère et une très-longue im-
» punité. Malgré cela pourtant, s'ils donnent
» des ôtages, qui répondront de l'exécution de
» leurs promesses, et s'ils indemnisent les Eduens
» leurs alliés et les Allobroges des dommages
» qu'ils leur ont causés, il fera la paix avec eux. »
Divicon répliqua : « Que les Helvétiens tenaient de
» leurs ancêtres la coutume de recevoir des ôta-
» ges, et non celle d'en donner : les Romains en
» étaient la preuve. » Et sans rien ajouter, il se
retira.

Postero die castra ex eo loco movent. Idem Cæsar facit equitatumque omnem, ad numerum quatuor millium, quem ex omni Provincia, et Æduis atque eorum sociis coactum habebat, præmittit, qui videant, quas in partes hostes iter faciant. Qui, cupidius novissimum agmen insecuti, alieno loco cum equitatu Helvetiorum prælium committunt et pauci de nostris cadunt. Quo prælio sublati Helvetii, quod quingentis equitibus tantam multitudinem equitum propulerant, audacius subsistere, nonnunquam ex novissimo agmine prælio nostros lacessere cœperunt. Cæsar suos à prælio continebat ac satis habebat, in præsentia, hostem rapinis, pabulationibus populationibusque prohibere. Ita dies circiter quindecim iter fecerunt, uti, inter novissimum hostium agmen et nostrum primum, non amplius quinis aut senis millibus passuum interesset.

Interim quotidie Cæsar Æduos frumentum, quod essent publice polliciti, flagitare: nam propter frigora, quod Gallia sub Septentrionibus, ut ante dictum est, posita est, non modo frumenta in agris matura non erant, sed ne pabuli quidem satis magna copia suppetebat. Eo autem frumento, quod flumine Arare navibus subvexerat, propterea minus uti poterat, quod iter ab Arare Helvetii averterant, a quibus

Le lendemain les Helvétiens lèvent le camp : César en fait de même et, pour connaître leur direction, il détache en avant toute sa cavalerie, forte de quatre mille hommes, rassemblés chez les Eduens, chez leurs alliés et dans toute la Province. Comme ils serraient de trop près l'arrière-garde des Helvétiens, ils en vinrent aux mains avec leur cavalerie, dans une mauvaise position, et perdirent quelques hommes. Les ennemis, enflés du succès d'un combat où cinq cents cavaliers en avaient mis un si grand nombre en déroute, commencèrent à faire face avec plus d'audace : leur arrière-garde attaquait même quelquefois. César contenait ses soldats et croyait assez faire, pour le moment, d'empêcher l'ennemi de fourrager, de piller et de ravager. Les deux armées marchèrent ainsi quinze jours environ, l'arrière-garde ennemie n'étant, au plus, qu'à cinq ou six milles de notre avant-garde.

V. Cependant César demandait chaque jour aux Eduens le blé qu'ils avaient formellement promis : car la Gaule étant, comme on l'a dit, au septentrion, non seulement la moisson n'était pas mûre à cause du froid, mais on n'avait pas même assez de fourrage ; et César, ne voulant pas perdre de vue les Helvétiens, ne pouvait faire usage du blé qu'il avait embarqué snr la Saône, dont ils s'étaient écartés. Les Eduens gagnaient un jonr et

discedere nolebat. Diem ex die ducere Ædui: «Conferri, comportari, adesse» dicere. Ubi se diutius duci intellexit et diem instare, quo die frumentum militibus metiri oporteret, convocatis eorum principibus, quorum magnam copiam in castris habebat, in his Divitiaco et Lisco, qui summo magistratu præerat (quem Vergobretum appellant Ædui, qui creatur annuus, et vitæ necisque in suos habet potestatem) graviter eos accusat quod, quum neque emi, neque ex agris sumi posset, tam necessario tempore, tam propinquis hostibus, ab iis non sublevetur; præsertim quum magna ex parte eorum precibus adductus bellum susceperit, multo etiam gravius, quod sit destitutus, queritur.

Tum demum Liscus oratione Cæsaris adductus, quod antea tacuerat, proponit: « Esse nonnullos, quorum auctoritas apud plebem plurimum valeat, qui privati plus possint, quam ipsi magistratus: hos seditiosa atque improba oratione multitudinem deterrere, ne frumentum conferant; quod præstare dicant, si jam principatum Galliæ obtinere non possint, Gallorum, quam Romanorum imperia perferre satius esse neque dubitare quin, si Helvetios superaverint Romani, una cum reliqua Gallia Æduis libertatem sint erepturi. Ab iisdem nos-

puis un autre : « On rassemblait les grains ; ils » étaient en route ; ils arrivaient. » Voyant que la chose traînait trop en longueur et qu'il fallait, sous peu de jours, distribuer la ration aux soldats, César convoque les premiers des Eduens qui suivaient en grand nombre l'armée, entr'autres Divitiacus et Liscus, leur suprême magistrat, celui qu'ilsn omment *Vergobret* (4) : il est élu pour un an, durant lequel il a droit de vie et de mort. César leur reproche vivement « de ne l'aider en rien dans » un moment aussi décisif, lorsqu'on est si près de » l'ennemi et qu'on ne peut rien se procurer, ni » à prix d'argent, ni dans la campagne. Il se » plaint d'autant plus amèrement de cet abandon, » que c'est surtout à leur prière qu'il a entrepris » cette guerre. »

Son discours détermine Liscus à dévoiler enfin ce qu'il avait caché jusqu'alors : « Il y avait plu» sieurs hommes en grand crédit auprès du peu» ple et qui, quoique simples particuliers, pou» vaient plus que les magistrats : leurs propos sédi» tieux et coupables détournaient la multitude » d'apporter du blé, *parce que*, disaient-ils, *si* » *l'on ne pouvait tenir le premier rang dans la Gau-* » *le, il valait mieux obéir à des Gaulois qu'aux* » *Romains*, *et qu'il n'était pas douteux que les* » *Romains*, *s'ils étaient vainqueurs des Helvé-* » *tiens*, *ne ravissent la liberté aux Eduens*,

tra consilia, quæque in castris gerantur, hostibus enuntiari. Hos a se coërceri non posse: quin etiam, quod necessario rem coactus Cæsari enuntiarit, intelligere sese quanto id cum periculo fecerit, et ob eam caussam, quam diu potuerit, tacuisse. »

Cæsar hac oratione Lisci Dumnorigem Divitiaci fratrem designari sentiebat: sed, quod pluribus præsentibus eas res jactari nolebat, celeriter concilium dimittit; Liscum retinet: quærit ex solo ea, quæ in conventu dixerat. Dicit liberius atque audacius. Eadem secreto ab iis reperit esse vera. Ipsum esse Dumnorigem, summa audacia, magna apud plebem propter liberalitatem gratia, cupidum rerum novarum: complures annos portoria reliquaque omnia Æduorum vectigalia parvo pretio redempta habere, propterea quod, illo licente, contra liceri audeat nemo. His rebus et suam rem familiarem auxisse, et facultates ad largiendum magnas comparasse: magnum numerum equitatus suo sumptu semper alere et circum se habere. Neque solum domi, sed etiam apud finitimas civitates largiter posse: atque, hujus potentiæ caussa, matrem in Biturigibus homini illic nobilissimo ac potentissimo collocasse: ipsum ex Helvetiis uxorem habere: so-

» *comme au reste de la Gaule.* Ces mêmes hommes
» instruisaient l'eunemi de nos projets et de ce
» qui se passait dans le camp. Il ne pouvait, quant
» à lui, les réprimer; il savait même combien
» il s'exposait en découvrant à César ce qu'il était
» forcé de lui dire : aussi avait-il gardé le silence,
» tant qu'il avait pu le faire. »

César sentait bien que Liscus désignait Dumnorix, frère de Divitiacus : mais ne voulant point traiter l'affaire publiquement, il congédie promptemeut l'assemblée, retient Liscus et le remet, tête-à-tête, sur ce qu'il a dit en public. Liscus parle plus frauchement et plus positivement; d'autres informations secrettes confirment les siennes : il s'agissait de Dumnorix. Cet homme très-aimé du peuple pour sa libéralité, très-entreprenant et qui desirait un autre ordre de choses, avait été plusieurs années fermier, à vil prix, des droits de traite et de tous les autres reveuus des Eduens, parce que, dès qu'il enchérissait, personue n'osait surenchérir : il avait, par-là, grossi sa fortune et ramassé de quoi fournir à ses grandes largesses : il entretenait à ses frais un grand nombre de cavaliers qu'il avait saus cesse autour de lui. Et ce n'était pas seulement chez les Eduens, mais aussi dans les cités voisines qu'il avait une grande influence. Pour l'étendre, il avait marié sa mère à un noble très-puissant chez les Bituriges,

rorem ex matre et propinquas suas nuptum in alias civitates collocasse. Favere et cupere Helvetiis, propter eam affinitatem : odisse etiam suo nomine Cæsarem et Romanos, quod eorum adventu potentia ejus diminuta et Divitiacus frater in antiquum locum gratiæ atque honoris sit restitutus. Si quid accidat Romanis, summam in spem regni per Helvetios obtinendi venire : imperio populi Romani non modo de regno, sed etiam de ea, quam habeat, gratia desperare. Reperiebat etiam Cæsar inquirendo, quod prælium equestre adversum paucis ante diebus esset factum, initium ejus fugæ à Dumnorige atque ejus equitibus factum esse (nam equitatu, quem auxilio Cæsari Ædui miserant, Dumnorix præerat) eorumque fuga reliquum esse equitatum perterritum.

Quibus rebus cognitis, quum ad has suspiciones certissimæ res accederent ; quod per fines Sequanorum Helvetios traduxisset : quod obsides inter eos dandos curasset : quod ea omnia non modo injussu suo et civitatis, sed etiam inscientibus ipsis fecisset : quod a magistratu Æduorum accusaretur ; satis esse caussæ arbitrabatur, quare in eum aut ipse animadverteret, aut civitatem animadvertere juberet. His omnibus unum repugnabat, quod

pris lui-même une Helvétienne pour femme et choisi dans d'autres cités des époux à sa sœur utérine et à des parentes. Il aimait et favorisait les Helvétiens, à raison de son alliance : il haïssait personnellement César et les Romains, parce que leur arrivée avait diminué son pouvoir et rendu à Divitiacus, son frère, son crédit et ses honneurs. Que les Romains eussent le dessous, il avait tout espoir de parvenir à la royauté par le moyen des Helvétiens; et sous l'empire des Romains nulle apparence pour lui non-seulement de régner, mais de conserver même sa puissance actuelle. César découvrit encore que, dans le malheureux choc de cavalerie, qui avait eu lieu quelques jours auparavant, la déroute avait commencé par Dumnorix et ses escadrons (il commandait la cavalerie auxiliaire des Eduens) et que leur fuite avait jetté la terreur dans le reste.

D'après ces renseignemens, comme des faits notoires se joignaient aux présomptions, que Dumnorix avait fait traverser aux Helvétiens le pays des Séquaniens, que ces deux peuples s'étaient, par ses soins, donné mutuellement des ôtages, qu'il avait agi, dans tout cela, non-seulement sans l'ordre de César et des Eduens, mais encore à leur insçu, et que son premier magistrat l'accusait, César se croyait assez en droit de sévir lui-même, ou d'ordonner à la cité de sévir contre lui. Une

Divitiaci fratris summum in populum Romanum studium, summam in se voluntatem, egregiam fidem, justitiam, temperantiam cognoverat : nam, ne ejus supplicio Divitiaci animum offenderet, verebatur. Itaque, priusquam quidquam conaretur, Divitiacum ad se vocari jubet et, quotidianis interpretibus remotis, per C. Valerium Procillum, principem Gallicæ provinciæ, familiarem suum, cui summam rerum omnium fidem habebat, cum eo colloquitur : simul commonefacit, quæ ipso præsente in concilio Gallorum de Dumnorige sint dicta, quæ separatim quisque de eo apud se dixerit. Petit atque hortatur ut, sine ejus offensione animi, vel ipse de eo, caussa cognita, statuat, vel civitatem statuere jubeat.

Divitiacus multis cum lacrimis Cæsarem complexus obsecrare cœpit, « Ne quid gravius in fratrem statueret : scire se illa esse vera ; nec quemquam ex eo plus, quam se, doloris capere, propterea quod, quum ipse gratia plurimum domi atque in reliqua Gallia, ille minimum propter adolescentiam posset, per se crevisset : quibus opibus ac nervis, non solum ad minuendam gratiam, sed pene ad perniciem suam uteretur. Sese tamen et amore fraterno, et existimatione vulgi commoveri ;

seule chose l'arrêtait; c'était l'extrême attachement de Divitiacus, son entier dévouement au peuple Romain, sa fidélité à l'épreuve, sa modération et sa droiture. Il craignait de le blesser au cœur, en envoyant son frère au supplice. Avant de passer outre, il le fait donc appeller, renvoie ses interprètes ordinaires et, pour s'entretenir avec lui, se sert de C. Valerius Procillus, son commensal, l'un des premiers de la Gaule Romaine, dans lequel il avait toute confiance. Il rappelle à Divitiacus ce qne, dans l'assemblée des Eduens, on a dit, devant lui, de Dumnorix : il lui fait part des divers renseignemens secrets qu'il a reçus et lui demande avec instance de ne point s'affliger, si, d'après une information régulière, il statue lui-même, ou donne ordre à la cité de statuer sur le coupable.

Divitiacus, baigné de larmes, serre César dans ses bras et le conjure « de n'être point trop sévère » pour son frère. Il sait qu'on a dit vrai et per» sonne n'en est plus désolé que lui : car c'était à » sa grande influence dans sa cité comme dans le » reste de la Gaule, que Dumnorix avait dû son » élévation, dans un temps où, par sa jeunesse, » il était sans moyens; et ce frère employait ses ri» chesses et son pouvoir, non-seulement à ruiner » le crédit de son frère, mais encore à préparer » sa perte. Cependant la force du sang et l'opinion

quod si quid ei a Cæsare gravius accidisset, cum ipse eum locum amicitiæ apud eum teneret, neminem existimaturum non sua voluntate factum : qua ex re futurum, uti totius Galliæ animi a se averterentur. Hæc quum pluribus verbis flens a Cæsare peteret, Cæsar ejus dexteram prehendit ; consolatus rogat finem orandi faciat : tanti ejus apud se gratiam esse ostendit, uti et Reipublicæ injuriam et suum dolorem ejus voluntati ac precibus condonet. Dumnorigem ad se vocat, fratrem adhibet : « quæ in eo reprehendat, ostendit : quæ ipse intelligat, quæ civitas queratur, proponit : monet, ut in reliquum tempus omnes suspiciones vitet. Præterita se Divitiaco fratri condonare dicit ». Dumnorigi custodes ponit, ut, quæ agat, quibuscum loquatur, scire possit.

VI. Eodem die ab exploratoribus certior factus hostes sub montem consedisse, millia passuum ab ipsius castris octo, qualis esset natura montis et qualis in circuitu ascensus, qui cognoscerent, misit. Renunciatum est facilem esse. De tertia vigilia T. Labienum, legatum pro Prætore, cum duabus legionibus et iisdem ducibus, qui iter cognoverant, summum jugum montis ascendere jubet : quid sui consilii sit, ostendit. Ipse de quarta vigilia eodem itinere, quo hostes ierant, ad eos contendit

» publique l'emportaient. Si César sévissait, dans » un temps où Divitiacus était si avant dans son » amitié, personne ne croirait que ce fût malgré » lui, ce qui lui attirerait l'aversion de toute la » Gaule. » Il continuait, tout en pleurs, ce discours suppliant ; mais César lui prend la main, le rassure, le prie de mettre fin à ses instances et lui déclare que telle est son affection pour lui, qu'il sacrifie à ses prières et le ressentiment de la République et sa propre indignation. Il fait venir Dumnorix et, son frère présent, « il lui représente ses fautes : il lui détaille et ce qu'il sait et » les sujets de plainte de sa cité : il l'avertit d'éviter, à l'avenir, d'éveiller le soupçon, ajoutant » qu'il doit le pardon du passé à Divitiacus. » Enfin il lui donna des gardes, pour connaître et ce qu'il ferait et quelles personnes il verrait.

VI. Le même jour, instruit par ses éclaireurs que l'ennemi s'est arrêté au pied d'une montagne, à huit milles de son camp, il envoie reconnaître la position et l'accès des hauteurs sur tous les points : on lui rapporte qu'il est facile. A la troisième veille, il ordonne au Pro-préteur Labiénus de gagner les sommets avec deux légions et les mêmes guides qui avaient reconnu les chemins, et le met au fait de son projet. Lui-même, à la quatrième veille, il marche aux ennemis par la route qu'ils avaient suivie et détache en avant

equitatumque omnem ante mittit. P. Considius, qui rei militaris peritissimus habebatur et in exercitu L. Syllæ et postea in M. Crassi fuerat, cum exploratoribus præmittitur. Prima luce, quum summus mons à T. Labieno teneretur, ipse ab hostium castris non longius mille et quingentis passibus abesset neque, ut postea ex captivis comperit, aut ipsius adventus, aut Labieni cognitus esset, Considius, equo admisso, ad eum accurrit: dicit, « montem, quem a Labieno occupari voluerit, ab hostibus teneri: id se a Gallicis armis atque insignibus cognovisse. » Cæsar suas copias in proximum collem subducit; aciem instruit. Labienus, ut erat ei præceptum a Cæsare, ne prælium committeret, nisi ipsius copiæ prope hostium castra visæ essent, ut undique uno tempore in hostes impetus fieret, monte occupato, nostros exspectabat prælioque abstinebat. Multo denique die per exploratores cognovit et montem a suis teneri, et Helvetios castra movisse, et Considium timore perterritum, quod non vidisset pro viso sibi renunciasse. Eo die, quo consuerat intervallo, hostes sequitur et millia passuum tria ab eorum castris castra ponit.

Postridie ejus diei, quod omnino biduum supererat, quum exercitui frumentum metiri

toute sa cavalerie, que précédait, à la tête des éclaireurs, P. Considius, qui passait pour consommé dans l'art militaire et qui avait servi d'abord sous Sylla, ensuite sous Crassus. Au point du jour, Labiénus était maître des hauteurs et César n'était plus qu'à quinze cents pas du camp de l'ennemi, qui, comme on l'apprit ensuite des prisonniers, n'était instruit ni de son approche, ni de celle de Labiénus, lorsque Considius arrive ventre à terre: « La montagne, que devait occuper Labiénus, » l'est, *dit-il*, par les Gaulois, dont il a reconnu » les armes et les enseignes. » César se retire sur une colline voisine et s'y met en bataille. Labiénus avait ordre de n'engager le combat, que lorsqu'il verrait les légions du général à portée du camp des ennemis, afin qu'on les chargeât en même temps de toutes parts : ayant donc pris sa position, il attendait le reste de l'armée et n'attaquait pas. Enfin il était grand jour, quand César apprit par ses coureurs, et que les siens occupaient la montagne, et que les Gaulois avaient levé leur camp, et que Considius, frappé de terreur, avait dit avoir vu ce qu'il n'avait pas vu. On suivit ce jour-là les ennemis à la distance ordinaire et l'on campa à trois milles de leur camp.

Le lendemain, comme c'était décidément dans deux jours que le blé devait se distribuer à l'ar-

oporteret et quod a Bibracte, oppido Æduorum longe maximo ac copiosissimo, non amplius millibus passuum XVIII aberat, rei frumentariæ prospiciendum existimavit et iter ab Helvetiis avertit ac Bibracte ire contendit. Ea res per fugitivos L. Æmilii, decurionis equitum Gallorum, hostibus nunciatur. Helvetii, seu quod timore perterritos Romanos discedere existimarent, eo magis, quod pridie, superioribus locis occupatis, prælium non commisissent, sive quod re frumentaria intercludi posse confiderent, commutato consilio atque itinere converso, nostros a novissimo agmine insequi ac lacessere cœperunt. Postquam id animadvertit, copias suas Cæsar in proximum collem subducit equitatumque, qui sustineret hostium impetum, misit. Ipse interim in colle medio triplicem aciem instruxit legionum quatuor veteranarum, ita uti supra se in summo jugo duas legiones, quas in Gallia citeriore proxime conscripserat, et omnia auxilia collocaret ac totum montem hominibus compleret. Interea sarcinas in unum locum conferri et eum ab iis, qui in superiore acie constiterant, muniri jussit. Helvetii cum omnibus suis carris secuti, impedimenta in unum locum contulerunt. Ipsi confertissima acie, rejecto nostro equitatu, phalange facta, sub primam nostram aciem successerunt.

mée et que Bibracte, reconnue pour la ville la plus grande et la plus riche des Eduens, n'était qu'à dix-huit milles, César crut devoir s'occuper des vivres et, se détournant de la route des Helvétiens, il prit celle de Bibracte. Les ennemis en furent instruits par des déserteurs de la compagnie de L. Emilius, décurion dans la cavalerie Gauloise. Alors, changeant de plan et de marche, soit qu'ils attribuassent notre retraite à la crainte, d'autant mieux que, maîtres des hauteurs, nous n'avions pas attaqué la veille, soit qu'ils espérassent nous couper les vivres, ils se mirent à suivre et à harceler notre arrière-garde. Voyant cela, César porta ses troupes sur la colline la plns voisine et détacha sa cavalerie pour soutenir le premier choc. Cependant il forme à mi-côte, sur trois lignes, ses quatre légions de vétérans, plaçant en arrière, sur le sómmet, les nouvelles levées de la Gaule Cisalpine et tous les auxiliaires, de manière à couvrir de soldats toute l'éminence. En même temps il fait rassembler les bagages sur un seul point, qu'il ordonne aux troupes des hauteurs de retrancher. Les Helvétiens, arrivant avec tous leurs charriots, réunissent de même leurs bagages. Ils se forment en phalange, repoussent la cavalerie, et viennent, dans l'ordre le plus serré, se présenter à notre première ligne.

Cæsar, primum suo, deinde omnium (e conspectu) remotis equis, ut, æquato periculo, spem fugæ tolleret, cohortatus suos, prælium commisit. Milites, e loco superiore pilis missis, facile hostium phalangem perfregerunt. Ea disjecta, gladiis districtis, in eos impetum fecerunt. Gallis magno ad pugnam erat impedimento, quod, pluribus eorum scutis uno ictu pilorum transfixis et colligatis, quum ferrum se inflexisset, neque evellere neque, sinistra impedita, satis commode pugnare poterant: multi ut, diu jactato brachio, præoptarent scutum manu emittere et nudo corpore pugnare. Tandem vulneribus defessi, et pedem referre et, quod mons suberat circiter mille passuum, eo se recipere cœperunt. Capto monte et succedentibus nostris, Boii et Tulingi, qui hominum millibus circiter xv, agmen hostium claudebant et novissimis præsidio erant, ex itinere nostros latere aperto aggressi, circumvenire et, id conspicati Helvetii, qui in montem sese receperant, rursus instare et prælium redintegrare cœperunt. Romani conversa signa tripartito intulerunt: prima ac secunda acies, ut victis ac submotis resisteret; tertia, ut venientes exciperet. Ita, ancipiti prælio, diu atque acriter pugnatum est. Diutius quum nostrorum impetum sustinere non possent, alteri

César fait éloigner son cheval d'abord et tous les autres ensuite, pour ôter tout espoir de fuir et rendre le péril égal : il encourage ses troupes et le combat s'engage. Nos soldats, lançant de haut en bas leurs javelots, rompent sans peine la phalange ennemie ; la voyant ébranlée, ils chargent l'épée à la main. Une chose fort incommode pour les Gaulois, c'est qu'un seul javelot ayant souvent percé plusieurs de leurs boucliers, le fer, en se ployant, les avait cloués l'un à l'autre : ils ne pouvaient donc ni les détacher, ni combattre avec aisance, n'ayant pas le bras gauche libre. Plusieurs, après l'avoir long-temps secoué, préférèrent d'abandonner leurs boucliers et de combattre nuds. Enfin, épuisés de blessures, ils commencèrent à reculer, en se dirigeant sur un tertre éloigné d'environ mille pas, et s'y postèrent. Nos gens les y suivaient, lorsqu'ils furent pris en queue et en flanc par les Boïens et les Tulinges, qui, au nombre d'environ quinze mille, fermaient l'ordre de bataille de l'ennemi et couvraient son arrière-garde. A cette vue, les Helvétiens, qui avaient gagné la hauteur, reviennent à la charge et renouvellent le combat. Les Romains font face et chargent de trois côtés : la première et la seconde lignes repoussent ceux que l'on a déjà culbutés et vaincus ; la troisième soutient la nouvelle attaque. Le combat fut long, vif et douteux. Enfin, ne

se, ut cœperant, in montem receperunt, alteri ad impedimenta et carros suos se contulerunt. Nam hoc toto prælio, quum ab hora septima ad vesperum pugnatum sit, aversum hostem videre nemo potuit. Ad multam noctem etiam ad impedimenta pugnatum est, propterea quod pro vallo carros objecerant, et e loco superiore in nostros venientes tela conjiciebant, et nonnulli inter carros rotasque mataras ac tragulas subjiciebant nostrosque vulnerabant. Diu quum esset pugnatum, impedimentis castrisque nostri potiti sunt. Ibi Orgetorigis filia, atque unus e filiis captus est.

Ex eo prælio circiter millia hominum cxxx superfuerunt eaque tota nocte continenter ierunt: nullam partem noctis itinere intermisso, in fines Lingonum die iv pervenerunt, quum et propter vulnera militum, et propter sepulturam occisorum, nostri triduum morati, eos sequi non potuissent. Cæsar ad Lingones litteras nuntiosque misit, ne eos frumento, neve alia re juvarent: qui si juvissent, se eodem loco illos, quo Helvetios, habiturum. Ipse, triduo intermisso, cum omnibus copiis eos sequi cœpit. Helvetii, omnium rerum inopia adducti, legatos de deditione ad eum miserunt. Qui quum eum in itinere convenissent seque

pouvant plus résister à nos efforts, une partie des ennemis se retire sur sa colline, l'autre se porte vers le bagage et les charriots. Pendant toute l'action, qui dura depuis la septième heure jusqu'au soir, on ne vit pas le dos d'un seul ennemi. On se battit encore fort avant dans la nuit, autour des bagages, parce que les barbares, s'étant fait un retranchement de leurs charriots, lançaient de dessus leurs traits avec avantage sur les assaillans. Ils en blessèrent aussi plusieurs avec de longues piques et des hallebardes, qu'ils glissaient entre les charriots et les roues. Après un long combat nous nous emparâmes des bagages et du camp. On y prit un des fils et la fille d'Orgétorix.

Il s'échappa de la bataille cent trente mille hommes qui, ayant marché toute cette nuit sans relâche et poursuivi leur route, sans se reposer un moment, arrivèrent le quatrième jour chez les Lingons. Notre armée ne put les suivre, parce que les soins dûs aux blessés et la sépulture des morts l'arrêtèrent trois jours. César prévint les Lingons, par des lettres et par des agens, de ne fournir aux fuyards ni vivres, ni autre chose : sinon, il les traiterait comme eux. Au bout de trois jours, il se mit avec toutes ses troupes à la poursuite des Helvétiens. La disette de tout les réduisant à se rendre, ils lui envoyèrent des députés, qui, le rencontrant en chemin, se jettèrent à ses pieds

ad pedes projecissent suppliciterque locuti flentes pacem petissent, atque eos in eo loco, quo tum essent, suum adventum expectare jussisset, paruerunt. Eo postquam Cæsar pervenit, obsides, arma, servos, qui ad eos perfugissent, poposcit. Dum ea conquiruntur et conferuntur, nocte intermissa, circiter hominum millia sex ejus pagi, qui Urbigenus appellatur, sive timore perterriti, ne armis traditis, supplicio afficerentur, sive spe salutis inducti, quod, in tanta multitudine deditiorum, suam fugam aut occultari, aut omnino ignorari posse existimarent, prima noctis vigilia ex castris Helvetiorum egressi, ad Rhenum finesque Germanorum contenderunt. Quod ubi Cæsar rescivit, quorum per fines ierant, his, uti conquirerent et reducerent, si sibi purgari esse vellent, imperavit : reductos in hostium numero habuit.

Reliquos omnes, obsidibus, armis, perfugis traditis, in deditionem accepit. Helvetios, Tulingos, Latobrigos in fines suos, unde erant profecti, reverti jussit et, quod, omnibus frugibus amissis, domi nihil erat quo famem tolerarent, Allobrogibus imperavit, ut his frumenti copiam facerent : ipsos, oppida vicosque quos incenderant, restituere jussit. Id ea

et, baignés de pleurs, demandèrent la paix en termes supplians. Il les chargea d'ordonner aux Barbares de l'attendre dans l'endroit où ils se trouvaient alors : ils obéirent. En y arrivant, César leur demande des otages, leurs armes et les esclaves, réfugiés près d'eux. La nuit survient tandis qu'on cherche et qu'on rassemble ce qu'il exige. A la première veille, six mille hommes du canton nommé *Urbigène*, soit crainte d'être envoyés au supplice, quand ils auraient livré leurs armes, soit espoir de s'échapper et persuasion qu'au milieu de la foule innombrable qui se rendait, ils pourraient dérober leur fuite, ou que même on ne s'en apercevrait pas : six mille hommes, dis-je, partent du camp, et se dirigent vers le Rhin et les frontières de la Germanie. Dès que César l'apprend, il enjoint à ceux dont ils avaient traversé les terres de les chercher et de les lui ramener, s'ils voulaient être justifiés à ses yeux. Ils furent ramenés et traités en ennemis.

César agréa la soumission du reste, après qu'ils eurent livré des ôtages, leurs armes et les transfuges. Il donna l'ordre aux Helvétiens, aux Tulinges et aux Latobriges de retourner dans leurs pays et de rétablir leurs villes et leurs bourgs incendiés ; et, comme ils n'avaient rien pour vivre chez eux, ayant détruit toute la récolte, il chargea les Allobroges de leur fournir du blé. Le

maxime ratione fecit, quod noluit eum locum, unde Helvetii discesserant, vacare : ne propter bonitatem agrorum, Germani, qui trans Rhenum incolunt, e suis finibus in Helvetiorum fines transirent et finitimi Galliæ Provinciæ Allobrogibusque essent. Boios, petentibus Æduis, quod egregia virtute erant, ut in finibus suis collocarent, concessit : quibus illi agros dederunt quosque postea in parem juris libertatisque conditionem, atque ipsi erant, receperunt.

In castris Helvetiorum tabulæ repertæ sunt, litteris Græcis confectæ, et ad Cæsarem perlatæ, quibus in tabulis nominatim ratio confecta erat, qui numerus domo exisset eorum, qui arma ferre possent : et item separatim pueri, senes, mulieresque. Quarum omnium rerum summa erat capitum Helvetiorum mil. CCLXIII, Tulingorum millia XXXVI, Latobrigorum XIV, Rauracorum XXIII, Boiorum XXXII, ex his, qui arma ferre possent, ad millia XCII. Summa omnium fuerant ad millia CCCLXX. Eorum, qui domum redierunt, censu habito, ut Cæsar imperaverat, repertus est, numerus millium C et X.

VII. Bello Helvetiorum confecto, totius fere Galliæ legati, principes civitatum, ad Cæsarem gratulatum convenerunt : « Intelligere sese,

grand motif de cette conduite était qu'il ne voulait pas que le territoire abandonné par les Helvétiens restât sans habitans, de crainte que la bonté du sol n'engageât les Germains à passer le Rhin pour s'y établir, ce qui les aurait rendus limitrophes de la Province Romaine et des Allobrôges. Les Eduens desirant fixer chez eux les Boïens, à cause de leur brillante valeur, César le permit : ce peuple reçut des terres et fut admis par la suite à partager les droits et la liberté des Eduens.

On trouva dans le camp des Helvétiens et l'on remit à César des registres écrits en caractères grecs, contenant un état nominatif de tous les individus en état de porter les armes, qui avaient quitté leurs pays, et séparément celui des vieillards, des enfans et des femmes. Le total était de deux cent soixante-trois mille Helvétiens, de quatorze mille Latobriges, de vingt-deux mille Rauraques et de trente-deux mille Boïens, ensemble trois cent soixante et sept mille têtes, dont quatre-vingt-douze mille hommes en état de porter les armes. Recensement fait, par ordre de César, de ceux qui retournèrent chez eux, il s'en trouva cent dix mille.

VII. La guerre des Helvétiens étant terminée, des députés de presque toute la Gaule, choisis entre les premiers des cités, vinrent féliciter César.

tametsi, pro veteribus Helvetiorum injuriis, populus Romanus ab iis pœnas bello repetisset, tamen eam rem non minus ex usu terræ Galliæ, quam populi Romani accidisse : propterea quod eo consilio, florentissimis rebus, domos suas Helvetii reliquissent, ut toti Galliæ bellum inferrent imperioque potirentur, locumque domicilio ex magna copia deligerent, quem ex omni Gallia opportunissimum ac fructuosissimum judicassent, reliquasque civitates stipendiarias haberent. Petierunt, uti sibi concilium totius Galliæ in diem certam indicere, idque Cæsaris voluntate facere, liceret : sese habere quasdam res, quas ex communi consensu ab eo petere vellent. » Ea re permissa, diem concilio constituerunt et jurejurando, ne quis enunciaret, nisi quibus communi consilio mandatum esset, inter se sanxerunt.

Eo consilio dimisso, iidem principes civitatum, qui ante fuerant ad Cæsarem, reverterunt petieruntque, uti sibi secreto de sua omniumque salute cum eo agere liceret. Ea re impetrata, sese omnes flentes Cæsari ad pedes projecerunt ; «Non minus se id contendere et laborare, ne ea, quæ dixissent, enunciarentur, quam uti ea, quæ vellent, impetrarent ; propterea quod si enunciatum esset, summum in cruciatum se venturos viderent. »

« Quoique, dans cette guerre, le peuple Romain » eût vengé ses anciens outrages, l'issue n'en était » pas moins avantageuse aux Gaulois qu'aux Ro- » mains; car si, lorsque tout leur prospérait, les » Helvétiens avaient abandonné leurs foyers, c'é- » tait en vue de porter la guerre dans toute la » Gaule, de l'assujettir, de choisir, sur sa vaste » surface, le pays le plus commode et le plus » fertile pour s'y établir, et de rendre les autres » cités tributaires. » Les députés sollicitèrent l'a- grément de César, pour convoquer, à jour fixe, une assemblée générale (5). » Il était certaines choses qu'ils voulaient lui demander d'un commun accord. » César l'ayant permis, ils assignent un jour pour se réunir et chacun s'engage par serment à ne rien confier des délibérations qu'à ceux à qui l'assemblée ordonnerait de les communiquer.

L'assemblée s'étant séparée, les mêmes dépu- tés retournent vers César et demandent un entre- tien secret pour conférer avec lui sur le salut public et sur le leur; l'ayant obtenu, ils se jettent tous, en pleurs, à ses pieds : « Autant ils desi- » raient qu'il se rendît à leurs prières, autant ils » craignaient que ce qu'ils avaient à lui dire ne » transpirât; car, si cela s'ébruitait, ils seraient » exposés aux plus cruels traitemens. »

Locutus est pro his Divitiacus Æduus : « Galliæ totius factiones esse duas ; harum alterius principatum tenere Æduos, alterius Arvernos. Hi quum tantopere de potentatu inter se multos annos contenderent, factum esse, uti ab Arvernis Sequanisque Germani mercede accerserentur. Horum primo circiter millia xv Rhenum transisse : posteaquam agros et cultum et copias Gallorum homines feri ac barbari adamassent, transductos plures : nunc esse in Gallia ad c et xx millium numerum. Cum his Æduos eorumque clientes semel atque iterum armis contendisse : magnam calamitatem pulsos accepisse ; omnem nobilitatem, omnem Senatum, omnem equitatum amisisse. Quibus prœliis calamitatibusque fractos, qui et sua virtute et populi Romani hospitio atque amicitia plurimum ante in Gallia potuissent, coactos esse Sequanis obsides dare, nobilissimos civitatis, et jurejurando civitatem obstringere, sese neque obsides repetituros, neque auxilium a populo Romano imploraturos, neque recusaturos quominus perpetuo sub illorum ditione atque imperio essent. Unum se esse, ex omni civitate Æduorum, qui adduci non potuerit, ut juraret, aut suos liberos obsides daret. Ob eam rem se ex civitate profugisse et Romam ad Senatum venisse, auxilium postu-

Divitiacus porte la parole : « Il y avait deux » partis dans la Gaule : les Eduens étaient à la tête » de l'un et les Arvernes de l'autre. Depuis plusieurs » années, ils se disputaient vivement la prééminence, lorsque les Arvernes et les Séquaniens » prirent à leur solde des Germains qui passèrent » le Rhin, d'abord au nombre d'environ quinze » mille. Les terres, la façon de vivre et les richesses » des Gaulois ayant eu beaucoup d'attrait pour ces » hommes féroces et barbares, il en était ensuite » venu davantage, et l'on en comptait à présent » cent vingt mille dans la Gaule. Les Eduens et » leurs cliens s'étaient mesurés plus d'une fois avec » eux : mais une défaite désastreuse leur avait » coûté toute leur noblesse, tout leur sénat, toute » leur cavalerie. Abattus par ce terrible échec, » eux, à qui leur valeur et l'amitié du peuple » Romain donnaient auparavant un grand pouvoir » dans la Gaule, ils avaient été forcés de livrer » leurs principaux nobles pour ôtages et de jurer » au nom de la cité, qu'ils ne les réclameraient pas, » qu'ils n'imploreraient pas le secours du peuple » Romain et qu'ils s'obligeaient pour toujours » à vivre soumis et subordonnés aux Séquaniens. » Lui seul, de tous les Eduens, on n'avait pu » l'amener ni à prêter ce serment, ni à livrer ses » enfans pour ôtages : c'est pour cela qu'il s'était » enfui de sa cité et qu'il était allé jusqu'à Rome

latum, quod solus neque jurejurando neque obsidibus teneretur. Sed pejus victoribus Sequanis, quam Æduis victis, accidisse: propterea quod Ariovistus, Rex Germanorum, in eorum finibus consedisset tertiamque partem agri Sequani, qui esset optimus totius Galliæ, occupavisset et nunc de altera parte tertia Sequanos decedere juberet, propterea quod, paucis mensibus ante, Harudum millia hominum XXIV ad eum venissent, quibus locus ac sedes pararentur. Futurum esse paucis annis, uti omnes e Galliæ finibus pellerentur atque omnes Germani Rhenum transirent: neque enim conferendum esse Gallicum cum Germanorum agro, neque hanc consuetudinem victus cum illa comparandam. Ariovistum autem, ut semel Gallorum copias prælio vicerit, quod prælium factum sit ad Magetobriam, superbe et crudeliter imperare, obsides nobilissimi cujusque liberos poscere et in eos omnia exempla cruciat usque edere, si qua res non ad nutum, aut ad voluntatem ejus facta sit. Hominem esse barbarum, iracundum, temerarium: non posse ejus imperia diutius sustineri. Nisi quid in Cæsare populoque Romano sit auxilii, omnibus Gallis idem esse faciendum, quod Helvetii fecerunt, ut domo emigrent, aliud domicilium, alias sedes, remotas a Germanis, petant for-

» (6) demander des secours au Sénat, parce qu'il » n'était lié ni par des otages, ni par sa parole. » Mais il était arrivé pis aux Séquaniens vain- » queurs qu'aux Eduens vaincus, parce que le roi » des Germains, Arioviste, s'étant établi chez eux, » s'était d'abord attribué le tiers de leurs terres » qui sont les meilleures des Gaules, et leur or- » donnait maintenant d'en évacuer un autre tiers, » parce qu'il venait de lui arriver vingt et quatre » mille Harudes, auxquels il fallait un local et du » terrein. Il arriverait qu'en peu d'années les » Gaulois seraient entièrement chassés de la Gaule » et que tous les Germains passeraient le Rhin : » car il n'y avait pas plus de comparaison à faire » entre son sol et celui de la Germanie, qu'entre » la manière de vivre de leurs habitans. Au reste » Arioviste, depuis sa victoire de Magetobria, » exerçait son pouvoir avec insolence et barbarie, » exigeant pour otages les enfans de toute la pre- » mière noblesse et les livrant à toute espèce de tor- » tures, si, sur le moindre signe, tout ne se faisait » pas à son gré. C'était un homme colère, présomp- » tueux, cruel; on ne pouvait souffrir sa domina- » tion plus long-temps. La ressource des Gaulois, » si César et le peuple Romain ne venaient à leur » aide, ce serait d'émigrer à l'exemple des Hel- » vétiens, de chercher d'autres demeures, d'autres » terres éloignées des Germains et, quoi qu'il pût

tunamque, quæcumque accidat, experiantur. Hæc si enunciata Ariovisto sint, non dubitare, quin de omnibus obsidibus, qui apud eum sint, gravissimum supplicium sumat. Cæsarem vel auctoritate sua atque exercitus, vel recenti victoria, vel nomine populi Romani deterrere posse, ne major multitudo Germanorum Rhenum transducatur: Galliamque omnem ab Ariovisti injuria posse defendere. »

Hac oratione a Divitiaco habita, omnes, qui aderant, magno fletu auxilium a Cæsare petere cœperunt. Animadvertit Cæsar, unos ex omnibus Sequanos nihil earum rerum facere, quas cæteri facerent; sed tristes, capite demisso, terram intueri. Ejus rei quæ caussa esset miratus, ex ipsis quæsiit. Nihil Sequani respondere, sed in eadem tristitia taciti permanere. Quum ab iis sæpius quæreret, neque ullam omnino vocem exprimere posset, idem Divitiacus Æduus respondit: « Hoc esse miseriorem graviorem que fortunam Sequanorum quam reliquorum, quod soli ne in occulto quidem queri, nec auxilium implorare auderent, absentisque Ariovisti crudelitatem, velut si coram adesset, horrerent: propterea quod reliquis tamen fugæ facultas daretur; Sequanis vero, qui intra fines suos Ariovistum recepissent, quorum oppida omnia in potes-

» arriver, de tenter la fortune. Si Arioviste était » instruit de leur démarche, nul doute que tous » les ôtages qu'il avait ne fussent livrés aux plus » cruels supplices. La réputation de César et de » son armée, sa victoire récente, le nom du peuple » Romain, pouvaient empêcher un plus grand » nombre de Germains de passer le Rhin et mettre » la Gaule à couvert de la tyrannie d'Arioviste. »

Après ce discours de Divitiacus, tous les assistans, baignés de larmes, se mirent à implorer le secours de César. Il observa que les Séquaniens ne faisaient rien de semblable, mais que, tristes et la tête baissée, ils regardaient la terre. Il en est surpris et leur en demande à eux-mêmes la raison : ils ne répondent pas et persistent dans leur morne silence. Ses questions réitérées ne pouvant en tirer la moindre parole, Divitiacus reprit : « Que le sort des Séquaniens était plus misérable » et plus accablant que celui des autres, en ce » qu'eux seuls n'osaient ni se plaindre, même en » secret, ni implorer du secours, et que, quoiqu'ab- » sent, le cruel Arioviste les frappait de terreur, » comme s'il était présent. Car enfin les autres » avaient la faculté de fuir ; mais les Séquaniens, » qui l'avaient reçu chez eux et dont toutes les » villes étaient en son pouvoir, étaient forcés de » souffrir toutes ses barbaries. » César, ainsi mis

tate ejus essent, omnes cruciatus essent perferendi. » His rebus cognitis, Cæsar Gallorum animos verbis confirmavit, pollicitusque est: « Sibi eam rem curæ futuram : magnam se habere spem, et beneficio suo et autoritate adductum Ariovistum, finem injuriis facturum. »

Hac oratione habita, concilium dimisit. Et secundum ea multæ res eum hortabantur, quare sibi eam rem cogitandam et suscipiendam putaret : imprimis quod Æduos, fratres consanguineosque sæpenumero ab Senatu appellatos, in servitute atque in ditione videbat Germanorum teneri, eorumque obsides esse apud Ariovistum ac Sequanos intelligebat; quod in tanto imperio populi Romani turpissimum sibi et Reipublicæ esse arbitrabatur. Paulatim autem Germanos consuescere Rhenum transire, et in Galliam magnam eorum multitudinem venire, populo Romano periculosum videbat: neque sibi homines feros ac barbaros temperaturos existimabat, quin, quum omnem Galliam occupassent, ut ante Cimbri Teutonique fecissent, in Provinciam exirent atque in Italiam contenderent; præsertim quum Sequanos a Provincia nostra Rhodanus divideret. Quibus rebus quam maturrime occurrendum putabat. Ipse autem Ariovistus tantos sibi spiritus, tantam arrogantiam sumpserat, ut ferendus non videretur.

au fait, rassure les Gaulois et promet de s'occuper de leur demande. « Il avait rendu des services à » Arioviste et comptait beaucoup sur son influence » auprès de lui, pour faire cesser ses oppressions. » Il congédia l'assemblée avec cette assurance.

D'après ce qu'il venait d'entendre, plusieurs motifs le pressaient de penser à cette affaire et d'y prendre une part directe. D'abord il voyait, dans la dépendance et la servitude des Germains, les Eduens souvent traités par le Sénat de parens et de frères (7) : il apprenait qu'ils avaient des ôtages chez Arioviste et chez les Séquaniens, ce qui, dans l'état de grandeur actuelle du peuple Romain, lui paraissait ignominieux pour la République et pour lui-même. Il considérait encore comme dangereux pour les Romains que les Germains prissent, par degrés, l'habitude de passer le Rhin et de venir en force dans la Gaule : il pensait que, s'ils l'avaient une fois envahie toute entière, ces hommes barbares et féroces ne manqueraient pas, à l'exemple des Cimbres et des Teutons, de passer dans notre province et de marcher de là sur l'Italie, n'y ayant surtout que le Rhône entre la Gaule romaine et les Séquaniens. C'est ce qu'il croyait devoir prévenir au plutôt. Arioviste, d'ailleurs, était devenu d'une arrogance, d'une présomption que l'on ne pouvait plus souffrir.

Quamobrem placuit ei, ut ad Ariovistum legatos mitteret, qui ab eo postularent, ut aliquem locum medium utriusque colloquio deligeret: « Velle sese de Republiqua et summis utriusque rebus cum eo agere. » Ei legationi Ariovistus respondit: « Si quid ipsi a Cæsare opus esset, sese ad eum venturum fuisse; si quid ille se velit, illum ad se venire oportere. Præterea se neque sine exercitu in eas partes Galliæ venire audere, quas Cæsar possideret, neque exercitum sine magno commeatu atque emolumento in unum locum contrahere posse: sibi autem mirum videri, quid in sua Gallia, quam bello vicisset, aut Cæsari, aut omnino populo Romano negotii esset. »

His responsis ad Cæsarem relatis, iterum ad eum Cæsar legatos cum his mandatis mittit: « Quoniam tanto suo populique Romani beneficio affectus, quum in consulatu suo rex atque amicus a Senatu appellatus esset, hanc sibi populoque Romano gratiam referret, ut in colloquium venire invitatus gravaretur, neque de communi re dicendum sibi et cognoscendum putareæt: hæc esse, quæ ab eo postularet: primum, ne quam multitudinem hominum amplius trans Rhenum in Galliam transduceret; deinde obsides, quos haberet ab Æduis, redderet Sequanisque permitteret, ut, quos illi ha-

Il jugea donc à propos d'envoyer vers ce prince et de l'inviter à choisir, entre les deux armées, un lieu pour une conférence : « Il avait à traiter avec » lui de choses de la plus haute importance pour » l'un et l'autre et pour la République. » Arioviste répondit : « Que, s'il avait eu besoin de César, il » serait allé le trouver et que, si César voulait de » lui quelque chose, il devait faire le voyage : de » plus il n'oserait, lui, sans une armée, aller » dans la partie des Gaules occupée par César et, » pour assembler une armée, il fallait beaucoup » de vivres et d'argent. Au reste, il lui paraissait » étonnant que, dans le canton de la Gaule qu'il » avait soumis, César ou le peuple Romain eût » la moindre chose à voir. »

César, sur cette réponse, fit retourner vers lui ses envoyés et les chargea de lui dire : « Qu'après » avoir reçu du peuple Romain et de César, alors » consul, le bienfait éclatant d'être traité par le » Sénat de roi et d'ami, telle était donc sa recon- » naissance envers César et le peuple Romain, qu'il » trouvait gênante une entrevue à laquelle on l'in- » vitait et qu'il ne jugeait pas à propos de discuter » et de régler des objets d'un intérêt commun. Au » reste, voici ce qu'on lui demandait : d'abord, » qu'il ne fît point venir dans la Gaule de nouvelles » bandes de Germains; ensuite, qu'il rendît aux » Eduens leurs ôtages, qu'il permît aux Séqua-

berent, voluntate ejus reddere illis liceret: neve Æduos injuria lacesseret, neve his sociisve eorum bellum inferret. Si id fecisset, sibi populoque Romano perpetuam gratiam atque amicitiam cum eo futuram: si non impetraret, quoniam M. Messala, M. Pisone Coss. Senatus censuisset, uti, quicumque Galliam provinciam obtineret, quod commodo Reipublicæ facere posset, Æduos ceterosque amicos populi Romani defenderet, se Æduorum injurias non neglecturum. »

Ad hæc Ariovistus respondit: « Jus esse belli, qui vicissent, iis, quos vicissent, quemadmodum vellent, imperarent: item populum Romanum victis non ad alterius præscriptum, sed ad suum arbitrium imperare consuesse. Si ipse populo Romano non præscriberet, quemadmodum suo jure uteretur, non oportere se a populo Romano in suo jure impediri. Æduos sibi, quoniam belli fortunam tentassent et armis congressi ac superati essent, stipendiarios esse factos. Magnam Cæsarem injuriam facere, qui suo adventu vectigalia sibi deteriora faceret. Æduis se obsides redditurum non esse, neque iis, neque eorum sociis injuria bellum illaturum, si in eo manerent, quod convenisset, stipendiumque quotannis penderent: si id non fecissent, longe iis fraternum nomen populi Ro-

» niens d'en faire autant, qu'il ne molestât plus
» les Eduens, et qu'il ne les attaquât ni eux, ni
« leurs alliés. Il s'assurerait, en agissant ainsi,
» la constante amitié de César et des Romains :
» sinon, comme le Sénat avait arrêté, sous le con-
» sulat de M. Messala et de M. Pison, que qui-
» conque serait nommé gouverneur de la Gaule,
» protégerait, autant que le permettrait le bien de
» l'Etat, les Eduens et les autres amis du peuple
» Romain, César ne serait pas indifférent au mal
» qu'on leur ferait. »

Arioviste répliqua : « Que suivant le droit de la
» guerre, le vainqueur imposait les lois qu'il vou-
» lait aux vaincus; que le peuple Romain avait
» aussi coutume de suivre, en pareil cas, non les
» ordres d'autrui, mais sa propre volonté : que,
» s'il ne prescrivait pas aux Romains l'usage qu'ils
» devaient faire de leurs droits, les Romains ne
» devaient pas le gêner dans l'exercice des siens.
» Les Eduens étaient devenus ses tributaires, parce
» qu'ayant tenté le sort des armes, ils avaient été
» battus, et César lui faisait beaucoup de tort,
» en ce que son arrivée avait diminué ses revenus.
» Il ne rendrait pas les ôtages des Eduens : il ne
» les attaquerait ni eux ni leurs alliés, s'ils s'en
» tenaient aux conventions et payaient le tribut
» exactement; sinon, la fraternité du peuple Ro-
» main ne leur servirait guères. Quant à ce que lui

mani abfuturum. Quod sibi Cæsar denunciaret, se Æduorum injurias non neglecturum; neminem secum sine sua pernicie contendisse. Quum vellet, congrederetur: intellecturum, quid invicti Germani, exercitatissimi in armis, qui, intra annos XIV, tectum non subissent, virtute possent. »

Hæc eodem tempore Cæsari mandata referebantur, et legati ab Æduis et Treviris veniebant; Ædui, questum, quod Harudes, qui nuper in Galliam transportati essent, fines eorum popularentur: sese ne obsidibus quidem datis pacem Ariovisti redimere potuisse: Treviri autem, pagos centum Suevorum ad ripam Rheni consedisse, qui Rhenum transire conarentur; iis præesse Nasuam et Cimberium, fratres. Quibus rebus Cæsar vehementer commotus, maturandum sibi existimavit, ne, si nova manus Suevorum cum veteribus copiis Ariovisti sese conjunxisset, minus facile resisti posset.

Itaque re frumentaria, quam celerrime potuit, comparata, magnis itineribus ad Ariovistum contendit. Quum tridui viam processisset, nunciatum est ei, Ariovistum cum suis omnibus copiis ad occupandum Vesontionem, quod est oppidum maximum Sequanorum, conten-

» déclarait César, qu'il ne serait pas indifférent au » mal que l'on ferait aux Eduens, personne ne » s'était encore mesuré avec lui que pour son malheur : ils combattraient, quand César le voudrait, et il lui ferait voir ce que pouvait la valeur » invincible des Germains, exercés comme ils » l'étaient, et n'ayant pas entré sous un toît depuis » quatorze ans. »

En même temps que César reçut cette réponse, il lui vint des députés des Eduens et des Tréviriens ; ceux-là, pour se plaindre des ravages que commettaient chez eux les Harudes nouvellement arrivés dans la Gaule. « Les ôtages mêmes, donnés à Arioviste, ne pouvaient leur assurer la » paix. » Les Tréviriens annonçaient : « Que les » Suèves de cent bourgades, commandés par deux » frères, Cimberius et Nassua, campaient sur les » bords du Rhin et tentaient de le passer. » Vivement affecté de ces nouvelles, César crut devoir se hâter ; car, si ce nouvel essaim de Suèves se joignait aux anciennes troupes d'Arioviste, il serait difficile de lui tenir tête.

S'étant donc procuré des vivres en toute diligence, il se porte, à marches forcées, contre Arioviste. Le troisième jour, il apprend que celui-ci se dirige, avec toutes ses forces, sur Besançon, la plus grande ville des Séquaniens, dont il veut s'emparer, et qu'il est en marche déjà depuis trois

dere, triduique viam a suis finibus processisse. Id ne accideret, magnopere præcavendum sibi Cæsar estimabat : namque omnium rerum, quæ ad bellum usui erant, summa erat in eo oppido facultas : idque natura loci sic muniebatur, ut magnam ad deducendum bellum daret facultatem, propterea quod flumen Adduasdubis ut circino circumductum, pene totum oppidum cingit : reliquum spatium, quod non est amplius pedum DC, qua flumen intermittit, mons continet magna altitudine, ita ut radices ejus montis ex utraque parte ripæ fluminis contingant. Hunc murus circumdatus arcem efficit et cum oppido conjungit. Huc Cæsar magnis diurnis nocturnisque itineribus contendit, occupatoque oppido, ibi præsidium collocat.

VIII. Dum paucos dies ad Vesontionem, rei frumentariæ commeatusque caussa, moratur, ex percunctatione nostrorum, vocibusque Gallorum ac mercatorum, qui « ingenti magnitudine corporum Germanos, incredibili virtute atque exercitatione in armis esse prædicabant ; sæpenumero sese cum iis congressos ne vultum quidem atque aciem oculorum ferre potuisse ; » tantus subito timor omnem exercitum occupavit, ut non mediocriter omnium mentes animosque perturbaret. Hic primum ortus

jours. César crut devoir ne rien négliger pour le prévenir. La ville était amplement fournie de tout ce qui sert pour la guerre, et si forte par son assiette qu'elle aurait donné beaucoup de facilité pour traîner la guerre en longueur : car le lit du Doubs, tracé comme au compas, l'entoure presqu'en entier et l'isthme qu'il laisse, et qui n'a pas plus de six cents pieds de largeur (8), est couvert d'un mont très-élevé, dont le fleuve baigne des deux côtés la base : un mur, qui l'enferme, en fait une forteresse et le réunit à la ville. César s'y achemine à marches forcées, de jour et de nuit, s'empare de la ville, y met garnison et s'arrête quelques jours dans les environs, à raison des vivres et des convois.

VIII. Nos soldats cependant questionnent les Gaulois et les marchands, qui leur racontent : «Que » les Germains sont d'une énorme stature, d'une » valeur incroyable, très-aguerris et d'un aspect » si farouche, qu'ils n'avaient pas seulement pu » soutenir le feu de leurs regards, dans plusieurs » combats qu'ils leur avaient livrés. » Aussitôt l'armée est saisie d'une telle frayeur que toutes les têtes, tous les cœurs en sont vivement frappés. Elle saisit d'abord les tribuns des soldats, les préfets et les volontaires, qui avaient suivi César

est a tribunis militum, præfectis reliquisque, qui, ex urbe amicitiæ caussa Cæsarem secuti, non magnum in re militari usum habebant; quorum alius, alia caussa illata, quam sibi ad proficiscendum necessariam esse duceret, petebant, ut ejus voluntate discedere liceret: nonnulli, pudore adducti, ut timoris suspicionem vitarent, remanebant. Hi neque vultum fingere, neque interdum lacrymas tenere poterant: abditi in tabernaculis aut suum fatum querebantur, aut cum familiaribus suis commune periculum miserabantur. Vulgo totis castris testamenta obsignabantur. Horum vocibus ac timore paulatim etiam ii, qui magnum in castris usum habebant, milites centurionesque, quique equitatui præerant, perturbabantur. Qui se ex his minus timidos existimari volebant, « Non se hostem vereri, sed angustias itineris et magnitudinem silvarum, quæ inter eos atque Ariovistum intercederent, aut rem frumentariam, ut satis commode supportari posset, timere » dicebant. Nonnulli etiam Cæsari renunciabant, quum castra moveri ac signa ferri jussisset, non fore dicto audientes milites neque propter timorem signa laturos.

Hæc quum animadvertisset, convocato concilio, omniumque ordinum ad id concilium adhibitis centurionibus, vehementer eos in-

par amitié et qui connaissaient peu la guerre. Celui-ci demandait la permission de se retirer pour une raison ; celui-là, pour une autre qu'il jugeait impérieuse : plusieurs restaient par honneur et pour n'être pas soupçonnés de lâcheté : mais ils ne pouvaient ni composer leur visage, ni quelquefois retenir leurs larmes. Cachés dans leurs tentes, ils déploraient leur destinée, ou gémissaient, avec leurs amis, sur le péril commun. Dans tout le camp, on ne faisait que sceller des testamens. Ces propos, cette terreur, firent effet aussi peu à peu sur les soldats, les centurions, les officiers de cavalerie les plus aguerris. Ceux qui voulaient passer pour plus braves, « Ne redoutaient » pas, *disaient-ils*, les Germains; mais ils crai» gnaient les défilés, l'étendue des forêts qui les » séparaient d'Arioviste, la difficulté du transport » des vivres. » Plusieurs prévenaient même César, que lorsqu'il ordonnerait de lever le camp et de porter en avant les enseignes, la terreur empêcherait les soldats d'obéir.

César, instruit de tout, assemble le conseil, où il appelle tous les centurions (9) et leur adresse de vifs reproches ; « D'abord sur ce qu'ils se croyaient

cusavit : « Primum quod, aut quam in partem, aut quo concilio ducerentur, sibi quærendum aut cogitandum putarent. Ariovistum, se consule, cupidissime populi Romani amicitiam appetisse : cur hunc tam temere quisquam ab officio discessurum judicaret? Sibi quidem persuaderi, cognitis suis postulatis atque æquitate conditionum perspecta, eum neque suam, neque populi Romani gratiam repudiaturum. Quod si furore atque amentia impulsus bellum intulisset, quid tandem vererentur? Aut cur de sua virtute, aut de ipsius diligentia desperarent? Factum ejus hostis periculum patrum nostrorum memoria, quum, Cimbris et Teutonis a C. Mario pulsis, non minorem laudem exercitus, quam ipse imperator, meritus videbatur. Factum etiam nuper in Italia, servili tumultu, quos tamen aliquis usus ac disciplina, quam a nobis accepissent, sublevarent. Ex quo judicari posset, quantum haberet in se boni constantia : propterea quod, quos aliquandiu inermes sine caussa timuissent, hos postea armatos, ac victores superassent. Denique hos esse Germanos, quibuscum sæpenumero Helvetii congressi, non solum in suis, sed etiam in illorum finibus, plerumque superassent, qui tamen pares esse nostro exercitui non potuerint. Si quos adver-

» en droit de demander où on les conduisait et » d'en discuter les motifs. Arioviste, sous le consulat de César, avait avidement recherché l'amitié du peuple Romain : sur quoi jugeait-on » qu'il s'écarterait si imprudemment de son devoir ? Il était, lui, persuadé que, dès qu'Arioviste connaîtrait ses demandes et l'équité de ses » propositions, il ne renoncerait pas à sa bienveillance ni à celle du peuple Romain. Mais, si la » démence et la fureur le poussaient à la guerre, » qu'en avaient-ils à craindre à la fin ? Pourquoi » désespéreraient-ils de leur courage et de sa prévoyance? Déjà, du temps de nos pères, dans » la bataille contre les Cimbres et les Teutons, » bataille non moins glorieuse pour l'armée, que » pour Marius même qui la commandait, ne s'était-on pas mesuré avec cet ennemi? Ne venait-on pas encore d'éprouver ce qu'il était, lors du » soulèvement des esclaves d'Italie, qui même » avaient pour eux quelque discipline, quelques » manœuvres empruntées de nous. On put juger » de tous les avantages de la fermeté, quand, des » hommes que, sans motif, on avait quelque » temps redoutés presque nus, on les défit armés et vainqueurs. Enfin, c'étaient ces mêmes » hommes qu'avaient souvent combattus et presque toujours vaincus non seulement dans l'Helvétie, mais dans la Germanie même, les Helvé-

sum prælium et fugas Gallorum commoveret, hos, si quærerent, reperire posse; diuturnitate belli defatigatis Gallis, Ariovistum, quum multos menses castris ac paludibus se continuisset, neque sui potestatem fecisset, desperantes jam de pugna et dispersos subito adortum, magis ratione et consilio, quam virtute, vicisse: cui rationi contra homines barbaros atque imperitos locus fuisset, hac ne ipsum quidem sperare nostros exercitus capi posse. Qui suum timorem in rei frumentariæ simulationem angustiasque itinerum conferrent, facere arroganter, quum aut de officio Imperatoris desperare, aut præscribere viderentur. Hæc sibi esse curæ; frumentum Sequanos, Leucos, Lingones subministrare: jamque esse in agris frumenta matura: de itinere, ipsos brevi tempore judicaturos. Quod non fore dicto audientes, neque signa laturi dicantur, nihil se ea re commoveri; scire enim, quibuscumque exercitus dicto audiens non fuit, aut male re gesta, fortunam defuisse; aut, aliquo facinore comperto, avaritiam esse convictam. Suam innocentiam perpetua vita, felicitatem Helvetiorum bello esse perspectam. Itaque se, quod in longiorem diem collocaturus esset, repræsentaturum et proxima nocte de quarta vigilia castra moturum, ut quam-

» tiens, qui n'avaient pu cependant résister à no-
» tre armée. S'il était des gens sur qui fissent im-
» pression la défaite et la déroute des Gaulois,
» ils pourraient apprendre, s'ils s'en informaient,
» que, las de la durée de la campagne, les Eduens,
» désespéraient déjà d'en venir aux mains, quand
» Arioviste, qui s'était tenu plusieurs mois ren-
» fermé dans son camp, au milieu des marais, sans
» donner sur lui aucune prise, les attaqua brusque-
» ment dispersés et les vainquit plutôt par adresse
» et par ruse que par bravoure : manière bonne avec
» des barbares sans expérience, mais à laquelle ce
» prince n'espérait pas lui-même que les Romains
» se laisseraient prendre. Ceux qui rejettaient leur
» frayeur sur de prétendues inquiétudes relatives
» aux vivres et à la difficulté des chemins, étaient
» des présomptueux, qui avaient l'air de douter
» des talens de leur général, ou de lui dicter son
» devoir. Il s'occupait de ces objets : les Séqua-
» niens, les Leuces, les Lingons fournissaient
» des blés, et déjà, dans les champs, la moisson
» était mûre : quant aux chemins, ils en jugeraient
» bientôt par eux-mêmes. Pour ce que l'on disait
» qu'on n'obéirait pas et que les enseignes reste-
» raient immobiles, il n'en faisait pas le moindre
» cas. Il savait que si des armées avaient mé-
» connu la voix de leur général, c'était, soit après
» une défaite, parce que la fortune l'avait aban-

primum intelligere posset, utrum apud eos pudor atque officium, an timor valeret. Quod si præterea nemo sequatur, tamen se cum sola decima legione iturum, de quo non dubitaret; sibique eam Prætoriam cohortem futuram.» Huic legioni Cæsar et indulserat præcipue et propter virtutem confidebat maxime.

Hac oratione habita, mirum in modum conversæ sunt omnium mentes, summaque alacritas belli gerendi innata est, princepsque decima legio per tribunos militum ei gratias egit, quod de se optimum judicium fecisset, seque esse ad bellum gerendum paratissimam confirmavit. Inde reliquæ legiones per tribunos militum et primorum ordinum centuriones egerunt, uti Cæsari satisfacerent: se neque unquam dubitasse, neque timuisse, neque de summa belli suum judicium, sed imperatoris esse, existimavisse. Eorum satisfactione accepta et itinere exquisito per Divitiacum, quod ex aliis Gallis ei maximam fidem habebat, ut

» donné, soit lorsqu'il y avait des preuves convain-
» cantes de son avarice. Pour lui, sa vie entière était
» pure et son bonheur prouvé par la guerre des Hel-
» vétiens. En conséquence, il rapprocherait ce qu'il
» comptait différer de quelques jours et leverait
» le camp la nuit suivante, à la quatrième veille,
» pour savoir au plutôt ce qui l'emporterait chez
» les soldats, de l'honneur et du devoir, ou de la
» peur. Si nulle autre légion ne le suivait, il n'en
» marcherait pas moins, suivi seulement de la
» dixième dont il était sûr, et qui deviendrait sa
» cohorte Prétorienne. » C'était son corps de prédilection, celui sur la valeur duquel il comptait le plus.

Ce discours fit une révolution étonnante dans les esprits; il y produisit une ardeur, une impatience extrêmes de combattre. Et d'abord la dixième légion fit remercier le général par ses tribuns de l'excellente opinion qu'il avait d'elle, et l'assura qu'elle était toute prête à marcher. Ensuite les autres légions chargèrent leurs tribuns et leurs premiers centurions de les justifier auprès de César. « Elles n'avaient jamais eu ni in-
» certitude ni crainte, et n'avaient jamais cru
» qu'il leur appartînt d'avoir une opinion sur les
» opérations militaires qui ne concernaient que
» le général. » Il reçut leurs excuses et partit, comme il l'avait dit, à la quatrième veille. Sur

millium amplius quadraginta circuitu locis apertis exercitum duceret, de quarta vigilia, uti dixerat, profectus est. Septimo die, quum iter non intermitteret, ab exploratoribus certior factus est Ariovisti copias a nostris millibus passuum IV et XX abesse.

IX. Cognito Cæsaris adventu, Ariovistus legatos ad eum mittit : « Quod antea de colloquio postulasset, id per se fieri licere, quoniam propius accessisset, seque id sine periculo facere posse existimaret. » Non respuit conditionem Cæsar; jamque eum ad sanitatem reverti arbitrabatur, quum id, quod antea petenti denegasset, ultro polliceretur; magnamque in spem veniebat, pro suis tantis populique Romani in eum beneficiis, cognitis suis postulatis, fore, uti pertinacia desisteret. Dies colloquio dictus est, ex eo die quintus. Interim, quum sæpè ultro citroque legati inter eos mitterentur, Ariovistus postulavit, « Ne quem peditem ad colloquium Cæsar adduceret : vereri se, ne per insidias ab eo circumveniretur : uterque cum equitatu veniret : alia ratione se non esse venturum. » Cæsar, quod nec colloquium interposita caussa tolli volebat, neque salutem suam Gallorum equitatui committere audebat, commodissimum esse statuit, omnibus equis Gallis equitibus detractis, legionarios eo milites legionis

les renseignemens pris par Divitiacus, celui des Gaulois auquel il se fiait le plus, il fit un détour de plus de quarante milles, pour que l'armée ne trouvât qu'un pays découvert. Au bout de sept jours de marche continue, ses coureurs lui apprirent qu'Arioviste était à vingt-quatre milles.

IX. Le Germain, instruit de son approche, lui envoie des ambassadeurs : « L'entrevue demandée » précédemment pouvait avoir lieu : dès que César » s'était rapproché, Arioviste n'y voyait plus » d'inconvénient. » César ne rejetta point la proposition ; il croyait déjà ce prince revenu à des idées saines, puisqu'il offrait, de lui-même, ce qu'il avait refusé d'accorder. Il avait de si grandes obligations à César et au peuple Romain, qu'on devait espérer qu'il renoncerait à son obstination, quand il sçaurait ce qu'on voulait de lui. L'entrevue fut fixée au cinquième jour suivant. De part et d'autre cependant il allait et venait de fréquens envoyés. Arioviste demanda : « Que César » n'amenât pas d'infanterie : il craignait qu'on » ne lui dressât une embuscade : ils n'auraient » tous deux que de la cavalerie, autrement il ne » viendrait pas. » César ne voulant pas que cela fit manquer la conférence, et n'osant confier sa personne à la cavalerie Gauloise, crut que le mieux était d'en prendre tous les chevaux pour monter les légionnaires de la dixième, sur la-

decimæ, cui quam maxime confidebat, imponere, ut præsidium quam amicissimum, si quid opus facto esset, haberet. Quod quum fieret, non irridicule quidam ex militibus decimæ legionis dixit: « Plus, quam pollicitus esset, Cæsarem facere; pollicitum in cohortis Prætoriæ loco decimam legionem habiturum, ad equum rescribere. »

Planicies erat magna et in ea tumulus terreus satis grandis. Hic locus æquo fere spatio ab castris utrisque aberat. Eo, ut erat dictum, ad colloquium venerunt. Legionem Cæsar, quam equis devexerat, passibus CC ab eo tumulo constituit. Item equites Ariovisti pari intervallo constiterunt. Ariovistus, ut ex equis colloquerentur, præter se, denos, ut ad colloquium adducerent, postulavit. Ubi eo ventum est, Cæsar initio orationis sua Senatusque in eum beneficia commemoravit » Quod Rex appellatus esset a Senatu, quod amicus, quod munera amplissima missa: quam rem et paucis contigisse et a Romanis pro maximis hominum officiis consuevisse tribui docebat; illum, quum neque aditum, neque caussam postulandi justam haberet, beneficio ac liberalitate sua ac Senatus ea præmia consecutum. Docebat etiam, quam veteres, quamque justæ caussæ necessitudinis ipsis cum Æduis intercederent, quæ Senatus-

quelle il comptait le plus, afin d'avoir, au besoin, une escorte absolument dévouée. Tandis qu'on y procédait, un soldat de cette légion dit assez agréablement : « Que César tenait plus qu'il n'avait » promis; ils ne devaient être que sa cohorte pré- » torienne, et il en faisait des chevaliers (10). »

Dans une vaste plaine, à distance presqu'égale des deux camps, était un tertre assez grand où, suivant leur convention, se rendirent Arioviste et César; celui-ci fit arrêter à deux cents pas en arrière sa légion montée; la cavalerie d'Arioviste se tint à pareille distance. Il demanda que l'on s'entretînt à cheval, et que chacun eût avec soi dix cavaliers. Quand on fut en présence, César commença : « Par lui rappeller ses bienfaits et ceux » du Sénat, qui lui avait donné le titre de roi, » le titre d'ami, et fait passer de magnifiques pré- » sens; il lui apprenait que peu de princes obte- » naient ces distinctions que les Romains n'avaient » coutume d'accorder que pour des services émi- » nens, tandis que lui, qui n'avait ni facilités ni » justes raisons pour les solliciter, il ne les avait » dues qu'à la bienveillance de César et à la libé- » ralité du Sénat. Il lui apprenait encore combien » étaient anciens et légitimes les motifs de l'ami- » tié des Romains pour les Eduens, combien

consulta, quoties, quamque honorifica in eos facta essent; ut omni tempore totius Galliæ principatum Ædui tenuissent, prius etiam, quam nostram amicitiam appetissent: Populi Romani hanc esse consuetudinem, ut socios atque amicos non modo sui nihil deperdere, sed gratia, dignitate, honore auctos velit esse: quod vero ad amicitiam populi Romani attulissent, id iis eripi, quis pati posset? Postulavit deinde eadem, quæ legatis in mandatis dederat, ne aut Æduis, aut eorum sociis bellum inferret: obsides redderet: si nullam partem Germanorum domum remittere posset, at ne quos amplius Rhenum transire pateretur.»

Ariovistus ad postulata Cæsaris pauca respondit: de suis virtutibus multa prædicavit: «Transisse Rhenum sese non sua sponte, sed rogatum et accersitum a Gallis; non sine magna spe magnisque præmiis domum propinquosque reliquisse: sedes habere in Gallia ab ipsis concessas; obsides ipsorum voluntate datos; stipendium capere jure belli, quod victores victis imponere consueverint: non sese Gallis, sed Gallos sibi bellum intulisse; omnes Galliæ civitates ad se oppugnandum venisse, ac contra se

» étaient honorables et nombreux les Sénatus-con-
» sultes rendus en leur faveur. De tont temps,
» même avant de rechercher notre amitié, les
» Eduens avaient eu la prééminence dans la Gaule.
» L'usage du peuple Romain n'était pas seulement
» de ne laisser rien perdre de leurs droits à ses
» alliés et à ses amis; il voulait les voir encore
» s'accroître en influence, en considération, en
» dignité. Qui pourrait donc souffrir qu'on leur
» arrachât ce qu'ils avaient apporté dans notre al-
» liance? » César fit ensuite les mêmes demandes
dont il avait chargé ses envoyés : « Qu'Arioviste
» ne fît la guerre ni aux Eduens, ni à leurs alliés;
» qu'il rendît les ôtages; et, s'il ne pouvait ren-
» voyer chez eux aucun de ses Germains, que,
» du moins, il ne permît plus à d'autres de pas-
» ser le Rhin. »

Arioviste répondit en peu de mots: il parla
beaucoup de ses vertus : « Il n'avait point passé le
» Rhin de lui-même, mais sur l'invitation et les
» instances des Gaulois. Il avait fallu de grands
» avantages et de grandes espérances pour lui faire
» quitter son pays et ses proches. Ses domaines,
» dans la Gaule, il les tenait des Gaulois; ils
» avaient consenti à lui donner des ôtages; il per-
» cevait, par le droit de la gnerre, les tributs que
» le vainqueur a coutume d'imposer aux vaincus.
» Il n'avait point attaqué les Gaulois; ils l'avaient

castra habuisse; eas omnes copias uno ab se prælio fusas ac superatas esse; si iterum experiri velint, paratum se decertare; si pace uti malint, iniquum esse de stipendio recusare, quod sua voluntate ad id tempus pependerint. Amicitiam populi Romani sibi ornamento et præsidio, non detrimento esse oportere idque se ea spe petisse. Si per populum Romanum stipendium remittatur et dedititii subtrahantur, non minus libenter sese recusaturum populi Romani amicitiam, quam appetierit. Quod multitudem Germanorum in Galliam transducat, id se sui muniendi, non Galliæ impugnandæ caussa facere: ejus rei testimonium esse, quod, nisi rogatus, non venerit, et quod bellum non intulerit, sed defenderit. Se prius in Galliam venisse, quam populum Romanum. Nunquam ante hoc tempus exercitum populi Romani Galliæ provinciæ fines egressum. Quid sibi vellet? Cur in suas possessiones veniret? Provinciam suam esse hanc Galliam, sicuti illam nostram. Ut sibi concedi non oporteret, si in nostros fines impetum faceret, sic iterum, non esse iniquos, qui in suo jure se interpellaremus. Quod fratres a Senatu, Æduos appellatos diceret, non se tam barbarum neque tam imperitum esse rerum, ut non sciret, neque bello Allobrogum proximo Æduos Romanis auxi-

» attaqué : toutes les cités de la Gaule, réunies
» pour l'écraser, avaient campé vis-à-vis de lui;
» toutes leurs troupes, il les avait culbutées et
» vaincues dans une seule bataille. Voulaient-elles
» prendre leur revanche? Il était prêt à combat-
» tre. Si elles préféraient la paix? il serait injuste
» à elles de lui refuser un tribut payé volontaire-
» ment jusqu'alors. Il avait desiré l'amitié du
» peuple Romain, dans l'espoir qu'elle lui serait
» utile et honorable : si le peuple Romain lui fai-
» sait perdre ses revenus et lui retirait ses sujets,
» il renoncerait à son amitié tout aussi volontiers
» qu'il l'avait demandée. S'il faisait venir beau-
» coup de Germains dans la Gaule, c'était pour sa
» propre sûreté, non pour attaquer personne : la
» preuve, c'est qu'il n'était venu que parce qu'on
» l'en avait prié; qu'il n'avait pas été l'aggresseur
» et qu'il s'était simplement défendu. Il était dans
» la Gaule avant les Romains : aucune de leurs ar-
» mées n'avait, jusques-là, franchi les limites de
» la Gaule Romaine. Que lui voulait César? Pour-
» quoi venait-il sur son territoire? Cette partie
» de la Gaule était sa province, comme une au-
» tre portion était la nôtre. De même qu'on ne
» devrait avoir pour lui nul égard, s'il se jettait
» sur nos possessions, de même nous étions
» injustes de le troubler dans ses droits. Quant au
» Sénatus-consulte qui avait donné le titre d'amis

lium tulisse, neque ipsos in his contentionibus, quas Ædui secum et cum Sequanis habuissent, auxilio populi Romani usos esse. Debere se suspicari, simulata Cæsarem amicitia, quod exercitum in Gallia habeat, sui opprimendi caussa habere. Qui nisi decedat atque exercitum deducat ex his regionibus, sese illum non pro amico, sed pro hoste habiturum : quod si eum interfecerit, multis sese nobilibus principibusque populi Romani gratum esse facturum; id se ab ipsis per eorum nuncios compertum habere, quorum omnium gratiam atque amicitiam ejus morte redimere posset. Quod si discessisset ac liberam sibi possessionem Galliæ tradidisset, magno se illum præmio remuneraturum et quæcumque bella geri vellet, sine ullo ejus labore et periculo confecturum. »

Multa ab Cæsare in eam sententiam dicta sunt, « Quare negotio desistere non posset, et neque suam neque pop. Romani consuetudinem pati, uti optime meritos socios desereret; neque se judicare Galliam potius esse Ariovisti, quam populi Romani. Bello superatos esse Arvernos et Rhutenos ab Q. Fabio Maximo, quibus populus Romanus ignovisset, neque in

» aux Eduens, il n'était ni assez barbare, ni as-
» sez étranger aux événemens pour ignorer que
» les Eduens n'avaient point fourni des secours
» aux Romains, dans la dernière guerre des Allo-
» broges, et n'en avaient point reçu d'eux, lors
» de leurs querelles avec lui et les Séquaniens. Il
» devait soupçonner que, sous le prétexte de cette
» amitié, César n'avait une armée dans la Gaule
» que pour sa ruine. Si donc il ne quittait ce pays
» et n'en retirait ses troupes, il verrait en lui
» non plus un ami, mais un ennemi dont la mort
» lui vaudrait la reconnaissance d'un grand nom-
» bre des premiers et des plus illustres de Rome :
» ils l'en avaient fait assurer par leurs agens et
» mettaient, à ce prix, leur bienveillance et leur
» amitié. Mais si César se retirait et lui laissait
» la libre possession de la Gaule, il reconnaîtrait
» généreusement ce service et prendrait sur lui la
» fatigue et les dangers de toutes les guerres dont
» il voudrait le charger. »

César lui déduisit au long les motifs qui l'em-
pêchaient de se désister de ses demandes : « Il n'é-
» tait ni dans ses habitudes, ni dans celles du peu-
» ple Romain, d'abandonner des alliés qui avaient
» très-bien mérité d'eux, et ne jugeait pas que
» la Gaule appartînt à Arioviste plus qu'au peu-
» ple Romain. Q. Fabius Maximus ayant battu
» les Arvernes et les Ruthènes, le peuple Romain

Provinciam redegisset, neque stipendium imposuisset. Quod si antiquissimum quodque tempus spectari oporteret, populi Romani justissimum esse in Gallia imperium : si judicium Senatus servari oporteret, liberam debere esse Galliam, quam bello victam suis legibus uti voluisset.

X. Dum hæc in colloquio geruntur, Cæsari nunciatum est, equites Ariovisti propius tumulum accedere et ad nostros adæquitare, lapides telaque in nostros conjicere. Cæsar loquendi finem fecit, seque ad suos recepit suisque imperavit, ne quod omnino telum in hostes rejicerent. Nam, etsi sine ullo periculo legionis delectæ cum equitatu prælium fore videbat, tamen committendum non putabat, ut, pulsis hostibus, dici posset, eos a se per fidem in colloquio circumventos. Posteaquam in vulgus militum elatum est, qua arrogantia in colloquio Ariovistus usus omni Gallia Romanis interdixisset, impetumque in nostros ejus equites fecissent eaque res colloquium ut diremisset, multo major alacritas studiumque pugnandi majus exercitui injectum est.

Biduo post Ariovistus legatos ad Cæsarem mittit, « Velle se de his rebus, quæ inter eos agi cœptæ, neque perfectæ essent, agere cum eo : uti aut iterum colloquio diem constitue-

» leur avait pardonné sans les réduire en Province
» et sans exiger de tribut. Fallait-il avoir égard
» à l'antériorité de date? Le droit des Romains à
» l'empire de la Gaule était le meilleur. Fallait-il
» s'en tenir à la décision du Sénat? Il avait voulu
» que la Gaule vaincue conservât ses lois : la Gaule
» devait donc être libre. »

X. Pendant ce pourparler, on annonce à César que la cavalerie d'Arioviste s'approche du tertre, caracole autour de nos gens et leur lance des pierres et des traits. César rompt la conférence, rejoint son escorte et lui défend de riposter en aucune façon; car, quoique l'issue d'un combat entre une légion d'élite et de la cavalerie ne lui parût pas douteux, il ne voulait pas qu'après la déroute des ennemis, on pût dire qu'il avait abusé de l'entrevue pour les surprendre. La nouvelle répandue dans les rangs, de l'arrogance avec laquelle Arioviste avait, dans son discours, interdit aux Romains l'entrée de la Gaule, l'attaque faite par ses cavaliers, et la rupture des conférences qui en avait résulté, inspirèrent à l'armée une ardeur, un désir encore plus vifs de combattre.

Deux jours après, Arioviste envoie vers César:
« Il voulait reprendre avec lui sur les objets en
» discussion, la conférence interrompue : que
» César fixât le jour d'une nouvelle entrevue, ou,
» s'il ne voulait pas y venir, qu'il envoyât un de

ret; aut, si id minus vellet, ex suis legatis aliquem ad se mitteret.» Colloquendi Cæsari caussa visa non est, et eo magis, quod pridie ejus diei Germani retineri non potuerant, quin in nostros tela conjicerent. Legatum ex suis sese magno cum periculo ad eum missurum et hominibus feris objecturum existimabat. Commodissimum visum est, C. Valerium Procillum, C. Valerii Caburi filium, summa virtute et humanitate adolescentem (cujus pater a C. Valerio Flacco civitate donatus erat), et propter fidem, et propter linguæ Gallicæ scientiam, qua multa jam Ariovistus, longinqua consuetudine, utebatur, et quod in eo peccandi Germanis caussa non esset, ad eum mittere, et M. Mettium, qui hospitio Ariovisti usus erat. His mandavit, ut, quæ diceret Ariovistus, cognoscerent et ad se referrent. Quos quum apud se in castris Ariovistus conspexisset: exercitu suo præsente clamavit: « Quid ad se venirent? an speculandi caussa? » Conantes dicere prohibuit et in catena conjecit.

Eodem die castra promovit, et millibus passuum sex a Cæsaris castris sub monte consedit. Postridie ejus diei, præter castra Cæsaris suas copias transduxit, et millibus passuum II ultra eum castra fecit, eo consilio, uti frumento

» ses lieutenans. » César ne voyait rien qui motivât une conférence, d'autant plus que les Germains n'avaient pu s'empêcher la veille de lancer des traits à nos soldats. Envoyer un de ses lieutenans, ce serait l'exposer à de grands dangers de la part de ces hommes féroces. Il crut que le mieux était de leur dépêcher C. Valerius Procillus, fils de C. Valerius Caburus, qui avait reçu de C. Valerius Flaccus le titre de Citoyen Romain; il connaissait la loyauté de ce jeune homme, plein de courage et de douceur, qui, de plus, parlait la langue Gauloise, devenue familière à Arioviste par une longue habitude, et qu'enfin les Germains n'avaient aucune raison de maltraiter : avec lui partit M. Mettins que l'hospitalité liait avec Arioviste. Ils étaient chargés d'écouter ses propositions pour en rendre compte. Dès qu'il les vit près de lui, il leur demande à haute voix : «Pourquoi ils viennent? Si c'est pour espionner? » Ils veulent parler, il les en empêche et les fait mettre aux fers. Le même jour, il lève le camp et vient se poster au pied d'une montagne, à six milles de notre armée.

Le lendemain, il dépasse le camp de César et prend position deux milles au-delà, dans l'intention de lui couper les vivres et les convois qui venaient du pays des Séquaniens et des Eduens. Ce jour et les quatre suivans, César fit sortir ses

commeatuque, qui ex Sequanis et Æduis supportaretur, Cæsarem intercluderet. Ex eo die dies continuos quinque Cæsar pro castris suas copias produxit et aciem instructam habuit, ut, si vellet Ariovistus prælio contendere, ei potestas non deesset. Ariovistus his omnibus diebus exercitum castris continuit, equestri prælio quotidie contendit. Genus hoc erat pugnæ, quo se Germani exercuerant. Equitum millia erant vi; totidem numero pedites velocissimi ac fortissimi, quos ex omni copia singuli singulos, suæ salutis caussa, delegerant. Cum his in præliis versabantur, ad hos se equites recipiebant: hi, si quid erat durius, concurrebant: si qui, graviore vulnere accepto, equo deciderant, circumsistebant: si quo erat longius prodeundum, aut celerius recipiendum, tanta erat horum exercitatione celeritas, ut, jubis equorum sublevati, cursum adæquarent.

Ubi eum castris sese tenere Cæsar intellexit, ne diutius commeatu prohiberetur, ultra eum locum, quo in loco Germani consederant, circiter passus dc ab his castris idoneum locum delegit, acieque triplici instructa, ad eum locum venit. Primam et secundam aciem in armis esse, tertiam castra munire jussit. Hic locus ab hoste circiter passus dc, uti dictum

troupes et les mit en bataille en avant de son camp, afin qu'Arioviste eût l'occasion de combattre, s'il en avait le desir : mais il tint pendant tout ce temps son armée renfermée, se contentant de faire chaque jour escarmoucher sa cavalerie : c'était le genre de combat auquel les Germains étaient le mieux exercés. Ils avaient six mille cavaliers avec autant de fantassins des plus agiles et des plus braves, choisis un à un dans toute l'armée par chacun des cavaliers, dont ils faisaient la sûreté et avec qui ils combattaient. En cas de désavantage, la cavalerie se repliait sur cette infanterie, qui soutenait le choc : elle couvrait ceux qu'une blessure dangereuse renversait de cheval, et, s'il fallait avancer ou se retirer rapidement, telle était son agilité, qu'elle suivait les chevaux dans leur course, en se tenant aux crins.

Voyant qu'Arioviste ne sortait pas de son camp, et ne voulant pas être privé plus long-temps de ses convois, César choisit une position avantageuse, six cents pas au-delà de celle des Germains, y marche avec son armée formée sur trois lignes, et, gardant sous les armes les deux premières, il ordonne à la troisième de fortifier un camp, qui se trouvait, comme on l'a dit, à six cents pas

est, aberat. Eo circiter hominum numerum xvi millia expedita cum omni equitatu Ariovistus misit, quæ copiæ nostros perterrerent et munitione prohiberent. Nihilo secius Cæsar, ut ante constituerat, duas acies hostem propulsare, tertiam opus perficere jussit. Munitis castris, duas ibi legiones reliquit et partem auxiliorum; quatuor reliquas in castra majora reduxit.

Proximo die, instituto suo Cæsar ex castris utriusque copias suas eduxit; paululumque a majoribus progressus aciem instruxit hostibusque pugnandi potestatem fecit. Ubi ne tum quidem eos prodire intellexit, circiter meridiem exercitum in castra reduxit. Tum demum Ariovistus partem suarum copiarum, quæ castra minora oppugnaret, misit. Acriter utrinque, usque ad vesperum, pugnatum est; solis occasu suas copias Ariovistus, multis et illatis et acceptis vulneribus, in castra reduxit. Quum ex captivis quæreret Cæsar, quamobrem Ariovistus prælio non decertaret, hanc reperiebat caussam, «Quod apud Germanos ea consuetudo esset, ut matres familias eorum sortibus et vaticinationibus declararent, utrum prælium committi ex usu esset, nec ne: eas ita dicere : *Non esse fas Germanos superare, si ante novam lunam prælio contendissent.* »

environ des ennemis. Arioviste envoie à peu près seize mille hommes de troupes légères avec toute sa cavalerie pour nous inquiéter et pour interrompre le travail : César, suivant ses dispositions, fait face avec deux lignes, tandis que l'autre achève les retranchemens. Quand ils sont finis, il y laisse une partie des auxiliaires avec deux légions, et ramène le reste dans le grand camp.

Le lendemain, il fait, suivant sa coutume, sortir ses troupes des deux camps, les met en bataille à quelque distance du premier, et offre le combat à l'ennemi. Voyant qu'il ne se présente pas même alors, il fait, vers midi, rentrer son armée. Alors enfin Arioviste fit attaquer le petit camp par une partie de ses troupes. On se battit vivement jusqu'au soir, et de part et d'autre on eut beaucoup de blessés. Arioviste ramena ses troupes dans son camp, au coucher du soleil. César ayant demandé aux prisonniers pourquoi leur roi n'acceptait pas la bataille ? Il apprit « Que, dans les mœurs des Germains, il fallait » que les matrones décidassent, d'après les sorts » et les présages, s'il était à propos ou non de » livrer bataille : or, elles disaient : Que les Ger- » mains ne pouvaient être vainqueurs s'ils combat- » taient avant la nouvelle lune. »

XI. Postridie ejus diei Cæsar præsidio utrisque castris, quod satis esse visum est, reliquit; omnes alarios in conspectu hostium pro castris minoribus constituit, quod minus multitudine militum legionarium, pro hostium numero, valebat, ut ad speciem alariis uteretur. Ipse, triplici instructa acie, usque ad castra hostium accessit. Tum demum necessario Germani suas copias e castris eduxerunt, generatimque constituerunt paribusque intervallis Harudes, Marcomanos, Triboccos, Vangiones, Nemetes, Sedusios, Suevos omnemque aciem suam rhedis et carris circumdederunt, ne qua spes in fuga relinqueretur. Eo mulieres imposuerunt, quæ in prælium proficiscentes milites passis crinibus flentes implorabant, ne se in servitutem Romanis traderent. Cæsar singulis legionibus singulos legatos, et quæstorem præfecit, uti eos testes suæ quisque virtutis haberet. Ipse a dextro cornu, quod eam partem minime firmam hostium esse animadverterat, prælium commissit.

Ita nostri acriter in hostes, signo dato, impetum fecerunt, itaque hostes repente celeriterque procurrerunt, ut spatium pila in hostes conjiciendi non daretur. Rejectis pilis, cominus gladiis pugnatum est. At Germani celeriter, ex consuetudine sua, phalange facta,

XI. Le lendemain, laissant dans les deux camps la garde qu'il jugea suffisante, César mit tous ses auxiliaires en bataille, à la vue de l'ennemi, en avant du petit camp; la disproportion de nombre entre ses légionnaires et les Germains, l'engageait à faire parade de ces troupes. Il marche lui-même au camp des ennemis, avec son armée en trois divisions. Forcés enfin alors à sortir de leur camp, tous, Harudes, Marcomans, Suèves, Tribocces, Vangions, Nemètes, Sédusiens, ils se rangent par nations à d'égales distances et, pour s'ôter tout espoir de fuir, ils s'entourent entièrement par derrière de leurs voitures: sur les charriots sont placées leurs femmes, qui, échevelées et tout en pleurs, conjurent les guerriers marchant au combat de ne pas les livrer pour esclaves aux Romains. César donne une légion à son Questeur et met à la tête de chacune des autres, un Lieutenant, pour être témoin de la bravoure individuelle: lui-même il engage le combat avec son aile droite, ayant observé que la gauche de l'ennemi était son côté faible.

Au signal qui se donne, nos troupes fondent si vivement sur les Germains, et ceux-ci s'avancent si brusquement et si rapidement qu'on n'a pas le temps de lancer le javelot: on l'abandonne donc et l'on se bat de près avec l'épée. Mais les Germains s'étant promptement formés en phalange, suivant

impetus gladiorum exceperunt. Reperti sunt complures nostri milites, qui in phalangas insilirent et scuta manibus revellerent et desuper vulnerarent. Quum hostium acies a sinistro cornu pulsa atque in fugam conversa esset, a dextro cornu vehementer multitudine suorum nostram aciem premebant. Id quum animadvertisset P. Crassus adolescens, qui equitatui præerat, quod expeditior erat, quam hi, qui inter aciem versabantur, tertiam aciem laborantibus nostris subsidio misit.

Ita prælium restitutum est, atque omnes hostes terga verterunt, neque prius fugere destiterunt, quam ad flumen Rhenum millia passuum ex eo loco circiter quinquaginta pervenerunt. Ibi perpauci, aut viribus confisi transnatare contenderunt, aut lintribus inventis salutem sibi petierunt. In his fuit Ariovistus, qui, naviculam deligatam ad ripam nactus, ea profugit: reliquos omnes equites consecuti nostri interfecerunt. Duæ fuerunt Ariovisti uxores, una Sueva natione, quam domo secum adduxerat; altera Norica, regis Vocionis soror, quam in Gallia duxerat, a fratre missam. Utraque in ea fuga periit. Duæ filiæ harum, altera occisa, altera capta est.

C. Valerius Procillus, quum a custodibus in fuga trinis catenis vinctus traheretur, in ipsum

leur coutume, opposent leurs boucliers aux épées. On vit plusieurs de nos soldats s'élancer sur cette masse, saisir les boucliers, les arracher aux ennemis, ou les blesser par dessus. Tandis que l'on rompait et que l'on mettait en fuite la gauche d'Arioviste, sa droite nous pressait vivement à raison de son nombre. Le jeune Crassus, qui commandait la cavalerie, s'en apperçut et se trouvant plus libre que les officiers engagés dans la mêlée, il envoya la troisième division au secours de celle qui était mal menée.

Alors le combat se rétablit. Toute l'armée ennemie tourna le dos et s'enfuit, sans s'arrêter, jusqu'au Rhin, éloigné d'environ cinquante milles. Quelques hommes, se fiant à leur vigueur, se hasardèrent à le passer à la nage, ou durent leur salut à des bateaux qu'ils rencontrèrent : de ce nombre fut Arioviste; il se sauva dans une nacelle qui se trouvait attachée au rivage. Notre cavalerie tomba sur le reste et l'extermina. Arioviste avait deux femmes, l'une Suève de nation, venue de la Germanie avec lui; l'autre Noricienne, qu'il avait épousée dans la Gaule, où le roi Vocion, son frère, la lui avait envoyée : toutes deux périrent dans la déroute avec une de ses filles; une autre fille y fut prise.

C. Valerius Procillus que, dans leur fuite, ses gardes entraînaient chargé de trois chaînes, fut

Cæsarem hostium equitatum persequentem incidit. Quæ quidem res Cæsari non minorem, quam ipsa victoria, voluptatem attulit, quod hominem honestissimum Provinciæ Galliæ, suum familiarem et hospitem, ereptum e manibus hostium, sibi restitutum videbat, neque ejus calamitate de tanta voluptate et gratulatione quidquam fortuna diminuerat. Is, se præsente, de se ter sortibus consultum dicebat, utrum igni statim necaretur, an in aliud tempus reservaretur: sortium beneficio se esse incolumem. Item M. Mettius repertus, et ad eum reductus est.

Hoc prælio trans Rhenum nunciato, Suevi, qui ad ripas Rheni venerant, domum reverti cœperunt: quos Ubii, qui proxime Rhenum incolunt, perterritos insecuti, magnum ex his numerum occiderunt.

Cæsar, una æstate duobus maximis bellis confectis, maturius paulo, quam tempus anni postulabat, in hiberna in Sequanos exercitum deduxit: hibernis Labienum præposuit. Ipse in citeriorem Galliam ad conventus agendos profectus est.

rencontré par César lui-même, qui poursuivait la cavalerie ennemie, et à qui cela ne fit pas moins de plaisir que la victoire : car il retrouvait l'homme le plus estimable de toute la Province, son commensal, son hôte qu'il arrachait des mains des ennemis ; et la fortune, en le lui rendant, lui permettait de jouir pleinement d'un aussi grand succès. Procillus disait « Que trois fois on avait » jetté les sorts pour savoir s'il serait brûlé sur » l'heure ou si son supplice serait différé : c'était » aux sorts qu'il devait son salut. » On trouva et l'on ramena de même M. Mettius.

La nouvelle du combat s'étant répandue au-delà du Rhin, les Suèves, qui étaient sur ses bords, songèrent à retourner chez eux; les Ubiens qui demeurent près de ce fleuve, poursuivirent leurs bandes consternées et leur tuèrent beaucoup de monde.

César ayant, dans une campagne, terminé deux guerres si importantes, mit son armée en quartiers d'hiver, chez les Séquaniens, un peu plus tôt que la saison ne l'exigeait, et, la laissant sous les ordres de Labiénus, il partit pour aller tenir les assemblées dans la Gaule Cisalpine.

NOTES DU LIVRE I.

(1) Ceci, comme on le verra par César même, n'était vrai, tout au plus, que pour une petite partie de l'Aquitaine et de la Belgique. Il est probable qu'en général il n'y avait que quelques différences de dialecte.

(2) Il faut lire, suivant Cluvier, cent quarante sur quatre-vingt, et suivant d'Anville, cent-quatre-vingt sur quatre-vingt.

(3) J'ai traduit par *les siens* le mot *familia*, auquel ne correspond nullement notre mot *famille* : *familia* ne se composait pas seulement des parens, mais aussi des esclaves, des colons, enfin de tout ce qui dépendait de la personne.

(4) Servius, dans son commentaire sur Virgile, assure qu'en langue Gauloise *virga* signifie *pourpre*. Alors il est facile de donner la signification véritable du mot *vergobret*; il est composé du substantif *virga* et de l'adjectif Celtique *breit*, en francais *peint*. Vergo breit était le magistrat *Revêtu de la Pourpre*.

O-brieu, dans son dictionnaire Irlandais-Anglais dérive ce nom du Celtique dans lequel, suivant lui, *Fear-go-breith* signifie, vir ad judicium, *Homme pour les jugemens;* des mots *breatam*, *judex*, *fear*, *vir*, et *go*, *ad*. Par *breut* et *brawd*, on entend pareillement en Bas-Breton, *jugement*, suivant Le Pelletier dans son dictionnaire.

(5) La suite fait voir que cette prétendue assemblée n'était guères composée que des Eduens, de leurs cliens et des Séquaniens.

(6) Divitiacus fit, dans ce voyage, connaissance avec Ciceron, qui en parle très-avantageusement.

(7) Ce fait et la prétention des Arvernes, (Arverni-*que ausi Latio se dicere fratres*), induiraient à croire qu'à Rome, comme dans la Gaule, on avait conservé comme une tradition vague d'une origine commune.

(8) D'Anville croit qu'il faut lire six-cents pas.

(9) Il n'y avait que trois centurions par légion, le premier des Triaires, le premier des Princes et le premier des Hastates, qui eussent le droit d'assister réguliérement au conseil.

(10) Le latin forme un jeu de mots qui ne peu se rendre en français; il roule sur le mot *scribere. Scribere ad pedites*, c'était enrôler pour l'infanterie qui ne se composait que de Plébéiens : *scribere ad equum*, comme dit ici le légionnaire, c'était créér *Chevalier* un simple citoyen, en le portant sur le contrôle de la cavalerie.

AFFAIRES DE ROME.

Tandis que César battait les Helvétiens et chassait Arioviste de la Gaule, Pompée, qui avait été quelque temps comme enseveli dans sa maison de campagne, fut tiré de sa léthargie par les entreprises audacieuses du tribun du peuple Clodius, qu'il crut peut-être dirigé par César, à qui Clodius devait sa place. Pompée, pour le réprimer et pour reprendre son ascendant, voulut faire rappeller Cicéron : mais il fallait pour cela un décret du Sénat ou un Plébiscite. Clodius dominait dans les comices ; Pompée se tourna donc du côté du Sénat et des autres tribuns. Mais les consuls n'ayant pas secondé le projet, Clodius, furieux, prit à partie Pompée, l'accusa de connivence avec César, dont il menaça de casser les actes consulaires, et se conduisit avec une telle violence, que

Pompée, éffrayé, se renferma chez lui pour le reste de l'année. Tout ce que put faire le Sénat paralysé, ce fut de déclarer qu'il ne s'occuperait d'aucune affaire, avant d'avoir statué sur ce qui concernait Cicéron.

Le choix des nouveaux consuls lui fut favorable. Dès qu'ils furent désignés, ils travaillèrent à le faire rappeller. Mais l'exécution de leurs mesures fut différée jusqu'au mois de Janvier suivant, où ils devaient entrer en exercice, et Clodius sortir de charge. Cependant, par le crédit que celui-ci conservait encore, et par l'opposition du tribun du peuple Attilius, le rappel de Cicéron ne fut définitivement prononcé par le peuple que six mois après.

LIBER II.

COMPENDIUM.

I. Belgæ conjurant : in eos proficiscitur Cæsar. II. Rhemi se dedunt. Belgarum origo ; copiæ. Castra ponit Cæsar ad Axonam. III. Ad eum contendunt Belgæ. Inito frustra a Belgis de castello Romano expugnando consilio, parant domum quisque reverti ; eorum clades. IV. Pacati Suessiones, Bellovaci et Ambiani. V. Nerviorum mores. Ad eos Cæsar properat. Nerviorum insidiæ. Cæsarem aggrediuntur. VI. Prœlium. Romani in media acie rem feliciter gerunt et in sinistro cornu ; dexterum laborat. Cæsar in primam aciem procedit. Nervii fusi et pacati. VII. In Aduaticos Cæsar se convertit. Eorum origo. Aduaticorum urbs obsessa. Se dedunt ; tum, fuga tentata, sub hasta venumdantur. VIII. Cæsar, per Crassum, civitates subigit Armoricas. Devenit in Italiam.

I. Quum esset Cæsar in citeriore Gallia in hibernis, ita uti supra demonstravimus, crebri ad eum rumores afferebantur, litterisque item Labieni certior fiebat omnes Belgas, quam tertiam esse Galliæ partem dixeramus, contra populum Romanum conjurare obsi-

LIVRE II.

SOMMAIRE.

I. Coalition des Belges. César marche contre eux. II. Les Rhémois se soumettent. Origine des Belges; leurs forces. César prend position sur l'Aisne. III. Marche des Belges. Ils campent vis-à-vis de César. Projet des Belges contre un cantonnement Romain; il échoue. Ils veulent se retirer et sont mis en déroute. IV. Soumission des Suessions, des Bellovaques et des Ambiens. V. Mœurs des Nerviens. César marche contre eux. Ruse des Nerviens. Ils attaquent César. VI. Bataille. Succès à l'aile gauche et au centre des Romains. Position critique de la droite. César se jette dans la mêlée. Défaite des Nerviens. Ils se soumettent. VII. César marche contre les Aduatiques. Leur origine. Siège de leur ville. Ils se rendent, puis cherchent en vain à s'évader. Ils sont vendus comme esclaves. VIII. Expédition de P. Crassus dans l'Armorique. César va en Italie.

I. TANDIS que César passait, comme on l'a dit, l'hiver dans la Gaule Cisalpine, des bruits réitérés se répandirent, et Labiénus lui confirma par ses dépêches, que tous les peuples Belges, (on a vu qu'ils occupaient une des trois parties de la Gaule), se liguaient contre le peuple Romain, et se don-

desque inter se dare : conjurandi has esse cau sas : primum quod vererentur, ne omni pacata Gallia, ad eos exercitus noster adduceretur : deinde quod ab nonnullis Gallis sollicitarentur, partim qui, ut Germanos diutius in Gallia versari nollent, ita populi Romani exercitum hiemare atque inveterascere in Gallia moleste ferebant; partim qui mobilitate et levitate animi novis imperiis studebant; ab nonnullis etiam quod in Gallia a potentioribus atque his, qui ad conducendos homines facultates habebant, vulgo regna occupabantur, qui minus facile eam rem imperio nostro consequi poterant.

Iis nunciis litterisque commotus Cæsar, duas legiones in citeriore Gallia novas conscripsit et, inita æstate, in interiorem Galliam qui deduceret, Q. Pedium legatum misit. Ipse, quum primum pabuli copia esse inciperet, ad exercitum venit : dat negotium Senonibus, reliquisque Gallis, qui finitimi Belgis erant, uti ea, quæ apud eos gerantur, cognoscant seque de his rebus certiorem faciant. Hi constanter omnes nunciaverunt manus cogi, exercitum in unum locum conduci. Tum vero dubitandum non existimavit, quin ad eos (duodecimo die) proficisceretur. Re frumen-

naient mutuellement des ôtages. Les motifs de cette coalition étaient, d'abord la crainte qu'après avoir soumis le reste de la Gaule, notre armée ne se portât chez eux : de plus, les sollicitations de beaucoup de Gaulois, les uns qui, ayant impatiemment souffert le séjour des Germains dans la Gaule, y voyaient de même, avec peine, les Romains hiverner et prendre pied ; les autres qui, par inconstance et par légéreté, desiraient un nouvel ordre de choses ; d'autres aussi qui voyaient, sous notre empire, moins de jour à s'emparer du gouvernement, qui, jusqu'alors, avait été d'ordinaire aux mains des plus puissans et des hommes assez riches pour avoir des troupes à leur solde.

Ces avis et ces lettres déterminèrent César à lever dans la Gaule cisalpine deux nouvelles légions qu'il fit, au commencement de l'été (1), passer dans la Gaule transalpine, sous les ordres de Q. Pédius, son lieutenant. Il se rendit lui-même à l'armée, dès que le fourrage devint abondant, et chargea les Sénonais et les autres peuples limitrophes de la Belgique, de s'informer et de l'instruire de ce qui s'y passait. Ils s'accordèrent tous à lui mander qu'on levait des troupes et qu'elles s'assemblaient sur un point. Alors il ne balança plus et résolut d'y marcher (dans douze jours). S'étant pourvu de vivres, il lève le camp

taria provisa, castra movet, diebusque circiter quindecim ad fines Belgarum pervenit.

Eo quum de improviso celeriusque omni opinione venisset, Rhemi, qui proximi Galliæ ex Belgis sunt, ad eum legatos Iccium et Antebrogium, primos civitatis suæ, miserunt, qui dicerent : « Se suaque omnia in fidem atque potestatem populi Romani permittere : neque se cum reliquis Belgis consensisse, neque contra populum Romanum omnino conjurasse, paratosque esse et obsides dare, et imperata facere, et oppidis recipere, et frumento ceterisque rebus juvare. Reliquos omnes Belgas in armis esse : Germanosque, qui cis Rhenum incolunt, sese cum his conjunxisse ; tantumque esse eorum omnium furorem, ut, ne Suessiones quidem fratres consanguineosque suos, qui eodem jure, iisdem legibus utantur, unum imperium unumque magistratum cum ipsis habeant, deterrere potuerint, quin cum his consentirent. »

Quum ab his quæreret, quæ civitates, quantæque in armis essent, et quid in bello possent, sic reperiebat : « Plerosque Belgas esse ortos a Germanis, Rhenumque antiquitus transductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse Gallosque, qui ea loca incolerent, expulisse : solosque esse, qui patrum nostrorum memo-

et, dans quinze jours environ, il arrive sur la frontière de la Belgique.

II. Sa marche ayant été subite et plus rapide qu'on ne l'eût pu croire, les Rhémois, qui sont le peuple Belge le plus voisin de la Gaule, députent Iccius et Antébrogius, les premiers de la cité, pour lui dire : « Qu'ils se rangeaient, corps et » biens sous la puissance et la domination des Ro- » mains. Ils ne s'étaient point entendus avec les » autres Belges, et ne s'étaient nullement ligués » contre les Romains : ils étaient prêts à donner » des ôtages, à exécuter ses ordres, à lui ouvrir » leurs villes, et à lui fournir du blé ou toute » autre chose. Le reste des Belges était en armes: » les Germains d'en deçà du Rhin s'étaient joints » à eux : et telle était l'effervescence générale, » qu'ils n'avaient pu même obtenir des Suessions, » leurs frères, leurs parens, avec lesquels ils » étaient en communauté de droits et de lois, de » gouvernement et de magistrats, de ne point s'u- » nir aux autres peuples Belges. »

César les questionna sur les cités qui avaient pris les armes, sur leur importance et leurs forces ; il apprit : « Que la plupart des Belges (2) » descendaient des Germains qui, à une époque » reculée, passèrent le Rhin, chassèrent les Gau- » lois, anciens habitans du pays, et s'y fixèrent, » à cause de sa fertilité. Eux seuls avaient, sous

ria, omni Gallia vexata, Teutones Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuerint. Qua ex re fieri, uti earum rerum memoria magnam sibi auctoritatem magnosque spiritus in re militari sumerent. De numero eorum omnia se habere explorata Rhemi dicebant, propterea quod propinquitatibus affinitatibusque conjuncti, quantam quisque multitudinem in communi Belgarum concilio ad id bellum pollicitus sit, cognoverint.

Plurimum inter eos Bellovacos, et virtute, et auctoritate, et hominum numero, valere: hos posse conficere armata millia centum; pollicitos ex eo numero lecta millia LX, totiusque belli imperium sibi postulare. Suessiones suos esse finitimos, latissimos feracissimosque agros possidere. Apud eos fuisse Regem nostra etiam memoria Divitiacum, totius Galliæ potentissimum, qui quum magnæ partis harum regionum, tum etiam Britanniæ imperium obtinuerit: nunc esse Regem Galbam: ad hunc, propter justitiam prudentiamque, summam totius belli omnium voluntate deferri. Oppida habere numero XII, polliceri millia armata quinquagenta: totidem Nervios, qui maxime feri inter ipsos habeantur longissimeque absint: XV millia Atrebates; Ambia-

» la génération précédente, défendu l'entrée de » leur territoire contre les Cimbres et les Teutons, » fléaux de la Gaule. Le souvenir de ces exploits » leur inspirait une haute opinion de leur valeur » et de leur habileté dans l'art militaire. Les Rhé- » mois ajoutaient qu'ils étaient bien iuformés du » nombre des combattans, leurs liaisons de voi- » sinage et de parenté les ayant mis à portée de » connaître le contingent, que, dans l'assemblée » générale des Belges, chaque cité s'était engagée » à fournir.

» Les Bellovaques étaient les premiers pour » l'influence, la population et la bravoure : ils » pouvaient mettre sur pied cent mille hommes : » ils en promettaient soixante mille d'élite, et » demandaient le commandement général. Les » Suessions, leurs voisins, possédaient un terri- » toire vaste et très-fertile. Presque de nos jours » ils avaient eu pour roi Divitiacus, le plus » puissant prince de toute la Gaule, dont l'em- » pire s'étendait sur une grande partie de ces » contrées et jusque dans la Bretagne. Leur roi » actuel était Galba, à qui sa prudence et son » équité avaient fait unanimement déférer la di- » rection absolue de la guerre : ils avaient douze » villes, et promettaient cinquante mille hommes. » Les plus farouches des Belges, les Nerviens, » dont le pays est très-éloigné, devaient en four-

nos x millia : Morinos xxv millia : Menapios ix millia : Caletes x millia : Velocasses et Veromanduos totidem : Aduaticos xxix millia : Condrusos, Eburones, Cæresos, Pæmanos, qui uno nomine Germani appellantur, arbitrari ad xl millia. »

Cæsar Rhemos cohortatus liberaliterque oratione prosecutus, omnem senatum ad se convenire principumque liberos obsides ad se adduci jussit. Quæ omnia ab his diligenter ad diem facta sunt. Ipse, Divitiacum Æduum magnopere cohortatus, docet : « Quantopere Reipublicæ communisque salutis intersit manus hostium distineri, ne cum tanta multitudine uno tempore confligendum sit. Id fieri posse, si suas copias Ædui in fines Bellovacorum introduxerint et eorum agros populari cœperint. » His mandatis, eum ab se dimittit. Postquam omnes Belgarum copias in unum locum coactas ad se venire, neque jam longe abesse, ab his, quos miserat, exploratoribus et ab Rhemis cognovit, flumen Axonam, quod est in extremis Rhemorum finibus, exercitum transducere maturavit atque ibi castra posuit. Quæ res et latus unum castrorum ripis fluminis muniebat et, post eum quæ essent,

» nir autant ; les Atrébates, quinze mille ; les Ambiens, dix mille ; les Morins, vingt-cinq mille ; » les Menapiens, neuf mille ; les Caletes, dix mille ; » les Vélocasses et les Véromanduens, autant ; les » Aduatiques, vingt-neuf mille : on estimait à » quarante mille hommes le contingent des Condruses, des Eburons, des Cœresès et des Pémans, » compris en général sous le nom de Germains. »

César rassure les Rhémois, leur parle avec bienveillance, ordonne que le Sénat entier vienne le trouver et qu'on lui amène, pour ôtages, les enfans des premiers de la ville : tout cela fut ponctuellement exécuté. Il stimule ensuite vivement le zèle de l'Eduen Divitiacus et lui montre « Combien il importe à la République et à la sûreté » commune de diviser les forces de l'ennemi, » pour n'avoir pas tout à-la-fois en tête une pareille multitude : c'est ce qu'on évitera, si les » Eduens envoient des troupes ravager le pays » des Bellovaques. » Il congédie Divitiacus avec ces instructions. Bientôt apprenant par les Rhémois et par les gens qu'il avait envoyés à la découverte, que toutes les forces des Belges marchent à lui réunies et qu'elles sont déjà pas éloignées, il se hâte de passer avec son armée l'Aisne, où finit le pays des Rhémois, et campe sur ses bords, un de ses flancs appuyé à la rivière : position qui, couvrant ses derrières, assurerait la marche des vi-

tuta ab hostibus reddebat, et, commeatus ab Rhemis reliquisque civitatibus ut sine periculo ad eum portari posset, efficiebat. In eo flumine pons erat. Ibi præsidium ponit et in altera parte fluminis Q. Titurium Sabinum, Legatum, cum VI cohortibus reliquit. Castra in altitudinem pedum XII vallo fossaque duodeviginti pedum munire jubet.

Ab ipsis castris oppidum Rhemorum nomine Bibrax aberat millia passuum VIII. Id ex itinere magno impetu Belgæ oppugnare cœperunt. Ægre eo die sustentatum est. Gallorum eadem, atque Belgarum, oppugnatio est. Ubi, circumjecta multitudine hominum totis mœnibus, undique in murum lapides jaci cœpti sunt murusque defensoribus nudatus est, testudine facta, portis succedunt murumque subruunt. Quod tum facile fiebat. Nam quum tanta multitudo lapides ac tela conjicerent, in muro consistendi potestas erat nulli. Quum finem oppugnandi nox fecisset, Iccius Rhemus, summa nobilitate et gratia inter suos, qui tum oppido præerat, unus ex iis, qui legati de pace ad Cæsarem venerant, nuncios ad eum mittit, « Nisi subsidium sibi mittatur, se diutius sustinere non posse. »

Eo de media nocte Cæsar, iisdem ducibus usus, qui nuncii ab Iccio venerant, Numidas

vres qu'il tirerait du pays Rhémois et d'autres cités. Sur l'Aisne était un pont où il plaça un détachement ; il posta sur un autre point le Lieutenant L. Titurius Sabinus avec six cohortes, et fit fortifier le camp d'un rempart haut de douze pieds et d'un fossé large de dix-huit.

III. A huit milles du camp, était une ville Rhémoise, nommée Bibrax. Les Belges, chemin faisant lui livrèrent un violent assaut, qu'elle eut peine à soutenir. L'attaque des places est la même chez les Belges et chez les Gaulois. Toute l'armée se répand autour de la ville et, quand les pierres qu'on y fait pleuvoir de toutes parts ont dégarni le rempart, on forme la tortue, on s'approche des portes et l'on sappe le mur. Cela fut alors facile aux Belges ; car tel était le nombre de ceux qui lançaient des pierres et des traits que personne ne pouvait rester sur le rempart. La nuit ayant suspendu l'attaque, Iccius, qui commandait dans la ville, homme des plus nobles et des plus en crédit chez les Rhémois et l'un des deux qu'ils avaient députés pour demander la paix à César, lui envoie dire que, s'il ne reçoit du secours, il ne peut tenir plus long-temps.

César fait partir, au milieu de la nuit, les Numides, les archers Crétois et les frondeurs Baléa-

et Cretas sagittarios et funditores Baleares subsidio oppidanis mittit : quorum adventu et Rhemis, cum spe defensionis, studium propugnandi accessit et hostibus eadem de caussa spes potiundi oppidi discessit. Itaque, paulisper apud oppidum morati agrosque Rhemorum depopulati, omnibus vicis ædificiisque, quo adire poterant, incensis, ad castra Cæsaris omnibus copiis contenderunt et a millibus passuum minus duobus castra posuerunt; quæ castra, ut fumo atque ignibus significabatur, amplius millibus passuum VIII in latitudinem patebant.

Cæsar primo, et propter multitudinem hostium, et propter eximiam opinionem virtutis, prælio supersedere statuit : quotidie tamen equestribus præliis, quid hostis virtute posset et quid nostri auderent, periclitabatur. Ubi nostros non esse inferiores intellexit, loco pro castris, ad aciem instruendam, natura opportuno atque idoneo, (quod is collis, ubi castra posita erant, paululum ex planicie editus, tantum adversus in latitudinem patebat, quantum loci acies instructa occupare poterat, atque ex utraque parte lateris dejectus habebat et in fronte leviter fastigiatus paulatim ad planitiem redibat,) ab utroque latere ejus collis transversam fossam obduxit circiter passuum

res, guidés par les exprès d'Iccius. Leur arrivée rendit le courage aux Rhémois avec l'espoir de se défendre, et les ennemis, par la même raison, perdirent celui de prendre la ville. S'étant donc arrêtés quelque temps dans les environs pour dévaster les terres des Rhémois et brûler tous les bourgs et toutes les habitations à leur portée, ils marchèrent avec toutes leurs forces vers le camp de César et campèrent à moins de deux milles de lui, sur un front de plus de huit milles, à en juger par la fumée et les feux.

Attendu leur nombre et leur haute réputation de bravoure, César résolut de ne pas d'abord en venir aux mains : chaque jour cependant, par des combats de cavalerie, il éprouvait et la valeur des Belges et celle de ses troupes. Quand il vit qu'elles ne le cédaient en rien aux ennemis, il choisit, en avant de son camp, un lieu propre à se mettre en bataille. La position était avantageuse, en ce que le terrain, où nous campions, et qui dominait un peu la plaine, avait, de largeur, l'espace que pouvait occuper notre armée en ligne : les deux côtés étaient en pente et le front, légèrement bombé, s'abaissait insensiblement jusqu'à la plaine. Sur les deux flancs de la colline, on tira un fossé d'environ quatre cents pas de long, aux extrémités duquel on éleva des redoutes où l'on

eo, et ad extremas fossas castella constituit, tormenta collocavit, ne, quum aciem instruxisset, hostes quod tantum multitudine poterant, a lateribus suos pugnantes circumvenire possent. Hoc facto, duabus legionibus quas proxime conscripserat in castris relictis, ut, si quid opus esset, subsidio duci possent, reliquas sex legiones pro castris in acie constituit. Hostes item suas copias ex castris eductas instruxerant.

Palus erat non magna inter nostrum atque hostium exercitum. Hanc si nostri transirent, hostes expectabant: nostri autem, si ab illis initium transeundi fieret, ut impeditos aggrederentur, parati in armis erant. Interim prælio equestri inter duas acies contendebant. Ubi neutri transeundi initium faciunt, secundiore equitum nostrorum prælio, Cæsar suos in castra reduxit.

Hostes protinus ex eo loco ad flumen Axonam contenderunt, quod esse post nostra castra demonstratum est. Ibi vadis repertis, partem suarum copiarum transducere conati sunt eo consilio, ut, si possent, castellum, cui præerat Q. Titurius Legatus, expugnarent pontemque interscinderent: sin minus, agros Rhemorum popularentur, qui magno nobis usui ad bellum gerendum erant, commeatusque nostros sustinebant. Cæsar certior factus

plaça des machines, afin que, dans le combat, l'ennemi ne pût nous tourner, ce que son grand nombre lui eût rendu facile. Laissant ensuite dans le camp les deux légions de nouvelle levée, pour servir au besoin de réserve, César mit les six autres en bataille en avant de son camp. L'ennemi sortit du sien et forma pareillement sa ligne.

Entre les deux armées était un petit marais : l'ennemi attendait que nous le passions ; de notre côté nous étions sous les armes, prêts à l'attaquer au sortir de ce mauvais pas, s'il s'y hazardait le premier. La cavalerie se battait cependant entre les deux armées ; et la nôtre ayant eu l'avantage, comme ni de part ni d'autre on n'essayait de franchir le marais, César fit rentrer les légions.

Les Belges aussitôt se portèrent vers l'Aisne, qui, comme on l'a dit, coulait derrière notre camp, et tâchèrent de faire passer une partie de leurs troupes à des gués qu'ils trouvèrent, dans l'intention d'enlever, s'il se pouvait, le poste du Lieutenant Q. Titurius et de couper le pont, ou du moins de ravager le pays Rhémois, qui nous était fort utile, en nous fournissant des vivres. César, averti par Titurius, fait défiler snr le pont toute sa cavalerie, les Numides armés à la légère, les

a Titurio, omnem equitatum et levis armaturæ Numidas, funditores sagittariosque pontem transducit atque ad eos contendit. Acriter in eo loco pugnatum est. Hostes impeditos nostri in flumine aggressi, magnum eorum numerum occiderunt. Per eorum corpora reliquos, audacissime transire conantes, multitudine telorum repulerunt: primos, qui transierant, equitatu circumventos interfecerunt.

Hostes, ubi et de expugnando oppido et de flumine transeundo spem se fefellisse intellexerunt, neque nostros in locum iniquiorem progredi pugnandi caussa viderunt, atque eos res frumentaria deficere cœpit, concilio convocato, constituerunt optimum esse domum suam quemque reverti, et, quorum in fines primum Romani exercitum introduxissent, ad eos defendendos undique convenire, ut potius in suis, quam alienis finibus decertarent et domesticis copiis rei frumentariæ uterentur. Ad eam sententiam cum reliquis caussis hæc quoque ratio eos deduxit, quod Divitiacum atque Æduos finibus Bellovacorum appropinquare cognoverant. His persuaderi, ut diutius morarentur neque suis auxilium ferrent, non poterat.

Ea re constituta, secunda vigilia magno

Frondeurs, les Archers, et marche aux ennemis. Le choc fut vif. On les attaqua dans l'eau qui gênait leurs mouvemens, et l'on en fit un grand carnage. Une grêle de traits repoussa les derniers qui s'avançaient intrépidement par dessus les cadavres. Ceux qui avaient passé furent enveloppés par la cavalerie et massacrés.

Déçus dans leur espoir d'emporter Bibrax et de passer la rivière, voyant que nous ne quittions pas notre excellente position pour leur livrer bataille et commençant à manquer de vivres, les Belges tinrent conseil et décidèrent que le mieux était de retourner chacun dans ses foyers, sauf à se rassembler de toutes parts pour défendre les premiers dont le pays serait envahi par les Romains, afin de combattre ainsi chez soi plutôt que dans une terre étrangère, où l'on n'avait pas ses greniers à portée. Ce qui concourut encore à leur faire prendre ce parti, ce fut que l'on apprit que Divitiacus et les Eduens s'approchaient du pays des Bellovaques : on ne put obtenir de ceux-ci qu'ils perdissent un instant pour aller au secours de leur cité.

La chose résolue, les Belges partirent à la seconde veille, avec grand bruit et grand tumulte,

strepitu ac tumultu castris egressi, nullo certo ordine neque imperio, quum sibi quisque primum itineris locum peteret et domum pervenire properaret, fecerunt ut consimilis fugæ profectio videretur. Hac re statim Cæsar per speculatores cognita, insidias veritus, quod, qua de caussa discederent, nondum perspexerat, exercitum equitatumque castris continuit. Prima luce, confirmata re ab exploratoribus, omnem equitatum qui novissimum agmen moraretur, præmisit; his Q. Pedium et L. Arunculeium Cottam, Legatos, præfecit. T. Labienum, Legatum, cum legionibus tribus subsequi jussit. Hi, novissimos adorti et multa millia passuum prosecuti, magnam multitudinem eorum fugientium conciderunt, quum ab extremo agmine, ad quos ventum erat, constiterent fortiterque impetum nostrorum militum sustinerent; prioresque, quod abesse a periculo viderentur, neque ulla necessitate neque imperio continerentur, exaudito clamore, perturbatis ordinibus, omnes in fuga sibi subsidium posuerunt. Ita sine ullo periculo tantam eorum multitudinem nostri interfecerunt, quantum fuit diei spatium: sub occasumque solis sequi destiterunt seque in castra, uti erat imperatum, receperunt.

sans ordre, sans commandement fixe, chacun voulant gagner les devants et se hâtant d'arriver chez lui, ensorte que le départ avait l'air d'une fuite. César en fut instruit sur le champ par ses espions; mais, craignant quelque piège, parce qu'il ne connaissait pas encore les motifs de cette retraite, il ne fit sortir ni cavalerie ni infanterie. Au point du jour, ses coureurs lui ayant confirmé le fait, il fit partir, avec toute sa cavalerie, Q. Pédius et L. Arunculéïus Cotta, ses Lieutenans, pour retarder la marche de l'arrière-garde, et les fit suivre par le Lieutenant T. Labiénus avec trois légions. Elles tombèrent sur les derniers corps, les poursuivirent plusieurs milles et tuèrent beaucoup de fuyards. Les troupes, qu'elles atteignirent d'abord, avaient fait face et soutenu vaillamment notre choc : mais les premiers partis, qui se croyaient à l'abri du péril et que ne retenaient ni la voix de leurs chefs, ni la nécessité, rompirent leurs rangs et cherchèrent tous leur salut dans la fuite; ensorte que, sans courir le moindre danger, nos soldats en égorgèrent autant que le permit la durée du jour. Au coucher du soleil, ils abandonnèrent la poursuite, et revinrent au camp, comme ils en avaient l'ordre.

IV. Postridie ejus diei Cæsar, priusquam se hostes ex terrore ac fuga reciperent, in fines Suessionum, qui proximi Rhemis erant, exercitum duxit et magno itinere confecto ad oppidum Noviodunum contendit. Id ex itinere oppugnare conatus, quod vacuum ab defensoribus esse audiebat, propter latitudinem fossæ murique altitudinem, paucis defendentibus, expugnare non potuit. Castris munitis, vineas agere, quæque ad oppugnandum usui erant, comparare cœpit. Interim omnis ex fuga Suessionum multitudo in oppidum proxima nocte convenit. Celeriter vineis ad oppidum actis, aggere jacto turribusque constitutis, magnitudine operum, quæ neque viderant ante Galli neque audierant, et celeritate Romanorum permoti, legatos ad Cæsarem de deditione mittunt et, petentibus Rhemis, ut conservarentur, impetrant. Cæsar, obsidibus acceptis primis civitatis atque ipsius Galbæ regis duobus filiis armisque omnibus ex oppido transditis, in deditionem Suessiones accepit, exercitumque in Bellovacos deduxit.

Qui quum se suaque omnia in oppidum Bratuspantium contulissent, atque ab eo oppido Cæsar cum exercitu circiter millia passuum v abesset, omnes majores natu, ex oppido egressi, manus ad Cæsarem tendere et

IV. Le lendemain, avant que l'ennemi fût remis de sa terreur et de sa fuite, César conduisit l'armée dans le pays des Suessions, limitrophes des Rhémois, et, faisant une grande journée, vint à Noviodunum. Il tenta d'enlever la ville d'emblée, parce qu'on la disait sans troupes, et, quoiqu'elle en eût fort peu, il ne réussit pas, à cause de la hauteur des murs et de la largeur du fossé. Il se retrancha donc et fit avancer des mantelets et rassembler tout ce qu'il faut pour un siège. Cependant, la nuit suivante, tous les fuyards Suessions se jettèrent dans la ville. Les mantelets s'approchaient rapidement du rempart, on avait élevé une terrasse et construit des tours, quand les Gaulois, étonnés de la grandeur de ces ouvrages, dont ils n'avaient pas même entendu parler, et de la célérité de l'exécution, députèrent à César pour se rendre. Il leur fit grace, à la prière des Rhémois, après s'être fait livrer toutes les armes de la ville et donner pour ôtages les principaux citoyens, et même les deux fils du Roi Galba. De là il conduisit l'armée dans le pays des Bellovaques.

Ils s'étaient enfermés, avec tout ce qu'ils avaient, dans la ville de Bratuspantium, à cinq milles environ de laquelle César rencontra tous les vieillards qui en étaient sortis et qui se mirent à lui tendre les mains, en disant dans leur langue : « Qu'ils

voce significare cœperunt, « Sese in ejus fidem ac potestatem venire, neque contra populum Romanum armis contendere. » Item, quum ad oppidum accessisset castraque ibi poneret, pueri mulieresque ex muro, passis manibus suo more, pacem a Romanis petierunt.

Pro his Divitiacus, (nam post discessum Belgarum, dimissis Æduorum copiis, ad eum reverterat,) facit verba : « Bellovacos omni tempore in fide atque amiticia civitatis Æduæ fuisse. Impulsos a suis principibus, qui dicerent, Æduos, a Cæsare in servitutem redactos, omnes indignitates contumeliasque perferre, et ab Æduis defecisse et populo Romano bellum intulisse. Qui hujus concilii principes fuissent, quod intelligerent quantam calamitatem civitati intulissent, in Britanniam profugisse. Petere non solum Bellovacos, sed etiam pro his Æduos, ut sua clementia ac mansuetudine in eos utatur. Quod si fecerit, Æduorum auctoritatem apud omnes Belgas amplificaturum, quorum auxiliis atque opibus, si qua bella inciderint, sustentare consueverint. » Cæsar honoris Divitiaci atque Æduorum caussa sese eos in fidem recepturum et conservaturum, dixit, et quod erat civitas magna inter Belgas auctoritate ac hominum multitudine præstabat, DC obsides poposcit. His tra-

» se soumettaient et qu'ils ne prétendaient pas » résister au peuple Romain. » Et, quand il fut campé sous les murs, les femmes et les enfans, tendant aussi les mains du haut des remparts, lui demandaient la paix à leur manière.

Divitiacus intercéda pour eux : ayant aussitôt après la retraite des Belges, licencié les Eduens, il était revenu près de César. « De tout temps, » *dit-il*, les Bellovaques avaient été les alliés et » les amis des Eduens : ils ne s'en étaient déta- » chés et n'avaient fait la guerre au peuple Ro- » main qu'à l'instigation de leurs chefs, qui » disaient *que César avait réduit les Eduens en* » *esclavage et les accablait d'outrages et d'in-* » *dignités*. Les auteurs de cette intrigue, voyant » les maux qu'ils avaient attirés sur la cité, s'é- » taient enfuis en Bretagne. Ce n'étaient pas les » Bellovaques seuls, c'étaient aussi les Eduens » qui invoquaient pour eux la clémence et l'huma- » nité de César. Il augmenterait ainsi l'influence » des Eduens dans toute la Belgique, où, de tout » temps, ils avaient, en cas de guerre, trouvé des » secours et des ressources. « César dit qu'à la considération de Divitiacus et des Eduens, il agréait la soumission des Bellovaques et leur faisait grace. Mais, vu l'étendue de la cité qui, par sa population et sa puissance, tenait le premier rang

ditis omnibusque armis ex oppido collatis, ab eo loco in fines Ambianorum pervenit, qui se suaque omnia sine mora dediderunt.

V. Eorum fines Nervii attingebant : quorum de natura moribusque Cæsar quum quæreret, sic reperiebat : « Nullum aditum esse ad eos mercatoribus : nihil pati vini reliquarumque rerum, ad luxuriam pertinentium, inferri, quod his rebus relanguescere animos eorumque remitti virtutem existimarent. Esse homines feros magnæque virtutis. Increpitare atque incusare reliquos Belgas, qui se populo Romano dedidissent et patriam virtutem projecissent : confirmare, sese neque legatos missuros, neque ullam conditionem pacis accepturos. «

Quum per eorum fines triduo iter fecisset, inveniebat ex captivis, Sabin flumen ab castris suis non amplius millia passuum x abesse : trans id flumen omnes Nervios consedisse adventumque ibi Romanorum expectare una cum Atrebatibus et Veromanduis finitimis suis, nam his utrisque persuaserant, ut eamdem belli fortunam experirentur : expectari etiam ab his Aduaticorum copias atque esse in itinere : mulieres, quique per ætatem ad pugnam inutiles viderentur, in eum locum con-

parmi les Belges, il exigea six-cents ôtages qui lui furent livrés avec toutes les armes de la ville. Il passa de là chez les Ambiens, qui se rendirent aussi-tôt corps et biens.

V. Ils touchaient aux Nerviens et répondirent aux questions que fit César sur le caractère et les mœurs de ces peuples : » Que les marchands » n'étaient point reçus chez eux : qu'ils n'y lais- » saient entrer ni vin, ni rien de ce qui flatte la » sensualité, parce qu'ils croyaient que cela pou- » vait énerver et amollir le courage. Ils étaient » féroces et très-braves. Ils s'emportaient en in- » vectives contre les autres Belges, qui, dégéné- » rant de l'énergie de leurs ancêtres, s'étaient » rendus à César. Ils déclaraient qu'ils ne lui » enverraient point de députés et qu'ils n'accep- » teraient la paix à aucunes conditions. »

Après trois jours de marche à travers leur pays, César apprit par des prisonniers, qu'il n'était pas à plus de dix milles de la Sambre au-delà de laquelle les Nerviens s'étaient postés pour l'attendre, avec les Véromanduens et les Atrébates leur voisins, qu'ils avaient déterminés à courir avec eux les chances de la guerre. Ils attendaient aussi les Aduatiques, qui étaient en marche pour joindre à eux ; et ils avaient réuni, dans un endroit que des marais rendaient inaccessible à une armée, leurs femmes et ceux que l'âge rendait inutiles

jecisse, quo propter paludes exercitui aditus non esset. His rebus cognitis, exploratores centurionesque præmittit, qui locum castris idoneum deligant.

Quumque ex dedititiis Belgis reliquisque Gallis complures, Cæsarem secuti, una iter facerent, quidam ex his, ut postea ex captivis cognitum est, eorum dierum consuetudine itineris nostri exercitus perspecta, nocte ad Nervios pervenerunt atque his demonstrarunt, «Inter singulas legiones impedimentorum magnum numerum intercedere, neque esse quidquam negotii, cum prima legio in castra venisset reliquæque legiones magnum spatium abessent, hanc sub sarcinis adoriri : qua pulsa, impedimentisque direptis, futurum, ut reliquæ contra consistere non auderent.» Adjuvabat etiam eorum consilium, qui rem deferebant, quod Nervii antiquitus, quum equitatu nihil possent, (neque enim ad hoc tempus ei rei student, sed, quidquid possunt, pedestribus valent copiis;) quo facilius finitimorum equitatum, si prædandi caussa ad eos venisset, impedirent, teneris arboribus incisis atque inflexis, crebrisque in latitudinem ramis et rubis sentibusque interjectis effecerant, ut instar muri hæ sepes munimenta præberent; quo non modo non intrari, sed ne perspici qui-

un jour de bataille. Instruit de ces faits, César envoie en avant des éclaireurs et des centurions pour tracer un campement convenable.

Comme il avait à sa suite les ôtages Belges et beaucoup d'autres Gaulois, plusieurs d'entr'eux, comme on le sçut ensuite des prisonniers, ayant, les jours précédens, observé l'ordre de marche ordinaire de l'armée, passèrent de nuit chez les Nerviens et leur apprirent : « Que les légions » étaient séparées par beaucoup de bagages et » que, la première devant arriver au campement » long-temps avant les autres, ce ne serait rien » que de l'attaquer, ayant encore le sac sur le » dos(3). De sa déroute et du pillage des bagages, » il résulterait que les autres n'oseraient faire » ferme. » Ce qui venait à l'appui de ce conseil, c'est que les Nerviens n'ayant pas anciennement de cavalerie, (à présent même ils ne s'en occupent guères, et l'infanterie fait toute leur force ;) pour arrêter plus aisément la cavalerie de leurs voisins qui auraient voulu les piller, ils entaillaient et courbaient en espalier de jeunes arbres, puis entrelaçant de ronces et d'épines leurs rameaux nombreux, ils se faisaient de ces haies une fortification et comme un mur impénétrable, même à la vue. Comme cela embarrassait notre marche, les Nerviens ne crurent pas devoir mépriser l'avis.

dem posset. Iis rebus quum iter agminis nostri impediretur, non omittendum sibi consilium Nervii existimaverunt.

Loci natura erat hæc, quem nostri castris delegerant. Collis, ab summo æqualiter declivis, ad flumen Sabin, quod supra nominavimus, vergebat. Ab eo flumine pari acclivitate collis nascebatur, adversus huic et contrarius passus circiter cc, infima apertus, ab superiore parte silvestris, ut non facile introrsus perspici posset. Intra eas silvas hostes in occulto sese continebant : in aperto loco secundum flumen paucæ stationes equitum videbantur. Fluminis erat altitudo circiter pedum III. Cæsar, equitatu præmisso, subsequebatur omnibus copiis; sed ratio ordoque agminis aliter se habebat, ac Belgæ ad Nervios detulerant. Nam quod ad hostes appropinquabat, consuetudine sua Cæsar VI legiones expeditas ducebat : post eas totius exercitus impedimenta collocarat : inde duæ legiones, quæ proxime conscriptæ erant, totum agmen claudebant, præsidioque impedimentis erant.

Equites nostri, cum funditoribus sagittariisque flumen transgressi, cum hostium equitatu prælium committunt. Quum se illi identidem in silvas ad suos reciperent ac rursus e silva in nostros impetum facerent, neque

La position choisie pour notre camp était une colline qui, depuis la crête, s'abaissait par une pente égale, jusqu'à la Sambre : en face ; à deux cents pas environ de l'autre côté du fleuve, s'élevait une colline inclinée de même, nue dans le bas, mais si fourrée au sommet qu'il était difficile d'y découvrir quelque chose. C'était là que les ennemis se tenaient cachés. On voyait quelques postes de cavalerie au pied, le long de la rivière, qui pouvait avoir trois pieds d'eau. César avait en avant sa cavalerie, qu'il suivaitav ec toutes ses troupes ; mais elles n'étaient pas disposées dans l'ordre dont les Belges avaient fait part aux Nerviens : car, suivant sa coutume en approchant de l'ennemi, il avait avec lui six légions prêtes à combattre : venaient ensuite tous les bagages de l'armée, escortés par les deux nouvelles légions, qui formaient l'arrière-garde.

Notre cavalerie, ayant passé la Sambre avec les frondeurs et les archers, attaqua celle des ennemis. Tantôt celle-ci se repliait dans le bois sur les siens, tantôt elle en sortait pour charger à son tour la nôtre, qui, si l'ennemi cédait, n'osait le



nostri longius, quam quem ad finem porrecta ac loca aperta pertinebant, cedentes insequi auderent, interim legiones sex, quæ primæ venerant, opere dimenso, castra munire cœperunt. Ubi prima impedimenta nostri exercitus ab iis, qui in silvis abditi latebant, visa sunt, (quod tempus inter eos committendi prælii convenerat,) ita ut intra silvam aciem ordinesque constituerant atque ipsi sese confirmaverant, subito omnibus copiis provolaverunt impetumque in nostros equites fecerunt. His facile pulsis ac perturbatis, incredibili celeritate ad flumen decucurrerunt, ut pene uno tempore et ad silvas et in flumine et jam in manibus nostris hostes viderentur. Eadem autem celeritate adverso colle ad nostra castra atque eos, qui in opere occupati erant, contenderunt.

VI. Cæsari omnia uno tempore erant agenda: vexillum proponendum, quod erat insigne, quum ad arma concurri oporteret; signum tuba dandum; ab opere revocandi milites; qui paulo longius, aggeris petendi caussa, processerant, accersendi; acies instruenda; milites cohortandi; signum dandum. Quarum rerum magnam partem temporis brevitas et successus et incursus hostium impediebat. Iis difficultatibus duæ res erant subsidio, scien-

pousser au-delà du terrain découvert et connu. Cependant les six légions de la tête, s'étant partagé l'ouvrage, commencèrent à retrancher le camp. A peine les Barbares, cachés dans le bois où ils s'étaient formés en bataille, apperçurent-ils nos premiers bagages, (moment convenu entr'eux pour attaquer,) que, s'animant l'un l'autre, ils s'élancent brusquement avec toutes leurs forces, fondent sur notre cavalerie, la culbutent sans peine et se précipitent vers le fleuve avec une si incroyable rapidité que, presqu'au même instant, nous les vîmes au bord du bois, dans le fleuve et déjà sur nos bras. Montant la colline avec la même vîtesse, ils se portent sur le camp et sur les travailleurs.

VI. César avait tout à faire à la fois ; il fallait élever le drapeau qui donnait le signal de courir aux armes, faire sonner le rappel du travail, rallier ce qui s'était un peu écarté pour couper du bois, ranger l'armée en bataille, encourager les soldats, donner *le mot;* choses dont il omit une grande partie, vu la brièveté du temps, l'approche et l'attaque des ennemis. Deux ressources dans cet embarras, c'étaient d'abord l'expérience et l'habileté du soldat, qui, formé par les affaires précé-

tia atque usus militum, quod superioribus præliis exercitati, quid fieri oporteret, non minus commode ipsi sibi præscribere, quam ab aliis doceri, poterant; et quod ab opere singulisque legionibus Legatos Cæsar discedere, nisi munitis castris, vetuerat. Hi, propter celeritatem et propinquitatem hostium, nihil jam Cæsaris imperium spectabant, sed per se, quæ videbantur, administrabant.

Cæsar, necessariis rebus imperatis, ad cohortandos milites, quam in partem sors obtulit, decucurrit et ad legionem decimam devenit. Milites non longiore oratione est cohortatus, quam « Uti suæ pristinæ virtutis memoriam retinerent, neu perturbarentur animo, hostiumque impetum fortiter sustinerent; » et, quod non longius hostes aberant, quam quo telum adjici posset, prælii committendi signum dedit. Atque item in alteram partem cohortandi caussa profectus, pugnantibus occurrit. Temporis tanta fuit exiguitas hostiumque tam paratus ad dimicandum animus, ut, non modo ad insignia accommodanda, sed etiam ad galeas induendas scutisque tegmenta detrahenda tempus defuerit. Quam quisque in partem ab opere casu devenit, quæque prima signa conspexit, ad hæc constitit, ne, in quærendis suis, pugnandi tempus dimitteret.

dentes, savait se prescrire à lui-même ce qu'il devait faire, aussi bien que si on le lui avait commandé; c'était ensuite la défense faite par César à ses Lieutenans de quitter chacun sa légion et l'ouvrage, avant que le camp fût retranché. Or, attendu l'impétuosité et la proximité des Barbares, chaque Lieutenant, sans demander les ordres du général, faisait, de lui-même, ses dispositions pour le mieux.

Ayant pourvu au plus nécessaire, César court encourager ses troupes, comme le hasard les lui présente. Rencontrant la dixième légion, il l'exhorte, pour toute harangue, « A se rappeller » son ancienne valeur, à ne point s'étonner et à » soutenir vaillamment le choc des ennemis : » et, ceux-ci n'étant plus qu'à portée du javelot, il donne le signal du combat. Arrivé sur un autre point, pour dire quelque mots aux troupes, il les trouva déjà aux mains. L'ennemi fut si empressé de combattre et nous laissa si peu de temps, que l'on n'eut pas celui de se parer de ses marques d'honneur (4), ni même de lacer les casques et d'ôter l'enveloppe des boucliers. L'endroit où chacun se trouva par hasard en abandonnant le travail, la première enseigne qu'il vit, ce fut là qu'il se rallia, afin de ne pas perdre, en cherchant son rang, le moment de combattre.

Instructo exercitu, magis ut loci natura dejectusque collis et necessitas temporis, quam ut rei militaris ratio atque ordo postulabat, quum diversis locis legiones, aliæ alia in parte, hostibus resisterent, sepibusque densissimis, ut ante demonstravimus, interjectis, prospectus impediretur, neque certa subsidia collocari, neque, quid in quaque parte opus esset, provideri, neque ab uno omnia imperia administrari poterant. Itaque in tanta rerum iniquitate fortunæ quoque eventus varii sequebantur.

Legionis nonæ et decimæ milites, ut in sinistra parte acie constiterant, pilis emissis, cursu ac lassitudine examinatos vulneribusque confectos Atrebates, (nam his ea pars obvenerat,) celeriter ex loco superiore in flumen compulerunt et transire conantes insecuti gladiis magnam partem eorum impeditam interfecerunt. Ipsi transire flumen non dubitaverunt et, in locum iniquum progressi, rursus regressos ac resistentes hostes redintegrato prælio in fugam dederunt. Item alia in parte diversæ duæ legiones, undecima et octava, profligatis Veromanduis, quibuscum erant congressi, ex loco superiore in ipsis fluminis ripis præliabantur.

At totis fere a fronte et a sinistra parte nuda-

L'armée était disposée bien plus d'après l'urgence des circonstances, la pente du terrain et la localité, que d'après les règles de la tactique. Comme les légions faisaient face à l'ennemi sur différens points, l'une ici, l'autre là, et sans se voir, étant séparées par les haies épaisses dont on a parlé, il était impossible et de bien placer des réserves, et de prendre par-tout les mesures nécessaires, et que l'ensemble fût dirigé par un seul. Aussi dans un désordre si grand, les succès furent-ils variés.

Les Atrébates avaient en tête notre gauche, formée de la neuvième et de la dixième légions. Mais épuisés de leur course, hors d'haleine, en butte à nos javelots qui les plongeaient, ils furent bientôt couverts de blessures et rejettés dans le fleuve. Ils voulurent le repasser; nos soldats les suivirent l'épée à la main et, dans la confusion, leur tuèrent beaucoup de monde. Ils n'hésitèrent pas à franchir eux-mêmes la Sambre, et s'engagèrent dans une mauvaise position; l'ennemi revenant alors sur ses pas voulut faire face, rengagea le combat et fut encore mis en fuite. D'un autre côté, la onzième et la huitième ayant culbuté les Véromanduens, qui les attaquaient, avaient transporté le combat de la hauteur sur la rive même du fleuve.

Mais le front et la gauche du camp étant pres-



tis castris, quum in dextro cornu legio duodecima et non magno ab ea intervallo septima constitisset, omnes Nervii confertissimo agmine, duce Boduognato, qui summam imperii tenebat, ad eum locum contenderunt : quorum pars aperto latere legiones circumvenire, pars summum castrorum petere cœpit. Eodem tempore equites nostri levisque armaturæ pedites, qui cum his una fuerant, quos primo hostium impetu pulsos dixeram, quum se in castra reciperent, adversis hostibus occurrebant ac rursus aliam in partem fugam petebant. Et calones, qui Decumana porta a summo jugo collis nostros victores flumen transire conspexerant, prædandi caussa egressi, quum respexissent et hostes in nostris castris versari vidissent, præcipites sese fugæ mandabant. Simul eorum, qui cum impedimentis veniebant, clamor fremitusque oriebatur aliique aliam in partem perterriti ferebantur. Quibus omnibus rebus permoti equites Treviri, quorum inter Gallos virtutis opinio est singularis, qui auxilii caussa a civitate missi ad Cæsarem venerant, quum multitudine hostium castra nostra compleri, legiones premi et pene circumventas teneri, calones, equites, funditores, Numidas, diversos dissipatosque in omnes partes fugere vidissent, desperatis nostris rebus, domum

qu'entièrement dégarnis, tous les Nerviens, commandés par Boduognat, généralissime de l'armée, se portent dans l'ordre le plus serré sur notre droite, où étaient la douzième légion et non loin d'elle la septième : les uns nous prennent en flanc, tandis que les autres gagnent le point le plus élevé du camp. Cependant nos troupes légères et notre cavalerie, que l'ennemi avait, comme on l'a vu, culbutées de son premier choc, le retrouvant en face à leur rentrée au camp, s'enfuyaient d'un autre côté. Les valets ayant vu, du haut de la colline, deux légions victorieuses passer la rivière, étaient sortis par la porte Decumane pour piller : mais, regardant en arrière et appercevant l'ennemi dans le camp, ils prenaient précipitamment la fuite. On entendait en même temps le tumulte et les cris des charretiers du bagage que la terreur faisait courir çà et là. Au milieu de cette confusion, (voyant le camp plein d'ennemis, les légions pressées vivement et presque cernées, les valets, la cavalerie, les frondeurs, les Numides, fuyant en tout sens à la débandade,) les escadrons Tréviriens, qui ont dans la Gaule une haute réputation de bravoure et que leur cité avait envoyés comme auxiliaires à César, crurent l'affaire désespérée et reprirent le chemin de leur pays, où ils annoncèrent que les Romains avaient été com-

contenderunt : Romanos pulsos superatosque, castris, impedimentisque eorum hostes potitos, civitati renunciaverunt.

Cæsar, ab decimæ legionis cohortatione ad dextrum cornu profectus, ubi suos urgeri signisque in unum locum collatis duodecimæ milites legionis confertos sibi ipsis ad pugnam esse impedimento; quartæ cohortis omnibus centurionibus occisis Signiferoque interfecto, signo amisso ; reliquarum cohortium omnibus fere centurionibus aut vulneratis, aut occisis, in his, Primopilo P. Sextio Baculo, fortissimo viro, multis gravibusque vulneribus confecto, ut jam se sustinere non posset; reliquos esse tardiores et nonnullos a novissimis desertos prælio excedere ac tela vitare ; hostes neque a fronte ex inferiore loco subeuntes intermittere, et ab utroque latere instare, et rem esse in angusto vidit, neque ullum esse subsidium, quod submitti posset ; scuto ab novissimis uni militi detracto, quod ipse eo sine scuto venerat, in primam aciem processit centurionibusque nominatim appellatis, reliquos cohoratus milites, signa inferre et manipulos laxare jussit, quo facilius gladiis uti possent. Cujus adventu spe illata militibus ac redintegrato animo, quum pro se quisque, in conspectu Imperatoris, etiam in extremis suis rebus operam navare cu-

plettement battus et que l'ennemi s'étaient emparé de leur camp et de leurs bagages.

Après sa courte harangue à la dixième légion, César avait passé à l'aile droite : il y trouva les siens vivement pressés par l'ennemi. Les légionnaires de la douzième, serrés autour de leurs enseignes réunies, se nuisaient à eux-mêmes dans le combat. La quatrième cohorte avait perdu son enseigne, son Porte-enseigne et tous ses Centurions : presque tous ceux des autres cohortes étaient morts ou blessés et le brave Primipile, P. Sextus Baculus, percé de plusieurs coups dangereux, ne pouvait déjà plus se soutenir. Le reste se rallentissait : plusieurs soldats, abandonnés par les derniers des files, se retiraient de même et se dérobaient aux coups. L'ennemi cependant ne se relâchait point : il montait de front, il s'acharnait sur les flancs ; le moment était critique et l'on n'avait pas de réserve qu'on pût faire marcher. César, qui était venu sans bouclier, saisit celui d'un soldat des derniers rangs, s'avance au premier, appelle les Centurions par leur nom, encourage les soldats et ordonne de charger et de se déployer pour qu'on puisse manier plus aisément l'épée. Son arrivée rend l'espoir au soldat et ranime son courage. Chacun, sous les yeux de son général, veut, jusqu'à la derniere extrémité, faire son devoir, et l'impétuosité de l'ennemi fut un peu

peret, paululum hostium impetus tardatus est. Cæsar, quum septimam legionem, quæ juxta constiterat, item urgeri ab hoste vidisset, Tribunos militum monuit, ut paulatim sese legiones conjungerent et conversa signa in hostes inferrent. Quo facto, cum aliis alii subsidium ferrent, neque timerent, ne aversi ab hoste circumvenirentur, audacius resistere ac fortius pugnare cœperunt.

Interim milites legionum duarum, quæ in novissimo agmine præsidio impedimentis fuerant, prælio nunciato, cursu incitato, in summo colle ab hostibus conspiciebantur; et T. Labienus, castris hostium potitus et ex loco superiore, quæ res in nostris castris gererentur, conspicatus, decimam legionem subsidio nostris misit : qui, quum ex equitum et calonum fuga, quo in loco res esset, quantoque in periculo et castra et legiones et Imperator versaretur, cognovissent, nihil ad celeritatem sibi reliqui fecerunt. Horum adventu tanta rerum commutatioest facta, ut nostri, etiam qui vulneribus confecti procubuissent, scutis innixi, prælium redintegrarent; tum calones, perterritos hostes conspicati, etiam inermes armatis occurerent; equites vero, ut turpitudinem fugæ virtute delerent, omnibus in locis pugnabant, quo se legionariis militibus præferrent.

rallentie. Comme il pressait également la septième, qui était près de là, César fit dire aux tribuns d'opérer peu à peu la jonction des légions, de manière à présenter deux fronts : le mouvement fut exécuté et, les deux corps s'appuyant ainsi, comme on ne craignit plus d'être pris à dos, la résistance devint plus vive et l'on se battit plus hardiment.

Cependant, sur la nouvelle du combat, les deux légions d'arrière-garde, qui escortaient le bagage, accouraient à toutes jambes et se montrèrent sur la crête de la colline; et Labiénus, qui s'était emparé du camp ennemi, voyant de cette hauteur ce qui se passait dans le nôtre, fit marcher à notre secours la dixième légion, qui, apprenant des valets et des cavaliers qui fuyaient, sur quel point on se battait et le danger que couraient le camp, les légions et le général, fit toute la diligence possible. Son arrivée changea tellement l'état de choses, que même ceux des soldats qui gissaient couverts de blessures se soulevaient sur leurs boucliers pour prendre encore part à l'action; que les valets, voyant la terreur de l'ennemi, osaient se jetter sans armes sur les hommes armés et que la cavalerie, pour effacer par sa bravoure la honte de sa fuite, se battait par-tout à l'envi des légionnaires.

At hostes, etiam in extrema spe salutis, tantam virtutem præstiterunt, ut, quum primi eorum cecidissent, proximi jacentibus insisterent atque ex eorum corporibus pugnarent; his dejectis et coacervatis cadaveribus, qui superessent, ut ex tumulo, tela in nostros conjicerent pilaque intercepta remitterent; ut non nequidquam tantæ virtutis homines judicari deberet ausos esse transire latissimum flumen, ascendere altissimas ripas, subire iniquissimum locum: quæ facilia ex difficillimis animi magnitudo redegerat.

Hoc prælio facto et prope ad internecionem gente ac nomine Nerviorum redacto, majores natu, quos una cum pueris mulieribusque in æstuaria ac paludes collectos dixeramus, hac pugna nunciata, quum victoribus nihil impeditum, victis nihil tutum arbitrarentur, omnium, qui supererant, consensu, legatos ad Cæsarem miserunt seque ei dediderunt; et in commemoranda civitatis calamitate, « Ex DC, ad tres senatores, ex hominum millibus LX, vix ad D, qui arma ferre possent, sese redactos esse » dixerunt. Quos Cæsar, ut in miseros ac supplices usus misericordia videretur, diligentissime conservavit suisque finibus atque oppidis uti

Mais, dans cette extrémité même, les ennemis montrèrent tant de courage, que, là où tombaient les guerriers du premier rang, ceux du second les remplaçaient, montés sur leurs cadavres; ceux-ci périssant encore et les corps morts s'amoncelant, ce qui restait nous lançait ses traits, comme d'un tertre, et nous renvoyait nos javelots : ensorte que l'on pût juger que ce n'était point par une folle présomption que des gens si braves avaient osé passer une très-large rivière, franchir ses rives très-élevées et gravir une pente très-rapide, choses très-difficiles qu'avait rendu faciles la grandeur de leur courage.

A la nouvelle de ce combat, où furent presque détruits le peuple et même le nom des Nerviens, les vieillards, qui, comme on l'a dit, avaient, ainsi que les femmes et les enfans, été mis à couvert derrière des lacs et des marais, persuadés que rien ne pourrait arrêter les vainqueurs, ni leur dérober les vaincus, envoyèrent du consentement de tout ce qui restait, des députés à César pour se soumettre. Ils lui dirent, pour lui donner une idée de leur désastre, « Qu'il ne leur restait, que » trois sénateurs de six cents, et cinq cents hom- » mes à peine de soixante mille en état de porter » les armes (5). » César, voulant montrer sa compassion pour ces malheureux supplians, en prit le plus grand soin et leur laissa leurs terres et

jussit et finitimis imperavit, ut ab injuria et maleficio se suosque prohiberent.

VII. Aduatici de quibus supra scripsimus, quum omnibus copiis auxilio Nerviis venirent, hac pugna nunciata, ex itinere domum reverterunt; cunctis oppidis castellisque desertis, sua omnia in unum oppidum, egregie natura munitum, contulerunt. Quod quum ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes despectusque haberet, una ex parte leniter acclivis aditus, in latitudinem non amplius cc pedum relinquebatur: quem locum duplici altissimo muro munierant; tum magni ponderis saxa, et præacutas trabes in muro collocarant. Ipsi erant ex Cimbris Teutonisque prognati, qui, quum iter in Provinciam nostram atque Italiam facerent, his impedimentis, quæ secum agere ac portare non poterant, citra flumen Rhenum depositis, custodiæ ex suis ac præsidio VI millia hominum reliquerunt. Hi post eorum obitum, multos annos a finitimis exagitati, quum alias bellum inferrent, alias illatum defenderent, consensu eorum omnium pace facta, hunc sibi domicilio locum delegerunt.

Ac, primo adventu exercitus nostri, crebras ex oppido excursiones faciebant, parvulisque præliis cum nostris contendebant: postea

leurs villes, ordonnant aux peuples voisins de s'abstenir, eux et les leurs, de tout pillage et de toute violence à leur égard.

VII. Les Aduatiques, qui, comme on l'a dit, marchaient avec toutes leurs forces au secours des Nerviens, apprenant leur défaite, retournèrent chez eux et, désertant leurs villes et leurs forts, transportèrent tous leurs effets dans une seule place, très-forte d'assiette; car les rochers prodigieux et les précipices, qui l'entouraient, ne laissaient d'accès que par une avenue en pente douce, large de deux cents pieds au plus, et défendue par un double mur très-élevé, sur lequel on avait placé des quartiers de roche énormes et des poutres très-pointues. Ce peuple descendait des Cimbres et des Teutons, qui, marchant sur notre Province et sur l'Italie, avaient déposé en deçà du Rhin les bagages qu'ils ne pouvaient emmener ou porter avec eux, et les avaient laissés sous la garde d'un corps de six mille hommes. Ceux-ci, tantôt aggresseurs et tantôt attaqués, furent long-temps harcelés par les peuples voisins: ils firent enfin la paix et, de l'aveu général, s'établirent dans ce pays.

. . . .

A l'arrivée de notre armée, ils firent de fréquentes sorties et livrèrent de petits combats: mais on les resserra dans leur ville par une ligne

vallo pedum XII, in circuitu XV millium, crebrisque castellis circummuniti, oppido sese continebant. Ubi, vineis actis, aggere exstructo, turrim constitui procul viderunt, primum irridere ex muro atque increpitare vocibus : « Quo tanta machinatio ab tanto spatio instituerетur ? quibusnam manibus aut quibus viribus, præsertim homines tantulæ staturæ (nam plerisque hominibus Gallis, pro magnitudine corporum suorum, brevitas nostra contemptui est) tanti oneris turrim in muros sese collocare confiderent ? »

Ubi vero moveri et appropinquare mœnibus viderunt, nova atque inusitata specie commoti, legatos ad Cæsarem de pace miserunt, qui ad hunc modum locuti : « Non se existimare, Romanos sine ope Deorum bellum gerere, qui tantæ altitudinis machinationes tanta celeritate promovere et ex propinquitate pugnare possent : se suaque omnia eorum potestati permittere dixerunt. Unum petere, ac deprecari : si forte pro sua clementia ac mansuetudine, quam ipsi ab aliis audissent, statuisset Aduaticos esse conservandos, ne se armis despoliaret : sibi omnes fere finitimos esse inimicos ac suæ virtuti invidere; a quibus se defendere, traditis armis, non possent. Sibi præ-

de circonvallation de douze pieds de haut, de quinze milles de circuit, et garnie de nombreuses redoutes. Quand, après que l'on eut poussé des mantelets et élevé une terrasse, ils virent construire une tour dans l'éloignement, ils en plaisantaient d'abord et demandaient avec dérision du haut de leurs remparts : « A quoi bon bâtir au » loin une si grande machine? Par quelles mains, » par quelles forces comptait-on faire approcher » de la ville une tour si pesante? surtout avec des » hommes de si mince stature. » Car leur taille avantageuse fait, en général, mépriser aux Gaulois la petitesse de la nôtre.

Mais quand ils virent la tour se mouvoir et s'avancer vers la ville, frappés de ce spectacle étrange et nouveau, ils envoyèrent demander la paix à César par des députés qui lui dirent : « Qu'ils ne doutaient pas que les Romains dans » la guerre, ne fussent assistés par les Dieux, » puisque, pour combattre de près, ils pouvaient » faire mouvoir si rapidement d'aussi hautes ma- » chines. Ils se livraient donc à lui, corps et » biens : seulement si dans sa clémence et dans » sa bonté, qu'ils avoient entendu vanter, il » avait résolu de leur faire grace, ils le priaient, » ils le conjuraient d'une chose, c'était de ne pas » les dépouiller de leurs armes. Les Aduatiques » n'avaient guères pour voisins que des ennemis,

stare, si in eum casum deducerentur, quamvis fortunam a populo Romano pati, quam ab his per cruciatum interfici, inter quos dominari consuessent.»

Ad hæc Cæsar respondit: «Se magis consuetudine sua, quam merito eorum, civitatem conservaturum, si, prius quam aries murum attigisset, se dedidissent; sed deditionis nullam esse conditionem, nisi armis traditis: se id, quod in Nerviis fecisset, facturum finitimisque imperaturum, ne quam dedititiis pop. Romani injuriam inferrent.» Re nunciata ad suos, illi se, quæ imperarentur, facere dixerunt. Armorum magna multitudine de muro in fossam, quæ erat ante oppidum, jacta, sic ut prope summam muri aggerisque altitudinem acervi armorum adæquarent; et tamen circiter parte tertia (ut postea perspectum est) celata, atque in oppido retenta, portis patefactis, eo die pace sunt usi.

Sub vesperum Cæsar portas claudi militesque ex oppido exire jussit, ne quam notu oppidani a militibus injuriam acciperent. Illi, ante inito, ut intellectum est, consilio, quod deditione facta nostros præsidia deducturos, aut denique indiligentius servaturos crede-

» jaloux de leur courage, et dont ils ne pourraient » se défendre, après avoir rendu leurs armes. Il » leur valait mieux, s'ils en étaient réduits là, » souffrir tout des Romains, que de recevoir une » mort cruelle de ceux auxquels ils avaient l'habi» tude de commander. »

César leur répondit : « Que, s'ils se rendaient » avant que le Bélier eût frappé le mur, il épar» gnerait leur cité, non qu'ils le méritassent, » mais parce que c'était son usage. Au reste, il ne » pouvait être question de composition, s'ils ne » livraient leurs armes : il ferait alors ce qu'il » avait fait pour les Nerviens ; il ordonnerait à » leurs voisins de respecter les sujets du peuple » Romain. » Cette réponse fut portée aux assiégés qui promirent d'obéir. Ils jettèrent dans les fossés une telle quantité d'armes que les tas s'en élevaient presqu'au niveau de leurs murs et de notre terrasse : cependant on vit par la suite qu'ils en avaient retenu et caché un tiers environ. Ils ouvrirent après cela leurs portes et jouirent d'un jour de paix.

Sur le soir, César fit sortir les soldats de la ville et fermer les portes, de peur qu'on ne fît, de nuit, quelque violence aux habitans. Ils s'étaient, comme on l'apprit, concertés d'avance, croyant qu'après la reddition on retirerait les postes, ou que, du moins, le service ne se ferait pas aussi exactement.

rant, partim cum his, quæ retinuerant et celaverant, armis, partim scutis ex cortice factis, aut viminibus intextis, quæ subito, ut temporis exiguitas postulabat, pellibus induxerant, tertia vigilia, qua minime arduus ad nostras munitiones ascensus videbatur, omnibus copiis repente ex oppido eruptionem fecerunt. Celeriter, ut ante Cæsar imperaverat, ignibus significatione facta, ex proximis castellis eo concursum est pugnatumque ad hostibus ita acriter, ut a viris fortibus in extrema spe salutis, iniquo loco, contra eos qui ex vallo turribusque tela jacerent, pugnari debuit, quum una in virtute omnis spes salutis consisteret. Occisis ad hominum millibus IV, reliqui in oppidum rejecti sunt. Postridie ejus diei, refractis portis, quum jam defenderet nemo atque intromissis militibus nostris, sectionem ejus oppidi universam Cæsar vendidit. Ab his, qui emerant, capitum numerus ad eum relatus est millium LXIII.

VIII. Eodem tempore a P. Crasso, quem cum legione una miserat ad Venetos, Unellos, Ossismiós, Curiosolitas, Sesuvios, Aulercos, Rhedones, quæ sunt maritimæ civitates, Oceanumque attingunt, certior factus est, omnes eas civitates in ditionem potestatemque populi Romani esse redactas.

S'armant donc, les uns de ce qu'ils avaient caché, les autres de boucliers d'écorce ou d'un tissu d'osier qu'ils revêtirent de peaux au moment, aussi bien que la briéveté du temps le permit, ils firent, à la troisième veille, une sortie brusque et générale vers la partie des lignes qui leur parut de moins difficile accès. Des feux allumés, suivant l'ordre de César, en ayant donné promptement avis, on y courut des redoutes les plus voisines. Les ennemis se battirent avec l'opiniâtreté qu'on devait attendre de braves gens, réduits à leur dernière ressource et n'ayant d'espoir que dans leur courage : mais, exposés dans un fond aux traits lancés du rempart et des tours, ils furent rejettés dans la ville, avec perte de quatre mille hommes. Le lendemain on brisa les portes, sans éprouver de résistance, et nous entrâmes dans la ville. César fit vendre tout ce qui s'y trouva. Les acheteurs lui dirent avoir compté soixante-trois mille têtes.

VIII. Dans le même temps, P. Crassus, détaché avec une légion chez les Venètes, les Unelles, les Ossismiens, les Curiosolites, les Sésuviens, les Aulerces et les Rhédons, cités maritimes sur l'Océan, fit savoir à César qu'il les avait toutes réduites sous l'empire et la puissance du peuple Romain.

His rebus gestis omni Gallia pacata, tanta hujus belli ad Barbaros opinio perlata est, ut ab nationibus, quæ trans Rhenum incolerent, mitterentur legati ad Cæsarem, quæ se obsides daturas, imperata facturas pollicerentur: quas legationes Cæsar, quod in Italiam Illyricumque properabat, inita proxima æstate ad se reverti jussit. Ipse in Carnutes, Andes, Turones, quæ civitates propinquæ his locis erant, ubi bellum gesserat, legionibus in hiberna deductis, in Italiam profectus est. Ob eas res, ex litteris Cæsaris, dies xv supplicatio decreta est, quod ante id tempus acciderat nulli.

Ainsi, toute la Gaule était soumise, et cette guerre donna une si haute opinion de nous aux Barbares, que des Nations d'au-delà du Rhin députèrent vers César, offrant de donner des ôtages et d'exécuter ses ordres. Comme il avait hâte de se rendre en Italie et en Illyrie, il leur ordonna de revenir au commencement de l'été suivant; puis, ayant mis ses légions en quartier d'hiver chez les Carnutes, les Andes et les Turons, il partit pour l'Italie. D'après ses lettres on ordonna, pour le succès de cette campagne, quinze jours de supplications, ce qui ne s'était jamais fait jusqu'alors (7).

NOTES DU LIVRE II.

(1) L'année des Romains n'avait que deux saisons: l'une était l'hiver et l'autre l'été, qui commençait pour eux, dès qu'on pouvait *commodément* se mettre en campagne.

(2) La plupart des Belges, etc. Ceci ne paraît pas exact, à moins qu'on ne veuille dire que les prétendus Germains n'étaient originairement que des Gaulois passés très-anciennement en Germanie et revenus au berceau de leurs ancêtres, dont ils avaient conservé la langue. En effet les noms de *Morins* et d'*Armoricains*, ont la même origine : *Mor* signifiant *mer* en Celtique, ceux de *Samarobriva*, de *Nemetocenna*, de *Noviodunum*, de *Durocortorum*, villes des Ambiens, des Atrébates, des Suessions, des Rhémois, sont de même évidemment Gaulois : Trèves parlait encore le Celte au quatrième siecle. On peut donc avec vraisemblance resserrer, à l'époque de César, les vrais Germains entre les Tréviriens, les Médiomatrices, les Rhémois, les Nerviens, les Ménapiens et le Rhin.

(3) J'ai traduit *sub sarcinis*, par *le sac sur le dos*, qui est l'expression française la plus analogue au texte latin: dans le fait, les Romains ne portaint point de sac, mais une fourche entre les doigts de laquelle était attaché leur menu bagage.

(4) Ce que César appelle *insignia*, que je rends un peu au hazard, par marques d'honneur, étaient-ce les

peunes qui s'élevaient au-dessus du casque du légionnaire et qu'il portait en route dans un fourreau? ou plutôt n'étaient-ce pas les colliers, les bracelets ou autres dons militaires, prix de la bravoure, dont, sans doute, le soldat ne manquait pas de se parer pour le combat.

(5) Ou les Nerviens exagéraient leur perte pour exciter plus de compassion, ce qui est assez probable, ou César l'a exagérée au-delà de toute mesure. En effet on verra les Nerviens au cinquième livre mettre une forte armée sur pied.

(6) C'étaient des actions de graces aux Dieux, accompagnées de cérémonies extraordinaires et très-brillantes.

AFFAIRES DE ROME.

Pendant cette seconde année de la guerre des Gaules, Cicéron, de retour, graces à Pompée, voulut lui en témoigner sa reconnaissance : prenant pour prétexte la cherté des vivres, il lui fit donner la commission très-populaire d'y remédier, avec le commandement absolu, pour cinq ans, de tous les ports et de toutes les côtes de la Méditerranée. Comme le Triumvirat subsistait, il est probable que César ne s'opposa pas à ce que le Sénat fît pour son gendre ; peut-être même parut-il y concourir, quoiqu'à coup sûr il ne s'abusât pas sur les vues qu'avait Cicéron, son ennemi constant, en liant de plus en plus Pompée avec le parti Aristocratique, en même temps qu'il le présentait au peuple sous le point de vue le plus favorable

On peut présumer d'ailleurs sans s'abandonner à des suppositions improbables que César n'était pas fâché de voir se propager l'habitude des commandemens extraordinaires, dans l'intention de se prévaloir au besoin de l'exemple : ou peut-être encore jugeait-il que ces nouveaux honneurs décernés à Pompée, réveillant la jalousie de Crassus, s'opposeraient à ce qu'il se formât entre ces deux triumvirs une liaison intime, qui deviendrait redoutable au troisième. Enfin il est permis de croire que César ayant calculé ses moyens et ceux de son gendre sous le point de vue de la popularité, ne craignit point que celle de Pompée portât une funeste atteinte à la sienne, et qu'il fut bien aise de lui donner une preuve de complaisance, soit en ne contrariant pas ses vues, soit même en les secondant.

LIBER III.

COMPENDIUM.

I. Res in Alpibus a Galba bene gestæ : eum aggrediuntur Seduni et Veragri, quos profligat. II. Romanorum legati ab Armoricis excipiuntur populis, qui inter se conjurant. In Galliam devenit Cæsar. Bellum parat contra Venetos. III. Qua ratione bellum gerere destinat. Venetiam invadit. Veneta oppida : naves, quomodo structæ. Prælium navale. Veneti profligati. Cæsaris severitas. IV. Sabini, apud Unellos belli gerandi ratio : accedunt hostes ad castra; funduntur et se dedunt. V. Crassus, in Aquitania, Sotiatum copias fugat et oppidum obsidet. Se dedunt. Adcantuanni facinus. VI. It Crassus in Vocates, etc : eorum aggreditur et expugnat castra. Aquitania pacata. II. Proficiscitnr Cæsar in Morinos, quorum fines populatur.

I. Quum in Italiam proficisceretur Cæsar, Ser. Galbam cum legione duodecima et parte equitatus, in Nantuates, Veragros, Sedunosque misit, qui a finibus Allobrogum et lacu Lemano et flumine Rhodano ad summas Alpes pertinent. Caussa mittendi fuit, quod iter

LIVRE III.

SOMMAIRE.

I. Succès de Galba dans les Alpes. Les Séduniens et les Veragres l'attaquent et sont défaits. II. Des ambassadeurs Romains sont arrêtés chez divers peuples Armoricains, qui se coalisent. César arrive dans la Gaule. Préparatifs de guerre des Venètes. III. Plan de campagne de César. Il attaque les Venètes. Leurs villes. Construction de leurs vaisseaux. Combat naval. Défaite des Venètes. Sévérité de César. IV. Conduite de Sabinus chez les Unelles. Les ennemis l'attaquent dans son camp, sont défaits et se soumettent. V. En Aquitaine; Crassus défait les Sotiates; il assiége leur ville; ils se rendent. Trait d'Adcantuannus. VI. Crassus marche contre les Vocates: il attaque et force leur camp. Soumission de l'Aquitaine. VII. César va chez les Morins et ravage le Pays.

I. En partant pour l'Italie, César avait envoyé Ser. Galba, avec une partie de sa cavalerie et la douzième légion chez les Nantuates, les Veragres et les Séduniens qui, des frontières des Allobroges, du lac Léman et du Rhône, s'étendent jusqu'au sommet des Alpes. Il voulait faire élargir le chemin qui

per Alpes, quo magno cum periculo magnisque portoriis mercatores ire consueverant, patefieri volebat. Huic permisit, si opus esse arbitraretur, ut in iis locis legionem, hiemandi caussa, collocaret. Galba, secundis aliquot præliis factis, castellisque compluribus eorum expugnatis, missis ad eum undique legatis obsidibusque datis et pace facta, constituit cohortes duas in Nantuatibus collocare et ipse cum reliquis ejus legionis cohortibus in vico Veragrorum, qui appellatur Octodurus, hiemare: qui vicus, positus in valle, non magna adjecta planitie, altissimis montibus undique continetur. Quum hic in duas partes flumine divideretur, alteram partem ejus vici Gallis concessit, alteram, vacuam ab illis relictam, cohortibus ad hiemandum attribuit.

Quum dies hibernorum complures transissent frumentumque eo comportari jussisset, subito per exploratores certior factus est, ex ea parte vici, quam Gallis concesserat, omnes noctu discessisse montesque, qui impenderent, a maxima multitudine Sedunorum et Veragrorum teneri. Id aliquot de caussis acciderat, ut subito Galli belli renovandi legionisque opprimendæ consilium caperent: primum, quod legionem, neque eam plenissimam, detractis cohortibus duabus et compluribus sigillatim,

traverse les montagnes, où les marchands ne pouvaient passer qu'avec beaucoup de risque et en payant d'énormes droits. Galba, s'il le jugeait nécessaire, pouvait y cantonner la légion pendant l'hiver. Après quelques combats heureux et la prise de quelques châteaux, comme, de toutes parts, on lui eût envoyé des députés et donné des ôtages, Galba, voyant tout tranquille, prit le parti de placer deux cohortes chez les Nantuates et d'hiverner lui-même avec le reste dans Octodurus. Ce bourg des Véragres, assis dans une petite plaine au fond d'un vallon, est entièrement entouré de montagnes très-élevées. Comme une rivière le divise en deux parties, Galba en laissa une aux Gaulois et leur fit évacuer l'autre, où il mit ses troupes en quartier d'hiver et qu'il fortifia d'un rempart et d'un fossé.

Une partie de l'hiver s'était écoulée et il avait ordonné qu'on lui apportât du blé, quand tout-à-coup ses patrouilles lui apprirent que tous les Gaulois avaient, de nuit, abandonné leur côté du bourg et que les Véragres et les Séduniens occupaient en grand nombre les montagnes qui le dominaient. Plusieurs motifs leur avaient fait prendre la résolution soudaine de recommencer la guerre et d'écraser la légion. D'abord ils méprisaient, comme une poignée d'hommes, une légion unique et de plus incomplette, puisqu'il lui man-

qui commeatus petendi caussa missi erant, absentibus, propter paucitatem despiciebant: tum etiam, quod, propter iniquitatem loci, quum ipsi ex montibus in vallem decurrerent et tela conjicerent, ne primum quidem posse impetum sustineri existimabant. Accedebat quod suos ab se liberos abstractos obsidum nomine dolebant; et Romanos, non solum itinerum caussa, sed etiam perpetuæ possessionis, culmina Alpium occupare conari et ea loca finitimæ Provinciæ adjungere, sibi persuasum habebant.

His nunciis acceptis, Galba, quum neque opus hibernorum munitionesque plene essent perfectæ, neque de frumento reliquoque commeatu satis esset provisum, quod, deditione facta obsidibusque acceptis, nihil de bello timendum existimaverat, concilio celeriter convocato, sententias requirere cœpit. Quo in concilio, quum tantum repentini periculi præter opinionem accidisset, ac jam omnia fere superiora loca multitudine armatorum completa conspicerentur, neque subsidio veniri, neque commeatus supportari, interclusis itineribus, possent, prope jam desperata salute, nonnullæ hujusmodi sententiæ dicebantur, ut, impedimentis relictis, eruptione facta, iisdem itineribus, quibus eo pervenissent, ad salutem

quait deux cohortes, outre plusieurs petits détachemens envoyés pour demander des vivres ; ensuite ils ne croyaient pas que, dans sa mauvaise position, elle pût résister même à leur premier effort, lorsqu'ils lanceraient leurs traits et se précipiteraient des hauteurs; enfin ils étaient aigris de ce qu'on leur avait pris leurs enfans pour ôtages et se persuadaient que les Romains voulaient s'emparer de la cime des Alpes, non pas seulement à raison du passage, mais pour s'établir à demeure dans le pays et l'annexer à la Province dont il était limitrophe.

A cette nouvelle, Galba se hâte d'assembler le conseil. Les travaux des quartiers et les retranchemens n'étaient pas achevés et l'on était mal approvisionné de blé et d'autres vivres, parce que, depuis la soumission du pays et les ôtages reçus, on ne croyait avoir à craindre aucune hostilité. Le péril imminent où l'on se trouvait si inopinément, l'aspect de la multitude armée qui couvrait déjà presque toutes les hauteurs, l'impossibilité de recevoir des secours et des vivres, les routes étant interceptées, tout avait inspiré une sorte de désespoir, en sorte que, dans le conseil, il y eut des avis, pour abandonner le bagage et chercher à se sauver, en faisant une sortie et en reprenant le chemin par où l'on était venu. La majorité décida cependant de ne prendre ce parti qu'à l'extrémité, de courir

contenderent. Majori tamen parti placuit, hoc reservato ad extremum consilio, interim rei eventum experiri et castra defendere.

Brevi spatio interjecto, vix ut his rebus, quas constituissent, collocandis atque administrandis tempus daretur, hostes ex omnibus partibus, signo dato, decurrere, lapides gæsaque in vallum conjicere. Nostri, primo integris viribus fortiter repugnare, neque ullum frustra telum ex loco superiore mittere: ut quæque pars castrorum nudata defensoribus premi videbatur, eo occurrere et auxilium ferre: sed hoc superari, quod diuturnitate pugnæ hostes defessi prælio excedebant, alii integris viribus succedebant: quarum rerum a nostris propter paucitatem fieri nihil poterat; ac non modo defesso ex pugna excedendi, sed ne saucio quidem ejus loci, ubi constiterat, relinquendi ac sui recipiendi facultas dabatur.

Quum jam amplius horis VI continenter pugnaretur ac non solum vires, sed etiam tela nostris deficerent, atque hostes acrius instarent, languidioribusque nostris, vallum scindere et fossas complere cœpissent, resque esset jam ad extremum deducta casum, P. Sextius Baculus, Primipili centurio, quem Nervico prælio compluribus confectum vulneribus di-

d'abord la chance de l'événement et de défendre le camp.

A peine avait-on eu le temps de prendre les mesures et de faire les dispositions résolues, que les ennemis, à un signal, fondent de toutes parts et lancent dans les retranchemens des pierres et leurs pesantes javelines (1). D'abord nos soldats tous frais résistent avec vigueur : il n'est pas un trait lancé de haut en bas qui ne porte : si quelque point du rempart se trouve dégarni et menacé, on accourt le défendre. Mais un désavantage, c'était que l'ennemi remplaçait par des hommes frais ceux qui se retiraient épuisés par la durée du combat : nous ne pouvions faire de même, à cause de notre petit nombre ; et, loin qu'on pût s'éloigner pour lassitude, les blessés n'avaient pas même la faculté de quitter leur poste et de se mettre à l'abri.

L'affaire avait déjà duré plus de six heures sans relâche : les forces et même les javelots nous manquaient et l'ennemi redoublait d'ardeur. Voyant nos troupes mollir, il commençait à combler les fossés, il entamait le rempart, enfin l'on était réduit à la dernière extrémité, quand le Primipile C. Sexius Baculus, qui avait été, comme on sait, criblé de coups dans l'affaire avec les Nerviens, et

ximus, et item C. Volusenus, tribunus militum, vir et consilii magni et virtutis, ad Galbam accurrunt atque unam esse spem salutis docent, si, eruptione facta, extremum auxilium experirentur. Itaque, convocatis Centurionibus, celeriter milites certiores facit, paulisper intermitterent prælium ac tantummodo tela missa exciperent seque ex labore reficerent : post, signo dato, e castris erumperent, atque omnem spem salutis in virtute ponerent.

Quod jussi sunt, faciunt ac, subito omnibus portis eruptione facta, neque cognoscendi quid fieret, neque sui colligendi hostibus facultatem relinquunt. Ita commutata fortuna, eos, qui in spem potiendorum castrorum venerant undique circumventos interficiunt et ex hominum millibus amplius xxx, quem numerum Barbarorum ad castra venisse constabat, plus tertia parte interfecta, reliquos perterritos in fugam conjiciunt ac ne in locis quidem superioribus consistere patiuntur. Sic, omnibus hostium copiis fusis armisque exutis, se in castra munitionesque suas recipiunt.

Quo prælio facto, quod sæpius fortunam tentare Galba nolebat atque alio sese in hiberna consilio venisse meminerat, aliis occurrisse rebus viderat, maxime frumenti commeatusque inopia permotus, postero die omnibus ejus

C. Volusenus, tribun des soldats, homme de tête et de cœur, vont trouver Galba et lui déclarent : « Qu'il » n'y a plus qu'un moyen de salut, et que la der» nière ressource est de tenter une sortie. » Il assemble donc les Centurions et fait prévenir les soldats « De suspendre un instant le combat, de » reprendre haleine, en se bornant à parer les » traits des ennemis, et de s'élancer du camp au » premier signal, pour trouver dans leur courage » l'unique moyen de salut. »

Ils obéissent et, tout-à-coup, ils fondent par toutes les portes sur les Gaulois sans leur donner le temps ni de voir de quoi il s'agit, ni de se reconnaître. La fortune change ; on enveloppe, on taille en pièces ceux qui prétendaient s'emparer du camp. On était certain d'avoir eu au moins trente mille Barbares en tête ; il en fut tué plus d'un tiers : le reste prit la fuite, frappé d'épouvante, sans qu'on lui permît de se rallier, même sur les hauteurs. Ayant mis ainsi tous les ennemis en déroute et dépouillé les morts de leurs armes, nos troupes rentrent dans les retranchemens.

Après ce combat, Galba ne voulut pas tenter une seconde fois la fortune : voyant qu'étant venu dans ce pays pour une chose, il en avait rencontré une autre, déterminé surtout par le manque de blé et d'autres vivres, il met le feu le lendemain à

vici ædificiis incensis, in Provinciam reverti contendit: ac nullo hoste prohibente, aut iter demorante, incolumem legionem in Nantuates, inde in Allobrogas, perduxit ibique hiemavit.

II. His rebus gestis, quum omnibus de causis Cæsar pacatam Galliam existimaret, superatis Belgis, expulsis Germanis, victis in Alpibus Sedunis, atque ita inita hieme in Illyricum profectus esset, quod eas quoque nationes adire et regiones cognoscere volebat, subitum bellum in Gallia coortum est. Ejus belli hæc fuit causa. P. Crassus adolescens cum legione VII proximus mare Oceanum Andibus hiemabat. Is, quod in his locis inopia frumenti erat, præfectos tribunosque militum complures in finitimas civitates, frumenti commeatusque petendi caussa, dimisit: quo in numero erat T. Terrasidius missus in Unellos, M. Trebius Gallus in Curiosolitas, Q. Velanius cum T. Silio in Venetos.

Hujus civitatis est longe amplissima auctoritas omnis oræ maritimæ regionum earum, quod et naves habent Veneti plurimas, quibus in Britanniam navigare consueverunt, et scientia atque usu nauticarum rerum cæteros antecedunt et in magno impetu maris atque aperto, paucis portubus interjectis, quos tenent

toutes les maisons du bourg, reprend le chemin de la Province et, sans qu'aucun ennemi l'arrête ou retarde sa marche, il ramène sa légion saine et sauve chez les Nantuates et de-là chez les Allobroges, où elle hiverna.

II. Ayant tout lieu de croire la Gaule tranquille par l'expulsion des Germains, par la défaite des Belges et par la déroute des Séduniens dans les Alpes, César, au commencement de l'hiver, était parti pour l'Illyrie, voulant aussi visiter ces peuples et connaître le pays, lorsqu'il s'éleva tout-à-coup, dans la Gaule, une guerre dont voici l'occasion. Le jeune C. Crassus hivernait avec la septième légion chez les Andes, tout près de l'Océan : le blé manquant dans ce canton, il envoya plusieurs Préfets ou Tribuns demander des vivres aux cités voisines. T. Terrasidius fut, entr'autres, député chez les Unelles, M. Trébius chez les Curiosolites et Q. Velanius avec T. Silius chez les Venètes.

Ce peuple est, sans contredit, le plus puissant de toute cette côte : car, avec plus de théorie et de pratique de la navigation que les autres, il a beaucoup de vaisseaux qui trafiquent habituellement dans la Bretagne et, maître du petit nombre de ports semés le long de cette mer ouverte et très-orageuse, il a pour tributaires tous ceux qui la

ipsi, omnes fere, qui eodem mari uti consueverunt, habent vectigales. Ab iis fuit initium retinendi Silii atque Velanii, quod per eos suos se obsides, quos Crasso dedissent, recuperaturos existimabant. Horum auctoritate finitimi adducti (ut sunt Gallorum subita et repentina consilia) eadem de caussa Trebium Terrasidiumque retinent et celeriter missis legatis, per suos principes inter se conjurant : « Nihil, nisi communi consilio, acturos, eumdemque omnis fortunæ exitum esse laturos» : reliquasque civitates sollicitant, ut in ea libertate, quam a majoribus acceperant, permanere, quam Romanorum servitutem perferre, mallent. Omni ora maritima celeriter ad suam sententiam perducta, communem legationem ad P. Crassum mittunt : « Si velit suos recipere, obsides sibi remittat. »

Quibus de rebus Cæsar a Crasso certior factus, quod ipse aberat longius, naves interim longas ædificari in flumine Ligeri, quod influit Oceanum, remiges ex Provincia institui, nautas gubernatoresque comparari jubet. His rebus celeriter administratis, ipse quam-primum per anni tempus potuit, ad exercitum contendit. Veneti reliquæque item civitates, cognito Cæsaris adventu, simul quod quantum in se facinus admisissent, intelligebant, (legatos,

fréquentent. Ce fut lui qui arrêta d'abord Silius et Velanius, espérant recouvrer ainsi les ôtages qu'il avait donnés à Crassus. Comme les résolutions des Gaulois sont brusques et subites, ses voisins entraînés par son exemple, arrêtent par le même motif, Trebius et Terrasidius et, s'envoyant promptement des députés, ils s'engagent entr'eux, par l'organe de leurs chefs, « A n'agir que de concert » et à courir en commun les chances de l'événe- » ment. » Ils pressent les autres cités de préférer à l'esclavage des Romains la liberté qu'ils ont reçue de leurs aïeux et, toute la côte ayant bientôt adopté ce sentiment, on députe vers Crassus pour lui déclarer « Que, s'il veut recouvrer ses officiers, » il doit rendre les ôtages. »

Trop éloigné, quand Crassus lui transmit ces détails, César ordonne, en attendant, de construire des galères sur la Loire qui se jette dans l'Océan, de lever des rameurs dans la Province et de s'assurer de matelots et de pilotes; ce qui s'exécuta promptement. Dès que la saison le permit, il se rendit à l'armée. Sentant quel forfait ils avaient commis, en arrêtant et jettant dans les fers des ambassadeurs, dont le caractère fut toujours inviolable et sacré chez toutes les Nations,

quod nomen ad omnes nationes sanctum inviolatumque semper fuisset, retentos abs se et in vincula conjectos, pro magnitudine periculi bellum parare et maxime ea, quæ ad usum navium pertinerent, providere instituunt; hoc majore spe, quod multum natura loci confidebant. Pedestria esse itinera concisa æstuariis, navigationem impeditam propter inscientiam locorum paucitatemque portuum, sciebant; neque nostros exercitus, propter frumenti inopiam, diutius apud se morari posse confidebant. Ac jam ut omnia contra opinionem acciderent, tamen se plurimum navibus posse: Romanos neque ullam facultatem habere navium, neque eorum locorum, ubi bellum gesturi essent, vada, portus insulasque novisse: ac longe aliam esse navigationem in concluso mari, atque in vastissimo atque apertissimo Oceano, perspiciebant. His initis consiliis, oppida muniunt, frumenta ex agris in oppida comportant, naves in Venetiam, ubi Cæsarem primum bellum gesturum constabat, quam plurimas possunt, cogunt. Socios sibi ad id bellum Ossismios, Lexobios, Nannetes, Ambiliates, Morinos, Diablintes, Menapios adsciscunt: auxilia ex Britannia, quæ contra eas regiones posita est, accersunt.

III. Erant hæ difficultates belli gerendi,

les Venètes et leurs alliés, à la nouvelle de l'arrivée de César, se préparent à la guerre, en raison de la grandeur du péril, et s'occupent sur-tout de pourvoir à l'équipement d'une flotte, avec d'autant plus d'espoir que la localité les rassurait beaucoup. Ils savaient que les chemins par terre étaient entrecoupés de grèves (2), que la navigation nous serait difficile dans ces parages inconnus, où les ports étaient rares, et se persuadaient que le manque de blé empêcherait notre armée de séjourner long-temps chez eux. Enfin si tout allait contre leur attente, ils se voyaient du moins très-puissans sur mer : or les Romains n'avaient pas de vaisseaux; ils ne connaissaient ni les sondes, ni les ports, ni les îles de la côte où ils feraient la guerre, et il était bien différent de naviguer dans une mer renfermée, ou sur un Océan tout ouvert et sans bornes. Leur parti pris, ils fortifient les villes, y transportent le blé des campagnes et, rassemblant tout ce qu'ils peuvent de vaisseaux dans la Vénétie, que César à coup sûr attaquerait d'abord, ils mettent dans leur parti les Ossismiens, les Lexobiens, les Nannètes, les Ambiliates, les Morins, les Diablintes, les Menapiens, et tirent des secours de la Bretagne qu'ils ont en face.

III. On a fait voir plus haut les difficultés qu'of-

quas supra ostendimus. Sed tamen multa Cæsarem ad id bellum incitabant : injuriæ retentorum equitum Romanorum ; rebellio facta post deditionem ; defectio datis obsidibus ; tot civitatum conjuratio ; imprimis, ne, hac parte neglecta, reliquæ nationes idem sibi licere arbitrarentur. Itaque quum intelligeret omnes fere Gallos novis rebus studere et ad bellum mobiliter celeriterque excitari, omnes autem homines natura libertati studere et conditionem servitutis odisse, prius quam plures civitates conspirarent, partiendum sibi ac latius distribuendum exercitum putavit.

Itaque T. Labienum Legatum in Treviros, qui proximi Rheno flumini sunt, cum equitatu mittit. Huic mandat, Rhemos reliquosque Belgas adeat atque in officio contineat, Germanosque, qui auxilio a Belgis accersiti dicebantur, si per vim navibus flumen transire conentur, prohibeat. P. Crassum cum cohortibus legionariis XII et magno numero equitatus in Aquitaniam proficisci jubet, ne ex his nationibus auxilia in Galliam mittantur ac tantæ nationes conjungantur. Q. Titurium Sabinum Legatum cum legionibus III in Unellos, Curiosolitas, Lexobiosque mittit, qui eam manum distinendam curet. D. Brutum adolescen-

frait cette guerre, cependant plusieurs motifs y excitaient César : la détention outrageante de chevaliers Romains, la rébellion de cités qui s'étaient soumises, leur soulèvement après avoir donné des ôtages, la coalition de tant de cités et la crainte sur-tout que, si l'on tolérait cette insulte, les autres peuples ne se crussent permis d'en faire autant. Sachant donc que presque tous les Gaulois desiraient un changement, qu'on les fait courir aux armes avec autant de légèreté que de précipitation, et que tous les hommes, naturellement épris de la liberté, détestent l'état de servitude, il crut devoir diviser son armée et l'étendre davantage, avant que d'autres cités se liguassent.

Il envoie, en conséquence, le Lieutenant T. Labiénus, avec de la cavalerie, chez les Tréviriens, qui avoisinent le Rhin, lui ordonnant de visiter et de maintenir dans le devoir les Rhémois et les autres Belges et de défendre le passage du Rhin, si les Germains, dont les Belges avaient, disait-on, réclamé le secours, voulaient, malgré lui, le franchir en bateaux. Il fait partir P. Crassus avec douze cohortes légionnaires et beaucoup de cavalerie pour l'Aquitaine, afin que les Gaulois n'en tirassent pas de secours et que des peuples aussi puissans ne vinssent pas à se réunir. Il détache son Lieutenant Q. Titurins avec trois légions pour tenir en échec les Unelles, les Curiosolites et les

tem classi Gallicisque navibus, quas ex Pictonibus et Santonis reliquisque pacatis regionibus convenire jusserat, præfecit et, quum primum possit, in Venetos proficisci jubet. Ipse eo pedestribus copiis contendit.

Erant ejusmodi fere situs oppidorum, ut, posita in extremis linguis promontoriisque, neque pedibus aditum haberent, quum ex alto se æstus incitavisset, quod bis semper accidit horarum XII spatio; neque navibus, quod, rursus minuente æstu, naves in vadis afflictarentur. Ita utraque re oppidorum oppugnatio impediebatur; ac, si quando magnitudine operis forte superati, extruso mari aggere ac molibus, atque his ferme mœnibus adæquatis, suis fortunis desperare cœperant, magno numero navium appulso, cujus rei summam facultatem habebant, sua omnia deportabant seque in proxima oppida recipiebant. Ibi se rursus iisdem opportunitatibus loci defendebant. Hæc eo facilius magnam partem æstatis faciebant, quod nostræ naves tempestatibus detinebantur summaque erat vasto atque aperto mari, magnis æstibus, raris ac prope nullis portubus, difficultas navigandi.

Namque ipsorum naves ad hunc modum factæ armatæque erant. Carinæ aliquanto planiores, quam nostrarum navium, quo facilius va-

Lexobiens et donne au jeune D. Brutus (3) le commandement de la flotte et des navires rassemblés chez les Pictons, les Santons et les autres peuples amis, avec ordre de partir au plus tôt pour la Vénétie; où il s'achemine lui-même avec son armée.

Les villes bâties, en général, à l'extrémité de quelque langue de terre ou promontoire, y sont situées de manière qu'on ne peut en approcher, ni par terre à marée haute, or elle l'est régulièrement deux fois en vingt-quatre heures, ni sur des vaisseaux qui échouent quand la mer se retire. Ces deux choses nous nuisaient donc pour les siéges et si, vaincue quelquefois à force de travaux, la mer était arrêtée par nos digues, lorsque la terrasse était au niveau du rempart, l'ennemi, n'espérant plus se maintenir, faisait à son aise aborder un grand nombre de vaisseaux, s'embarquait avec tous ses effets et se retirait dans la ville voisine, où il recommençait à se défendre, à la faveur des mêmes localités. C'est ce qu'il fit pendant une grande partie de l'été, d'autant plus facilement que les gros temps retenaient notre flotte et qu'il était très-périlleux de naviguer sur cette mer vaste et sans abri, avec ses grandes marées et peu ou presque point de ports.

Voici quels étaient la construction et le gréement des vaisseaux ennemis. Ils avaient la carène un peu plus platte que les nôtres, pour moins

da ac decessum æstus excipere possent : proræ admodum erectæ atque item puppes, ad magnitudinem fluctuum tempestatumque accommodatæ : naves totæ factæ ex robore, ad quamvis vim et contumeliam perferendam: transtra ex pedalibus in latitudinem trabibus, confixa clavis ferreis, digiti pollicis crassitudine : anchoræ, pro funibus, ferreis catenis revinctæ: pelles pro velis alutæque tenuiter confectæ, sive propter lini inopiam atque ejus usus inscientiam, sive eo, quod est magis verisimile, quod tantas tempestates Oceani, tantosque impetus ventorum sustineri ac tanta onera navium regi velis non satis commode arbitrabantur. Cum his navibus nostræ classi ejusmodi congressus erat, ut una celeritate et pulsu remorum præstarent; reliqua, pro loci natura, pro vi tempestatum, illis essent aptiora et accommodatiora. Neque enim his nostræ rostro nocere poterant, tanta in his erat firmitudo; neque, propter altitudinem, facile telum adjiciebatur, et eadem de causa minus incommode scopulis continebantur. Accedebat, ut, quum sævire ventus cœpisset et se vento dedissent, et tempestatem ferrent facilius, et in vadis consisterent tutius, et, ab æstu derelictæ, nihil saxa et cautes timerent : quarum rerum omnium nostris navibus casus erant extimescendi.

souffrir sur les bas-fonds et à marée basse ; la proue, très-élevée, était, comme la pouppe, adaptée à la violence des vents. Ils étaient en entier de chêne, afin de résister à quelque secousse, à quelque choc que ce fût, et leurs baux d'un pied de diamètre (4), étaient attachés avec des chevilles de fer grosses comme le pouce ; leurs ancres avaient, au lieu de cables, des chaînes de fer, et leurs voiles étaient de peaux minces passées en mégie, soit à défaut de lin, soit qu'ils en ignorassent l'usage, soit, ce qui est le plus probable, qu'ils jugeassent que des voiles ordinaires ne pourraient faire aisément mouvoir des navires aussi pesans ni soutenir les orages et les coups de vent de l'Océan. Nos vaisseaux, dans un engagement, n'avaient qu'un avantage, l'action des rames et la légèreté ; les leurs, dans tout le reste, étaient plus propres, mieux adaptés à la nature des lieux et à la grosse mer : car ils étaient si hauts de bord qu'on avait peine à y lancer un javelot, et si solides que l'éperon (5) des nôtres ne pouvait leur nuire : par la même raison, ils risquaient moins à s'engager entre les écueils. Ajoutons que, le vent devenant violent, s'ils s'y abandonnaient, ils souffriraient moins de la tourmente, qu'ils étaient moins en danger sur les bas-fonds et que, la mer se retirant, ils ne craignaient ni les brisans ni les rochers : or, nous avions à redouter tous ces accidens.

Compluribus expugnatis oppidis, Cæsar, ubi intellexit frustra tantum laborem sumi, neque hostium fugam captis oppidis reprimi, neque his noceri posse, statuit exspectandam classem. Quæ ubi convenit ac primum ab hostibus visa est, circiter ccxx naves eorum paratissimæ atque omni genere armorum ornatissimæ, e portu profectæ, nostris adversæ constiterunt. Neque satis Bruto, qui classi præerat, neque Tribunis militum Centurionibusque, quibus singulæ naves erant attributæ, constabat quid agerent, aut quam rationem pugnæ insisterent. Rostro enim noceri non posse cognoverant; turribus autem excitatis, tamen has altitudo puppium ex barbaris navibus superabat, ut neque ex inferiore loco satis commode tela adjici possent, et missa a Gallis gravius acciderent. Una erat magno usui res præparata a nostris, falces præacutæ, insertæ affixæque longariis, non absimili forma muralium falcium. His quum funes, qui antennas ad malos destinabant, comprehensi adductique erant, navigio remis incitato, prærumpebantur. Quibus abscisis, antennæ necessario concidebant: ut, quum omnis Gallicis navibus spes in velis armamentisque consisteret, his ereptis, omnis usus navium uno tempore eriperetur. Reliquum erat certamen positum in virtute, qua

César s'était emparé de plusieurs villes : mais, voyant qu'il prenait tant de peine en vain et qu'en se rendant maître d'une place, on ne pouvait nuire à l'ennemi ni l'empêcher de fuir, il résolut d'attendre la flotte. Dès qu'elle parut et que l'ennemi la découvrit, environ deux cent vingt de ses vaisseaux bien équipés et munis de toute espèce d'armes, sortirent du port et se présentèrent devant elle. Ni Brutus, qui en était amiral, ni les Tribuns des soldats et les Centurions, qui commandaient chaque navire, ne savaient trop que faire et quel plan adopter pour le combat; car ils n'ignoraient pas que leurs éperons ne pouvaient faire de mal, et, leurs tours étant encore dominées par les pouppes des Barbares, ils ne pouvaient lancer leurs traits avec avantage, et ceux des Gaulois tombaient avec plus de roideur. Une chose, que nous avions préparée, fut d'une grande utilité : c'était des faulx bien tranchantes, emmanchées et fixées à de longues perches, à-peu-près comme des faulx de rempart : on s'en servait pour accrocher les cordes qui suspendent la vergue au mât, on tirait à soi, les rameurs poussaient en avant le navire, la corde se coupait, la vergue tombait nécessairement; et, comme les vaisseaux Gaulois n'avaient pour eux que leurs voiles et leurs agrès, les en priver, c'était leur ôter en même temps le mouvement. Dès-lors le succès dépen-

nostri milites facile superabant, atque eo magis, quod in conspectu Cæsaris, atque omnis exercitus res gerebatur, ut nullum paulo fortius factum latere posset : omnes enim colles et loca superiora, unde erat propinquus despectus in mare, ab exercitu tenebantur.

Disjectis, ut diximus, antennis, quum singulas binæ aut ternæ naves circumsisterent, milites summa vi transcendere in hostium naves contendebant. Quod postquam barbari fieri animadverterunt, expugnatis compluribus navibus, quum ei rei nullum reperiretur auxilium, fuga salutem petere contenderunt : ac, jam conversis in eam partem navibus, quo ventus ferebat, tanta subito malacia ac tranquillitas exstitit, ut se loco movere non possent. Quæ quidem res ad negotium conficiendum maxime fuit opportuna : nam singulas nostri consectati expugnaverunt, ut perpaucæ ex omni numero, noctis interventu, ad terram pervenerint, quum ab hora fere quarta usque ad solis occasum, pugnaretur.

Quo prælio bellum Venetorum totiusque oræ maritimæ confectum est. Nam quum omnis juventus, omnes etiam gravioris ætatis, in quibus aliquid consilii aut dignitatis fuit, eo convenerant, tum, navium quod ubique fuerat, unum in locum coëgerant : quibus amissis,

dait de la valeur et, de ce côté, nos soldats avaient tout l'avantage; d'autant plus que l'action se passait à la vue de César et de toute l'armée, qui couvrait les falaises et les hauteurs qui regardaient la mer, en sorte qu'aucun trait de bravoure un peu saillant ne pouvait rester ignoré.

Les vergues étant à bas, comme on a dit, deux ou trois de nos vaisseaux entouraient un navire Gaulois et nos soldats faisaient les plus grands efforts pour y pénétrer. Les ennemis voyant cette manœuvre et n'y trouvant aucun remède, voulurent, après avoir perdu plusieurs vaisseaux, chercher leur salut dans la fuite : ils avaient déjà pris le vent, quand il se fit tout-à-coup une bonace, un calme tels qu'ils ne purent remuer de la place; ce qui vint fort à propos pour terminer l'affaire : car nos gens les joignirent et les prirent un à un, en sorte qu'il n'y en eut que fort peu qui purent gagner la terre à la faveur de la nuit. On s'était battu depuis la quatrième heure jusqu'au coucher du soleil.

Cette action mit fin à la guerre avec les Vénètes et les autres peuples de la côte. Car, comme là s'étaient rendus toute la jeunesse et même tous les vieillards de quelque considération et de quelque expérience, que sur ce seul point s'étaient réunis les vaisseaux de tous les ports, il ne restait aux ennemis, après les avoir perdus, ni retraite, ni moyens de

reliqui, neque quo se reciperent, neque quemadmodum oppida defenderent, habebant. Itaque se, suaque omnia Cæsari dediderunt. In quos eo gravius Cæsar vindicandum statuit, quo diligentius in reliquum tempus a barbaris jus legatorum conservaretur. Itaque, omni senatu necato, reliquos sub corona vendidit.

IV. Dum hæc in Venetis geruntur, Q. Titurius Sabinus cum his copiis, quas a Cæsare acceperat, in fines Unellorum pervenit. His præerat Viridovix ac summam imperii tenebat earum omnium civitatum, quæ defecerant, ex quibus exercitum magnasque copias coëgerat. Atque his paucis diebus, Aulerci Eburovices Lexoviique, senatu suo interfecto, quod auctores belli esse nolebant, portas clauserunt, seque cum Viridovice conjunxerunt: magnaque præterea multitudo undique ex Gallia perditorum hominum latronumque convenerat, quos spes prædandi studiumque bellandi ab agricultura et quotidiano labore revocabat. Sabinus idoneo omnibus rebus loco castris sese tenebat, quum Viridovix contra eum duorum millium spatio consedisset quotidieque productis copiis pugnandi potestatem faceret; ut jam non solum hostibus in contemptionem Sabinus veniret, sed etiam nostrorum militum vocibus non nihil carperetur: tantamque

défendre leurs villes. Ils se livrèrent donc, corps et biens, à César qui résolut d'en tirer une vengeance éclatante, pour rendre à l'avenir les Barbares plus attentifs à respecter les droits des ambassadeurs. Tout le Sénat fut mis à mort et le reste vendu à l'encan.

IV. Tandis que cela se passait en Venétie, Q. Titurius Sabinus était, avec son corps d'armée, arrivé chez les Unelles. Leur chef, Viridovix, généralissime de toutes les cités rebelles, en avait tiré des troupes nombreuses; et, depuis quelques jours, les Aulerces, Eburovices et les Lexobiens, ayant égorgé leur Sénat parce qu'il ne voulait pas déclarer la guerre, avaient fermé leurs portes et s'étaient joints à Viridovix. Il avait aussi rassemblé de toutes les parties de la Gaule une foule de voleurs et de bandits que l'espoir du pillage et leur humeur belliqueuse détournaient de l'agriculture et de leurs travaux journaliers. Sabinus se tenait dans un camp avantageux de toute manière, tandis que Viridovix, ayant assis le sien à deux milles de-là, déployait chaque jour ses troupes et présentait la bataille, en sorte que non-seulement l'ennemi vint à mépriser Sabinus, mais que ses soldats mêmes ne l'épargnaient pas dans leurs propos : telle fut enfin l'idée qu'il donna de sa timidité, que les Gaulois osaient déjà

opinionem timoris præbuit, ut jam ad vallum castrorum hostes accedere auderent. Id ea caussa faciebat, quod cum tanta multitudine hostium, præsertim eo absente, qui summam imperii teneret, nisi æquo loco, aut opportunitate aliqua data, legato dimicandum non existimabat.

Hac confirmata opinione timoris, idoneum quemdam hominem et callidum delegit Gallum, ex iis quos auxilii caussa secum habebat. Huic magnis præmiis pollicitationibusque persuadet, uti ad hostes transeat et, quid fieri velit, edocet. Qui, ubi pro perfuga ad eos venit, timorem Romanorum proponit: «Quibus angustiis ipse Cæsar a Venetis prematur, docet; neque longius abesse, quin proxima nocte Sabinus clam ex castris exercitum educat et ad Cæsarem, auxilii ferendi caussa, proficiscatur.» Quod ubi auditum est, conclamant omnes, «Occasionem negotii bene gerendi amittendam non esse: ad castra iri oportere.» Multæ res ad hoc consilium Gallos hortabantur; superiorum dierum Sabini cunctatio, perfugæ confirmatio, inopia cibariorum, cui rei parum diligenter ab his erat provisum, spes Venetici belli, et quod fere libenter homines, id quod volunt, credunt. Iis rebus adducti non prius Viridovicem reliquosque duces ex concilio

s'avancer jusqu'à nos lignes. Il en agissait ainsi parce qu'il ne croyait pas qu'éloigné de son général en chef, un Lieutenant dût livrer bataille à un ennemi si nombreux, sans avoir l'avantage du terrain, ou sans que l'occasion fût favorable.

Ayant bien établit l'opinion de sa peur, il choisit, dans les auxiliaires, un certain Gaulois adroit et rusé, qu'il engage, à force de présens et de promesses, à passer à l'ennemi : cet homme, bien instruit de ce qu'il doit faire, arrive chez les Gaulois comme déserteur. Il les entretient aussitôt de la terreur des Romains et leur parle de la position critique de César pressé par les Venètes : « Pas plus tard que la nuit suivante, Sabinus dé» campera sans bruit, pour aller à son secours. » Tous s'écrient, à cette nouvelle, « Qu'on ne doit » pas manquer une si belle occasion, et qu'il » faut, sur le champ, marcher sur le camp. » Plusieurs choses les portaient à cette résolution, la circonspection de Sabinus les jours précédens, le rapport du transfuge, le défaut de vivres dont ils avaient négligé de se pourvoir, l'espoir que leur donnait la guerre de Venétie et le penchant général de l'homme à croire ce qu'il desire. Entraînés par ces motifs, ils ne laissèrent point sortir de l'assemblée Viridovix et les autres chefs qu'ils

mittunt, quam ab his sit concessum, arma uti capiant et ad castra contendant. Qua re concessa, læti, ut explorata victoria, sarmentis virgultisque collectis, quibus fossas Romanorum compleant, ad castra pergunt.

Locus erat castrorum editus et paulatim ab imo acclivis, circiter passus mille. Huc magno cursu contenderunt, ut quam minimum spatii ad se colligendos armandosque Romanis daretur, exanimatique pervenerunt. Sabinus, suos hortatus, cupientibus signum dat. Impeditis hostibus propterea, quæ ferebant, onera, subito duabus portis eruptionem fieri jubet. Factum est opportunitate loci, hostium inscitia ac defatigatione, virtute militum, superiorum pugnarum exercitatione, ut ne unum quidem nostrorum impetum ferrent ac statim terga verterent. Quos impeditos, integris viribus milites nostri consecuti, magnum numerum eorum occiderunt; reliquos equites consectati, paucos, qui ex fuga evaserant, reliquerunt.

Sic uno tempore et de navali pugna Sabinus et de Sabini victoria Cæsar certior factus est; civitatesque omnes se statim Titurio dediderunt. Nam, ut ad bella suscipienda Gallorum alacer ac promptus est animus, sic mol-

n'eussent consenti à ce que l'on prît les armes et que l'on marchât au camp. Aussi joyeux alors que si la victoire avait été certaine, ils rassemblent des branches et des broussailles pour combler les fossés des Romains et marchent à leur camp.

Il occupait environ millepas sur une éminence qui s'abaissait doucement vers la plaine. Voulant donner aux Romains le moins de temps possible pour se reconnaître et pour s'armer, les Barbares y courent à toutes jambes et arrivent hors d'haleine. Sabinus anime ses soldats impatiens de combattre, donne le signal, et fait faire, par deux portes, une brusque sortie sur les ennemis, embarrassés de leurs fardeaux. L'avantage du lieu, l'ineptie et l'épuisement des Gaulois, la valeur de nos troupes, leur expérience acquise dans les combats précédens, tout cela fit que les ennemis ne soutinrent pas même le premier choc et que d'abord ils tournèrent le dos. Embarrassés comme ils étaient, nos soldats, tout frais, les atteignirent et en tuèrent un grand nombre; la cavalerie poursuivit le reste et il ne s'échappa que fort peu de fuyards.

En même temps que Sabinus reçut la nouvelle du combat naval, César apprit la victoire de Sabinus, auquel toutes les cités se rendirent aussitôt. Car, comme, par caractère, le Gaulois est ardent et prêt à courir aux armes, de même son ame est

lis ac minime resistens ad calamitates perferendas mens eorum est.

V. Eodem fere tempore P. Crassus, quum in Aquitaniam pervenisset, quæ pars, ut ante dictum est, et regionum latitudine et multitudine hominum ex tertia parte Galliæ est æstimanda, quum intelligeret in illis locis sibi bellum gerendum, ubi paucis ante annis L. Valerius Præconinus, Legatus, exercitu pulso, interfectus esset; atque unde L. Manilius, Proconsul, impedimentis amissis, profugisset, non mediocrem sibi diligentiam adhibendam intelligebat. Itaque re frumentaria provisa, auxiliis equitatu comparatis, multis præterea viris fortibus Tolosa, Carcasone et Narbonæ, quæ sunt civitates Galliæ Provinciæ finitimæ, ex his regionibus nominatim evocatis, in Sotiatium fines exercitum introduxit.

Cujus adventu cognito, Sotiates, magnis copiis coactis, equitatuque, quo plurimum valebant, in itinere agmen nostrum adorti, primum equestre prælium commiserunt: deinde, equitatu suo pulso atque insequentibus nostris, subito pedestres copias, quas in convalle in insidiis collocaverant, ostenderunt. Hi, nostros disjectos adorti, prælium renovarunt. Pugnatum est diu atque acriter, quum Sotiates, superioribus victoriis freti, in sua vir-

sans vigueur et sans fermeté, pour se roidir contre le malheur.

V. Presque dans le même tems, P. Crassus arriva dans l'Aquitaine, qui, par sa population et son étendue, peut, comme on l'a dit, passer pour le tiers de la Gaule (6). Sachant qu'il allait faire la guerre dans un pays où, peu d'années auparavant, le lieutenant L. Valérius Préconinus avait été tué, dans la déroute de son armée, et d'où s'était enfui le proconsul L. Manilius, avec perte de ses bagages, il sentait qu'il ne devait pas être médiocrement sur ses gardes. Il se pourvut donc de vivres, rassembla des auxiliaires et de la cavalerie, y joignit en outre beaucoup de braves qu'il manda nominativement de Toulouse, de Carcassonne et de Narbonne, villes frontières de notre Province, et fit entrer l'armée sur les terres des Sotiates.

Les ennemis s'étant réunis en force, à la nouvelle de son approche, attaquèrent nos troupes dans leur marche, d'abord avec leur nombreuse cavalerie : la nôtre la repoussa et la poursuivait, quand tout-à-coup leur infanterie, postée en embuscade dans un vallon, se fit voir, chargea nos gens dispersés et rétablit le combat : il fut long et opiniâtre. Animés par leurs anciens succès, les Sotiates croyaient que de leur valeur dépendait le salut de toute l'Aquitaine, et nos troupes vou-

tute totius Aquitaniæ salutem positam putarent; nostri autem, quid sine Imperatore et sine reliquis legionibus, adolescentulo duce, efficere possent, perspici cuperent: tandem tamen confecti vulneribus hostes terga vertere. Quorum magno numero interfecto, Crassus ex itinere oppidum Sotiatum oppugnare cœpit: quibus fortiter resistentibus, vineas turresque egit. Illi, alias eruptione tentata, alias cuniculis ad aggerem vineasque actis, (cujus rei sunt longe peritissimi Aquitani, propterea quod multis locis apud eos ærariæ (structuræ sunt,) ubi diligentia nostrorum nihil his rebus profici intellexerunt, legatos ad Crassum mittunt, seque in deditionem ut recipiat, petunt. Qua re impetrata, arma tradere jussi, faciunt.

Atque in ea re omnium nostrorum intentis animis, alia ex parte oppidi Adcantuannus, qui summam imperii tenebat, cum DC devotis, quos illi Soldurios appellant, (quorum hæc est conditio, ut omnibus in vita commodis una cum his fruantur, quorum se amicitiæ dediderint: si quid iis per vim accidat, aut eumdem casum una ferant, aut sibi mortem consciscant: neque adhuc hominum memoria repertus est quisquam, qui, eo interfecto, cujus se amicitiæ devovissent, mori recusaret.) Cum iis Adcantuannus eruptionem facere co-

laient montrer ce qu'elle pouvaient faire, loin du général et des autres légions, sous un chef encore dans l'adolescence. Enfin cependant les ennemis, couverts de blessures, tournèrent le dos; on en fit un grand carnage. Crassus tenta d'enlever leur ville d'emblée; mais trouvant une forte résistance, il eut recours aux mantelets et aux tours. L'ennemi se défendit, soit par des sorties, soit en minant sous les galeries et la terrasse, travail qu'entendent parfaitement les Aquitains, parce qu'ils ont beaucoup de mines de cuivre : mais, voyant que notre activité rendait leurs efforts inutiles, ils députèrent à Crassus pour demander d'être reçus à composition. Il y consentit, en leur ordonnant de livrer leurs armes; ce qu'ils firent.

Tandis que toute notre attention était d'un côté, leur général, Adcantuannus avait réuni d'un autre six cents de ces affidés qu'ils appellent *Soldures*. (7) Leur sort est de partager tous les agrémens de la vie avec l'homme au service duquel ils se consacrent : s'il périt, ils périssent avec lui, ou se tuent eux-mêmes et, de temps immémorial, il ne s'en est pas trouvé un qui, voyant tomber celui à qui il s'était devoué, pensât à lui survivre. Ce fut avec eux qu'Adcantuannus essaya de forcer un endroit de nos lignes; mais, au cri qui en partit, les troupes ayant couru aux armes, il

natus, clamore ab ea parte munitionis sublato, quum ad arma milites concurrissent vehementerque ibi pugnatum esset, repulsus in oppidum est: uti tamen eadem deditionis conditione uteretur, a Crasso impetravit.

Armis obsidibusque acceptis, Crassus in fines Vocatium et Tarusatium profectus est. Tum vero Barbari commoti, quod oppidum, et natura loci et manu munitum, paucis diebus quibus eo ventum erat, expugnatum cognoverant, legatos quoquo versus dimittere, conjurare, obsides inter se dare, copias parare, cœperunt. Mittuntur etiam ad eas civitates legati, quæ sunt citerioris Hispaniæ, finitimæ Aquitaniæ: inde auxilia ducesque accersuntur. Quorum adventu, magna cum auctoritate et magna cum hominum multitudine bellum gerere conantur. Duces vero ii deliguntur, qui una cum Q. Sertorio omnes annos fuerant, summamque scientiam rei militaris habere existimabantur. Ii consuetudine populi Romani loca capere, castra munire, commeatibus nostros intercludere instituunt. Quod ubi Crassus animadvertit, suas copias propter exiguitatem non facile diduci; hostem et vagari et vias obsidere et castris satis præsidii relinquere; ob eam caussam minus commode frumentum commeatumque sibi supportari; in dies hos-

fut rejetté dans la ville, après un rude combat. Crassus lui accorda cependant encore les mêmes conditions.

Ayant reçu les armes et les ôtages, Crassus partit pour le pays des Vocates et des Tarusates. Les Barbares, étonnés d'apprendre qu'en quelques jours de siège, il avait pris une ville forte par l'art et par son assiette, députent de tous côtés, se liguent : se donnent entr'eux des ôtages, s'occupent de lever des troupes; ils envoient même vers les cités de l'Espagne citérieure, limitrophes de l'Aquitaine et en tirent des secours et des officiers. A leur arrivée, ils se mettent en devoir de pousser vigoureusement la guerre, avec une armée nombreuse, et se nomment des généraux, qui avaient fait plusieurs campagnes sous Q. Sertorius et qui passaient pour consommés dans l'art militaire. Ceux-ci choisissent des positions, à la manière des Romains, fortifient leur camp et se proposent de nous couper les vivres. Voyant qu'il ne pouvait guère s'étendre, vu le petit nombre de ses troupes, que l'ennemi se renforçait chaque jour, que déjà, sans dégarnir son camp, il assiégeait les chemins et tenait la campagne, ce qui gênait beaucoup nos convois, Crassus crut urgent de livrer bataille : il exposa la chose au conseil, et

tium numerum augeri; non cunctandum existimavit, quin pugna decertaret. Hac re ad concilium delata, ubi omnes idem sentire intellexit, posterum diem pugnæ constituit.

Prima luce productis omnibus copiis, duplici acie instituta, auxiliis in mediam aciem conjectis, quid hostes consilii caperent, expectabat. Illi, etsi propter multitudinem et veterem belli gloriam paucitatemque nostrorum, se tuto dimicaturos existimabant, tamen tutius esse arbitrabantur, obsessis viis, commeatu intercluso, sine ullo vulnere victoria potiri: et, si propter inopiam rei frumentariæ Romani sese recipere cœpissent, impeditos agmine et sub sarcinis, inferiores animo, adoriri cogitabant. Hoc consilio probato ab ducibus, productis Romanorum copiis, sese castris tenebant. Hac re perspecta, Crassus, quum sua cunctatione atque opinione timidiores hostes nostros milites alacriores ad pugnandum effecissent, atque omnium voces audierentur, « Expectari diutius non oportere, quin ad castra iretur, » cohortatus suos, omnibus cupientibus, ad hostium castra contendit.

Ibi, quum alii fossas complerent, alii, multis telis conjectis, defensores vallo munitionibusque depellerent, auxiliaresque, quibus ad

le trouvant tout entier de son avis, il fixa le combat au lendemain.

Ayant fait, au point du jour, sortir toutes ses troupes, qu'il forma sur deux lignes avec les auxiliaires au centre, il attendait quel parti prendraient les ennemis. Quoique, à raison de leur nombre, de leurs anciens exploits et du peu que nous étions, ils se crussent certains du succès, ils jugeaient plus sûr néanmoins de fermer les passages, de nous couper les vivres et d'obtenir la victoire sans coup férir. Si, par le manque de provisions, nous songions à la retraite, ils pensaient à nous attaquer en marche, le sac sur le dos, embarrassés de nos bagages et découragés. Les chefs, goûtant cette idée, se tinrent dans leur camp et nous laissèrent en bataille : mais ce plan de temporisation ayant refroidi les Barbares et redoublé l'ardeur de nos soldats, qui s'écriaient tous « Qu'il fallait marcher au camp sans tarder » davantage, » Crassus les harangue et, cédant au vœu général, les conduit à l'ennemi.

Tandis que les uns comblent le fossé, que les autres, par une grêle de traits chassent l'ennemi de ses terrasses, et que les auxiliaires, sur lesquels

pugnam non multum Crassus confidebat, lapidibus telisque subministrandis et ad aggerem cespitibus comportandis, speciem atque opinionem pugnantium præberent, quum item ab hostibus constanter ac non timide pugnaretur telaque ex loquo superiore missa non frustra acciderent; equites, circuitis hostium castris, Crasso renunciaverunt, non eadem esse diligentia ab Decumana porta castra munita, facilemque aditum habere.

Crassus, equitum præfectos cohortatus, ut magnis præmiis pollicitationibusque suos excitarent, quid fieri velit, ostendit. Illi, ut erat imperatum, eductis quatuor cohortibus, quæ præsidio castris relictæ, intritæ ab labore erant, et longiore itinere circumductis, ne ex hostium castris conspici possent, omnium oculis mentibusque ad pugnam intentis, celeriter ad eas, quas diximus, munitiones, pervenerunt, atque his prorutis, prius in hostium castris constiterunt quam plane ab his videri, aut, quid rei gereretur, cognosci posset. Tum vero, clamore ab ea parte audito, nostri, redintegratis viribus, quod plerumque in spe victoriæ accidere consuevit, acrius impugnare cœperunt. Hostes undique circumventi, desperatis omnibus rebus, se per munitiones dejicere et fuga salutem petere contenderunt. Quos equitatus

Crassus ne comptait pas beaucoup pour l'action, portent des pierres, des traits, du gazon et semblent faire partie des combattans; tandis que, de son côté, l'ennemi se présente vaillamment et de pied ferme sur son rempart d'où ses traits ne tombent pas en vain, la cavalerie, ayant fait le tour du camp des Barbares, vient dire à Crassus qu'il n'est pas retranché par-tout avec le même soin, et qu'il est de facile accès vers la porte Decumane.

Crassus engage les Préfets à n'épargner ni récompenses ni promesses pour animer leurs cavaliers, et leur donne ses instructions. Ils prennent, par son ordre, quatre cohortes fraîches, laissées à la garde du camp, les conduisent par des détours, afin que l'ennemi ne puisse les appercevoir, et tandis que le combat occupe tous les yeux et tous les esprits, ils se hâtent d'arriver à l'endroit des lignes dont on a parlé, y font brèche et se trouvent dans le camp, avant que l'ennemi puisse bien voir ou connaître ce qui se passe. Les cris poussés de ce côté, donnant aux nôtres une force nouvelle, effet ordinaire de l'espoir de la victoire, ils attaquent avec plus d'ardeur. Les ennemis enveloppés et voyant tout désespéré, s'élancent hors des retranchemens et cherchent leur salut dans la fuite. De cinquante mille Aquitains ou Cantabres que l'on savait s'être réunis, à peine en échappa-t-il

apertissimis campis consectatus, ex millium quinquaginta numero, quæ ex Aquitania Cantabrisque venisse constabat, vix quarta parte relicta, multa nocte se in castra recipit.

Hac audita pugna, maxima pars Aquitaniæ sese Crasso dedidit, obsidesque ultro misit: quo in numero fuerunt Tarbelli, Bigerriones, Preciani, Vocates, Tarusates, Elusates, Garites, Ausci, Garumni, Sibutzates, Cocosatesque: paucæ ultimæ nationes, anni tempore confisæ, quod hiems suberat, id facere neglexerunt.

VI. Eodem fere tempore Cæsar, etsi prope exacta jam æstas erat, tamen, quod, omni Gallia pacata, Morini Menapiique supererant, qui in armis essent neque ad eum unquam legatos de pace misissent, arbitratus id bellum celeriter confici posse, eo exercitum adduxit: qui longe alia ratione, ac reliqui Galli, bellum gerere instituerunt. Nam quod intelligebant, maximas nationes, quæ prælio contendissent, pulsas superatasque esse, continentesque sylvas ac paludes habebant, eo se suaque omnia contulerunt. Ad quarum initium silvarum quum pervenisset Cæsar castraque munire instituisset, neque hostis interim visus esset, dispersis in opere nostris, subito ex omnibus par-

un quart à la cavalerie, qui les poursuivit dans une plaine très-découverte et qui ne revint au camp que fort avant dans la nuit.

Au bruit de cette victoire, la plus grande partie de l'Aquitaine se soumit et envoya d'elle-même des ôtages à Crassus. Parmi ces peuples on compta les Vocates, les Tarusates, les Tarbelliens, les Bigerrions, les Préciens, les Elusates, les Garites, les Ausciens, les Garumniens, les Sibutzates et les Cocosates : quelques peuples plus reculés négligèrent de les imiter, vu la saison et l'approche de l'hiver.

V. Dans le même temps à-peu-près, quoique l'été fût presque fini, comme toute la Gaule étant soumise, les Morins et les Ménapiens, qui n'avaient jamais envoyé de députés à César, restaient cependant en armes ; il marcha contre eux avec son armée, comptant terminer en peu de temps cette guerre. Mais ils adoptèrent un plan bien différent de celui des autres Gaulois : car, sachant que les peuples les plus puissans, qui s'étaient mesurés avec nous, avaient été défaits et vaincus, ils se retirèrent, avec tous leurs effets, dans leurs forêts entre-coupées de marais. Arrivé au commencement des bois, sans avoir vu les ennemis, César avait ordonné de se retrancher, quand ils s'élancent tout-à-coup de t outes les parties de la forêt,

tibus silvæ evolaverunt et in nostros impetum fecerunt. Nostri celeriter arma ceperunt eosque in silvas repulerunt et, compluribus interfectis, longius impeditioribus locis secuti, paucos ex suis deperdiderunt.

Reliquis deinceps diebus Cæsar silvas cædere instituit et, ne quis inermibus imprudentibusque militibus ab latere impetus fieri posset, omnem eam materiam, quæ erat cæsa, conversam ad hostem collocabat et pro vallo ad utrumque latus exstruebat. Incredibili celeritate magno spatio paucis diebus confecto, qnum jam pecus atque extrema impedimenta ab nostris tenerentur, ipsi densiores silvas peterent, ejusmodi tempestates sunt onsecutæ, uti opus necessario intermitteretur et, continuatione imbrium, diutius sub pellibus milites contineri non possent. Itaque, vastatis omnibus eorum agris, vicis ædificiisque incensis, Cæsar exercitum reduxit, et in Aulercis Lexoviisque, reliquis item civitatibus, quæ proxime bellum fecerant, in hibernis collocavit.

et tombent sur nos soldats dispersés pour le travail. Ceux-ci prennent promptement les armes, les rejettent dans le bois et en tuent beaucoup; mais les ayant suivis dans des lieux trop fourrés, ils perdirent quelques hommes.

Dès-lors, pendant le reste de la campagne, César s'occupa de faire abattre les bois et, pour prévenir toute attaque en flanc contre nos soldats, qu'on pourrait surprendre désarmés, l'on entassa tous les arbres coupés, la cime tournée vers l'ennemi; ce qui des deux côtés servait de retranchement. En peu de jours, on avait rasé un grand espace avec une incroyable rapidité : nous avions déjà pris du bétail et les derniers bagages, et l'ennemi gagnait des bois plus épais, lorsqu'il survint des orages si violens qu'on fut forcé d'interrompre le travail et les pluies continuelles ne permirent pas de tenir plus long-temps le soldat sous la tente (9). Après avoir donc ravagé tout le pays et brûlé les bourgs et les habitations, César ramena l'armée en quartiers d'hiver chez les Aulerces, les Lexobiens et les autres peuples avec lesquels on venait d'être en guerre.

NOTES DU LIVRE III.

(1) Le Latin porte *Gæsa ;* c'était une arme de jet très-pesante qui donna son nom aux *Gésates*, espèce de milice mercenaire, qui, dit-on, habitait sur les bords du Rhône. Cette assertion me paraît dénuée de preuves ; car pour leur trouver un emplacement, il faudrait déplacer quelqu'un des peuples très-puissans qui occupaient le pays, tels que les Allobroges, les Eduens, les Arvernes ou leurs cliens. Il est probable qu'on a pris pour le domicile d'une milice constamment existante, le lieu de rassemblement des bandes inquiètes qui, dans une contrée aussi belliqueuse que la Gaule, étaient toujours prêtes à vendre leur sang et leurs services.

La plus fameuse expédition des Gésates est de l'an 226 avant J. C. Appellés par les Boïens et les Insubriens, ligués contre les Romains ils passèrent les Alpes en foule et descendirent dans les plaines de la Cisalpine, sous les ordres d'Anaroëste et de Congolitanus. La terreur se répandit à Rome : on mit sur pied plus de troupes qu'on n'en avait levé pour aucune autre guerre : on consulta les livres Sybillins : enfin, pour se rendre les Dieux favorables, on enterra vifs, dans une place publique, un Gaulois et une Gauloise.

L'année suivante, les Gésates, s'avancèrent jusqu'à Clusium à trois jours de marche de Rome, remportèrent d'abord un assez grand avantage et se retiraient chargés de butin. Le consul Emilius, ayant recueilli les débris de l'armée battue, les suivait, se contentant de les harceler

et n'osant les attaquer, quand ils furent rencontrés par le consul Attilius, qui revenait de Sardaigne, et qui leur barra le passage. Il fut tué dans le premier choc, et quoiqu'attaqués en tête et en queue, les Gésates auraient pu disputer la victoire, si, se dépouillant de leurs vêtemens par une folle ostentation de bravoure, ils ne s'étaient jettés presque nus dans la mêlée. Quarante mille y périrent; dix mille furent pris avec Congolitanus; Anaroëste se donna la mort : mais la victoire coûta fort cher aux Romains.

(2) On appelle *grève* un terrain que couvre le flux de la mer et que découvre le reflux.

(3) Ce fut un de ceux qui conspirèrent contre César.

(4) Ce sont les poutres qui tiennent écartées les courbes d'un vaisseau.

(5) Avant l'invention de la poudre à canon, il n'y avait que deux manières de combattre sur mer : ou l'on abordait le vaisseau ennemi, ou l'on essayait de le couler bas en le heurtant en flanc avec un éperon ou bec d'airain, *rostrum*, adapté à la proue des bâtimens de guerre seulement.

(6) Un simple coup-d'œil sur une carte, comparée aux bornes que César donne à l'Aquitaine dans son premier livre, montre combien il s'en fallait que l'Aquitaine fît le tiers de la Gaule.

(7) De ce mot ou de sa racine sont probablement venus ceux de *solde* et de *soldat*.

(8) D'Anville croit qu'il faut lire *Vasates*.

(9) Le Latin porte, *sub pellibus*, parce que les tentes des Romains étaient de peaux.

AFFAIRES DE ROME.

La méfiance commença, dans le cours de cette année, à se glisser entre les Triumvirs : Pompée avait conçu de la jalousie contre César, dont les succès commençaient à lui rendre la gloire importune ; César le voyait à regret se rapprocher du Sénat, où il avait un partisan accrédité dans Cicéron, qui censurait hautement les actes du consulat de César et voulait même faire rapporter sa loi, sur la distribution des terres de la Campanie. Sans les soins constans de Julia, une rupture eût peut-être éclaté dès lors entre le beau-père et le gendre. Un autre motif cependant les retenait encore : s'ils se divisaient, pour qui se déclarerait Crassus ? Car, si Pompée pouvait beaucoup dans le Sénat par Cicéron, César avait laissé dans l'esprit du

Peuple des souvenirs difficiles à effacer, et Crassus ferait probablement pencher la balance. D'ailleurs ils avaient en ce moment chacun leurs vues qui exigeaient le concours de leurs moyens respectifs.

César, après avoir eu une entrevue à Ravenne avec Crassus, vint passer une partie de l'hiver à Lucques. On avait à Rome une telle idée de son crédit, que, malgré son absence, on croyait impossible de parvenir aux grands emplois sans son aveu; aussi l'on prétend qu'il se rendit près de lui tant de personnages consulaires et de Préteurs, que Lucques vit à la fois jusqu'à cent vingts Licteurs dans son enceinte. Pompée lui-même l'y vint trouver. Ils voulaient, Crassus et lui, obtenir ensemble le consulat pour l'année suivante, et César promit de les seconder de toute son influence, parce qu'ils s'engagèrent de leur côté à lui faire proroger son commandement pour cinq autres années. Cette entrevue en favorisant son ambition lui avait procuré un autre avantage, celui d'écarter

Domitius Ahenobarbus, qui, briguant hautement le consulat, où le portaient Caton et le parti des Grands, s'était vanté de faire étant Consul, ce qu'il n'avait pu faire étant Préteur, c'est-à-dire, d'enlever à César son commandement et ses légions. Suétone dit même que ce fut ce propos qui fit agir César.

Domitius néanmoins s'annonça pour candidat : mais, comme il sortait de sa maison avec Caton qui devait le présenter au Peuple, une troupe de furieux les assaillit. Caton fut blessé au bras et Domitius n'échappa qu'avec peine à la mort. Le Sénat s'étant réuni sur la nouvelle de cette violence, un Tribun protesta contre tous les décrets qu'il pourrait rendre. Les Comices furent dissous et la populace armée vint assiéger le temple où s'était assemblé le Sénat. Ce mouvement ne fut appaisé que difficilement et César put prévoir dès lors que le moment approchait où l'intérêt général exigerait qu'une main vigoureuse se saisît du timon de l'état, et contînt à la fois le Peu-

ple et le Sénat, dont les prétentions, réciproquement exagérées, devenaient chaque jour plus inconciliables et n'étaient soutenues de part et d'autre que par les procédés les plus violens et les plus destructifs de l'ordre et de la sureté publique.

Les Comices, suspendus par l'opposition d'un Tribun, ne se tinrent qu'après l'année révolue; il y eut donc un *interrègne* : le Sénat prit le deuil : enfin on obtint de Pompée et de Crassus de déclarer leurs intentions, ce qu'ils avaient jusqu'alors évité de faire. Ils furent élus sans contradiction, tous les autres candidats s'étant retirés, dès qu'ils parurent avec la robe blanche (1).

(1) C'est de cette couleur, affectée à ceux qui prétendaient aux dignités, qu'ils prirent le nom de candidats.



LIBER IV.

COMPENDIUM.

I. Usipetes et Tenchtheri Rhenum transeunt. Suevorum mores. II. Cæsar venit ad exercitum. Contendit ad Germanos qui ad eum legatos mittunt. Cæsaris responsa. De Mosa et Rheno. III. Cæsar iter continuat. Hujus equitatus fusus. Adoritur ex improviso Germanos et penitus profligat. IV. Caussæ Rheni transeundi. Pons struitur. Cæsar devenit in Germaniam; hinc in Galliam redit. V. Ejus in Britanniam proficiscendi consilium. Navem conscendit. Appellitur non sine prælio. Fusi Britanni dant obsides. VI. Classis Romana, plenæ Lunæ die, nec opinanter ab æstu afflicta. Defectio Britannorum. Pabulatores aggrediuntur. Pugna ex essedis. Fugantur Britanni. Redit Cæsar in Galliam. VII. Morinorum perfidia. Pœnas dant. Hiberna. Supplicatio Romæ.

I. Ea, quæ secuta est, hieme, qui fuit annus Cn. Pompeio, M. Crasso Coss, Usipetes Germani et item Tenchtheri, magna cum multitudine hominum flumen Rhenum transierunt, non longe a mari, quo Rhenus influit. Caussa transeundi fuit, quod ab Suevis complures an-

LIVRE IV.

SOMMAIRE.

I. Les Usipètes et les Tenchthères passent le Rhin. Mœurs des Suèves. II. César arrive à l'armée. Il marche contre les Germains. Ils lui envoient des députés. Sa réponse. De la Meuse et du Rhin. III. César continue sa marche. Déroute de sa cavalerie. Il surprend les ennemis dans leur camp et les défait complettement. IV. Ses motifs pour passer le Rhin. Construction d'un pont. César entre en Germanie et revient dans la Gaule. V. Il songe à passer dans la Bretagne. Il s'embarque. Combat au débarquement. Les Bretons sont repoussés et donnent des ôtages. VI. La flotte de César est surprise par la marée de la pleine Lune et fracassée. Soulèvement des Bretons. Ils attaquent les fourrageurs. Leurs charriots de guerre. Défaite des Bretons. César se rembarque. VII. Perfidie des Morins. Ils sont punis. Quartiers d'hiver. Supplications de Rome.

1. L'HIVER suivant, sous le consulat de Cn. Pompéïus et de M. Crassus, deux peuples Germains, les Usipètes et les Tenchthères passèrent en très-grand nombre le Rhin, non loin de la mer où il se jette, parce que les Suèves, qui les harcelaient depuis plusieurs années, leur faisaient une

nos exagitati, bello premebantur, et agricultura prohibebantur.

Suevorum gens est longe maxima et bellicosissima Germanorum omnium. Ii centum pagos habere dicuntur, ex quibus quotannis singula millia armatorum, bellandi caussa, suis ex finibus educunt. Reliqui domi manent: pro se atque illis colunt. Hi rursus invicem anno post in armis sunt: illi domi remanent. Sic neque agricultura neque ratio atque usus belli intermittitur. Sed privati ac separati agri apud eos nihil est; neque longius anno remanere uno in loco incolendi caussa licet. Neque multum frumento, sed maximam partem lacte atque pecore vivunt multumque sunt in venationibus: quæ res et cibi genere et quotidiana exercitatione et libertate vitæ (quod a pueris nullo officio aut disciplina assuefacti nihil omnino contra voluntatem faciant) et vires alit et immani corporum magnitudine homines efficit. Atque in eam se consuetudinem adduxerunt, ut, locis frigidissimis, neque vestitus, præter pelles, habeant quidquam, quarum propter exiguitatem magna est corporis pars aperta, et laventur in fluminibus.

Mercatoribus est ad eos aditus magis eo, ut, quæ bello ceperint, quibus vendant, habeant, quam quo ullam rem ad se importari deside-

plus rude guerre et les empêchaient de cultiver leurs terres.

Les Suèves (1) sont, sans contredit, les plus puissans et les plus belliqueux des Germains. Ils ont, dit-on, cent cantons qui, chaque année, fournissent chacun mille combattans pour faire la guerre au dehors. Les autres restent dans le pays, cultivent les terres pour toute la nation et portent à leur tour les armes l'année suivante, que les premiers passent chez eux. Ainsi l'agriculture s'accorde avec la pratique habituelle de la guerre. Au reste, il n'y a chez les Suèves ni propriété, ni division de champs, et il n'est point permis de cultiver un terrain deux ans de suite. Ils mangent peu de blé, mais principalement de la viande et du lait et s'adonnent beaucoup à la chasse. Le genre de leur nourriture, un exercice journalier et leur indépendance, (car, affranchis dès l'enfance de tout devoir, de toute subordination, ils ne font absolument que ce qui leur plaît) tout cela développe leur force et leur donne une énorme stature. Malgré la rigueur du climat, ils ont l'habitude de se baigner dans les fleuves et de n'avoir pour vêtement que des peaux si étroites, qu'une grande partie du corps reste à découvert.

Ils reçoivent les marchands, plutôt pour trouver à qui vendre leur butin, qu'en vue de se procurer quelque chose du dehors. Les chevaux même,

rent. Quin etiam jumentis quibus maxime Gallia delectatur quæque impenso parant pretio, Germani importatitiis non utuntur; sed, quæ sunt apud eos nata, prava atque deformia, hæc quotidiana exercitatione, summi ut sint laboris, efficiunt. Equestribus præliis sæpe ex equis desiliunt ac pedibus præliantur, equosque eodem remanere vestigio assuefaciunt, ad quos se celeriter, quum usus poscit, recipiunt : neque eorum moribus turpius quidquam, aut inertius habetur, quam ephippiis uti. Itaque ad quemvis numerum ephippiatorum equitum, quamvis pauci, adire audent. Vinum ad se omnino importari non sinunt, quod ea re ad laborem ferendum remollescere homines atque effeminari arbitrantur.

Publice maximam putant esse laudem, quam latissime a suis finibus vacare agros : hac re significari, magnum numerum civitatum suam vim sustinere non potuisse. Itaque una ex parte a Suevis circiter millia passuum DC agri vacare dicuntur. Ad alteram partem succedunt Ubii, quorum fuit civitas ampla atque florens, ut est captus Germanorum, et paulo, quam qui sunt ejusdem generis, etiam humaniores, propterea quod Rhenum attingunt multique ad eos mercatores ventitant et ipsi

que les Gaulois aiment de passion et payent fort cher, les Suèves n'en tirent point de l'étranger : ils se servent de ceux du pays, tout chétifs et difformes qu'ils sont, et les forment aux plus grandes fatigues, par un exercice continuel. Dans les rencontres de cavalerie, ils sautent souvent à terre pour combattre à pied : ils ont accoutumé leurs chevaux à ne pas bouger de la place et les reprennent lestement au besoin. Rien, dans leurs mœurs, n'est honteux et ne sent la mollesse comme de se servir de selles (2); aussi une poignée d'entre eux ose-t-elle affronter un ennemi très-nombreux, s'il en fait usage. Ils ne tolèrent point du tout l'importation du vin, persuadé qu'il amollit, énerve et rend peu propre à la fatigue.

Ils regardent comme une très-grande gloire pour la nation de n'avoir autour d'elle que des déserts; c'est la preuve que plusieurs peuples n'ont pu résister à leurs attaques : aussi dit-on que, d'un côté de leur pays, un espace de six cents milles reste inhabité. Du côté opposé sont les Ubiens, cité jadis illustre et florissante autant que peut l'être une cité de Germains. Quoique sortis de la même tige, ils sont plus civilisés que les autres, parce que, bordant le Rhin, ils sont fréquemment visités par les marchands et que le voisinage des Gaulois leur en a fait goûter les mœurs. Les Suèves s'étaient souvent mesurés avec eux et, quoiqu'ils n'eussent pu les

propter propinquitatem Gallicis sunt moribus assuefacti. Hos quum Suevi, multis sæpe bellis experti, propter amplitudinem gravitatemque civitatis, finibus expellere non potuissent, tamen vectigales sibi fecerunt ac multo humiliores infirmioresque reddiderunt.

In eadem caussa fuerunt Usipetes et Tenchtheri, quos supra diximus, qui complures annos Suevorum vim substinuerunt; ad extremum tamen, agris expulsi et multis locis Germaniæ triennium vagati, ad Rhenum pervenerunt : quas regiones Menapii incolebant et ad utramque ripam fluminis agros, ædificia vicosque habebant; sed tantæ multitudinis adventu perterriti, ex his ædificiis quæ trans flumen habuerant, demigraverunt et, cis Rhenum dispositis præsidiis, Germanos transire prohibebant. Illi, omnia experti, quum neque vi contendere propter inopiam navium, neque clam transire propter custodias Menapiorum possent, reverti se in suas sedes regionesque simulaverunt et, tridui viam progressi, rursus reverterunt atque, omni hoc itinere una nocte equitatu confecto, inscios inopinantesque Menapios oppresserunt, qui, de Germanorum discessu per exploratores certiores facti, fine metu trans Rhenum in suos vicos remigraverant. His interfectis navibusque

expulser de leur territoire, à cause de l'étendue et des forces de la cité, ils les avaient pourtant affaiblis, humiliés et rendus tributaires.

Les Usipètes et les Tenchthères dont nous avons parlé, furent de même en butte et résistèrent plusieurs années aux Suèves, qui les chassèrent enfin de leur pays. Après avoir erré çà et là dans la Germanie, ils arrivèrent sur le Rhin, chez les Ménapiens qui avaient, sur les deux rives, des terres, des maisons et des bourgs. Effrayés à l'approche d'une si grande multitude, ils désertèrent leurs habitations d'au-delà du Rhin et, postés en-deçà, empêchèrent les Germains de le passer. Ayant mis pour cela tout en œuvre et voyant qu'ils ne pouvaient réussir ni par la force, vu qu'ils étaient sans vaisseaux, ni par la surprise, attendu la vigilance des Ménapiens, les Germains feignirent de retourner chez eux, revinrent sur leurs pas après trois jours de marche, et, leurs cavalerie ayant fait dans une nuit le chemin de ces trois jours, ils tombèrent à l'improviste sur les Ménapiens, qui, informés de leur départ par des espions, étaient revenus en sécurité dans leurs bourgades au-delà du Rhin. Les Germains les égorgèrent, prirent leurs bateaux, passèrent le

eorum occupatis, priusquam ea pars Menapiorum, quæ citra Rhenum quieta in suis sedibus erat, certior fieret, flumen transierunt atque, omnibus eorum ædificiis occupatis, reliquam partem hiemis se eorum copiis aluerunt.

His de rebus Cæsar certior factus et infirmitatem Gallorum veritus quod sunt in consiliis capiendis mobiles et novis plerumque rebus student, nihil his committendum existimavit. Est autem hoc Gallicæ consuetudinis, ut et viatores, etiam invitos, consistere cogant et, quod quisque eorum de quaque re audierit, aut cognoverit, quærant et mercatores in oppidis vulgus circumsistat, quibus ex regionibus veniant, quasque res ibi cognoverint, pronunciare cogant. His rumoribus atque auditionibus permoti, de summis sæpe rebus consilia ineunt : quorum eos e vestigio pœnitere necesse est, quum incertis rumoribus serviant et plerique ad voluntatem eorum ficta respondeant.

Qua consuetudine cognita, Cæsar, ne graviori bello occurreret, maturius, quam consuerat, ad exercitum proficiscitur. Eo cum venisset, ea, quæ fore suspicatus erat, facta cognovit, missas legationes a nonnullis civitatibus ad Germanos invitatosque eos, uti ab Rhe-

fleuve avant que les Ménapiens d'en-deçà fussent avertis et, s'emparant de leurs habitations, y vécurent de leurs provisions le reste de l'hiver.

II. Instruit de cet événement et craignant le caractère facile des Gaulois, qui, en général, aiment le changement et se déterminent légèrement, César ne crut pas devoir compter sur eux. Car ils ont l'habitude d'arrêter, bon gré malgré, les voyageurs, pour s'informer de ce qu'ils ont vu ou ouï dire, et le peuple des villes entoure les marchands et les oblige à lui conter d'où ils viennent et ce qu'ils y ont appris. Souvent, d'après ces bruits et ces rapports, ils tranchent sur les affaires les plus importantes : aussi ne peuvent-ils tarder à se repentir de s'être fiés à de vagues ouï-dire, que le plus souvent on assortit à leur fantaisie.

Afin de prévenir une guerre plus sérieuse, César, qui les connaissait bien, partit pour l'armée plus tôt que de coutume. En y arrivant, il apprit que ses soupçons s'étaient réalisés ; plusieurs cités avaient député aux Germains pour les inviter à quitter les bords du Rhin : « On leur tiendrait

no discederent; omniaque quæ postulassent, ab se fore parata. Qua spe adducti Germani latius jam vagabantur et in fines Eburonum et Condrusorum, qui sunt Trevirorum clientes, pervenerant. Principibus Galliæ evocatis, Cæsar, ea, quæ cognoverat, dissimulanda sibi existimavit, eorumque animis permulsis et confirmatis equitatuque imperato, bellum cum Germanis gerere constituit.

Re frumentaria comparata equitibusque delectis, iter in ea loca facere cœpit, quibus in locis Germanos esse audiebat. A quibus quum paucorum dierum iter abesset, legati ab iis venerunt, quorum hæc fuit oratio : «Germanos neque priores populo Romano bellum inferre, neque tamen recusare, si lacessantur, quin armis contendant; quod Germanorum consuetudo hæc sit a majoribus tradita, quicumque bellum inferant, resistere, neque deprecari : hæc tamen dicere, venisse invitos, ejectos domo. Si suam gratiam Romani velint, posse eis utiles esse amicos : vel sibi agros attribuant, vel patiantur eos tenere, quos armis possederint. Sese unis Suevis concedere, quibus ne Dii quidem immortales pares esse possint; reliquum quidem in terris esse neminem, quem non superare possint.»

» prêt tout ce qu'ils demanderaient. » Attirés par cet espoir, les Germains étendaient leurs courses et déjà s'étaient avancés jusques chez les Eburons et les Condruses, cliens des Tréviriens. César convoqua les principaux de la Gaule et, croyant devoir dissimuler ce qu'il savait, il les caressa, les raffermit dans le devoir et, leur ayant demandé de la cavalerie, résolut de faire la guerre aux Germains.

Ayant rassemblé des vivres et fait un choix de cavalerie, il se dirigea vers les lieux où ils devaient être; il n'en était plus qu'à quelques journées, lorsqu'il en reçut des envoyés qui lui dirent: « Que les Germains n'attaquaient pas les Romains; » cependant, si on les inquiétait, ils ne refuse» raient pas la bataille. Ils tenaient de leurs aïeux » la coutume de faire face à un ennemi, quel » qu'il fût, et non celle de conjurer l'orage par » des prières : qu'il observât pourtant que, chassés » de leur pays, ils étaient venus malgré eux dans » la Gaule. Les Romains, s'ils le voulaient, au» raient en eux d'utiles amis : que César leur as» signât des terres, ou les laissât en possession » de ce qu'ils avaient conquis. Ils ne le cédaient » qu'aux Suèves auxquels les Dieux immortels ne » pourraient eux-mêmes tenir tête, et, dans tout » l'univers, il n'était aucun autre peuple qu'ils » ne pussent vaincre. »

Ad hæc Cæsar, quæ visum est, respondit; sed exitus fuit orationis : «Sibi nullam cum his amicitiam esse posse, si in Gallia remanerent. Neque verum esse, qui suos in fines tueri non potuerint, alienos occupare : neque ullos in Gallia vacare agros, qui dari, tantæ præsertim multitudini, sine injuria possint. Sed licere, si velint, in Ubiorum finibus considere, quorum sint legati apud se et de Suevorum injuriis querantur et a se auxilium petant : hoc se ab Ubiis impetraturum.»

Legati hæc se ad suos relaturos dixerunt et, re deliberata, post diem tertium ad Cæsarem reversuros : interea ne propius se castra moveret, petierunt. Ne id quidem Cæsar ab se impetrari posse dixit : cognoverat enim magnam partem equitatus ab iis aliquot diebus ante prædandi frumentandique caussa ad Ambivaritos trans Mosam missam. Hos expectari equites, atque ejus rei caussa moram interponi arbitrabatur.

Mosa profluit ex monte Vogeso, qui est in finibus Lingonum, et, parte quadam Rheni recepta, quæ appellatur Vahalis, insulam efficit Batavorum, neque longius ab eo millibus passuum LXXX in Oceanum transit. Rhenus au-

César répondit ce qu'il jugea convenable; sa conclusion fut : « Qu'il ne pouvait exister entre » eux et lui d'amitié, s'ils restaient dans la Gaule : » quand on n'avait pu défendre ses propriétés, il » n'était pas juste de s'emparer de celles d'autrui. » On n'avait point dans la Gaule de terres vagues qu'on pût leur donner sans nuire à personne, » nombreux sur-tout comme ils étaient. Mais les » Ubiens avaient près de lui des envoyés pour se » plaindre des Suèves et solliciter son secours, et » les Germains étaient libres de s'établir chez ce » peuple, dont il obtiendrait le consentement. »

Les députés répliquèrent : « Qu'ils allaient en » référer à leurs commettans et qu'ils rapporte- » raient, sous trois jours, le résultat de la déli- » bération. Ils le priaient, en attendant, de ne » pas avancer plus loin. » César refusa de leur accorder même ce point ; car, sachant qu'ils avaient détaché, quelques jours auparavant, une grande partie de leur cavalerie pour piller et chercher des vivres chez les Ambivarites, au-delà de la Meuse, il jugea qu'ils attendaient son retour et que tel était le motif du délai demandé.

La Meuse sort des Vosges, montagne du pays des Lingons, reçoit un bras du Rhin, nommé le Vahal, qui forme avec elle l'île des Bataves et se jette dans l'Océan à quatre-vingts milles du Rhin tout au plus. Quant à celui-ci, sa source est dans

tem oritur ex Lepontiis, qui Alpes incolunt, et longo spatio per fines Sarunetium, Helvetiorum, Sequanorum, Mediomatricorum, Triboccorum, Trevirorum citatus fertur et, ubi Oceano appropinquavit, in plures diffluit partes, multis ingentibusque insulis effectis, quarum pars magna a feris barbarisque nationibus incolitur, ex quibus sunt, qui piscibus, atque ovis avium vivere existimantur, multisque capitibus in Oceanum influit.

Cæsar quum ab hoste non amplius passuum XII millibus abesset, ut erat constitutum, ad eum legati revertuntur; qui in itinere congressi, magnopere ne longius progrederetur orabant. Quum id non impetrassent, petebant, «Uti ad eos equites, qui agmen antecessissent, præmitteret, eosque pugna prohiberet; sibique uti potestatem faceret in Ubios legatos mittendi, quorum si principes ac senatus sibi jurejurando fidem fecissent, ea conditione, quæ a Cæsare ferretur, se usuros ostendebant : ad has res conficiendas sibi tridui spatium daret.» Hæc omnia Cæsar eodem illo pertinere arbitrabatur, ut, tridui mora interposita, equites eorum, qui abessent, reverterentur : « Tamen sese non longius millibus passuum IV aquationis caussa processurum eo die dixit : huc postero die quam frequentissimi

les Alpes, chez les Lépontiens. Dans son cours long et rapide, il baigne le pays des Sarunètes, des Helvétiens, des Séquaniens, des Médiomatrices, des Tribocces, des Tréviriens, et, se divisant en plusieurs branches quand il approche de la mer, il forme plusieurs grandes îles habitées, la plupart, par des peuples féroces et barbares dont quelques-uns ne vivent, dit-on, que de poisson et d'œufs d'oiseaux; enfin, il se jette dans l'Océan par plusieurs embouchures.

III. César n'était plus qu'à douze milles de l'ennemi, quand les députés revinrent, comme on en était convenu : trouvant l'armée en marche, ils demandèrent qu'elle ne passât pas outre, et, n'ayant pu l'obtenir, ils prièrent César « De faire » défendre à sa cavalerie, qui était en avant, d'en» gager une action, et de leur donner le temps » d'envoyer une ambassade aux Ubiens. Si le » Sénat et les chefs de cette cité leur juraient » amitié, ils étaient prêts à en passer par ce que » César réglerait; il leur fallait pour cela trois » jours. » César voyait bien qu'ils tendaient toujours au même but, à gagner un délai pendant lequel leur cavalerie détachée rejoindrait. Il leur dit cependant « Qu'il ne ferait plus ce jour-là que » quatre milles, pour être à portée de l'eau; » qu'ils vinssent le trouver le lendemain dans le » plus grand nombre possible, afin qu'il statuât

convenirent, ut de eorum postulatis cognosceret. » Interim ad Præfectos, qui cum omni equitatu antecesserant, mittit, qui nunciarent, ne hostes prælio lacesserent, et, si ipsi lacesserentur, sustinerent, quoad ipse cum exercitu propius accessisset.

At hostes, ubi primum nostros equites conspexerunt, quorum erat v millium numerus, quum ipsi non amplius DCCC equites haberent, quod ii, qui frumentandi caussa ierant trans Mosam, nondum redierant, nihil nostris timentibus, quod legati eorum paulo ante a Cæsare discesserant, atque is dies induciis erat ab iis petitus, impetu facto, celeriter nostros perturbaverunt : rursus resistentibus nostris, consuetudine sua ad pedes desiluerunt, suffossisque equis compluribusque nostris dejectis, reliquos in fugam conjecerunt atque ita perterritos egerunt, ut non prius fuga desisterent, quam in conspectum agminis nostri venissent. In eo prælio ex equitibus nostris interficiuntur IV et LXX, in his vir fortissimus Piso, Aquitanus, amplissimo genere natus, cujus avus in civitate sua regnum obtinuerat, amicus ab Senatu nostro appellatus. Hic quum fratri intercluso ab hostibus auxilium ferret, illum periculo eripuit : ipse equo vulnerato dejectus, quoad potuit, fortissime restitit. Quum

» sur leurs demandes. » Là dessus il envoya prévenir les préfets de la cavalerie, qui le précédait, de ne pas attaquer et, si on les attaquait, de faire ferme, jusqu'à ce qu'il arrivât avec l'infanterie.

Mais dès que les Barbares apperçurent notre cavalerie, forte de cinq mille hommes, ils la chargèrent, quoiqu'ils n'eussent pas plus de huit cents chevaux, ce qui avait passé la Meuse n'étant pas encore de retour, et mirent bientôt en désordre un corps qui ne se méfiait de rien, parce que les envoyés Germains ne venaient que de quitter César, après avoir obtenu ce jour de trève. Les nôtres s'étant ralliés, les ennemis, suivant leur coutume, s'élancent à terre, éventrent les chevaux, renversent nombre de cavaliers, culbutent et poursuivent le reste qui, dans sa terreur, ne s'arrêta qu'à la vue du gros de l'armée. Nous perdîmes soixante et quatorze hommes, entr'autres Pison, Aquitain fort brave et de haute naissance, dont le père, roi de sa cité, avait obtenu du Sénat le titre d'ami : il eut son cheval blessé, en secourant son frère que les ennemis entouraient et qu'il dégagea : quoique démonté, il se battit tant qu'il put avec la dernière valeur; enfin il fut percé de coups. Son frère, déjà hors de la mêlée, le voyant de loin

circumventus, multis vulneribus acceptis, cecidisset, atque id frater, qui jam prælio excesserat, procul animadvertisset, incitato equo, sese hostibus obtulit atque interfectus est.

Hoc facto prælio, Cæsar neque jam sibi legatos audiendos, neque conditiones accipiendas arbitrabatur ab iis, qui per dolum atque insidias, petita pace, ultro bellum intulissent: expectare vero dum hostium copiæ augerentur equitatusque reverteretur, summæ dementiæ esse judicabat et, cognita Gallorum infirmitate, quantum jam apud eos hostes uno prælio auctoritatis essent consecuti, sentiebat: quibus ad consilia capienda nihil spatii dandum existimabat. His constitutis rebus et consilio cum Legatis et Quæstore communicato, ne quem diem pugnæ prætermitteret, opportunissima res accidit, quod postridie ejus diei mane eodem et perfidia et simulatione usi Germani, frequentes, omnibus principibus majoribusque natu adhibitis, ad eum in castra venerunt; « Simul, ut dicebatur, sui purgandi caussa, quod contra, atque esset dictum et ipsi petissent, prælium pridie commisissent; » simul ut, si quid possent, de induciis fallendo impetrarent. Quos sibi Cæsar oblatos gavisus, retineri jussit: ipse omnes copias castris eduxit:

tomber au milieu des Barbares, poussa son cheval, se jetta dans les rangs et y fut tué.

Après ce combat, César ne crut plus devoir ni écouter les propositions, ni recevoir les envoyés de gens qui, après avoir demandé la paix, venaient, de gaîté de cœur, de commencer les hostilités par une trahison. D'attendre qu'ils se fussent renforcés et que leur cavalerie eût rejoint, c'est ce qu'il jugeait le comble de la démence. Connaissant le faible des Gaulois, et sentant combien cette seule affaire donnait à l'ennemi d'influence sur eux, il trouvait necéssaire de ne pas leur laisser le temps d'ourdir quelque trame. Comme il eut pris sa résolution et prévenu ses Lieutenans et son Questeur qu'il ne perdrait pas un instant pour livrer bataille, le bonheur voulut que les Barbares, continuant d'user de dissimulation et de perfidie, vinssent, en grand nombre, le trouver dans son camp le lendemain matin, avec tous leurs chefs et leurs vieillards, « D'abord, *disaient-ils*, pour se justi-
» fier de l'attaque faite la veille, malgré ce dont
» on était convenu sur leur propre demande; »
ensuite pour surprendre une trève, s'il était possible. César, charmé qu'il vinssent se livrer, ordonna de les arrêter : il fit alors sortir les troupes de son camp, mettant à l'arrière-garde la cavale-

equitatum, quod recenti prælio perterritum esse existimabat, agmen subsequi jussit.

Acie triplici instituta et celeriter VIII millium itinere confecto, prius ad hostium castra pervenit, quam, quid ageretur, Germani sentire possent. Qui, omnibus rebus subito perterriti et celeritate adventus nostri et discessu suorum, neque consilii habendi, neque arma capiendi spatio dato, perturbantur. « Copiasne adversus hostem educere, an castra defendere, an fuga salutem petere præstaret? » Quorum timor quum fremitu et concursu significaretur, milites nostri, pristini diei perfidia incitati, in castra irruperunt. Quorum qui celeriter arma capere potuerunt, paulisper nostris restiterunt atque inter carros impedimentaque prælium commiserunt : at reliqua multitudo puerorum mulierumque (nam cum omnibus suis domo excesserant Rhenumque transierant) passim fugere cœpit. Ad quos consectandos Cæsar equitatum misit.

Germani, post tergum clamore audito, quum suos interfici viderent, armis abjectis signisque militaribus relictis, se ex castris ejecerunt; et quum ad confluentem Mosæ et Rheni pervenissent, reliqua fuga desperata, magno numero interfecto, reliqui se in flumen præcipitaverunt atque ibi, timore, lassitudine et vi flumi-

rie, qu'il ne croyait pas encore bien remise de sa terreur si récente.

Ayant formé son armée sur trois lignes et fait rapidement huit milles, il arrive au camp des Germains, avant qu'ils puissent se douter de ce qui se passe. Surpris, intimidés de toute manière, et de la promptitude de notre marche, et de l'absence de leurs chefs, n'ayant le temps ni de tenir conseil, n'y même de s'armer, le trouble s'en empare : « Valait-il mieux sortir au devant de l'ennemi, que de défendre le camp, ou fallait-il chercher son salut dans la fuite ? » Au milieu du tumulte et de l'agitation qui annonçaient la terreur de l'ennemi, nos soldats, animés par la perfidie de la veille, se jettèrent dans le camp. Ce qui put s'armer promptement fit quelque résistance et se battit parmi les bagages et les charriots ; mais les femmes et les enfans (car la nation entière avait passé le Rhin) s'enfuirent de tous côtés ; César mit sa cavalerie à leur poursuite.

Entendant derrière eux des cris et voyant égorger leurs parens, les Germains abandonnent armes et drapeaux et se jettent hors du camp. On en fit un grand carnage, au confluent du Rhin et de la Meuse (3), qui leur ôtaient tout moyen de fuir ; ce qui se précipita dans le fleuve y périt, succombant à l'épouvante, à l'épuisement et à la force du cou-

nis oppressi, perierunt. Nostri ad unum omnes incolumes, perpaucis vulneratis, ex tanti belli timore, quum hostium numerus capitum CDXXX millium fuisset, se in castra receperunt. Cæsar iis, quos in castris retinuerat, discedendi potestatem fecit : illi supplicia cruciatusque Gallorum veriti, quorum agros vexaverant, remanere se apud eum velle dixerunt. Iis Cæsar libertatem concessit.

IV. Germanico bello confecto, multis de caussis Cæsar statuit, sibi Rhenum esse transeundum quarum illa fuit justissima, quod quum videret Germanos tam facile impelli, ut in Galliam venirent, suis quoque rebus eos timere voluit, quum intelligerent, et posse et audere populi Romani exercitum Rhenum transire. Accessit etiam quod illa pars equitatus Usipetum et Tenchtherorum, quam supra commemoravi prædandi frumentandique caussa Mosam transisse, neque prælio interfuisse, post fugam suorum se trans Rhenum in fines Sicambrorum receperat seque cum iis conjunxerat. Ad quos quum Cæsar nuncios misisset, qui postularent, eos, qui sibi Galliæque bellum intulissent, uti sibi dederent, responderunt : « Populi Romani imperium Rhenum finire : si, se invito, Germanos in Galliam transire non æquum existimaret, cur sui quidquam

rant. Nos troupes revinrent au camp, sans perte d'un seul homme et n'ayant eu que très-peu de blessés dans une guerre si menaçante, où le nombre des ennemis était de quatre cents trente mille. César permit à ceux qu'il avait fait arrêter de se retirer; mais, redoutant les tortures et la mort de la part des Gaulois, dont ils avaient ravagé les terres, ils demandèrent à rester près de lui, et il y consentit.

IV. Ayant terminé cette guerre, César crut devoir passer le Rhin pour plusieurs raisons. La plus forte était que, voyant les Germains se déterminer si facilement à venir dans la Gaule, il voulait les faire, à leur tour, craindre pour leur pays, en leur montrant que notre armée pouvait et oserait aussi franchir le Rhin. Un autre motif fut que le corps de cavalerie Usipète, qui étant allé, comme on l'a dit, piller et chercher des vivres au-delà de la Meuse, n'avait point pris part au combat, s'était, depuis, retiré chez les Sicambres, auxquels il s'était réuni. César ayant fait demander qu'on lui livrât des hommes qui avaient attaqué la Gaule et les Romains, on lui répondit : « Que l'Empire des Romains finissait au Rhin ; » s'il trouvait injuste que les Germains passassent » dans la Gaule sans son aveu, pourquoi voulait- » il étendre au-delà du Rhin son pouvoir et son » autorité? » Enfin les Ubiens, qui, seuls d'au-delà

esse imperii aut potestatis trans Rhenum postularet? » Ubii autem, qui uni ex trans Rhenanis ad Cæsarem legatos miserant, amicitiam fecerant, obsides dederant, magnopere orabant, « Ut sibi auxilium ferret, quod graviter ab Suevis premerentur; vel, si id facere occupationibus Reipublicæ prohiberetur, exercitum modo Rhenum transportaret : id sibi ad auxilium spemque reliqui temporis satis futurum : tantum esse nomen apud eos atque opinionem exercitus Romani, Ariovisto pulso et hoc novissimo prælio facto, etiam ad ultimas Germanorum nationes, uti opinione et amicitia populi Romani tuti esse possent. » Navium magnam copiam ad transportandum exercitum pollicebantur.

Cæsar his de causis, quas commemoravi, Rhenum transire decreverat : sed navibus transire neque satis tutum esse arbitrabatur, neque suæ, neque populi Romani dignitatis esse statuebat Itaque etsi summa difficultas faciendi pontis proponebatur, propter latitudinem, rapiditatem altitudinemque fluminis, tamen id sibi contendendum, aut aliter non transducendum exercitum, existimabat. Rationem igitur pontis hanc instituit. Tigna bina sesquipedalia paulum ab imo præacuta, dimensa ad altitudinem fluminis, intervallo pedum duorum

du Rhin, lui avaient envoyé des députés et donné des ôtages, en s'alliant avec lui, le priaient instamment « D'aller à leur secours, parce que les » Suèves les pressaient vivement; si le bien de » la République ne le lui permettait pas, qu'il » fît seulement voir son armée sur l'autre rive : » cela suffirait pour les tirer d'embarras et pour » les rassurer sur l'avenir. Telle était la réputa- » tion des armées Romaines et l'idée qu'en avaient » les Nations même les plus reculées de la Ger- » manie, depuis la défaite d'Arioviste et celle des » Tenchthères, que l'amitié du peuple Romain et » sa renommée leur serviraient de sauve-garde. » Ils offraient, en même temps, beaucoup de barques pour le transport de l'armée.

D'après tout cela, César résolut de passer le Rhin : mais, le passer en bateau, c'est ce qu'il ne jugeait ni bien sûr, ni digne de lui et du peuple Romain. Ainsi, quoique la largeur, la profondeur et la rapidité du fleuve offrissent les plus grandes difficultés pour établir un pont, il pensa qu'il fallait en venir à bout, sinon rester dans la Gaule. Voici le mode qu'il adopta. — On assujettissait l'une à l'autre, à deux pieds et demi de distance, des poutres d'un pied et demi de diamètre, un peu pointues par le bas et d'une longueur proportionnée à la profondeur du fleuve :

inter se jungebat. Hæc cum machinationibus immissa in flumen defixerat fistucisque adegerat, non sublicæ modo directa ad perpendiculum, sed prona ac fastigiata, ut secundum naturam fluminis procumberent, his item contraria duo ad eumdem modum juncta, intervallo pedum quadragenum, ab inferiore parte, contra vim atque impetum fluminis conversa statuebat. Hæc utraque bipedalibus trabibus immissis, quantum eorum tignorum junctura distabat, binis utriumque fibulis ab extrema parte, distinebantur : quibus disclusis atque in contrariam partem revinctis, tanta erat operis firmitudo atque ea rerum natura, ut, quo major vis aquæ se incitavisset, hoc arctius illigata tenerentur. Hæc directa materia injecta contexebantur ac longuriis cratibusque consternebantur. Ac nihilo secius sublicæ ad inferiorem partem fluminis obliquæ adigebantur, quæ, pro pariete subjectæ et cum omni opere conjunctæ, vim fluminis exciperent : et alia item supra pontem mediocri spatio, ut, si arborum trunci sive naves, dejiciendi operis caussa essent a Barbaris missæ, his defensoribus earum rerum vis minueretur, neu ponti nocerent.

Diebus decem quibus materia cœpta erat comportari, omni opere effecto, exercitus

quand, avec des machines, on les avait descendues et fixées au fond, on les y enfonçait avec le mouton, non pas comme des pilotis, perpendiculairement, mais de biais et inclinées suivant le fil de l'eau. Deux autres poutres, jointes de la même manière, se plaçaient en arc-boutans contre le courant, en face des premières dont elles s'écartaient de quarante pieds par l'extrémité inférieure. A chaque paire de pieux, s'adaptait une traverse de deux pieds carrés, portant de l'une à l'autre et arrêtée à chaque bout par deux fortes chevilles. Ouvertes ainsi dans un sens et fortement rapprochées dans un autre, les poutres, par leur disposition, donnaient tant de force à l'ouvrage que l'impétuosité des eaux ne faisait que le resserrer et le consolider. Chaque partie était ensuite liée sur la longueur avec des madriers et le tout se recouvrait de solives et de claies. En outre, dans le lit du fleuve, au-dessous du pont, on enfonça obliquement des pilotis qui, servant de contreforts et faisant corps avec tout l'ouvrage, soutenaient l'effort du courant : enfin on en planta un peu au-dessus de pareils, qui, si les Barbares lâchaient au fil de l'eau des barques et des troncs d'arbres pour rompre le pont, devaient prévenir ce malheur, en brisant la violence du choc.

Le pont étant achevé, l'armée y passa, dix jours après que l'on eut commencé à transporter

transducitur. Cæsar, ad utramque partem pontis firmo præsidio relicto, in fines Sicambrorum contendit. Interim a compluribus civitatibus ad eum legati veniunt, quibus pacem atque amicitiam petentibus, liberaliter respondit obsidesque ad se adduci jubet. At Sicambri ex eo tempore, quo pons institui cœptus est, fuga comparata, hortantibus iis, quos ex Tenchtheris atque Usipetibus apud se habebant, finibus suis excesserant, suaque omnia exportaverant, seque in solitudinem ac silvas abdiderant.

Cæsar, paucos dies in eorum finibus moratus, omnibus vicis ædificiisque incensis frumentisque succisis, se in fines Ubiorum recepit; atque his auxilium suum pollicitus, si a Suevis premerentur, hæc ab iis cognovit: « Suevos, postquam per exploratores pontem fieri comperissent, more suo consilio habito, nuncios in omnes partes dimisisse, uti de oppidis demigrarent, liberos, uxores suaque omnia in silvas deponerent atque omnes, qui arma ferre possent, unum in locum convenirent: hunc esse delectum medium fere regionum earum, quas Suevi obtinerent: ibi Romanorum adventum expectare, atque ibi decertare constituisse. » Quod ubi Cæsar comperit, omnibus his rebus confectis, quarum

les matériaux. César laissa sur chaque rive un fort détachement et s'avança vers le pays des Sicambres. Cependant il vint des députés de plusieurs cités lui demander la paix et son amitié : il les reçut avec bienveillance et leur ordonna de lui amener des ôtages. Dès qu'on avait commencé le pont, les Sicambres, à la persuasion des Tenchthères et des Usipètes, qu'ils avaient avec eux, s'étaient préparés à fuir ; ils avaient enlevé tous leurs effets, abandonné le pays et s'étaient cachés dans les déserts et les forêts.

César s'arrêta chez eux quelques jours, brûla tous les bourgs et les habitations, coupa les blés et revint chez les Ubiens. Il leur promit son secours, si les Suèves les attaquaient, et ils lui apprirent : « Que ce peuple, informé par des espions » qu'il construisait un pont, avaient tenu conseil, » suivant leur usage, puis dépêché de tous côtés » des exprès pour qu'on abandonnât les villes et » qu'on fit entrer dans les forêts les effets, les » femmes et les enfans : tous les hommes en état de » porter les armes avaient eu ordre de se trouver à » un lieu désigné, presque au centre de l'état, où » ils avaient résolu d'attendre les Romains et de » combattre. » César, sur ce rapport, voyant qu'il avait effectué ce qu'il avait eu en vue en passant le Rhin, de châtier les Sicambres, d'intimider les

rerum caussa exercitum transducere constituerat, ut Germanis metum injiceret, ut Sicambros ulcisceretur, ut Ubios obsidione liberaret, diebus omnino x et VIII trans Rhenum consumptis, satis et ad laudem et ad utilitatem profectum arbitratus, se in Galliam recepit pontemque rescidit.

V. Exigua parte æstatis reliqua, Cæsar, etsi in iis locis, quod omnis Gallia ad Septentrionem vergit, maturæ sunt hiemes, tamen in Britanniam proficisci contendit, quod omnibus fere Gallicis bellis hostibus nostris inde subministrata auxilia intelligebat: et, si tempus anni ad bellum gerendum deficeret, tamen magno sibi usui fore arbitrabatur, si modo insulam adisset, genus hominum præspexisset, loca, portus, aditus cognovisset; quæ omnia fere Gallis erant incognita. Neque enim temere præter mercatores illo adit quisquam; neque iis ipsis quidquam, præter oram maritimam atque eas regiones, quæ sunt contra Galliam, notum est. Itaque, evocatis ad se undique mercatoribus, neque quanta esset insulæ magnitudo, neque quæ aut quantæ nationes incolerent, neque quem usum belli haberent, aut quibus institutis uterentur, neque qui essent ad majorum navium multitudinem idonei portus, reperire poterat.

Germains et de tirer les Ubiens de l'oppression, crut avoir assez fait pour son avantage et pour sa gloire. Il rentra donc dans la Gaule et coupa le pont, après être resté dix-huit jours en tout au-delà du Rhin.

V. Quoique l'hiver vienne de bonne heure pour la Gaule, exposée en entier au Septentrion, comme il restait cependant quelques jours d'été, César voulut passer dans la Bretagne, sachant que, dans presque toutes les guerres de la Gaule, nos ennemis en avaient tiré des secours. Si la saison ne permettait pas d'y faire la guerre, il devait toujours être très-utile, ne fût-ce que de prendre terre dans l'isle, d'en observer les habitans, et de reconnaître les lieux, les ports et les plages, toutes choses presque inconnues aux Gaulois : car personne, excepté les marchands, ne se hasarde dans ce pays, et ils n'en connaissent eux-mêmes que les côtes et les contrées en face de la Gaule; aussi ceux que César manda de tous côtés, ne purent lui rien dire ni sur la grandeur de l'île, ni sur les peuples qui l'habitaient, ni sur leurs forces, leurs usages et leur manière de faire la guerre, ni sur les ports en état de recevoir un grand nombre de gros vaisseaux.

Ad hæc cognoscenda, priusquam periculum faceret, idoneum esse arbitratus, C. Volusenum cum navi longa præmittit: huic mandat, ut, exploratis omnibus rebus, ad se quamprimum revertatur. Ipse, cum omnibus copiis, in Morinos proficiscitur, quod inde erat brevissimus in Britanniam transjectus. Huc naves undique ex finitimis regionibus et quam superiore æstate ad Veneticum bellum fecerat, classem jubet convenire. Interim, consilio ejus cognito et per mercatores perlato ad Britannos, a compluribus ejus insulæ civitatibus ad eum legati veniunt, qui polliceantur obsides dare atque imperio populi Romani obtemperare. Quibus auditis, liberaliter pollicitus hortatusque ut in ea sententia permanerent, eos domum remisit et cum his una Comium, quem ipse, Atrebatibus superatis, regem ibi constituerat, cujus et virtutem et consilium probabat et quem sibi fidelem arbitrabatur, cujusque auctoritas in his regionibus magna habebatur, mittit. Huic imperat, quas possit, adeat civitates hortenturque, ut populi Romani fidem sequantur, seque celeriter eo venturum nunciet. Volusenus, perspectis regionibus, quantum ei facultatis dari potuit, qui navi egredi ac se Barbaris committere non auderet, quinta die ad Cæsarem revertitur, quæque ibi perspexisset, renunciat.

Avant de rien tenter, il crut à propos d'envoyer à la découverte sur une galère C. Voluséuus, avec ordre de tout examiner et de revenir au plus tôt. Il se rendit lui-même avec l'armée chez les Morins, parce que c'est de-là que le trajet en Bretagne est le plus court. On y rassembla, par ses ordres, les vaisseaux de tous les pays voisins et la flotte construite l'été précédent pour la guerre des Venètes. Les Bretons ayant eu cependant connaissance de son projet par des marchands, plusieurs cités lui offrirent, par leurs envoyés, de donner des ôtages et de se soumettre au peuple Romain. Il écouta les députés, les assura de sa bienveillance, les exhorta à persister dans ces sentimens et les renvoya chez eux accompagnés de Comius qu'il avait fait roi des Atrébates, après les avoir vaincus : ce prince, qu'il croyait fidèle et dont il connaissait l'intelligence et le courage, passait pour avoir un grand crédit dans l'île. Il fut chargé de parcourir le plus de cités qu'il pourrait, de les engager à se soumettre au peuple Romain et d'annoncer l'arrivée prochaine de César. Volusénus revint le cinquième jour rendre compte de ses observations, après avoir reconnu le pays aussi bien que le pouvait un homme qui n'osait sortir de sa galère et se fier aux Barbares.

Dum in his locis Cæsar navium parandarum caussa moratur, ex magna parte Morinorum ad eum legati venerunt, qui se de superioris temporis consilio excusarent, quod homines barbari et nostræ consuetudinis imperiti, bellum populo Romano fecissent, seque ea, quæ imperasset, facturos pollicerentur. Hoc sibi satis opportune Cæsar accidisse arbitratus, quod neque post tergum hostem relinquere volebat, neque belli gerendi, propter anni tempus, facultatem habebat, neque has tantularum rerum occupationes sibi Britanniæ anteponendas judicabat, magnum his numerum obsidum imperat: quibus adductis, eos in fidem recepit. Navibus circiter LXXX onerariis coactis contractisque, quod satis esse ad duas legiones transportandas existimabat, quidquid præterea navium longarum habebat, Quæstori, Legatis Præfectisque distribuit. Huc accedebant XVIII onerariæ naves, quæ ex eo loco mil. passuum VIII vento tenebantur, quominus in eumdem portum pervenire possent. Has equitibus distribuit: reliquum exercitum Q. Titurio Sabino et L. Aruncuicio Cottæ, Legatis, in Menapios atque in eos pagos Morinorum, ab quibus ad eum legati non venerant, deducendum dedit. P. Sulpicium Rufum, Legatum, cum eo præsidio, quod satis esse arbitrabatur, portum tenere jussit.

Tandis que César était sur les lieux pour faire équiper sa flotte, une grande partie des Morins lui envoya des députés pour justifier leur conduite passée : « C'est parce qu'ils étaient des bar-» bares et qu'ils ignoraient nos coutumes qu'ils » nous avaient fait la guerre ; ils s'engageaient, » pour l'avenir, à exécuter les ordres de César. » Il regarda cet événement comme assez heureux ; car il ne se souciait pas de laisser d'ennemis derrière lui ; la saison ne laissait pas le temps de leur faire la guerre et il ne jugeait pas que cette minutie dût l'occuper de préférence à la Bretagne. Il exigea d'eux un grand nombre d'ôtages qu'ils lui amenèrent et reçut leur soumission. Ayant réuni près de quatre-vingts bâtimens de charge, qu'il crut suffisans pour faire passer deux légions, il distribua ce qu'il avait de galères à ses Lieutenans, à son Questeur et aux Préfets. Il avait encore, à huit milles de là, dix-huit vaisseaux de transport que le vent empêchait de rejoindre le reste : ils furent donnés à de la cavalerie. Il remit le surplus de l'armée aux Lieutenans Q. Titurius Sabinus et L. Arunculéïus Cotta, pour marcher contre les Ménapiens et contre ceux des Morins qui ne lui avaient pas encore envoyé de députés. Le Lieutenant P. Sulpitius Rufus eut ordre de garder le port, avec un détachement suffisant.

His constitutis rebus, nactus idoneam ad navigandum tempestatem, tertia fere vigilia solvit, equitesque in ulteriorem portum progredi et naves conscendere ac se sequi jussit: a quibus quum id paulo tardius esset administratum, ipse hora circiter diei quarta cum primis navibus Britanniam attigit atque ibi in omnibus collibus expositas hostium copias armatas conspexit. Cujus loci hæc erat natura: adeo montibus angustis mare continebatur, ut ex locis superioribus in littus telum adjici posset. Hunc ad egrediendum nequaquam idoneum arbitratus locum, dum reliquæ naves eo convenirent, ad horam nonam in anchoris expectavit. Interim Legatis tribunisque militum convocatis, et quæ ex Voluseno cognovisset, et quæ fieri vellet, ostendit monuitque, (ut rei militaris ratio, maxime ut res maritimæ postularent, ut quæ celerem atque instabilem motum haberent) ad nutum et ad tempus omnes res ab iis administrarentur. His dimissis et ventum et æstum uno tempore nactus secundum, dato signo et sublatis anchoris, circiter millia passuum octo ab eo loco progressus, aperto ac plano littore naves constituit

At Barbari, consilio Romanorum cognito, præmisso equitatu et essedariis, quo plerumque genere in præliis uti consuerunt, reliquis

Ces dispositions faites et le temps se trouvant favorable, César partit vers la troisième veille, en ordonnant à la cavalerie de gagner l'autre port, de s'embarquer et de le suivre. Mais comme elle y mit un peu de lenteur, il n'avait avec lui que les premiers vaisseaux, lorsque, vers la quatrième heure, il vint en vue de la Bretagne, dont il apperçut toutes les collines occupées par les ennemis en bon ordre. La mer était, en cet endroit, si resserrée entre les montagnes, qu'un trait aurait porté des hauteurs jusqu'au rivage. Le lieu ne lui paraissant nullement propre à un débarquement, il attendit cinq heures à l'ancre que les autres vaisseaux le rejoignissent. Il convoqua dans l'intervalle ses Lieutenans et les tribuns des soldats, leur communiqua ce qu'il tenait de Volusénus et ce qu'il voulait faire, et les prévint qu'ils auraient à prendre d'eux-mêmes et suivant les circonstances toutes les mesures qu'exigeraient le service et sur-tout l'état de la mer, si brusque et si inconstante dans ses mouvemens. Les ayant congédiés et voyant à-la-fois la marée et le vent favorables, il donna le signal : on leva l'ancre, on fit environ huit milles et l'on mouilla sur une plage unie et découverte.

Mais les Barbares, prévoyant son dessein, avaient détaché de ce côté leur cavalerie et les charriots dont ils font généralement usage dans

copiis subsecuti, nostros navibus egredi prohibebant. Erat ob has caussas summa difficultas, quod naves propter magnitudinem, nisi in alto, constitui non poterant. Militibus autem ignotis locis, impeditis manibus, magno et gravi onere armorum pressis, simul et navibus desiliendum et in fluctibus consistendum et cum hostibus erat pugnandum; quum illi aut ex arido, aut paululum in aquam progressi, omnibus membris expediti, notissimis locis audacter tela conjicerent et equos insuefactos incitarent. Quibus rebus nostri perterriti, atque hujus omnino generis pugnæ imperiti, non omnes eadem alacritate ac studio, quo in pedestribus uti præliis consueverant, utebantur.

Quod ubi Cæsar animadvertit, naves longas, quarum et species erat barbaris inusitatior, et motus expeditior, paululum removeri ab onerariis navibus et remis incitari et ad latus apertum hostium constitui, atque inde fundis, tormentis, sagittis, hostes propelli ac submoveri jussit: quæ res magno usui nostris fuit. Nam et navium figura et remorum motu et inusitato genere tormentorum permoti Barbari, constiterunt, ac paulum modo pedem retulerunt. At nostris militibus cunctantibus, maxime propter

les combats : ils les suivirent avec le reste de leurs forces et s'opposèrent au débarquement. Il devint par là des plus difficiles : car la grandeur de nos vaisseaux les empêchait d'approcher du rivage et nos soldats, les mains embarrassées, et chargés de leur pesante armure, devaient, tout à la fois, s'élancer des vaisseaux sur une plage inconnue, prendre pied dans la mer et combattre ; tandis que l'ennemi sur le sec, ou fort peu avancé dans l'eau et libre de tous ses mouvemens, lançait ses traits avec assurance et poussait contre nous, sur une grève bien connue, ses chevaux familiarisés avec la mer. Tout cela intimidait nos soldats, qui, totalement étrangers à cette manière de combattre, n'avaient pas tous l'ardeur, la vivacité qui leur sont ordinaires dans les affaires d'infanterie où l'on se bat de pied ferme.

César, dès qu'il s'en apperçoit, ordonne aux galères, dont la manœuvre était plus facile et la forme moins familière aux Barbares, de s'écarter un peu des transports, de forcer de rames et d'aller se placer sur le flanc des ennemis, pour les repousser et les éloigner avec les frondes, les flèches et les machines : cela fut très-utile, car les ennemis, étonnés et de la forme des vaisseaux et du jeu des rames et de l'espèce iuconnue de nos machines, s'arrêtèrent et firent quelques pas en arrière. Comme les soldats hésitaient encore, sur-

altitudinem maris, qui decimæ legionis aquilam ferebat, contestatus deos, ut ea res legioni feliciter eveniret : *Desilite*, inquit, *commilitones, nisi vultis aquilam hostibus prodere : ego certe meum Reipublicæ atque Imperatori officium præstitero.* Hoc quum magna voce dixisset, se ex navi projecit atque in hostes aquilam ferre cœpit. Tum nostri cohortati inter se, ne tantum dedecus admitterent, universi ex navi desilierunt : hos item alii ex proximis navibus quum conspexissent, subsecuti hostibus appropinquarunt.

Pugnatum est ab utrisque acriter. Nostri tamen, quod neque ordines servare, neque firmiter insistere, neque signa subsequi poterant, atque alius alia ex navi, quibuscumque signis occurrerat, se aggregabat, magnopere perturbabantur. Hostes vero, notis omnibus vadis, ubi ex littore aliquos singulares ex navi egredientes conspexerant, incitatis equis, impeditos adoriebantur : plures paucos circumsistebant : alii ab latere aperto in universos tela conjiciebant. Quod quum animadvertisset Cæsar, scaphas longarum navium, item speculatoria navigia militibus compleri jussit et, quos laborantes conspexerat, iis subsidia summittebat. Nostri, simul atque in arido constiterunt, suis omnibus consecutis, in hostes im-

tout à cause de la profondeur de l'eau, le Porte-aigle de la dixième légion, ayant invoqué les Dieux pour que l'événement fût glorieux à son corps, « *En avant, camarades*, s'écria-t-il, *si* » *vous ne voulez livrer cette aigle aux ennemis:* » *pour moi, certes, j'aurai rempli mon devoir* » *envers la République et mon général.* » A ces mots, il se jette dans la mer avec l'aigle et marche aux ennemis. Alors, s'animant l'un l'autre à ne pas souffrir un pareil déshonneur, les légionnaires s'élancent tous du navire : ceux des vaisseaux voisins le voient, les imitent et marchent à l'ennemi.

On se battit avec ardeur de part et d'antre : cependant comme nos soldats ne pouvaient ni garder leurs rangs, ni bien appuyer le pied, ni suivre leurs propres enseignes, chacun, au sortir d'un navire et d'un autre, se ralliant à celle qu'il rencontrait, le désordre était extrême; tandis que les Barbares, bien au fait de la plage, s'ils voyaieut des hommes sortir isolément des navires, poussaient leurs chevaux et les attaquaient avant qu'ils fussent en mesure : un grand nombre en enveloppait un petit; d'autres prenaient le gros en flanc et l'accablaient de traits. César, qui l'observa, remplit de soldats des avisos et les canots des galères, par lesquels il fit soutenir cenx qu'il voyait serrés de trop près. Dès qne nos soldats enrent le pied sur le sec, ils chargèrent ensemble les Barbares

petum fecerunt atque eos in fugam dederunt; neque longius prosequi potuerunt quod equites cursum tenere atque insulam capere non potuerant. Hoc unum ad pristinam fortunam Cæsari defuit.

Hostes prælio superati, simul atque se ex fuga receperunt, statim ad Cæsarem legatos de pace miserunt: obsides daturos, quæque imperasset sese facturos, polliciti sunt. Una cum his legatis Comius Atrebas venit, quem supra demonstraveram a Cæsare in Britanniam præmissum. Hunc illi e navi egressum, quum ad eos Imperatoris mandata perferret, comprehenderant atque in vincula conjecerant: tum, facto prælio, remiserunt et in petenda pace ejus rei culpam in multitudinem contulerunt et, propter imprudentiam ut ignosceretur, petiverunt. Cæsar questus, «Quod quum ultro in continentem legatis missis pacem a se petissent, bellum sine caussa intulissent, ignoscere imprudentiæ dixit» obsidesque imperavit: quorum illi partem statim dederunt, partem ex longinquioribus locis accersitam paucis diebus sese daturos dixerunt. Interea suos remigrare in agros jusserunt principesque undique convenere et se civitatesque suas Cæsari commendarunt.

His rebus pace firmata, post diem IV quam

qui prirent la fuite : on ne les poursuivit pas loin, la cavalerie n'ayant pu suivre sa route et prendre terre dans l'île. Cela manqua seul au bonheur ordinaire de César.

Sitôt que les ennemis se furent ralliés après cette défaite, leurs députés vinrent demander la paix, offrant de donner des ôtages et d'obéir aux ordres de César. Avec ces envoyés revint Comius, cet Atrébate, qui, comme on l'a dit, avait devancé César en Bretagne, chargé d'une mission, qui l'avait fait arrêter et jetter dans les fers au sortir de son vaisseau. Les Bretons le relâchèrent après ce combat et, dans leurs soumissions, rejettèrent cette violence sur la populace, priant César de lui pardonner, à cause de son ignorance. César se plaignit « De ce qu'après lui avoir, d'eux-mêmes, » fait demander la paix sur le continent, ils l'avaient » attaqué sans motif : il ajouta qu'il pardonnait à » l'ignorance et demanda des ôtages. » Une partie fut livrée sur-le-champ et l'on promit de donner sous peu de jours ceux qui devaient venir de loin. Cependant après avoir renvoyé leurs soldats à leurs travaux, les chefs des cités vinrent de tous côtés solliciter pour elles et pour eux-mêmes la bienveillance de César.

VI. Ainsi la paix fut faite, le quatrième jour de

est in Britanniam ventum, naves XVIII de quibus supra demonstratum est, quæ equites sustulerant, ex superiore portu leni vento solverunt. Quæ quum appropinquarent Britanniæ et ex castris viderentur, tanta tempestas subito coorta est, ut nulla earum cursum tenere posset; sed aliæ eodem, unde erant profectæ, referrentur, aliæ ad inferiorem partem insulæ, quæ est propius solis occasum, magno sui cum periculo dejicerentur. Quæ tamen, anchoris jactis, cum fluctibus complerentur, necessario, adversa nocte in altum provectæ, continentem petiverunt.

Eadem nocte accidit, ut esset luna plena, qui dies maritimos æstus maximos in Oceano efficere consuevit: nostrisque id erat incognitum. Ita uno tempore et longas naves, quibus Cæsar exercitum transportandum curaverat quasque in aridum subduxerat, æstus complebat, et onerarias, quæ ad anchoras erant deligatæ, tempestas afflictabat neque ulla nostris facultas aut administrandi aut auxiliandi dabatur. Compluribus navibus fractis, reliquæ quum essent, funibus, anchoris reliquisque armamentis amissis, ad navigandum inutiles, magna, id quod necesse erat accidere, totius exercitus perturbatio facta est. Neque enim naves erant aliæ, quibus reportari possent; et

son arrivée dans l'île. Cependant les dix-huit vaisseaux qui, comme on l'a vu, portaient de la cavalerie, avaient mis en mer avec un joli vent : ils approchaient de la terre et on les découvrait déjà du camp, quand il s'éleva un si violent orage qu'aucun ne put suivre sa route. Les uns furent repoussés au point de leur départ, les autres furent emportés à l'Occident, vers le bas de l'île, et coururent de grands dangers : ils jettèrent l'ancre et, comme ils faisaient malgré cela beaucoup d'eau, ils furent forcés de reprendre le large par une nuit affreuse, et regagnèrent le continent.

Cette nuit était celle de la pleine lune, époque des plus hautes marées dans l'Océan, et les Romains l'ignoraient. Le flot remplissait donc les galères, qui avaient amené César et que l'on avait mises à sec; et la tempête tourmentait en même temps les transports qui étaient à l'ancre, sans que nos gens eussent aucun moyen de les manœuvrer ou de leur porter secours. Plusieurs vaisseaux furent brisés et, le reste étant hors d'état de tenir la mer par la perte des ancres, des cordages et des autres agrès, la consternation fut générale dans l'armée, comme cela devait être : car on n'avait ni d'autres navires pour le retour, ni rien absolument pour réparer ce qu'il en restait et, comme

omnia deerant, quæ ad reficiendas eas usui sunt et, quod omnibus constabat hiemare in Gallia oportere, frumentum his in locis in hiemem provisum non erat.

Quibus rebus cognitis, principes Britanniæ, qui post prælium ad ea, quæ jusserat Cæsar, facienda convenerant, inter se collocuti, cum equites et naves et frumentum Romanis deesse intelligerent et paucitatem militum ex castrorum exiguitate cognoscerent, quæ hoc erant etiam angustiora, quod sine impedimentis Cæsar legiones transportaverat, optimum factu esse duxerunt, rebellione facta, frumento commeatuque nostros prohibere et rem in hiemem producere; quod, his superatis, aut reditu interclusis, neminem postea belli inferendi causa in Britanniam transiturum confidebant. Itaque, rursus conjuratione facta, paulatim ex castris discedere ac suos clam ex agris deducere cœperunt.

At Cæsar, etsi nondum eorum consilia cognoverat, tamen et ex eventu navium suarum et ex eo, quod obsides dare intermiserant, fore id, quod accidit, suspicabatur. Itaque ad omnes casus subsidia comparabat : nam et frumentum ex agris in castra quotidie conferebat et, quæ gravissime afflictæ erant naves, earum materia atque ære ad reliquas reficien-

tout le monde avait cru hiverner dans la Gaule, on n'avait pas fait provision de blé pour l'hiver.

A cette nouvelle, les chefs Bretons qui étaient venus, après le combat, prendre les ordres de César, s'abouchèrent. Ils voyaient les Romains sans cavalerie, sans vaisseaux, sans vivres et, jugeant de leur nombre par le peu d'étendue du camp, d'autant plus resserré que les légions étaient parties sans bagage, ils crurent ne pouvoir mieux faire que de se soulever, de nous couper les vivres et de traîner les choses jusqu'à l'hiver. S'ils pouvaient nous écraser ou nous fermer le retour, ils espéraient que, dans la suite, nul ne viendrait porter la guerre dans leur île. Ils se liguent donc de nouveau, disparaissent peu à peu du camp et commencent en secret à rassembler des troupes.

Quoique César ne connût pas encore leurs projets, cependant, comme sa flotte avait souffert et comme on avait cessé de livrer des ôtages, il se méfiait de ce qui arriva; il se préparait donc des ressources à tout événement. Car, tandis que chaque jour on amenait du blé de la campagne dans le camp, l'airain et les matériaux des vaisseaux les plus maltraités servaient à réparer les

das utebatur et, quæ ad eas res erant usui, ex continenti comportari jubebat. Itaque quum id summo studio a militibus administraretur, XII navibus amissis, reliquis ut navigari commode posset, effecit.

Dum ea geruntur, legione, ex consuetudine, una frumentatum missa, quæ appellabatur septima, neque ulla ad id tempus belli suspicione interposita, quum pars hominum in agris remaneret, pars etiam in castra ventitaret, ii, qui pro portis castrorum in statione erant, Cæsari renunciaverunt, pulverem majorem, quam consuetudo ferret, in ea parte videri, quam in partem legio iter fecisset. Cæsar, id quod erat, suspicatus, aliquid novi a Barbaris initum consilii, cohortes, quæ in stationibus erant, secum in eam partem proficisci, duas in stationem succedere, reliquas armari et confestim se subsequi, jussit. Quum paulo longius a castris processisset, suos ab hostibus premi atque ægre sustinere et conferta legione ex omnibus partibus tela conjici, animadvertit. Nam quod, omni ex reliquis partibus demesso frumento, una pars erat reliqua, suspicati hostes, huc nostros esse venturos, noctu in silvis delituerant. Tum dispersos, depositis armis, in metendo occupatos, subito adorti, paucis interfectis, reliquos in-

autres et il donnait ordre d'envoyer du continent ce qui manquait pour cela. Aussi, les soldats s'y étant employés avec le plus grand zèle, on mit tous les vaisseaux, excepté douze, en état de tenir la mer.

Cependant une légion, la septième, était allée chercher du blé, comme de coutume; l'on s'attendait si peu à des hostilités qu'une partie des soldats restait dans les champs et que le reste allait et venait du camp aux moissonneurs, quand les hommes de garde aux portes vinrent dire à César qu'on voyait plus de poussière qu'à l'ordinaire, vers l'endroit où s'était portée la légion. César, soupçonnant ce qui était réel, un changement dans les dispositions des Barbares, ordonne aux troupes de garde de venir avec lui de ce côté, à deux cohortes de les remplacer, aux autres de s'armer pour le suivre aussitôt. A quelque distance du camp, il découvre ses gens pressés par les Bretons et leur résistant à peine : la légion entassée était en butte aux traits qu'on lui lançait de toutes parts. Comme tous les blés étaient moissonnés, excepté dans ce canton, l'ennemi, soupçonnant que nous y viendrions, s'était embusqué la nuit dans les bois et, quand la légion éparse eut quitté ses armes pour moissonner, il l'avait brusquement attaquée, avait tué quelques hommes et mis en désordre le reste, qui

certis ordinibus perturbaverant : simul equitatu, atque essedis circumdederant.

Genus hoc est ex essedis pugnæ : primo per omnes partes perequitant et tela conjiciunt atque ipso terrore equorum, et strepitu rotarum ordines plerumque perturbant et, quum se inter equitum turmas insinuavere, ex essedis desiliunt et pedibus præliantur. Aurigæ interim paulum a prælio excedunt atque ita se collocant, ut, si illi a multitudine hostium premantur, expeditum ad suos receptum habeant. Ita mobilitatem equitum, stabilitatem peditum in præliis præstant : ac tantum usu quotidiano et exercitatione efficiunt, ut in declivi ac præcipiti loco incitatos equos sustinere et brevi moderari ac flectere et per temonem percurrere et in jugo insistere et inde se in currus citissime recipere consueverint. Quibus rebus, perturbatis nostris novitate pugnæ, tempore opportunissimo Cæsar auxilium tulit. Namque ejus adventu hostes constiterunt nostri ex timore se receperunt. Quo facto ad lacessendum hostem et committendum prælium alienum esse tempus arbitratus, suo se loco continuit et, brevi tempore intermisso, in castra legiones reduxit. Dum hæc geruntur, nostris omnibus occupatis, qui erant in agris reliqui, discesserunt.

n'avait pu former ses rangs et qu'enveloppaient la cavalerie et les charriots des Bretons.

Voici comme ils combattent sur ces charriots. D'abord ils voltigent de tous côtés en lançant des traits : la peur des chevaux et le bruit des roues suffisent, d'ordinaire, pour jetter le trouble dans les rangs ennemis. Quand ils se sont fait jour dans un escadron, ils sautent de leur char et combattent à pied. Alors le cocher s'écarte un peu de la mêlée et se place de manière que son maître ait sa retraite toute prête, si l'ennemi trop nombreux le serre de trop près. Ainsi, dans l'action, ils réunissent la vitesse de la cavalerie et la consistance de l'infanterie : et par une pratique et un exercice journaliers, ils parviennent à être maîtres de leurs chevaux poussés à toute bride, à les arrêter sur une pente rapide, à tourner court, à voltiger sur le timon, à se tenir debout sur le joug, à se rejetter delà dans le char, avec la dernière agilité. La nouveauté de l'attaque avait mis nos gens en désordre et César vint fort à propos à leur secours; car, à son approche, ils se remirent de leur terreur et les ennemis s'arrêtèrent. Comme il ne crut pas que ce fût le moment d'engager une affaire, il se tint dans sa position et ramena bientôt les légions au camp, sans perte. Cependant ce qui restait d'ennemis dans les champs se retira.

Secutæ sunt continuos dies complures tempestates, quæ et nostros in castris continerent, et hostem a pugna prohiberent. Interim Barbari nuncios in omnes partes dimiserunt paucitatemque nostrorum militum suis prædicaverunt et, quanta prædæ faciendæ atque in perpetuum sui liberandi facultas daretur, si Romanos castris expulissent, demonstraverunt. His rebus celeriter magna multitudine peditatus equitatusque coacta, ad castra venerunt. Cæsar, etsi idem, quod superioribus diebus acciderat, fore videbat, ut, si essent hostes pulsi, celeritate periculum effugerent, tamen nactus equites circiter triginta, quos Comius Atrebas, de quo ante dictum est, secum transportaverat, legiones in acie pro castris constituit. Commisso prælio, diutius nostrorum militum impetum hostes ferre non potuerunt ac terga verterunt. Quos tanto spatio secuti, quantum cursu et viribus efficere potuerunt, complures ex iis occiderunt; deinde omnibus longe lateque ædificiis incensis, se in castra receperunt.

Eodem die legati ab hostibus missi ad Cæsarem de pace venerunt. His Cæsar numerum obsidum, quem antea imperaverat, duplicavit eosque in continentem adduci jussit, quod, propinquo die æquinoctii, infirmis navibus,

Plusieurs orages successifs tinrent, les jours suivans, nos troupes renfermées dans le camp et les ennemis éloignés. Durant ce temps, ils dépêchèrent des messagers de tous côtés pour faire connaître notre petit nombre, et la facilité de faire du butin et de recouvrer la liberté pour toujours, en s'emparant du camp des Romains. Ayant ainsi bientôt rassemblé beaucoup de cavalerie et d'infanterie, ils se portèrent sur le camp. César voyait bien qu'il en serait comme les jours précédens et que, s'il battait les ennemis, leur agilité les déroberait au péril : cependant comme il avait environ trente chevaux qu'avait amenés de la Gaule l'Atré bate Comius, il mit ses Légions en bataille, en avant du camp. L'action s'étant engagée, les Bretons ne purent soutenir long-temps notre choc et tournèrent le dos. Nos soldats les poursuivirent à la course autant que leurs forces le leur permirent, en tuèrent beaucoup, et ne rentrèrent au camp qu'après avoir brûlé toutes les habitations fort loin à la ronde.

Le même jour, des députés de l'ennemi vinrent demander la paix. César exigea le double d'ôtages et leur ordonna de les lui amener sur le continent, parce que, l'équinoxe s'approchant, il ne croyait pas devoir, avec ses vaisseaux délabrés, courir en

hiemi navigationem subjiciendam non existimabat. Ipse idoneam tempestatem nactus, paulo post mediam noctem naves solvit; quæ omnes incolumes ad continentem pervenerunt. Ex his onerariæ duo eosdem portus, quos reliquæ, capere non potuerunt, sed paulo infra delatæ sunt.

VIII. Quibus ex navibus, quum essent expositi milites circiter ccc, atque in castra contenderent, Morini, quos Cæsar, in Britanniam proficiscens, pacatos reliquerat, spe prædæ adducti, primo non ita magno suorum numero circumsteterunt ac, si sese interfici nollent, arma ponere jusserunt. Quum illi orbe facto, sese defenderent, celeriter ad clamorem hominum circiter millia sex convenerunt. Qua re nunciata, Cæsar omnem ex castris equitatum suis auxilio misit. Interim nostri milites impetum hostium sustinuerunt atque amplius horis quatuor fortissime pugnaverunt et, paucis vulneribus acceptis, complures ex iis occiderunt. Postea vero quam equitatus noster in conspectum venit, hostes, abjectis armis, terga verterunt magnusque eorum numerus est occisus.

Cæsar, postero die, T. Labienum legatum cum iis legionibus, quas ex Britannia reduxerat, in Morinos, qui rebellionem fecerant,

hiver les risques de la mer. Le temps se trouvant favorable, il leva l'ancre un peu après minuit, et toute la flotte atteignit heureusement le continent : deux transports seulement ne purent attérir aux mêmes ports que les autres et furent portés un peu plus bas.

VII. Trois cents soldats environ qui en descendirent s'étant mis en route pour le camp, les Morins, qui s'étaient soumis avant le départ de César pour la Bretagne, poussés par l'espoir du butin, les entourèrent, d'abord en assez petit nombre, et leur ordonnèrent, s'ils ne voulaient se faire tuer, de mettre bas les armes : comme ils formèrent le cercle pour se défendre, à l'instant, au cri des ennemis, il parut environ six mille hommes. César, en ayant avis, envoya toute sa cavalerie au secours. Nos gens cependant soutinrent le choc, se battirent plus de quatre heures avec la dernière bravoure, tuèrent beaucoup de monde et n'eurent que quelques blessés. Dès que notre cavalerie fut en vue, les ennemis jettèrent leurs armes et tournèrent le dos : on en fit un grand carnage.

Le lendemain César envoya son lieutenant T. Labiénus avec les légions revenues de la Bretagne, chez ceux des Morins qui s'étaient révoltés. La

misit. Qui quum propter siccitates paludum, quo se reciperent, non haberent, quo perfugio superiore anno fuerant usi, omnes fere in potestatem Labieni venerunt. At Q. Titurius, et L. Cotta, Legati, qui in Menapiorum fines legiones duxerant, omnibus eorum agris vastatis, frumentis succisis ædificiisque incensis, quod Menapii omnes se in densissimas silvas abdiderant, ad Cæsarem se receperunt.

Cæsar in Belgis omnium legionum hiberna constituit. Eo duæ omnino civitates ex Britannia obsides miserunt : reliquæ neglexerunt. His rebus gestis, ex litteris Cæsaris dierum xx supplicatio a Senatu decreta est.

sécheresse les empêchant de trouver un asile dans leurs marais, comme l'année précédente, ils tombèrent presque tous au pouvoir de Labiénus. Quant aux Lieutenans Q. Titurius et L. Cotta, qui avaient conduit les autres légions chez les Ménapiens, ils rejoignirent César, après avoir ravagé les terres, coupé les blés, et brûlé les habitations de ces peuples, qui s'étaient retirés dans de très-épaisses forêts.

César mit toutes ses légions en quartier d'hiver dans la Belgique, où deux uniques cités de la Bretagne lui envoyèrent des ôtages; le reste ne s'en mit pas en peine. A raison de ces succès, le Sénat, d'après les lettres de César, ordonna vingt jours de supplications.

NOTES DU LIVRE IV.

(1) César prend constamment les Cattes pour les Suèves, qui habitaient une contrée bien plus reculée de la Germanie.

(2) J'ai employé le mot *selle*, quoiqu'il ne rende pas exactement celui d'*ephippia*, parce que je n'en connais pas de plus analogue. L'*ephippium* paraît n'avoir été qu'une sorte de couverture, assujettie par une sangle.

(3) Cluvier prétend qu'il y a erreur dans le texte et que les Germains qui étaient dans le pays des Condruses ne purent s'enfuir vers le confluent de la Meuse et du Rhin, parce qu'ils auraient eu cent-vingt et cinq milles, ou quarante et quelques lieues à faire depuis le lieu où ils avaient été défaits, jusqu'à la jonction des deux fleuves près du lieu où s'est bâtie la ville de *Geervliet*. On lit aussi dans Dion, L. 39, que les Germains ayant passé le Rhin et s'étant avancés dans le pays des Tréviriens, y furent taillés en pièces par César. S'il, avait *dit-on*, battu les Germains, en Batavie, où la Meuse s'unit au Rhin, il n'aurait pu de suite se porter chez les Sicambres : or il passa dans le pays des Ubiens et revint dans la Gaule par le même pont, qui devait être conséquemment au confluent de la Moselle et du Rhin. C'est d'après ce raisonnement qu'on a proposé de substituer au mot *Mosæ*, celui de *Mosellæ;* mais ce changement est-il nécessaire ? plusieurs savans ne le pensent pas. Du moins est-il certain que la première leçon, qui est généralement suivie, ne laisse rien à desirer du côté de la

clarté; que César, qui devait mieux le savoir que Dion, ne fait point arriver les Germains chez les Tréviriens, mais seulement chez les Eburons, leurs cliens; qu'il n'y avait pas plus loin du pays des Eburons au confluent de la Meuse et du Rhin, qu'à celui du Rhin et de la Moselle; et qu'il est probable que les Usipètes, qui avaient hiverné chez les Ménapiens, durent plutôt diriger leur fuite de ce côté, que vers une contrée totalement inconnue.

AFFAIRES DE ROME.

Pendant les trois expéditions de César, qui remplirent cette campagne, Pompée et Crassus, qui avaient beaucoup influé sur la nomination des Tribuns, firent proposer au Peuple, par Trébonius, l'un d'entr'eux, d'accorder à Pompée le commandement de l'Espagne et à Crassus celui de la Syrie pour cinq ans, à l'instar de ce qu'on avait fait pour César. Favonius et Caton s'opposèrent seuls à ce projet de loi : celui-ci, chassé de la tribune, revint à la charge et fut conduit en prison par ordre des Tribuns. On ne décida rien le premier jour : deux Tribuns se préparaient à combattre le lendemain la proposition ; on enferme l'un sous clef dans la salle du Sénat, et des satellites armés empêchent le second de sortir de sa maison. Mais il était sur-

venu une autre opposition qu'il fallut ménager davantage.

Il ne restait plus à César qu'un an de commandement. Si Crassus et Pompée obtenaient ce qu'ils avaient en vue, ils devenaient pour cinq ans les maîtres de l'Etat, tandis que, sous peu de mois, César rentrerait dans la condition privée. Cela ne pouvait échapper à ses amis, qui, supposant que les deux premiers, une fois parvenus à leur but, pourraient bien oublier la promesse qu'ils avaient faite au troisième, se donnèrent beaucoup de mouvement dans les comices et firent suspendre la décision, jusqu'à ce qu'on eût, avant tout, prorogé à César les pouvoirs dont il était revêtu. Le lendemain, Pompée et Crassus ne trouvèrent plus d'obstacles, et le Peuple donna pour cinq ans, au premier le commandement des Espagnes avec la sur-intendance de l'Afrique, au second le gouvernement de Syrie avec le droit d'inspection sur l'Egypte et sur la Macédoine : l'un et l'autre furent autorisés

à lever, dès ce moment, les troupes nécessaires et à requérir, quand et comme bon leur semblerait, le secours des alliés.

Ces pouvoirs excessifs déplaisaient nécessairement au Sénat, et d'autant plus qu'ils étaient accordés par le Peuple : mais César sur-tout était suspect. Caton reprocha publiquement à Pompée de ne pas connaître ses vrais intérêts : *ce n'est pas seulement sur nos têtes*, lui dit-il, *mais aussi sur la vôtre que vous élevez César; plaise au Ciel que le fardeau dont vous nous avez chargés, ne vous accable pas vous-même.* Mais il paraît qu'il n'avait pas dépendu de Pompée de laisser de côté César, à moins de renoncer à des prétentions personnelles : il avait d'ailleurs une confiance absolue dans ses propres talens, dans son influence et dans le pouvoir qu'il avait reçu de lever des troupes qu'il garderait en Italie, sous prétexte de faciliter, comme il en était chargé, la circulation des subsistances et leur abord

dans la capitale (1). Il se contenta d'envoyer en Espagne, comme ses Lieutenans généraux, le Pro-consul Afranius et le Pro-préteur Pétréïus, et resta dans Rome, de plus en plus épris de son épouse et s'enivrant des applaudissemens du Peuple auquel il donna des fêtes magnifiques.

Entre plusieurs lois que Crassus et lui portèrent durant leur consulat, l'une aggravait les peines précédemment établies contre les candidats qui achetaient les suffrages. Personne n'ignorait cependant qu'ils avaient tous les deux employé ce moyen : mais ils ne crurent pas, apparemment, qu'il se trouvât quelqu'un assez hardi pour les mettre en cause.

(1) Nommé au gouvernement des Espagnes, il parut être dans l'intention d'y passer, et fit même des préparatifs de départ : mais il fit intervenir des Tribuns du Peuple, qui lui firent donner l'ordre de rester en Italie, dont il s'en fallait beaucoup qu'il eût envie de s'éloigner.

LIBER V.

COMPENDIUM.

I. Ad bellum renovandum apparatus. Cæsar Illyricum petit, hinc redit in Galliam: adit Treviros. II. Cæsar in Morinis. Dumnorigis, Ædui, consilia et mors. Cæsar in Britanniam proficiscitur. III. Nemine obstante appellit: fugat hostes. Classis afflicta et subducta. IV. Britannorum origo: insulæ longitudo, latitudo et forma. Incolarum mores. V. Profligati Britanni. Transit Tamesim Cæsar. Cassivellauni, cui summa imperii permissa ab hostibus, ratio agendi. Complures populi pacati. Cassivellauni oppidum captum: se dedit. Redit Cæsar in Galliam. VI. Exercitum collocat in hibernis. Eburonum defectio. Castra Romana oppugnant. Castris relictis, Romani ab Ambiorige premuntur: ipsorum clades. VII. Aduaticos et Nervios concitat Ambiorix. Q. Ciceronis oppugnant castra: acriter eis resistitur. Castra obsident. Pulfii et Vareni, Centurionum, egregia virtus. Gravius laborat Cicero. VIII. Ad eum contendit Cæsar, auxilium laturus: huic obviam eunt Nervii et, castra aggressi, fugantur. Castra Ciceronis adit Cæsar. IX. Motus per totam Galliam, imprimis in Senonibus. Trevirorum consilia. Dux eorum Indutiomarus interficitur.

LIVRE V.

SOMMAIRE.

I. Préparatifs pour une nouvelle campagne. César passe en Illyrie, revient dans la Gaule, va chez les Trévi-riens. II. César chez les Morins. Conduite et mort de l'Eduen Dumnorix. César s'embarque pour la Bretagne. III. Il y débarque sans obstacle. Il rencontre et bat l'ennemi. Désastre de la flotte. Il la met à sec. IV. Origine des Bretons. Etendue et forme de l'île. Mœurs des habitans. V. Déroute des Bretons. César passe la Tamise. Conduite de Cassivellaunus, général en chef des Bretons. Soumission de plusieurs peuples. Prise de la ville de Cassivellaunus; il se soumet. César repasse dans la Gaule. VI. Il met son armée en quartiers d'hiver. Soulèvement des Eburons. Ils attaquent le camp Romain. Les Romains abandonnent leur cantonnement et sont attaqués par Ambiorix, roi des Eburons; leur destruction totale. VII. Ambiorix soulève les Aduatiques et les Nerviens. Ils attaquent le camp de Q. Cicéron, qui se défend avec vigueur. Siège du camp. Trait de deux centurions, Pulfius et Varenus. Position critique de Cicéron. VIII. César marche à son secours; les Nerviens viennent au devant de lui; ils l'attaquent dans son camp; ils sont défaits. César arrive au camp de Cicéron. IX. Mouvemens dans toute la Gaule, et d'abord chez les Sénonois. Projets des Tréviriens. Leur chef Indutiomarus est tué.

Lucio Domitio, Ap. Claudio, Coss. discedens ab hibernis Cæsar in Italiam, ut quotannis facere instituerat, Legatis imperat, quos legionibus præfecerat, uti, quam plurimas possent, hieme naves ædificandas veteresque reficiendas curarent. Earum modum formamque demonstrat. Ad celeritatem onerandi subductionesque, paulo facit humiliores, quam quibus nostro mari uti consuevimus, atque id eo magis, quod, propter crebras commutationes æstuum, minus magnos ibi fluctus fieri cognoverat; ad onera, et ad multitudinem jumentorum transportandam paulo latiores, quam quibus in reliquis utimur maribus. Has omnes actuarias imperat fieri, quam ad rem humilitas multum adjuvat. Ea, quæ sunt usui ad armandas naves, ex Hispania apportari jubet.

Ipse, conventibus Galliæ citerioris peractis, in Illyricum proficiscitur, quod a Pirustis finitimam partem provinciæ incursionibus vastari audiebat. Eo quum venisset, civitatibus milites imperat certumque in locum convenire jubet. Qua re nunciata, Pirustæ legatos ad eum mittunt, qui doceant, nihil earum rerum publico factum consilio; seseque paratos esse

Sous le consulat de L. Domitius et d'Ap. Claudius, César, suivant son usage, alla passer l'hiver en Italie, laissant l'ordre aux Lieutenans, qui commandaient les légions, de faire réparer, pour le printemps, les vieux vaisseaux et d'en construire le plus possible, de l'espèce et de la forme qu'il leur prescrivit. Pour la facilité de les charger et de les tirer à sec, on les fit un peu moins élevés que ceux dont on se sert dans nos mers, d'autant plus qu'il avait observé que l'alternative fréquente des marées rendait les vagues moins grosses dans l'Océan; mais ils furent un peu plus larges, afin qu'ils portassent plus de charge et de chevaux. Il voulut aussi qu'ils allassent à voiles et à rames, et leur peu d'élévation les y rendait très-propres. Enfin il fit venir d'Espagne tout ce qu'il fallait pour les équiper.

Après avoir tenu les assemblées de la Gaule cisalpine, il partit pour l'Illyrie dont il avait appris que les Pirustes dévastaient les frontières. En arrivant, il ordonne des levées dans les cités et désigne le lieu du rassemblement. A cette nouvelle, les Pirustes lui envoient des députés pour le prévenir que le corps de la nation n'a pris aucune part à ce qui s'est fait et l'assurer qu'ils sont

demonstrant omnibus de injuriis satisfacere. Accepta oratione eorum, Cæsar obsides imperat eosque ad certam diem adduci jubet: nisi ita fecerint, sese bello civitatem persecuturum demonstrat. Iis ad diem adductis, ut imperaverat, arbitros inter civitates dat, qui litem æstiment pœnamque constituant. His confectis rebus conventibusque peractis, in citeriorem Galliam revertitur atque inde ad exercitum proficiscitur.

Eo quum venisset, circuitis omnibus hibernis, singulari militum studio, in summa rerum omnium inopia, circiter DC ejus generis, cujus supra demonstravimus, naves et longas XXVIII invenit constructas, neque multum abesse ab eo, quin paucis diebus deduci possent. Collaudatis militibus atque iis, qui negotio præfuerant, quid fieri velit, ostendit atque omnes ad portum Itium convenire jubet, quo ex portu commodissimum in Britanniam transjectum esse cognoverat, circiter millium passuum XXX a continenti. Huic rei quod satis esse visum est militum, relinquit. Ipse cum legionibus expeditis quatuor et equitibus DCCC in fines Trevirorum proficiscitur, quod hi neque ad concilia veniebant, neque imperio parebant, Germanosque trans-Rhenanos sollicitare dice-

prêts à donner toute espèce de satisfaction. Il agrée leurs excuses, exige des ôtages, ordonne de les lui amener à jour fixe; sinon il leur déclare qu'il agira hostilement. Ils obéirent ponctuellement et César nomma des arbitres respectifs pour estimer le dégât et fixer l'indemnité. Après avoir terminé cette affaire et tenu les assemblées, il revint dans la Gaule cisalpine, d'où il repartit pour l'armée.

Ayant, en arrivant, inspecté tous les quartiers d'hiver, il vit que, graces au zèle singulier des soldats, on avait, quoique l'on manquât de tout, construit environ six cents vaisseaux tels que l'on a dit, avec vingt-huit galères, et que, sous peu de jours, ils seraient presque en état d'être mis à l'eau : il en témoigna sa satisfaction aux soldats et aux directeurs des travaux, fit connaître ses intentions et donna l'ordre à toute la flotte de se réunir au port Itius, qui n'est éloigné que de trente milles de la Bretagne, et d'où il savait que le trajet était le plus facile. Laissant pour cela le nombre de troupes qu'il crut suffisant, il partit lui-même avec quatre légions sans bagage et huit cents chevaux pour le pays des Tréviriens, qui ne paraissaient pas aux assemblées des Gaulois, qui n'exécutaient pas ses ordres, et qui, disait-on,

bantur. Hæc civitas longe plurimum totius Galliæ equitatu valet magnasque habet copias peditum, Rhenumque, ut supra demonstravimus, tangit.

In ea civitate duo de principatu inter se contendebant, Indutiomarus et Cingetorix: ex quibus alter, simul atque de Cæsaris legionumque adventu cognitum est, ad eum venit; se suosque omnes in officio futuros neque ab amicitia populi Romani defecturos, confirmavit; quæque in Treviris gererentur, ostendit. At Indutiomarus equitatum peditatumque cogere, iisque, qui per ætatem in armis esse non poterant, in silvam Arduennam abditis, quæ ingenti magnitudine per medios fines Trevirorum a flumine Rheno ad initium Rhemorum pertinet, bellum parare instituit. Sed postea quam non nulli principes ex ea civitate, et familiaritate Cingetorigis adducti et adventu nostri exercitus perterriti, ad Cæsarem venerunt, de suis privatim rebus ab eo petere cœperunt, quoniam civitati consulere non possent; Indutiomarus veritus, ne ab omnibus desereretur, legatos ad Cæsarem mittit: « Sese idcirco a suis discedere atque ad eum venire noluisse, quo facilius civitatem in officio contineret, ne omnis nobilitatis discessu, plebs propter imprudentiam laberetur. Itaque civi-

intriguaient près des Germains, au-delà du Rhin. Ce peuple qui, comme on l'a dit, borde le fleuve, outre qu'il a une infanterie nombreuse, est sans contredit le plus puissant de la Gaule, en cavalerie.

Deux hommes s'y disputaient le premier rang, Indutiomarus et Cingétorix. Celui-ci, dès qu'il sut que César arrivait, vint le trouver et lui dit ce qui se passait dans la cité, l'assurant qu'il resterait dans le devoir avec tous les siens et ne se détacherait pas de l'alliance des Romains. Indutiomarus, au contraire rassemble de la cavalerie et de l'infanterie : ceux à qui l'âge ne permet pas de porter les armes, il les cache dans les Ardennes, forêt immense qui s'étend depuis le Rhin jusqu'au pays des Rhémois, à travers celui des Tréviriens; enfin il se prépare à la guerre. Mais, sachant que, soit par suite de leurs liaisons avec Cingétorix, soit par la terreur qu'inspirait notre approche, plusieurs des principaux Tréviriens, qui voyaient ne pouvoir être utiles à la cité, commençaient à traiter séparément pour eux-mêmes, et craignant d'être abandonné de tout le monde, il envoya des députés à César : « Il n'avait point voulu quitter » ses concitoyens et se rendre près de lui, pour » mieux maintenir sa cité dans son devoir et de » peur qu'en l'absence de toute la noblesse, la » populace ne s'égarât par ignorance : il était ainsi » resté le maître et, si César le permettait, il

tatem in sua potestate esse, seque, si Cæsar permitteret, ad eum in castra venturum et suas civitatisque fortunas ejus fidei permissurum. »

Cæsar, etsi intelligebat, qua de caussa ea dicerentur, quæque eum res ab instituto consilio deterreret, tamen, ne æstatem in Treviris consumere cogeretur, omnibus rebus ad Britannicum bellum comparatis, Indutiomarum ad se cum ducentis obsidibus venire jussit. His adductis, in iis filio propinquisque ejus omnibus, quos nominatim evocaverat, consolatus Indutiomarum hortatusque est, uti in officio permaneret: nihilo tamen secius, principibus Trevirorum ad se convocatis, eos sigillatim Cingetorigi conciliavit: quod quum merito ejus a se fieri intelligebat, tum magni interesse arbitrabatur, ejus auctoritatem inter suos quam plurimum valere, cujus tam egregiam in se voluntatem perspexisset. Id factum graviter tulit Indutiomarus, suam gratiam inter suos minui, et, qui jam ante inimico in nos animo fuisset, multo gravius hoc dolore exarsit.

Iis rebus constitutis, Cæsar ad portum Itium cum legionibus pervenit. Ibi cognoscit, naves XL, quæ in Meldis factæ erant, tempestate rejectas, tenere cursum non potuisse atque eodem, unde erant profectæ, relatas:

» viendrait dans son camp remettre en ses mains
» son sort et celui de la cité. »

César voyait bien et les motifs du message et pourquoi Indutiomarus renonçait à ses projets. Cependant, pour n'être pas obligé de perdre son été chez les Tréviriens, quand tout était prêt pour l'expédition de Bretagne, il ordonne à Indutiomarus de venir le trouver avec deux cents ôtages, désignant entr'autres son fils et tous ses parens nominativement. Indutiomarus les ayant amenés, il le rassure et l'exhorte à ne pas s'écarter de son devoir. Il fait néanmoins venir séparément les principaux Tréviriens, qu'il met dans les intérêts de Cingétorix : César savait qu'il le méritait; mais il croyait très-important en outre d'augmenter dans la cité l'influence d'un homme qui lui avait montré tant de dévouement. Indutiomarus vit avec douleur diminuer son crédit, et la haine, qu'il nous portait déjà, en devint encore plus ardente.

II. César, ayant pris ces arrangemens, ramena ses légions au port Itius. Il y apprit que quarante vaisseaux construits chez les Meldiens (1) n'avaient pu continuer leur route, la tempête les ayant repoussés et reportés au lieu de leur dé-

reliquas paratas ad navigandum atque omnibus rebus instructas invenit. Eodem equitatus totius Galliæ convenit, numero millium quatuor principesque ex omnibus civitatibus: ex quibus perpaucos, quorum in se fidem perspexerat, relinquere in Gallia, reliquos obsidum loco secum ducere decreverat; quod, quum ipse abesset, motum Galliæ verebatur.

Erat una cum ceteris Dumnorix Æduus, de quo a nobis antea dictum est. Hunc secum ducere in primis constituerat, quod eum cupidum rerum novarum, cupidum imperii, magni animi, magnæ inter Gallos auctoritatis, cognoverat. Accedebat huc, quod jam in consilio Æduorum Dumnorix dixerat, « Sibi à Cæsare regnum civitatis deferri : » quod dictum Ædui graviter ferebant, neque recusandi, aut deprecandi caussa legatos ad Cæsarem mittere audebant. Id factum ex suis hospitibus Cæsar cognoverat. Ille primo omnibus precibus petere contendit, ut in Gallia relinqueretur; partim, quod insuetus navigandi mare timeret; partim quod religionibus sese diceret impediri. Posteaquam id obstinate sibi negari vidit, omni spe impetrandi adempta, principes Galliæ sollicitare, sevocare singulos hortarique cœpit, ut in continenti remanerent; metu territare: « Non sine caussa fieri,

part : le surplus était pourvu de tout et prêt à mettre en mer. Au même port se rassemblèrent de toute la Gaule quatre mille hommes de cavalerie avec les premiers de chaque cité. Craignant un mouvement en son absence, César avait résolu de ne laisser derrière lui qu'un petit nombre de grands, dont il connaissait l'attachement, et d'emmener les autres pour ôtages.

De ce nombre était l'Eduen Dumnorix, dont on a déjà parlé : il était un des premiers que César voulait avoir avec lui, parce qu'il le savait très-porté pour un changement, passionné pour le pouvoir, fort entreprenant et très-considéré des Gaulois. De plus il avait déjà dit, dans l'assemblée des Eduens, « Que César lui offrait l'em» pire de sa cité. » Ce propos avait affligé les Eduens qui n'osaient envoyer de députés à César ni pour s'y opposer, ni pour l'en détourner : César tenait cela de ses hôtes. D'abord Dumnorix essaye, à force de prières, d'obtenir qu'on le laisse dans la Gaule : « Etranger à la navigation il crai» gnait la mer; il était d'ailleurs retenu, *disait-» il*, par des motifs religieux. » Voyant qu'on persiste à le refuser et qu'il a, de ce côté, perdu toute espérance, il se met à intriguer auprès des principaux Gaulois; il les tire à part et les exhorte à rester sur le continent. Aux uns il inspire des craintes. : « Ce n'était pas sans dessein qu'on

ut Gallia omni nobilitate spoliaretur; id esse consilium Cæsaris, ut quos in conspectu Galliæ interficere vereretur, hos omnes in Britanniam transductos necaret: » fidem reliquis interponere, jusjurandum poscere, « Ut, quod esse ex usu Galliæ intellexissent, communi consilio administrarent. »

Hæc a compluribus ad Cæsarem deferebantur. Qua re cognita, Cæsar, quod tantum civitati Æduæ dignitatis tribuebat, coercendum atque deterrendum quibuscumque rebus posset Dumnorigem statuebat; quod longius ejus amentiam progredi videbat, prospiciendum, ne quid sibi ac Reipubl. nocere posset. Itaque dies circiter xxv in eo loco commoratus, quod Corus ventus navigationem impediebat, qui magnam partem omnis temporis in his locis flare consuevit, dabat operam, ut Dumnorigem in officio contineret, nihilo tamen secius omnia ejus consilia cognosceret: tandem, idoneam tempestatem nactus, milites equitesque conscendere naves jubet. At, impeditis omnium animis, Dumnorix cum equitibus Æduorum a castris, insciente Cæsare, domum discedere cœpit. Qua re nunciata, Cæsar, intermissa profectione atque omnibus rebus postpositis, magnam partem equitatus ad eum insequendum mittit retrahique

» enlevait à la Gaule toute sa noblesse; le but de » César était de faire périr dans la Bretagne ceux » dont il n'oserait se défaire à la face de la Gaule.» A d'autres, il engage sa parole et demande leur serment « De travailler de concert à ce qu'ils juge» ront utile à la patrie. »

César apprenait ces menées par plusieurs bouches. A raison de sa grande considération pour les Eduens, il avait résolu de contenir Dumnorix et de le réprimer par toute sorte de moyens; il pensait, voyant sa démence augmenter chaque jour, à prévenir le mal qui pourrait en résulter pour luimême et pour la République. Ainsi, comme le *Corus*, (le vent de nord-ouest) qui souffle dans ce pays la plus grande partie de l'année, s'opposait au départ, pendant vingt-cinq jours environ que l'armée fut retenue dans le port, César eut soin de maintenir Dumnorix dans le devoir et d'être cependant informé de toutes ses démarches : enfin le temps se trouvant favorable, il ordonne aux légions et à la cavalerie de s'embarquer. Mais, tandis que tout le monde s'en occupe, Dumnorix, à l'insçu de César, reprend avec la cavalerie Eduenne le chemin de son pays. A cette nouvelle, César interrompt l'embarquement, suspend tout et fait partir à sa poursuite la plus grande partie de sa cavalerie, avec ordre de le ramener ou de le

imperat : si vim faciat neque pareat, interfici jubet: nihil hunc se absente pro sano facturum arbitratus, qui præsentis imperium neglexisset. Ille enim revocatus resistere ac se manu defendere suorumque fidem implorare cœpit, sæpe clamitans, « Liberum se, liberæque civitatis esse. » Illi, ut erat imperatum, circumsistunt hominemque interficiunt; at Ædui equites ad Cæsarem omnes revertuntur.

His rebus gestis, Labieno in continente cum tribus legionibus, et equitum millibus duobus relicto, ut portus tueretur et rei frumentariæ provideret, quæque in Gallia gererentur, cognosceret et consilio pro tempore et pro re caperet, ipse cum legionibus quinque et pari numero equitum, quem in continente reliquerat, ad solis occasum naves solvit et, leni Africo profectus, media circiter vento nocte intermisso, cursum non tenuit et, longius delatus æstu, orta luce, sub sinistra Britanniam relictam conspexit. Tum rursus, æstus commutationem secutus, remis contendit, ut eam partem insulæ caperet, qua optimum esse egressum superiore æstate cognoverat : qua in re admodum fuit militum virtus laudanda, qui vectoriis gravibusque navigiis, non intermisso remigandi labore, longarum navium cursum adæquaverunt.

tuer, s'il résiste, s'il n'obéit pas. Il croyait bien que l'homme, qui, présent, avait méprisé ses ordres, absent, ne se rendrait pas à la raison. En effet, comme on veut l'arrêter, il résiste, il oppose la force, il implore le secours de sa troupe, en criaillant « Qu'il est libre et d'une cité libre. » D'après les ordres de César, on l'entoure, on le tue et toute la cavalerie Eduenne revient sur ses pas.

Cette affaire finie, Labiénus resta sur le continent avec trois légions et moitié de la cavalerie : il devait garder les ports, pourvoir aux vivres, s'informer de ce qui se passerait et se conduire suivant le temps et les événemens. César, avec deux mille chevaux et cinq légions, lève l'ancre, vers le coucher du soleil, avec un petit vent de sud-ouest (*africus*) : mais, comme il tomba vers minuit, la flotte ne put suivre sa route ; la marée la porta trop loin, et l'on vit au jour qu'on avait laissé l'île à gauche. Alors, profitant du changement de marée, on s'efforça de gagner à la rame l'endroit où le débarquement avait été si commode l'été précédent. Ce fut là qu'on ne put trop louer l'ardeur des soldats, qui, ramant sans relâche, firent voguer de pesans transports aussi vîte que des galères.

III. Toute la flotte aborda vers midi sur une côte, où l'on ne vit point d'ennemis; mais, dans la suite, les prisonniers dirent à César que la crainte avait écarté du rivage un corps nombreux qui s'y était rassemblé : il s'était caché dans les montagnes, effrayé de la multitude des vaisseaux, dont il s'offrait à la vue plus de huit cents, y compris les vivriers et ceux que chacun avait fait faire pour sa commodité. Dès que l'armée fut à terre et qu'il eut choisi un campement convenable, César, informé par des prisonniers de la position de l'ennemi, laissa Q. Atrius au bord de la mer avec dix cohortes et trois cents chevaux pour garder la flotte, et, vers minuit, marcha contre les Barbares; il craignait d'autant moins pour sa flotte, qu'il l'avait laissée à l'ancre, sur un fond mou et sur une plage unie.

Il avait fait environ douze milles, lorsqu'il découvrit, au jour, les troupes de l'ennemi, qui, poussant vers la rivière sa cavalerie et ses chars pour en défendre le passage, engagea l'action de dessus la rive. Repoussé par notre cavalerie, il s'enfonça dans des bois, où se trouvait un lieu très-bien fortifié par la nature et par l'art; car de grands abattis en fermaient toutes les avenues : il semblait avoir été mis jadis en cet état à l'occasion d'une guerre domestique. Les Barbares se battaient épars dans les bois et défendaient l'entrée

gredi prohibebant. At milites legiones VII, testitudine facta et aggere ad munitiones adjecto, locum ceperunt eosque ex silvis expulerunt, paucis vulneribus acceptis. Sed eos fugientes longius Cæsar persequi vetuit, et quod loci naturam ignorabat, et quod, magna parte diei consumpta, munitioni castrorum tempus relinqui volebat.

Postridie ejus diei mane tripartito milites equitesque in expeditionem misit, ut eos, qui fugerant, persequerentur. Iis aliquantum itineris progressis, quum jam extremi essent in prospectu, equites a Q. Atrio ad Cæsarem venerunt, qui nunciarent, superiore nocte, maxima coorta tempestate, prope omnes naves afflictas atque in littore ejectas esse; quod neque anchoræ funesque subsisterent, neque nautæ gubernatoresque vim tempestatis pati possent. Itaque ex eo concursu navium magnum esse incommodum acceptum.

His rebus cognitis, Cæsar legiones equitatumque revocari atque itinere desistere jubet: ipse ad naves revertitur. Eadem fere, quæ ex nunciis litterisque cognoverat, coram perspicit, sic ut, amissis circiter XL navibus, reliquæ tamen refici posse magno negotio viderentur. Itaque ex legionibus fabros delegit et ex con-

de leur retranchement. Mais les légionnaires de la septième, ayant formé la tortue, élevèrent une terrasse tout contre, enlevèrent le poste et chassèrent l'ennemi du bois, aux dépens de quelques blessures. César défendit de le poursuivre trop loin dans sa fuite, tant parce qu'on ne connaissait pas les lieux, que parce qu'il restait peu de jour et qu'il voulait qu'on eût le temps de fortifier le camp.

Le lendemain matin, il envoya son infanterie et sa cavalerie sur trois points, à la poursuite des fuyards; elles avaient fait quelque chemin, et l'on ne voyait déjà plus que les derniers rangs, lorsque des cavaliers, dépêchés par Atrius, vinrent annoncer que, dans la nuit, une affreuse tempête avait maltraité, jeté sur le rivage presque tous les vaisseaux : rien n'avait pu résister à sa violence, ni ancres, ni cables, ni pilotes, ni matelots : aussi les bâtimens s'étaient fort endommagés en se heurtant les uns les autres.

César, à cette nouvelle, ordonne de rappeller et de faire revenir légions et cavalerie : lui-même il retourne à sa flotte. Il voit de ses yeux à peu près ce que lui avaient annoncé la lettre et les exprès : il lui sembla cependant qu'il n'y aurait de perdus qu'environ quarante vaisseaux et qu'à force de travail on pouvait réparer le reste. Il prend donc

tinenti alios accersiri jubet : Labieno scribit, ut, quamplurimas posset, iis legionibus, quæ sunt apud eum, naves instituat. Ipse, etsi res erat multæ operæ ac laboris, tamen commodissimum esse statuit, omnes naves subduci et cum castris una munitione conjungi. In his rebus circiter dies decem consumit, ne nocturnis quidem temporibus ad laborem militum intermissis.

Subductis navibus castrisque egregie munitis, easdem copias, quas ante, præsidio navibus relinquit. Ipse eodem unde redierat, proficiscitur. Eo quum venisset, majores jam undique in eum locum copiæ Britannorum convenerant, summa imperii bellique administrandi, communi consilio, permissa Cassivellauno, cujus fines a maritimis civitatibus flumen dividit, quod appellatur Tamesis, a mari circiter millia passuum LXXX. Huic superiore tempore cum reliquis civitatibus continentia bella intercesserant; sed nostro adventu permoti Britanni hunc toti bello imperioque præfecerant.

IV. Britanniæ pars interior ab iis incolitur, quos natos in insula ipsa memoriæ proditum dicunt : maritima pars ab iis, qui prædæ ac belli inferendi caussa, ex Belgio transierant, qui omnes fere iis nominibus civitatum appel-

des ouvriers dans les légions, il en fait venir du continent : il écrit à Labiénus de faire construire par ses troupes le plus de vaisseaux possible et, quoique cela exigeât beaucoup de peines et de fatigues, il résolut cependant, comme une chose très-utile, de tirer à terre toute la flotte et de l'enfermer dans la même enceinte que le camp. On y employa dix jours environ, sans interrompre le travail même pendant la nuit.

Les vaisseaux étant à sec et le camp bien fortifié, César laissa pour les garder les mêmes troupes qu'auparavant et repartit pour le canton d'où il était revenu. Les Bretons s'y étaient rassemblés en plus grand nombre et, d'un commun accord, ils avaient remis le suprême commandement et la conduite de la guerre à Cassivellaunus : les Etats de ce Prince, séparés des cités maritimes par la Tamise, étaient environ à quatre-vingts milles de la côte. Il n'avait cessé, jusques-là, d'être en guerre avec ses voisins; mais notre arrivée avait alors déterminé les Bretons à le nommer généralissime.

IV. L'intérieur de la Bretagne est habité par des peuples qui se prétendent nés dans l'île même : les bords de la mer le sont par des Belges (6) qui y passèrent pour faire la guerre et piller. Ils s'y fixèrent ensuite et commencèrent à cultiver la

lantur, quibus orti ex civitatibus eo pervenerunt et, bello illato, ibi remanserunt atque agros colere cœperunt. Hominum infinita multitudo, creberrimaque ædificia fere Gallicis consimilia : pecoris magnus numerus. Utuntur aut ære, aut annulis ferreis ad certum pondus examinatis, pro nummo. Nascitur ibi plumbum album in Mediterraneis regionibus, in maritimis ferrum; sed ejus exigua est copias: ære utuntur importato. Materia cujusque generis, ut in Gallia, est, præter fagum atque abietem. Leporem et gallinam et anserem gustare, fas non putant; hæc tamen alunt, animi voluptatisque caussa. Loca sunt temperatiora, quam in Gallia, remissioribus frigoribus.

Insula natura triquetra, cujus unum latus est contra Galliam : hujus lateris alter angulus, qui est ad Cantium, quo fere ex Gallia naves appelluntur, ad orientem solem : inferior, ad Meridiem spectat. Hoc latus tenet circiter millia passuum D. Alterum vergit ad Hispaniam, atque occidentem solem, qua ex parte est Hibernia dimidio minor, ut existimatur, quam Britannia ; sed pari spatio transmissus, atque ex Gallia, est in Britanniam. In hoc medio cursu est insula, quæ appellatur Mona. Complures præterea minores objectæ insulæ existimantur; de quibus insulis nonnulli scrip-

terre : ils portent en général le nom des cités dont ils sont venus. La population est immense et le bétail très-nombreux ; les habitations, presque semblables à celles de la Gaule, sont très-rapprochées. La monnaie est de cuivre, ou de morceaux de fer d'un poids déterminé. On trouve de l'étain dans l'intérieur et du fer sur la côte, mais en petite quantité ; le cuivre leur vient du dehors. Ils ont les mêmes arbres que la Gaule, excepté le hêtre et le sapin. Ils ne se permettent de manger ni la poule, ni l'oie, ni le lièvre ; ils en élèvent cependant pour leur plaisir. Le climat est plus tempéré et le froid moins rude que dans la Gaule.

L'île est triangulaire : un des côtés regarde la Gaule. Le promontoire de Cantium, où d'ordinaire abordent les Gaulois, forme, à l'Orient, son angle supérieur ; l'inférieur est au Midi. Ce côté a cinq cents milles environ. Le second est tourné vers l'Espagne et le soleil couchant : dans cette partie est l'Hibernie, plus petite de moitié que la Bretagne, dont elle est à la même distance que la Gaule. Au centre de cette côte est l'île de Mona. Il s'en trouve aussi, dit-on, beaucoup de plus petites qui, suivant quelques écrivains, ont, au solstice d'hiver, une nuit de trente jours. Nos recherches ne nous apprirent rien là-dessus : seule-

serunt, dies continuos xxx sub bruma esse noctem. Nos nihil de eo percunctationibus reperiebamus, nisi certis ex aqua mensuris, breviores esse noctes, quam in continente, videbamus. Hujus est longitudo lateris, ut fert illorum opinio, DCC millium passuum. Tertium est contra Septentrionem, cui parti nulla est objecta terra : sed ejus angulus lateris maxime ad Germaniam spectat. Huic millia passuum DCCC in longitudinem esse existimatur. Ita omnis insula est in circuitu vicies centena millia passuum.

Ex his omnibus longe sunt humanissimi, qui Cantium incolunt, quæ regio est maritima omnis, neque multum a Gallica differunt consuetudine. Interiores plerique frumenta non serunt, sed lacte et carne vivunt pellibusque sunt vestiti. Omnes vero se Britanni vitro inficiunt, quod cæruleum efficit colorem, atque hoc horribiliore sunt in pugna aspectu : capilloque sunt promisso atque omni parte corporis rasa, præter caput et labrum superius. Uxores habent deni duodenique inter se communes et maxime fratres cum fratribus et parentes cum liberis; sed, qui sunt ex his nati, eorum habentur liberi, a quibus primum virgines quæque ductæ sunt.

V. Equites hostium essedariique acriter præ-

ment nous trouvâmes par nos horloges d'eau que les nuits étaient plus courtes que sur le continent. Les habitans donnent à ce côté sept cents milles de long. Le troisième, qui passe pour en avoir huit cents, est au Septentrion et n'a pas de terres en face. Un de ses angles regarderait tout au plus la Germanie de preférence; ainsi le circuit entier de l'île est à peu près de deux mille milles.

Les plus civilisés des habitans sont, sans contredit, ceux du Cantium, pays absolument maritime, où les mœurs diffèrent peu de celles des Gaulois. On ne sème guère de blé dans l'intérieur; on y vit de chair et de laitage et l'on y est vêtu de peaux. Tous les Bretons se frottent de pastel, qui les colore en bleu (6); ce qui les rend hideux dans le combat. Ils portent les cheveux longs et pendans et se rasent tout le corps, excepté la tête et la lèvre supérieure. Chez eux, les femmes sont communes entre dix et douze, sur-tout entre les frères et les frères, les pères et les fils : mais les enfans qu'elles ont appartiennent à celui qui les connut vierges.

V. Pendant la marche, l'ennemi avec ses cha-

lio cum equitatu nostro in itinere conflixerunt, tamen, ut nostri omnibus partibus superiores fuerint atque eos in silvas collesque compulerint : sed, compluribus interfectis, cupidius insecuti, nonnullos ex suis amiserunt. At illi, intermisso spatio, imprudentibus nostris atque occupatis in munitione castrorum, subito se ex silvis ejecerunt impetuque in eos facto, qui erant in statione pro castris collocati, acriter pugnaverunt : duabusque missis subsidio cohortibus a Cæsare, atque his primis legionum duarum, quum hæ, intermisso perexiguo loci spatio inter se, constitissent, novo genere pugnæ perterritis nostris, per medios audacissime proruperunt, seque inde incolumes receperunt. Eo die Q. Laberius Durus, tribunus militum, interficitur. Illi, pluribus submissis cohortibus, repelluntur.

Toto hoc in genere pugnæ, quum sub oculis omnium ac pro castris dimicaretur, intellectum est, nostros, propter gravitatem armorum, quod neque insequi cedentes possent, neque ab signis discedere auderent, minus aptos esse ad hujus generis hostem; equites autem magno cum periculo prælio dimicare, propterea quod illi etiam consulto plerumque cederent et, quum paululum ab legionibus nostros removissent, ex essedis desilerent et

riots et sa cavalerie attaqua vivement la nôtre, qui cependant eut par-tout l'avantage et les rejetta sur les hauteurs et dans les bois : mais, après lui avoir tué beaucoup de monde, comme elle le poursuivit avec trop d'ardeur, elle perdit quelques cavaliers. Au bout de quelques temps, tandis que nos troupes travaillaient aux retranchemens, sans être assez sur leurs gardes, les Bretons, s'élançant du bois, fondirent sur le poste avancé, qu'ils chargèrent vivement. César fit marcher au secours deux cohortes, les premières de deux légions, et, comme elles se furent formées à peu de distance l'une de l'autre, tout étonnées de la nouvelle manière de combattre des ennemis, ils se jettèrent entre deux avec la dernière audace et se retirèrent sans perte. Le Tribun des soldats, Q. Labérius Durus y fut tué. On détacha un plus grand nombre de troupes qui repoussèrent les Barbares.

Cette affaire, qui eut lieu aux portes du camp, sous les yeux de l'armée entière, fit voir que notre infanterie, à cause du poids de ses armes, n'avait point d'avantage contre un ennemi de cette espèce, parce que, n'osant s'écarter de ses enseignes, elle ne pouvait le poursuivre dans sa retraite ; et que la cavalerie s'exposait beaucoup en attaquant, parce que les Barbares fuyaient souvent à dessein, pour l'attirer un peu loin des légions et que, sautant alors de leurs chars à terre, ils lui livraient à

pedibus dispari prælio contenderent: equestris autem prælii ratio, et cedentibus et insequentibus, par atque idem periculum inferebat. Accedebat huc, ut, numquam conferti, sed rari magnisque intervallis præliarentur stationesque dispositas haberent, atque alios alii deinceps exciperent integrique et recentes defatigatis succederent.

Postero die procul a castris hostes in collibus constiterunt rarique se ostendere et lenius quam pridie, nostros equites prælio lacessere cœperunt. Sed meridie, quum Cæsar, pabulandi caussa, tres legiones atque omnem equitatum cum C. Trebonio Legato misisset, repente ex omnibus partibus ad pabulatores advolaverunt, sic, uti ab signis legionibusque non absisterent. Nostri, acriter in eos impetu facto, repulerunt, neque finem consequendi fecerunt, quoad subsidio confisi equites, quum post se legiones viderent, præcipites hostes egerunt; magnoque eorum numero interfecto, neque sui colligendi, neque consistendi, aut ex essedis desiliendi facultatem dederunt. Ex hac fuga protinus, quæ undique convenerant, auxilia discesserunt: neque post id tempus unquam summis nobiscum copiis hostes contenderunt.

Cæsar, cognito consilio eorum, ad flumen

pied un combat inégal. Cette manœuvre était donc également dangereuse pour notre cavalerie, soit qu'elle fût poursuivie, soit qu'elle poursuivît. Ajoutons que les ennemis ne combattaient jamais serrés, mais par pelotons très-épars, et qu'ils se postaient par échelons, de façon qu'ils se succédaient et que des hommes frais remplaçaient les combattans fatigués.

Le lendemain matin on ne voyait qu'un petit nombre de Bretons, sur des hauteurs éloignées et, dans les escarmouches avec notre cavalerie, ils mirent moins d'ardeur que la veille; mais à midi, César ayant envoyé le Lieutenant C. Trébonius au fourrage avec trois légions et toute la cavalerie, ils tombèrent de toutes parts sur les fourrageurs, et même osèrent s'approcher des enseignes et des légions. Celles-ci les chargèrent vivement, les culbutèrent et ne cessèrent de les poursuivre que lorsque notre cavalerie, se sentant soutenue par l'infanterie qu'elle voyait derrière elle, les mena l'épée dans les reins, sans leur donner le temps ni de se rallier, ni de faire ferme, ni de sauter de leurs chars : elle en fit un grand carnage. Tous les auxiliaires se retirèrent après cette déroute et, dès-lors, l'ennemi ne se présenta plus devant nous avec toutes ses forces.

Instruit de cette résolution, César conduisit son

Tamesim in fines Cassivellauni exercitum duxit : quod flumen uno omnino loco pedibus, atque hoc ægre, transiri potest. Eo quum venisset, animadvertit, ad alteram fluminis ripam magnas esse copias hostium instructas : ripa autem erat acutis sudibus præfixis munita, ejusdemque generis sub aqua defixæ sudes flumine tegebantur. Iis rebus cognitis a captivis perfugisque, Cæsar, præmisso equitatu, confestim legiones subsequi jussit. Sed ea celeritate atque impetu milites ierunt, quum capite solo ex aqua exstarent, ut hostes impetum legionum atque equitum sustinere non possent ripasque dimitterent ac se fugæ mandarent.

Cassivellaunus, ut supra demonstravimus, omni spe deposita contentionis, dimissis amplioribus copiis, millibus circiter quatuor essedariorum retentis, itinera nostra servabat, paululumque ex via excedebat locisque impeditis atque silvestribus sese occultabat, atque iis regionibus, quibus nos iter facturos cognoverat, pecora atque homines ex agris in silvas compellebat : et, quum equitatus noster liberius, vastandi prædandique caussa, se in agros effunderet, omnibus viis notis semitisque essedarios ex silvis emittebat et, magno cum periculo nostrorum equitum, cum iis

armée vers la Tamise, et les états de Cassivellaunus. Le fleuve n'a qu'un seul gué, qui même est très-difficile. Arrivé sur le bord, César vit un corps nombreux d'ennemis en bataille sur l'autre rive : elle était défendue par des palissades aiguës, et l'eau du fleuve cachait de pareils pieux, enfoncés dans son lit. César, l'ayant appris par des prisonniers et des déserteurs, ordonne à la cavalerie d'aller en avant, et aux légions de la suivre de près. Les soldats, quoiqu'ils n'eussent que la tête hors de l'eau, s'avancèrent si bravement et si vivement, légions et cavalerie, que l'ennemi ne pouvant soutenir leur choc, abandonna la rive et prit la fuite.

Cassivellaunus, ayant ainsi perdu tout espoir de disputer le terrain, licencia le gros de son armée et ne garda que quatre mille chars environ avec lesquels il nous suivit, s'écartant un peu de la route, se cachant dans les endroits fourrés et couverts de bois et faisant rentrer dans les forêts le bétail et les habitans des lieux où il voyait que nous passerions : et, comme il connaissait tous les chemins et tous les sentiers, si notre cavalerie se répandait trop au loin pour piller et ravager, elle était attaquée par les chars et courait un grand danger, Cette crainte l'empêchait donc d'étendre ses courses; César ne pouvait lui permettre de s'éloigner

confligebat, atque hoc metu latius vagare prohibebat. Relinquebatur, ut neque longius ab agmine legionum discedi Cæsar pateretur, et tantum in agris vastandis incendiisque faciendis hostibus noceretur, quantum labore atque itinere legionarii milites efficere poterant.

Interim Trinobantes, prope firmissima earum regionum civitas, ex qua Mandubratius adolescens, Cæsaris fidem secutus, ad eum in continentem Galliam venerat, (cujus pater Imanuentius in civitate regnum obtinuerat, interfectusque erat a Cassivellauno; ipse fuga mortem vitaverat:) legatos ad Cæsarem mittunt pollicenturque, sese ei dedituros et imperata facturos: petunt, ut Mandubratium ab injuria Cassivellauni defendat atque in civitatem mittat, qui præsit imperiumque obtineat. His Cæsar imperat obsides XL frumentumque exercitui, Mandubratiumque ad eos mittit. Illi imperata celeriter fecerunt; obsides ad numerum frumentumque miserunt. Trinobantibus defensis atque ab omni militum injuria prohibitis, Cenimagni, Segontiaci, Ancalites, Bibroci, Cassi, legationibus missis, sese Cæsari dedunt.

Ab his cognoscit non longe ex loco oppidum Cassivellauni abesse, silvis paludibusque munitum, quo satis magnus hominum pecor-

des légions : et le seul mal qu'éprouva l'ennemi fut celui que put lui causer dans sa marche l'infanterie, en dévastant et brûlant ses propriétés.

César cependant reçut des députés des Trinobantes, cité la plus puissante à peu près de ces cantons, de laquelle était Mandubratius, jeune homme qui, étant venu trouver César sur le continent, s'était attaché à lui. Son père, Immanuentius, avait été roi du pays; Cassivellaunus l'avait mis à mort : le fils lui avait échappé par la fuite. La cité offrait de se soumettre et d'exécuter les ordres de César : elle le priait en même temps de protéger Mandubratius contre les violences de Cassivellaunus et de le leur envoyer pour être à la tête du gouvernement. César exigea d'eux quarante ôtages, avec du blé pour l'armée, et leur envoya Mandubratius. Ils exécutèrent promptement ces ordres et livrèrent les ôtages et le blé demandés. Voyant les Trinobantes protégés et mis à l'abri de toute insulte de la part du soldat, les Cénimagnes (1), les Ségontiaques, les Ancalites, les Bibroces, les Cassiens députèrent vers César et se soumirent.

Il apprit d'eux qu'il n'était pas loin de la ville de Cassivellaunus, qui était défendue par des bois et des marais, et où les Bretons s'étaient réfugiés en

isque numerus convenerit : oppidum autem Britanni vocant, quum silvas impeditas vallo atque fossa munierunt, quo incursionis hostium vitandæ caussa convenire consueverunt. Eo proficiscitur cum legionibus : locum reperit egregie natura atque opere munitum : tamen hunc duabus ex partibus oppugnare contendit. Hostes, paulisper morati, militum nostrorum impetum non tulerunt seseque ex alia parte oppidi ejecerunt. Magnus ibi numerus pecoris repertus, multique in fuga sunt comprehensi atque interfecti.

Dum hæc in his locis geruntur, Cassivellaunus ad Cantium, quod esse ad mare supra demonstravimus, quibus regionibus quatuor reges præerant, Cingetorix, Carnilius, Taximagulus, Segonax, nuncios mittit atque his imperat, ut, coactis omnibus copiis, castra navalia de improviso adoriantur atque oppugnent. Hi quum ad castra venissent, nostri, eruptione facta, multis eorum interfectis, capto etiam nobili duce Lugotorige, suos incolumes reduxerunt. Cassivellaunus, hoc prælio nunciato, tot detrimentis acceptis, vastatis finibus, maxime etiam permotus defectione civitatum, legatos per Atrebatem Comium de deditione ad Cæsarem mittit. Cæsar, quum statuisset hiemem in continente propter re-

assez grand nombre avec leur bétail. (Les Bretons appellent ville un bois très-fourré, qu'ils entourent d'un rempart et d'un fossé et qui leur sert d'asile, lors des incursions de l'ennemi.) César part avec ses légions, trouve une place bien fortifiée par la nature et par l'art, et néanmoins entreprend de donner l'assaut de deux côtés; les ennemis ne résistèrent qu'un instant et, cédant à nos efforts, se sauvèrent par une autre partie de la ville. On y trouva quantité de bétail, et l'on prit ou tua beaucoup de fuyards.

Tandis que cela se passait dans cette contrée, Cassivellaunus dépêchait des exprès dans le Cantium, que l'on a dit être près de la mer, avec l'ordre aux quatre rois de ce pays, Cingétorix, Carnilius, Taximagulus et Segonax, d'attaquer à l'improviste avec toutes leurs forces réunies et d'emporter le camp maritime. Les voyant approcher, on fit une sortie, on leur tua beaucoup de monde, sans perdre un seul homme, et l'on prit même un chef de distinction, Lugotorix. A la nouvelle de cette défaite, Cassivellaunus, ébranlé par tant d'échecs, par le ravage de ses terres, sur-tout par la défection des cités, adressa, par l'entremise de l'Atrébate Comius, des députés à César, pour se soumettre. Comme, à raison des brusques mouvemens des Gaulois, César avait résolu de

pentinos Galliæ motus agere, neque multum æstatis superesset atque id facile extrahi posse intelligeret, obsides imperat et, quid in annos singulos vectigalis populo Romano Britaniam penderet, constituit. Interdicit atque imperat Cassivellauno, ne Mandubratio, neu Trinobantibus noceat. Obsidibus acceptis, exercitum reducit ad mare: naves invenit refectas.

His deductis, quod et captivorum magnum numerum habebat, et nonnullæ tempestate deperierant naves, duobus commeatibus exercitum reportare constituit. Ac sic accidit, ut ex tanto navium numero, tot navigationibus, neque hoc, neque superiore anno, ulla omnino navis, quæ milites portaret, desideraretur: at ex iis, quæ inanes ex continente ad eum remiterentur, prioris commeatus expositis militibus, et quas postea Labienus faciendas curaverat numero LX, perpaucæ locum caperent, reliquæ fere omnes rejicerentur. Quas quum aliquandiu Cæsar frustra expectasset, ne anni tempore navigatione excluderetur, quod æquinoctium suberat, necessario angustius milites collocavit ac, summam tranquillitatem consecutus, secunda inita quum solvisset vigilia, prima luce terram attigit omnesque incolumes naves perduxit.

VI. Subductis navibus, concilioque Gallo-

passer l'hiver sur le continent et qu'il ne restait que quelques jours d'été, qu'il était facile de lui faire perdre, il exigea des ôtages et régla le tribut annuel que la Bretagne paierait au peuple Romain. Il défendit impérieusement à Cassivellaunus d'inquiéter Mandubratius et les Trinobantes; puis, ayant reçu les ôtages, il ramena son armée sur la côte, où il trouva ses vaisseaux réparés.

On les remit à flot et, comme il avait beaucoup de prisonniers et que plusieurs vaisseaux avaient péri dans la tempête, il résolut de faire passer l'armée en deux convois. Or il arriva que, dans toutes les courses de cette année et de la précédente, de tant de navires, il n'en périt pas un seul qui eût des soldats à bord; tandis que, de tous les vaisseaux partis à vide, soit de ceux qui avaient débarqué la première division, soit de ceux que Labiénus avait fait construire, il y en eut très-peu qui prirent terre : presque tous furent rejettés en mer. César, les ayant en vain attendu quelque temps, fut obligé, vu l'approche de l'équinoxe, de mettre ses soldâts plus à l'étroit, dans la crainte que la saison ne lui fermât la mer. Alors, profitant d'un grand calme, il leva l'ancre, la seconde veille étant déjà commencée, et, dès le point du jour, il attérit avec tous ses vaisseaux en bon état.

VI. Il les fit tirer à sec, tint à Samarobriva l'as-

rum Samarobrivæ peracto, quod eo anno frumentum in Gallia propter siccitates angustius provenerat, coactus est aliter, ac prioribus annis, exercitum in hibernis collocare legionesque in plures civitates distribuere: ex quibus unam in Morinos ducendam C. Fabio, Legato, dedit; alteram in Nervios Q. Ciceroni; tertiam in Essuos L. Roscio; quartam in Rhemis cum T. Labieno in confinio Treviorum hiemare jussit; tres in Belgio collocavit; his M. Crassum Quæstorem, et L. Munatium Plancum et C. Trebonium, Legatos, præfecit. Unam legionem, quam proxime trans Padum conscripserat, et cohortes quinque in Eburones, quorum pars maxima est inter Mosam et Rhenum, qui sub imperio Ambiorigis et Cativulci erant, misit. His militibus Q. Titurium Sabinum et L. Arunculeium Cottam, Legatos, præesse jussit. Ad hunc modum distributis legionibus, facillime inopiæ frumentariæ sesse mederi posse existimavit: atque harum tamen omnium legionum hiberna, præter eam, quam L. Roscio in pacatissimam et quietissimam partem ducendam dederat, millibus passuum centum continebantur. Ipse interea, quoad legiones collocasset munitaque hiberna cognovisset, in Gallia morari constituit.

Erat in Carnutibus summo loco natus Tasge-

semblée de la Gaule, et mit ensuite son armée en quartiers d'hiver, mais répartie autrement que les années précédentes. Car, la récolte ayant été mauvaise à cause de la sécheresse, il fut forcé de placer les légions en diverses cités. Le Lieutenant C. Fabius alla donc chez les Morins avec une légion, Q. Cicéron chez les Nerviens avec une autre, L. Roscius chez les Essuens avec une troisième, et T. Labiénus avec une quatrième dans le Rhémois, sur la frontière des Tréviriens : trois furent postées dans le Belgium sous les ordres du Questeur M. Crassus et des Lieutenans L. Munatius Plancus et C. Trébonius; enfin les Lieutenans Q. Titurius Sabinus et L. Arunculéïus Cotta avec cinq cohortes et la dernière légion, levée au-delà du Pô, allèrent chez les Eburons, dont la plus grande partie habite entre la Meuse et le Rhin, et qui avaient pour rois Ambiorix et Cativulcus. César crut voir, dans cette distribution des troupes, un remède facile contre la disette; et cependant tous les quartiers n'occupaient qu'une étendue de cent milles, excepté celui de C. Roscius, qui allait dans un pays très-soumis et très-paisible. César résolut de rester dans la Gaule, jusqu'à ce que les légions fussent établies dans leurs cantonnemens et qu'il les y sçût bien retranchées.

Taisgétius était un homme de la plus haute

tius, cujus majores in sua civitate regnum obtinuerant. Huic Cæsar, pro ejus virtute atque in se benevolentia, quod in omnibus bellis singulari ejus opera fuerat usus, majorum locum restituerat. Tertium jam hunc annum regnantem inimici, palam, multis etiam ex civitate auctoribus, interfecerunt. Defertur ea res ad Cæsarem. Ille, veritus, quod ad plures res pertinebat, ne civitas eorum impulsu deficeret, L. Plancum cum legione ex Belgio celeriter in Carnutes proficisci jubet ibique hiemare; quorumque opera cognoverit Tasgetium interfectum, hos comprehensos ad se mittere. Interim ab omnibus Legatis Quæstoribusque, quibus legiones transdiderat, certior factus est, in hiberna perventum locumque hibernis esse munitum.

Diebus circiter xv, quibus in hiberna ventum est, initium repentini tumultus ac defectionis ortum est ab Ambiorige et Cativulco: qui quum ad fines regni sui Sabino Cottæque præsto fuissent frumentumque in hiberna comportavissent, Indutiomari Treviri nunciis impulsi, suos concitaverunt, subitoque oppressis lignatoribus, magna manu castra oppugnatum venerunt. Quum celeriter nostri arma cepissent vallumque ascendissent atque,

naissance, dont les ancêtres avaient régné sur les Carnutes : César l'avait rétabli dans le rang de ses aïeux, à raison de son courage, de son attachement et de ses services signalés qu'il lui avait rendus dans toutes les guerres. Cette année, la troisième de son règne, ses ennemis, excités encore par plusieurs personnes de la cité, l'assassinèrent publiquement. On en rendit compte à César, qui, comme bien des gens étaient compromis, craiguit qu'ils ne portassent la cité à se révolter et donna l'ordre à L. Plancus de passer aussitôt, avec sa légion, du Belgium chez les Carnutes, d'y prendre son quartier d'hiver, d'arrêter et de lui envoyer ceux qu'il apprendrait être les auteurs de la mort de Taisgétius. Cependant tous les Lieutenans et le Questeur, auxquels il avait confié des légions, l'informèrent qu'ils étaient arrivés dans leurs cantonnemens et s'y étaient fortifiés.

Environ quinze jours après, une révolte éclata tout-à-coup de la part d'Ambiorix et de Cativulcus. Ils étaient venus au devant de Sabinus et de Cotta, jusques sur les frontières de leur pays, et leur avaient apporté du blé; mais, à l'instigation des agens du Trévirien Indutiomarus, ils soulevèrent leur nation, surprirent les gens qui coupaient du bois et vinrent en force attaquer le camp. Nos soldats ayant promptement pris les armes et bordé le rempart, et la cavalerie espagnole, qui sortit,

una ex parte Hispanis equitibus emissis, equestri prælio superiores fuissent, desperata re hostes suos ab oppugnatione reduxerunt. Tum suo more conclamaverunt, « Uti aliqui ex nostris ad colloquium prodirent : habere sese, quæ de re communi dicere vellent, quibus controversias minui posse sperarent. » Mittitur ad eos colloquendi caussa C. Arpinus, eques Romanus, familiaris Q Titurii, et Q. Junius, ex Hispania quidam, qui jam ante missu Cæsaris ad Ambiorigem ventitare consueverat.

Apud quos Ambiorix in hunc modum locutus est : « Sese pro Cæsaris in se beneficiis plurimum ei confiteri debere, quod ejus opera stipendio liberatus esset, quod Aduaticis finitimis suis pendere consuesset, quodque ei et filius et fratris filius ab Cæsare remissi essent, quos Aduatici obsidum numero missos apud se in servitute et catenis tenuissent; neque id, quod fecerat de oppugnatione castrorum, aut judicio, aut voluntate sua fecisse ; sed coactu civitatis; suaque esse ejusmodi imperia, ut non minus haberet in se juris multitudo, quam ipse in multitudinem. Civitati porro hanc fuisse belli causam, quod repentinæ Gallorum conjurationi resistere non potuerit; id se facile ex humilitate sua probare posse; quod non adeo sit imperitus rerum, ut suis copiis popu-

ayant battu celle des ennemis, ils désespérèrent du succès et retirèrent leurs troupes de l'assaut. Alors ils crièrent à leur manière, « Que quelqu'un » sortît du camp pour conférer avec eux : ils » avaient à faire pour l'intérêt commun des pro- » positions, qui pourraient tout calmer. » On envoya pour les entendre C. Arpinus, chevalier Romain, ami de Q. Titurius, avec Q. Junius, un Espagnol, que César avait déjà plus d'une fois dépêché vers Ambiorix.

Ce prince leur dit : « Qu'il avouait devoir beau- » coup à César pour les bienfaits qu'il en avait » reçus : César l'avait affranchi du tribut annuel » qu'il payait aux Aduatiques ses voisins et lui » avait rendu son fils et celui de son frère que ce » peuple avait pour ôtages et qu'il tenait dans l'es- » clavage et dans les chaînes. Aussi, en attaquant le » camp, n'avait-il suivi ni sa volonté, ni sa façon » de penser ; sa cité l'y avait forcé : car telle » était l'espèce de son autorité, que le peuple n'a- » vait pas moins de pouvoir sur lui qu'il n'en avait » sur le peuple. Au reste l'insurrection venait de » ce que sa cité n'avait pu refuser d'entrer dans » la conspiration subite des Gaulois : il pouvait » bien en donner pour preuve sa faiblesse; car il » n'avait pas assez peu d'expérience pour se flatter, » avec ses seules forces, de triompher du peuple

lum Romanum se superare posse confidat : sed esse Galliæ commune consilium ; omnibus hibernis Cæsaris oppugnandis hunc esse dictum diem, ne qua legio alteri legioni subsidio venire posset : non facile Gallos Gallis negare potuisse, præsertim quum de recuperanda communi libertate consilium initum videretur. Quibus quoniam pro pietate satisfecerit, habere se nunc rationem officii : pro beneficiis Cæsaris monere, orare Titurium pro hospitio, ut suæ ac militum saluti consulat. Magnam manum Germanorum conductam Rhenum transisse ; hanc affore biduo. Ipsorum esse consilium, velint-ne prius, quam finitimi sentiant, eductos ex hibernis milites aut ad Ciceronem, aut ad Labienum deducere, quorum alter millia passuum circiter L, alter paulo amplius absit. Illud se polliceri et jurejurando confirmare, tutum se iter per fines suos daturum : quod cum faciat, et civitati sese consulere, quod hibernis levetur, et Cæsari pro ejus meritis gratiam referre. » Hac oratione habita, discedit Ambiorix,

C. Arpinius et Junius, quæ audierant, ad Legatos deferunt. Illi repentina re pertubati, etsi ab hoste ea dicebantur, non tamen negligenda existimabant : maximeque hac re promovebantur, quod civitatem ignobilem at-

» Romain. Mais les Gaulois avaient pris une résolu-
» tion générale, et ce jour était fixé pour attaquer
» tous les quartiers de César, afin qu'une légion ne
» pût aller au secours de l'autre. Des Gaulois n'a-
» vaient guères pu refuser des Gaulois, sur-tout
» lorsqu'il s'agissait de recouvrer la liberté com-
» mune. Mais, après avoir payé sa dette à la pa-
» trie, il allait s'acquitter envers César : ainsi, par
» reconnaissance pour lui, il prévenait Titurius, il
» le priait comme son hôte de pourvoir à son salut
» et à celui de ses soldats. Un corps nombreux de
» Germains soudoyés avait passé le Rhin; il arri-
» vait sous deux jours. C'était aux Romains de voir
» si, avant que les cités voisines en eussent vent, ils
» voulaient se retirer du cantonnement et rejoindre
» ou Labiénus, ou Cicéron, dont l'un était éloigné
» d'environ cinquante milles et l'autre d'un peu
» plus. Il leur promettait, il leur jurait sûreté par-
» faite au travers de son pays. Il conciliait ainsi les
» intérêts de sa cité, qui serait soulagée des quar-
» tiers, avec sa gratitude pour les bienfaits de Cé-
» sar. » Ambiorix se retire après ce discours.

Arpinus et Junius le rapportent aux deux commandans. Dans le trouble où les jettait cet événement imprévu, ils ne crurent pas devoir négliger l'avis, quoiqu'il vînt d'un ennemi. Ce qui les frappait le plus, c'est qu'à peine était-il croyable

que humilem Eburonum sua sponte populo Romano bellum facere ausam, vix erat credendum.

Itaque ad consilium rem deferunt magnaque inter eos existit controversia. L. Aruncuieius compluresque tribuni militum et primorum ordinum centuriones, « Nihil temere agendum, neque ex hibernis injussu Cæsaris discedendum existimabant : quantasvis magnas copias etiam Germanorum sustineri posse munitis hibernis, docebant ; rem esse testimonio, quod primum hostium impetum, multis ultro vulneribus illatis, fortissime sustinuerint. Re frumentaria non premi : interea et ex proximis hibernis et a Cæsare conventura subsidia. Postremo quid esse levius aut turpius, quam, auctore hoste, de summis rebus capere consilium. »

Contra ea Titurius, « Sero facturos clamitabat, quum majores manus hostium, adjunctis Germanis, convenissent, aut quum aliquid calamitatis in proximis hibernis esset acceptum. Brevem consulendi esse occasionem. Cæsarem arbitrari profectum in Italiam : nec aliter Carnutes interficiendi Tasgetii consilium fuisse capturos, neque Eburones, si ille adesset, tanta cum contemptione nostri ad castra

que la cité obscure et chétive des Eburons eût osé, d'elle-même, faire la guerre au peuple Romain. Ils portèrent donc l'affaire au conseil, où il s'éleva de grands débats entr'eux. L. Arunculeïus pensait avec plusieurs des tribuns et des premiers centurions « Qu'il ne fallait rien précipiter, ni quitter » le cantonnement sans l'ordre de César : ils soute- » naient que, bien retranché, l'on pouvait résister » même aux Germains, quelque fût leur nombre ; » la preuve en était qu'on avait soutenu, vigoureu- » sement le premier effort des ennemis, en leur » blessant beaucoup d'hommes. L'on ne manquait » point de blé : cependant, on recevrait du se- » cours des cantonnemens voisins et de César. » Enfin quoi de plus inconséquent et de plus hon- » teux que de prendre une résolution extrême, » d'après les conseils d'un ennemi ? »

Titurius criaillait au contraire « Qu'il serait » trop tard pour prendre un parti, quand, par la » jonction des Germains, l'ennemi serait plus en » force, ou que les quartiers voisins auraient » essuyé quelque disgrace. On avait peu de temps » pour songer à sa sûreté. Il croyait César parti » pour l'Italie : autrement les Carnutes se seraient- » ils portés à tuer Taisgétius ? S'il n'était absent, » les Eburons seraient-ils venus si effrontément » nous attaquer? Il considérait les choses et non

venturos esse. Non hostem auctorem, sed rem spectare : subesse Rhenum : magno esse Germanis dolori Ariovisti mortem et superiores nostras victorias : ardere Galliam, tot contumeliis acceptis sub populi Romani imperium redactam, superiore gloria rei militaris extincta. Postremo quis hoc sibi persuaderet, sine certa re Ambiorigem ad ejusmodi consilium descendisse? Suam sententiam in utramque partem esse tutam : si nil sit durius, nullo periculo ad proximam legionem perventuros ; si Gallia omnis cum Germanis consentiat, unam esse in celeritate positam salutem. Cottæ quidem atque eorum, qui dissentirent, consilium, quem haberet exitum? In quo si non præsens periculum, at certe longa obsidione fames esset pertimescenda. »

Hac in utramque partem habita disputatione, cum a Cotta primisque ordinibus acriter resisteretur : *Vincite*, inquit, *si ita vultis*, Sabinus, et id clariore voce, ut magna pars militum exaudiret; *neque is sum*, inquit, *qui gravissime ex vobis mortis periculo terrear : hi sapient et, si gravius quid acciderit, abs te rationem reposcent : qui si, per te liceat, perendino die cum proximis hibernis conjuncti, communem cum reliquis casum sustineant nec, rejecti et re-*

» les assertions de l'ennemi. Le Rhin était à » deux pas; les Germains étaient ulcérés de la » mort d'Arioviste et de nos succès précédens. La » Gaule brûlait de venger tant d'outrages reçus, sa » liberté ravie, la gloire de ses anciens exploits » anéantie. Qui se persuaderait enfin, qu'Ambiorix » eût pris au hasard un parti pareil? Son avis, à » lui, offrait sûreté de deux côtés. S'il n'existait » rien de fâcheux, on rejoindrait sans danger la » prochaine légion : si toute la Gaule était liguée » avec les Germains, il n'y avait de salut que dans » la célérité. Quant au parti que proposaient Cotta » et ses adhérens, qu'en résulterait-il? Si pour le » moment il était sans danger, on aurait toujours » à craindre un long siège et la famine. »

L'un et l'autre ayant ainsi déduit ses motifs, comme Cotta et les premiers centurions tenaient fortement à leur avis : *Emportez-le donc, puisque vous le voulez*, dit Sabinus, et d'une voix plus élevée, pour être entendu d'une grande partie des soldats; *pour moi, je ne suis pas ici celui que le péril effraye le plus : ceux-là goûteront mes raisons, Cotta, et, s'il mésarrive, ils s'en prendront à toi, eux qui, si tu le permettais, réunis dès après-demain au cantonnement voisin, courraient une chance commune avec leurs camarades et ne*

legati longe ab ceteris, aut ferro aut fame intereant.

Consurgitur ex consilio : comprehendunt utrumque et orant, « Ne sua dissensione et pertinacia rem in summum periculum deducant : facilem esse rem, seu maneant, seu proficiscantur, si modo unum omnes sentiant ac probent : contra in dissensione nullam se salutem perspicere. » Res disputatione ad mediam noctem perducitur. Tandem dat Cotta permotus manus : superat sententia Sabini : pronunciatur, prima luce ituros. Consumitur vigiliis reliqua pars noctis, quum sua quisque miles circumspiceret, quid secum portare posset, quid ex instrumento hibernorum relinquere cogeretur. Omnia excogitantur, quare nec sine periculo maneatur et languore militum et vigiliis periculum augeatur. Prima luce sic ex castris proficiscuntur ut quibus esset persuasum, non ab hoste, sed ab homine amicissimo Ambiorige consilium datum, longissimo agmine magnisque impedimentis.

At hostes, postea quam ex nocturno fremitu vigiliisque de profectione eorum senserunt, collocatis insidiis bipartito in silvis, opportuno atque occulto loco, a millibus passuum circiter duobus Romanorum adventum exspectabant : et quum se major pars agminis

périraient point par le fer et la faim, isolés et relégués loin d'eux.

Le conseil se lève : on s'attache aux deux commandans; on les conjure « De ne pas rendre les » choses désespérées par leur dissension et leur » opiniâtreté. On pouvait, sans danger, ou rester, » ou partir, pourvu que tout le monde fût d'accord : la mésintelligence, au contraire, détruirait tout espoir. » La contestation dura jusqu'à minuit : enfin Cotta, ébranlé, se désiste; l'avis de Sabinus l'emporte ; on arrête de partir au point du jour. Le reste de la nuit se passe sans dormir, chaque soldat examinant ce qu'il peut emmener et ce qu'il lui faudra laisser de son équipement d'hiver. On imagine tout ce qui peut rendre le séjour périlleux et le danger plus grand par l'abattement et l'insomnie du soldat. Au point du jour on part du camp, en colonne fort allongée avec beaucoup de bagages, comme des gens convaincus que le conseil d'Ambiorix n'était pas celui d'un ennemi, mais d'un homme tout dévoué.

Le bruit qui se fit toute la nuit dans le camp, où l'on était resté debout, ayant appris à l'ennemi qu'on partait, il s'embusque en deux endroits du bois, où, caché dans une position avantageuse, il attendit les Romains, à deux milles environ du camp. Quand la majeure partie des troupes se fut

in magnam convallem demisisset, ex utraque parte ejus vallis subito sese ostenderunt, novissimosque premere et primos prohibere ascensu atque iniquissimo nostris loco prælium committere cœperunt.

Tum demum Titurius, ut qui nihil ante providisset, trepidare, concursare cohortesque disponere; hæc tamen ipsa timide atque ut eum omnia deficere viderentur: quod plerumque iis accidere consuevit, qui in ipso negotio consilium capere coguntur. At Cotta, qui cogitasset hæc posse in itinere accedere, atque ob eam caussam profectionis auctor non fuisset, nulla in re communi saluti deerat, et in appellandis cohortandisque militibus imperatoris, et in pugna militis officia præstabat. Cummque propter longitudinem agminis minus facile per se omnia obire et, quid quoquo loco faciendum esset, providere possent, jusserunt pronunciari, ut impedimenta relinquerent atque in orbem consisterent. Quod consilium etsi in ejusmodi casu reprehendendum non est, tamen incommode accidit: nam et nostris militibus spem minuit et hostes ad pugnandum alacriores effecit, quod non sine summo timore et desperatione id factum videbatur. Præterea accidit, quod fieri necesse erat, ut

enfoncée dans un grand vallon, il parut tout à coup sur les deux revers et, poussant l'arrière-garde d'une part, de l'autre empêchant l'avant-garde de gagner les hauteurs, il engagea le combat dans une position très-mauvaise pour nos troupes.

Alors enfin Titurius, qui n'avait encore songé à rien, s'agite, court çà et là, met les cohortes en bataille, tout cela même d'un air abattu, en homme qui se croit sans ressources; comme il arrive le plus souvent, quand on est réduit à prendre son parti au moment même. Mais Cotta, qui avait jugé que pareille chose pouvait survenir en chemin et qui s'était, en conséquence, opposé au départ, n'oubliait rien de relatif à la sureté commune : il appelait par leur nom, il encourageait les soldats, remplissait ainsi ses devoirs de général et se battait comme un soldat. Comme, attendu la longueur de la colonne, les deux chefs ne pouvaient aisément tout voir par eux-mêmes et faire, suivant les lieux, les dispositions nécessaires, ils firent proclamer d'abandonner le bagage et de se former en cercle. Quoique, dans la circonstance, ce parti ne fût pas à blâmer, il eut des suites funestes; car, comme il parut dicté par la plus vive crainte et par le désespoir, il affaiblit la confiance du soldat et redoubla l'ardeur de l'ennemi. De plus, ce qui était infaillible, la plupart des soldats

vulgo milites ab signis discederent, quæ quisque eorum carissima haberet, ab impedimentis petere atque arripere properaret, et clamore ac fletu omnia complerentur.

At Barbaris consilium non defuit : nam duces eorum tota acie pronunciari jusserunt, « Ne quis ab loco discederet : illorum esse prædam, atque illis reservari, quæcumque Romani reliquissent : proinde omnia in victoria posita existimarent. » Erant et virtute et numero pugnando pares nostri : tametsi a duce et a fortuna deserebantur, tamen omnem spem salutis in virtute ponebant et, quoties quæque cohors procurrerat, ab ea parte magnus hostium numerus cadebat. Qua re animadversa, Ambiorix pronunciari jubet, « Ut procul tela conjiciant, neu propius accedant et, quam in partem Romani impetum fecerint, cedant : levitate armorum et quotidiana exercitatione nihil iis nocere posse ; rursus se ad signa recipientes insequantur. » Quo præcepto ab iis diligentissime observato, quum quæpiam cohors ex orbe excesserat atque impetum fecerat, hostes velocissime refugiebant. Interim ea parte nudari necesse erat et ab latere aperto tela recipi. Rursus, quum in eum locum, unde erant egressi, reverti cœperant, et ab iis, qui cesserant, et ab iis, qui proxime

quittèrent les enseignes et coururent enlever des charriots chacun ce qu'il avait de plus précieux, faisant retentir tout le vallon de lamentations et de cris.

Mais les Barbares ne manquèrent point de conduite : car les chefs firent proclamer dans toute l'armée : « Que personne ne quittât son poste; le » butin était pour le soldat; tout ce que les Ro» mains abandonneraient lui appartiendrait; qu'il » songeât donc que tout dépendait de la victoire. » Nos soldats ne le cédaient ni en nombre ni en courage : abandonnés par leur chef et par la fortune, ils mettaient tout leur espoir dans leur valeur et, par-tout où se jetait une cohorte, on voyait tomber un grand nombre d'ennemis. Ambiorix, le remarquant, fit donner l'ordre aux siens : « De » lancer leurs traits de loin, de ne pas s'appro» cher et de reculer par-tout où on les chargerait : » vu la légèreté de leurs armes, ils ne pouvaient, » de front, faire de mal aux Romains trop bien » exercés ; quand ils se replieraient sur les en» seignes, on avancerait de nouveau. » L'ordre fut parfaitement exécuté. L'ennemi fuyait avec la dernière vîtesse, dès qu'une cohorte se détachait du cercle et chargeait : cependant ses flancs dégarnis étaient nécessairement exposés aux traits. Voulait-elle revenir au point d'où elle était partie? elle était en butte et au corps qui lui avait fait place et

steterant, circumveniebantur; sin autem locum tenere vellent, neque virtuti locus relinquebatur, neque a tanta multitudine conjecta tela conferti vitare poterant.

Tamen tam multis incommodis conflictati, multis vulneribus acceptis, resistebant et, magna parte diei consumpta, quum a prima luce ad horam octavam pugnaretur, nihil, quod ipsis esset indignum, committebant. Tum T. Balventio, qui superiore anno primum pilum duxerat, viro forti et magnæ auctoritatis, utrumque femur tragula transjicitur: Q. Lucanius, ejusdem ordinis, fortissime pugnans, dum circumvento filio subvenit, interficitur. L. Cotta, Legatus, omnes cohortes ordinesque adhortans, in adversum os funda vulneratur.

His rebus permotus Q. Titurius, quum procul Ambiorigem suos cohortantem conspexisset, interpretem suum Cn. Pompeium, ad eum mittit, rogatum, ut sibi militibusque parcat. Ille appellatus respondit: «Si velit secum colloqui, licere; sperare a multitudine impetrari posse, quod ad militum salutem pertineat; ipsi vero nihil nocitum iri, inque eam rem se suam fidem interponere.» Ille cum Cotta saucio communicat, si videatur, pugna

aux corps les plus voisins. Voulait-elle tenir ferme? la valeur ne pouvait se déployer et, dans ses rangs serrés, les traits d'une telle multitude ne pouvaient tomber à faux.

Malgré tous ces désavantages et quoique couverts de blessures, nos soldats se défendaient pourtant. Il était huit heures et l'action, qui avait commencé avec le jour, en avait duré la plus grande partie, sans qu'ils eussent rien fait d'indigne d'eux, lorsque T. Balventius, officier très-brave et très-estimé, qui avait été fait Primipile l'année précédente, eut les deux cuisses traversées par une demi-pique : Q. Lucanius, du même grade, qui combattait avec la plus grande valeur, fut tué, en secourant son fils enveloppé par les ennemis : le Lieutenant L. Arunculéïus Cotta, tandis qu'il encourageait chaque cohorte et chaque rang, fut blessé d'un coup de fronde au visage.

Alors Sabinus consterné, voyant dans le lointain Ambiorix qui animait ses troupes, lui envoie Cn. Pompéïus, son interprète, pour le prier de l'épargner lui et ses soldats. Ambiorix répond : « Que Sabinus peut venir lui parler; il se flatte » d'obtenir de son armée la vie sauve pour les Ro- » mains: quant à Sabinus, il ne lui sera fait aucun » mal; il en donne sa parole. » Titurius propose à son collégue blessé de sortir avec lui de la mêlée et d'aller conférer avec Ambiorix; « Il espère en

ut excedant et cum Ambiorige una colloquantur : «Sperare se ab eo de sua ac militum salute impetrari posse.» Cotta se ad armatum hostem iturum negat atque in eo perseverat. Sabinus, quos in præsentia tribunos militum circum se habebat et primorum ordinum centuriones, se sequi jubet et, quum propius Ambiorigem accessisset, jussus arma abjicere, imperatum facit suisque, ut idem faciant, imperat. Interim, dum de conditionibus inter se agunt longiorque consulto ab Amborige instituitur sermo, paulatim circumventus, interficitur.

Tum vero suo more victoriam conclamant atque ululatum tollunt, impetuque in nostros facto, ordines perturbant. Ibi L. Cotta pugnans interficitur cum maxima parte militum. Reliqui se in castra recipiunt, unde erant egressi : ex quibus L. Petrosidius, Aquilifer, quum magna multitudine hostium premeretur, aquilam intra vallum projecit, ipse pro castris fortissime pugnans occiditur. Alii ægre ad noctem oppugnationem sustinent : noctu ad unum omnes, desperata salute, se ipsi interficiunt. Pauci ex prælio elapsi, incertis itineribus per silvas ad T. Labienum, Legatum, in hiberna perveniunt atque eum de rebus gestis certiorem faciunt.

VII. Hac victoria sublatus Ambiorix, statim

» obtenir la vie sauve pour lui et les siens. » Cotta déclare qu'il n'ira point trouver un ennemi sous les armes et persiste à s'y refuser. Sabinus ordonne aux tribuns des soldats et aux premiers centurions, qui étaient près de lui, de le suivre. Ambiorix, le voyant approcher, lui commande de jeter ses armes : il les jete et ordonne aux siens d'en faire autant. Cependant, tandis qu'il traite des conditions avec Ambiorix, qui prolonge à dessein l'entretien, on l'enveloppe insensiblement et on le tue.

Alors les Barbares crient victoire à leur manière, poussent un hurlement et fondent sur nos troupes, qu'ils mettent en désordre. Là périrent, en combattant, L. Cotta et la plupart des soldats. Le reste se retira vers le camp d'où l'on était parti. De ce nombre était le Porte-aigle, L. Pétrosidius : pressé par une foule d'ennemis, il la jeta dans les retranchemens et périt en combattant vaillamment, en avant du fossé. Les autres soutinrent avec peine l'assaut jusqu'au soir et, désespérant de pouvoir se sauver, s'entre-tuèrent dans la nuit, jusqu'au dernier. Un petit nombre, échappé du combat, traversa les bois au hasard, gagna le quartier de Labiénus et l'instruisit de l'événement.

VII. Enflé de sa victoire, Ambiorix part aussi-

cum equitatu in Aduaticos, qui erant ejus regno finitimi, proficiscitur; neque diem, neque noctem intermittit peditatumque se subsequi jubet. Re demonstrata, Aduaticisque concitatis, postero die in Nervios pervenit hortaturque, « Ne sui in perpetuum liberandi atque ulciscendi Romanos, pro iis, quas acceperint, injuriis, occasionem dimittant : interfectos esse Legatos duos, magnamque partem exercitus interiisse demonstrat : nihil esse negotii, subito oppressam legionem, quæ cum Cicerone hiemet, interfici; se ad eam rem profitetur adjutorem.

Facile hac oratione Nerviis persuadet. Itaque, confestim dimissis nunciis ad Centrones, Grudios, Levacos, Pleumosios, Gordunos, qui omnes sub eorum imperio sunt, quam maximas manus possunt cogunt et de improviso ad Ciceronis hiberna advolant, nondum ad eum fama de Titurii morte perlata. Huic quoque accidit, quod fuit necesse, ut nonnulli milites, qui lignationis munitionisque caussa in silvas discessissent, repentino equitum adventu interciperentur. His circumventis, magna manu Eburones, Aduatici, Nervii atque horum omnium socii et clientes legionem oppugnare incipiunt. Nostri celeriter ad arma concurrunt, vallum conscendunt. Ægre is dies sustentatur,

tôt avec sa cavalerie, ordonne à l'infanterie de suivre et, marchant toute la nuit, vient chez les Aduatiques dont ses états étaient limitrophes : il leur expose l'état des choses, les soulève et, le lendemain, arrive chez les Nerviens qu'il exhorte « A ne pas perdre cette occasion de secouer pour » toujours le joug des Romains et de venger les » outrages qu'ils en ont reçus. Deux Lieutenans » ont été tués; une grande partie de l'armée a » péri : ce n'était rien que de surprendre et d'é-» gorger la légion cantonnée sous les ordres de » Cicéron. Il leur offre, pour cela, son secours. »

Il persuade sans peine les Nerviens, qui, dépêchant aussitôt des exprès aux Centrons, aux Grudiens, aux Levaques, aux Pleumosiens, aux Gordunes, tous peuples dans leur dépendance, rassemblent le plus de troupes qu'ils peuvent et se jettent, à l'improviste, sur le quartier de Cicéron, qui ignorait encore la mort de Titurius. Il lui arriva de même, ce qui était inévitable, que plusieurs de ses soldats, qui coupaient du bois dans la forêt pour le chauffage et les fortifications, furent surpris et enlevés par les ennemis. Ils vinrent ensuite en force, Eburons, Aduatiques, Nerviens, tous leurs cliens, tous leurs alliés, attaquer la légion dans son camp. On court promptement aux armes et l'on borde le rempart. Ce premier

quod omnem spem hostes in celeritate ponebant atque, hanc adepti victoriam, in perpetuum se fore victores confidebant.

Mittuntur ad Cæsarem confestim a Cicerone litteræ, magnis propositis præmiis, si pertulissent. Obsessis omnibus viis, missi intercipiuntur. Noctu ex ea materia, quam munitionis caussa comportaverant, turres cxx excitantur incredibili celeritate : quæ deesse operi videbantur, perficiuntur. Hostes postero die, multo majoribus copiis coactis, castra oppugnant, fossam complent. A nostris eadem ratione, qua pridie, resistitur. Hoc idem deinceps reliquis fit diebus. Nulla pars nocturni temporis ad laborem intermittitur; non ægris, non vulneratis facultas quietis datur : quæcumque ad proximi diei oppugnationem opus sunt, noctu comparantur : multæ præustæ sudes, magnus muralium pilorum numerus instituitur; turres contabulantur; pinnæ loricæque ex cratibus attexuntur. Ipse Cicero, quum tenuissima valetudine esset, ne nocturnum quidem sibi tempus ad quietem relinquebat, ut ultro militum concursu ac vocibus sibi parcere cogeretur.

Hunc duces principesque Nerviorum, qui aliquem sermonis aditum caussamque amici-

jour on eut peine à se défendre, parce que l'ennemi mettait tout son espoir dans la célérité, se flattant d'être toujours vainqueur, s'il remportait encore cet avantage.

Aussitôt Cicéron écrit à César et promet de grandes récompenses à qui rendra ses lettres. L'ennemi, maître de tous les chemins, arrête les exprès. Comme on avait fait provision de bois de charpente, on élève cent vingt tours dans la nuit, avec une promptitude incroyable, et l'on perfectionne les ouvrages. L'ennemi, dont les forces s'étaient fort accrues, renouvelle l'assaut le lendemain et comble le fossé. On se défend de la même façon que la veille, il en fut de même les jours suivans. On ne cesse pas de travailler un seul instant de la nuit; les malades, les blessés ne peuvent prendre aucun repos : chaque nuit on apprête ce qu'il faut pour la défense du lendemain : on prépare un grand nombre de javelots de rempart, et des pieux qu'on durcit au feu. On revêt les tours de planches, les parapets et les créneaux de claies d'osier. Cicéron, quoique d'une très-faible santé, ne prenait pas lui-même la nuit pour se reposer : il fallut les instances des soldats attroupés pour le forcer à se ménager.

Alors les chefs et les premiers des Nerviens, qui avaient quelqu'accès auprès de Cicéron ou quel-

tiæ cum Cicerone habebant, colloqui sese velle dicunt. Facta potestate, eadem, quæ Ambiorix cum Titurio egerat, commemorant: « Omnem esse in armis Galliam: Germanos Rhenum transisse: Cæsaris, reliquorumque hiberna oppugnari. Addunt etiam de Sabini morte: Ambiorigem ostentant, fidei faciundæ caussa. Errare eos dicunt, si quidquam ab iis præsidii sperent, qui suis rebus diffidant; sese tamen hoc esse in Ciceronem populumque Romanum animo ut nihil, nisi hiberna recusent, atque hanc inveterascere consuetudinem nolint: licere illis incolumibus per se ex hibernis discedere, et, in quascumque partes velint, sine metu proficisci. » Cicero ad hæc unum modo respondit: « Non esse consuetudinem populi Romani ullam accipere ab hoste armato conditionem: si ab armis discedere velint, se adjutore utantur legatosque ad Cæsarem mittant: sperare se, pro ejus justitia, quæ petierint, impetraturos. »

Ab hac spe repulsi Nervii, vallo pedum XI et fossa pedum XV hiberna cingunt. Hæc superiorum annorum consuetudine a nostris cognoverant et, quosdam de exercitu nacti captivos, ab his docebantur: sed, nulla his fer-

ques relations d'amitié avec lui, demandent une conférence ; l'ayant obtenue, ils lui disent, ce qu'avait dit Ambiorix à Titurius : « Que toute » la Gaule est en armes; que les Germains ont » passé le Rhin; qu'on attaque les quartiers de » César et de ses autres Lieutenans. Ils lui ap- » prennent la mort de Sabinus, et lui en mon- » trent pour garant Ambiorix. Ils ajoutent qu'il se » trompe, s'il s'attend à être secouru par des gens » qui craignent pour eux-mêmes. Tels sont cepen- » dant leurs sentimens pour Cicéron et pour le » peuple Romain, qu'ils ne se refusent qu'à don- » ner des quartiers d'hiver; ils ne veulent pas que » cette habitude s'enracine. Il peut, sans avoir » rien à craindre de leur part, quitter le can- » tonnement et prendre, en toute assurance, tel » chemin qu'il voudra. » Cicéron se borne à leur répondre : « Que l'usage du peuple Romain était » de ne recevoir aucune proposition de la part d'un » ennemi sous les armes; s'ils veulent les quitter, » il leur offre son appui près de César : qu'ils lui » envoient des députés et, juste comme il l'est, » ils obtiendront probablement leurs demandes. »

Déchus de cet espoir, les Nerviens entourent le camp d'un rempart d'onze pieds, avec un fossé de quinze. Ils en avaient appris la manière, en vivant les années précédentes avec nos soldats; de plus, ils se faisaient instruire par quelques-uns

ramentorum copia, quæ esset ad hunc usum idonea, gladiis cespitem circumcidere, manibus sagulisque terram exhaurire cogebantur. Qua quidem ex re hominum multitudo cognosci potuit; nam minus horis tribus, millium passuum decem in circuitu munitionem perfecerunt: reliquisque diebus turres ad altitudinem valli, falces testudinesque, quas iidem captivi docuerant, parare ac facere cœperunt.

Septimo oppugnationis die, maximo coorto vento, ferventes fusili ex argilla glandes fundis, et fervefacta jacula in casas, quæ more Gallico stramentis erant tectæ, jacere cœperunt. Hæ celeriter ignem comprehenderunt et, venti magnitudine, in omnem castrorum locum distulerunt. Hostes, maximo clamore insecuti, quasi parta jam atque explorata victoria, turres testudinesque agere et scalis vallum ascendere cœperunt. At tanta militum virtus atque ea præsentia animi fuit, ut, cum undique flamma torrerentur maximaque telorum multitudine premerentur suaque omnia impedimenta atque omnes fortunas conflagrare intelligerent, non modo demigrandi caussa de vallo decederet nemo, sed pene ne respiceret quidem quisquam; ac tum omnes acerrime

de nos hommes, qu'ils avaient pris. Mais, n'ayant point d'outils de fer propres à ce travail, il leur fallait couper le gazon avec leurs épées et porter la terre dans leurs mains ou dans leurs sayons (5). On peut, d'après cela, se faire une idée de leur nombre, car, en moins de trois heures, ils eurent fait une circonvallation qui avait dix milles (6). Les jours suivans, ils élevèrent des tours de la hauteur de notre rempart, préparèrent des faulx et firent des tortues, d'après les leçons des mêmes prisonniers.

Un grand vent s'étant élevé le septième jour du siége, ils se mirent à lancer, avec la fronde, des balles d'argille brûlantes (7) et à darder des javelines rougies au feu sur nos huttes couvertes de chaume, à la façon des Gaulois. Le feu, qui y prit bientôt, gagna tout le camp par la force du vent. A cette vue, les ennemis s'approchent en poussant de grands cris, font avancer les tortues et les tours et appliquent les échelles au rempart. Mais telle fut l'énergie et la présence d'esprit des soldats que, rôtis de tous côtés par les flammes, accablés d'une grêle épaisse de traits, sachant que le feu dévorait le bagage et toute leur fortune, ils se battirent avec toute l'ardeur et la bravoure possibles, sans que pas un non-seulement abandonnât son poste, mais même regardât presque derrière lui. Cette journée fut pour nous bien plus rude qu'aucune

fortissimeque pugnarent. Hic dies nostris longe gravissimus fuit; sed tamen hunc habuit eventum, ut eo die maximus numerus hostium vulneraretur atque interficeretur, ut se sub ipso vallo constipaverant recessumque primis ultimi non dabant. Paulum quidem intermissa flamma et quodam loco turri adacta et contingente vallum, tertiæ cohortis centuriones ex eo, quo stabant, loco recesserunt suosque omnes removerunt, nutu vocibusque hostes, si introire vellent, vocare cœperunt; quorum progredi ausus est nemo. Tum, ex omni parte lapidibus conjectis, deturbati turrisque succensa est.

Erant in ea legione fortissimi viri centuriones, qui jam primis ordinibus appropinquarent, T. Pulfio et L. Varenus. Hi perpetuas controversias inter se habebant, uter alteri anteferretur, omnibusque annis de loco summis simultatibus contendebant. Ex iis Pulfio, quum acerrime ad munitiones pugnaretur: *Quid dubitas*, inquit, *Varene, aut quem locum probandæ virtutis tuæ exspectas? Hic dies de nostris controversiis judicabit.* Hæc cum dixisset, procedit extra munitiones, et quæ pars hostium confertissima visa est, in eam irrumpit. Ne Varenus quidem tum vallo sese continet, sed omnium veritus existimationem subsequi-

autre. Cependant, en résultat, les ennemis eurent un grand nombre de tués et de blessés, parce que, s'étant entassés au pied du rempart, les derniers fermaient la retraite aux premiers. Quand la flamme se fut un peu amortie, l'ennemi ayant approché du rempart une tour, au point qu'elle y touchait, les Centurions de la troisième cohorte reculèrent et firent reculer leurs soldats, en invitant, du geste et de la voix, les Barbares à s'avancer. Aucun ne l'ayant osé, on les assaillit de pierres de tous côtés, on les culbuta et l'on brûla leur tour.

Dans la légion étaient T. Pulfion et L. Varénus, deux centurions du plus grand courage et déjà sur le point de parvenir aux premiers rangs. C'était entr'eux des débats, une rivalité sans fin et, tous les ans, ils se disputaient le rang avec un acharnement haineux. Au moment où le combat était le plus animé : *Qu'attends-tu, Varénus,* s'écria Pulfion, *et quelle autre occasion veux-tu pour montrer ta valeur? Voici le jour qui jugera notre querelle.* A ces mots, il sort du retranchement et fond sur le plus épais des ennemis. Et Varénus aussi ne se tient plus renfermé; jaloux de l'opinion publique, il suit de près son rival. Pulfion lance son javelot, perce et tue un Gaulois de la

tur, mediocri spatio relicto. Pulfio pilum in hostes mittit atque unum ex multitudine procurrentem trajicit: quo percusso et exanimato, hunc scutis protegunt hostes, in illum universi tela conjiciunt neque dant regrediendi facultatem. Transfigitur scutum Pulfioni et verutum in balteo defigitur. Avertit hic casus vaginam et gladium educere conantis dextram moratur manum impeditumque hostes circumsistunt. Succurrit inimicus illi Varenus et laboranti subvenit. Ad hunc se confestim a Pulfione omnis multitudo convertit; illum veruto transfixum arbitrantur. Occursat ocius gladio comminusque rem gerit Varenus atque, uno interfecto, reliquos paulum propellit: dum cupidius instat, in locum inferiorem dejectus concidit. Huic rursus circumvento fert subsidium Pulfio; atque ambo incolumes, compluribus interfectis, summa cum laude sese intra munitiones recipiunt. Sic fortuna in contentione et certamine utrumque versavit, ut alter alteri inimicus auxilio salutique esset, neque dijudicari posset, uter utri virtute anteferendus videretur.

Quanto erat in dies gravior atque asperior oppugnatio, et maxime quod, magna parte militum confecta vulneribus, res ad paucitatem defensorum pervenerat, tanto crebriores

foule qui venait à lui : les ennemis couvrent le corps de leurs boucliers, dirigent à la fois tous leurs coups contre Pulfion et lui ôtent tout moyen de retraite. Un trait perce son bouclier, s'enfonce dans son baudrier et fausse le fourreau de son épée. Lorsqu'il veut la tirer, sa main trouve un obstacle et, dans ce moment critique, les ennemis l'entourent. Son ennemi Varénus vient à son aide et le secourt dans ce danger. Aussitôt toute la foule laisse Pulfion, qu'elle croit percé d'outre en outre, et se tourne contre Varénus, qui met promptement l'épée à la main et se bat de près : il tue un des ennemis et repousse un peu le reste ; mais, s'abandonnant trop, il s'abat et tombe dans un creux, où il est enveloppé. Pulfion lui porte secours à son tour et tous deux rentrent dans le camp, sans blessures et couverts de gloire. Dans ce défi, la fortune et le combat tournèrent de manière que les deux rivaux se secournrent et se sauvèrent l'un l'antre, et que l'on ne put décider lequel méritait le prix de la bravoure.

Plus la position devenait critique et périlleuse, en cela sur-tout que, la plupart des soldats étant couverts de blessures, on était réduit à une poignée de combattans, et plus on adressait de lettres à

litteræ nunciique ad Cæsarem mittebantur : quorum pars deprehensa in conspectu nostrorum (militum) cum cruciatu necabatur. Erat unus intus Nervius, nomine Vertico, loco natus honesto, qui a prima obsidione ad Ciceronem profugerat suamque ei fidem præstiterat. Hic servo spe libertatis magnisque persuadet præmiis, ut litteras ad Cæsarem deferat. Has ille in jaculo illigatas affert et, Gallus inter Gallos sine ulla suspicione versatus, ad Cæsarem pervenit. Ab eo de periculo Ciceronis legionisque cognoscitur.

VIII. Cæsar, acceptis litteris circiter hora undecima diei, statim nuncium in Bellovacos ad M. Crassum Quæstorem mittit, cujus hiberna aberant ab eo millia passuum xxv. Jubet media nocte legionem proficisci celeriterque ad se venire. Exiit cum nuncio Crassus. Alterum ad C. Fabium Legatum mittit, ut in Atrebatium fines legionem adducat, qua sibi iter faciendum sciebat. Scribit Labieno, si Reipublicæ commodo facere posset, cum legione ad fines Nerviorum veniat : reliquam partem exercitus, quod paulo aberat longius, non putat expectandam : equites circiter quadringentos ex proximis hibernis cogit. Hora circiter tertia, ab antecessoribus de Crassi adventu certior est factus : eo die millia passuum vi-

César : les exprès, s'ils étaient pris, périssaient dans les tourmens à la vue des Romains. Dans le camp était un noble Nervien nommé Verticon, qui, dès le commencement du siége, s'était rendu près de Cicéron et lui avait juré fidélité. Il engage un esclave, par l'espoir de la liberté et d'une récompense considérable, à se charger de lettres pour César. Cet homme les emporte attachées à un javelot : Gaulois, il circule, sans être soupçonné, parmi des Gaulois et parvient jusqu'à César, qui connut ainsi le danger où étaient Cicéron et sa légion.

VIII. Ayant reçu ces dépêches vers la onzième heure, César envoie sur-le-champ l'ordre à M. Crassus qui avait ses quartiers à vingt-cinq milles, chez les Bellovaques, de partir à minuit et d'arriver promptement avec sa légion. Crassus se met en route avec le courrier. Un autre avait porté au Lieutenant C. Fabius l'ordre d'amener sa légion à un endroit du pays des Atrébates, où César savait devoir passer. Il écrit encore à Labiénus de se rendre avec la sienne sur la frontière des Nerviens, si le service de la République le permet. Il ne crut pas devoir attendre le reste de l'armée, qui était un peu trop éloigné. Il tire, des quartiers les plus voisins, environ quatre cents cavaliers. Vers la troisième heure, les coureurs de Crassus annoncèrent son arrivée. Comme il avait dans Sa-

ginti progreditur. Crassum Samarobrivæ præfecit legionemque ei attribuit, quod ibi impedimenta exercitus, obsides civitatum, litteras publicas, frumentumque omne, quod eo tolerandæ hiemis caussa devexerat, relinquebat. Fabius, ut imperatum erat, non ita multum moratus, in itinere cum legione occurrit. Labienus, interitu Sabini et cæde cohortum cognita, quum omnes ad eum Trevirorum copiæ venissent, veritus, si ex hibernis fugæ similem profectionem fecisset, ne hostium impetum fustinere non posset, præsertim quos recenti victoria efferri sciret, litteras Cæsari remittit, quanto cum periculo legionem ex hibernis educturus esset : rem gestam in Eburonibus perscribit : docet omnes peditatus equitatusque copias Trevirorum trio millia passuum longe ab suis castris consedisse.

Cæsar, consilio ejus probato, etsi, opinione trium legionem dejectus, ad duos redierat, tamen unum communis salutis auxilium in celeritate ponebat. Venit magnis itineribus in Nerviorum fines. Ibi ex captivis cognoscit, quæ apud Ciceronem gerantur, quantoque in periculo res sit. Tum cuidam ex equitibus Gallis magnis præmiis persuadet, uti ad Ciceronem epistolam deferat. Hanc Græcis con scriptam litteris mittit, ne, intercepta epistola,

marobriva les bagages de l'armée, les ôtages des cités, les registres publics et sa provision de blé pour l'hiver, César y laissa Crassus avec une légion. Il fit ce jour-là vingt milles et ne tarda pas à être joint sur la route par Fabius. Quant à Labiénus, vu qu'à la nouvelle de la mort de Sabinus et du massacre des cohortes, toutes les forces des Tréviriens s'étaient portées vers son camp, il craignit de ne pouvoir, dans une marche qui aurait l'air d'une fuite, résister à l'attaque des ennemis, exaltés comme il les sçavait par notre échec tout récent : il écrivit donc à César le risque qu'il courrait à retirer la légion de ses quartiers ; il lui mandait ce qui s'était passé chez les Eburons, et l'informait que toutes les forces des Tréviriens, infanterie et cavalerie, avaient pris position à trois milles de lui.

César approuva ses raisons et, quoiqu'après avoir compté sur trois légions il fût réduit à deux, jugeant que le salut commun dépendait uniquement de la célérité, il vint, à grandes journées, dans le pays des Nerviens. Il y apprit, par des prisonniers, ce qui se passait autour de Cicéron et dans quel danger il était. Alors il engage, par de grandes promesses, un cavalier Gaulois à lui porter une lettre qu'il écrit en grec, afin que l'ennemi, s'il l'intercepte, ne découvre pas ses projets. Il

nostra ab hostibus consilia cognoscantur: si adire non possit, monet, ut tragulam cum epistola ad amentum deligata, intra munitiones castrorum abjiciat. In litteris scribit, « Se cum legionibus profectum celeriter affore: hortatur, ut pristinam virtutem retineat. » Gallus, periculum veritus, ut erat præceptum, tragulam mittit. Hæc casu ad turrim adhæsit, neque ab nostris biduo animadversa, tertio die a quodam milite conspicitur; dempta ad Ciceronem defertur. Ille perlectam in conventu militum recitat, maximaque omnes lætitia afficit. Tum fumi incendiorum procul videbantur; quæ res omnem dubitationem adventus legionum expulit.

Galli, re cognita per exploratores, obsidionem relinquunt, ad Cæsarem omnibus copiis contendunt; eæ erant armatorum circiter millia LX. Cicero, data facultate, Gallum ab eodem Verticone, quem supra demonstravimus, repetit, qui litteras ad Cæsarem deferat; hunc admonet iter caute diligenterque faciat: perscribit in litteris, «Hostes ab se discessisse omnemque ad eum multitudinem convertisse.» Quibus litteris circiter media nocte, Cæsar, allatis, suos facit certiores eosque ad dimicandum animo confirmat. Postero die luce prima movet castra et, circiter millia passuum

charge cet homme, s'il ne peut parvenir jusqu'au camp, de l'y lancer attachée à une javeline (1). La lettre portait : « Qu'il était en marche avec ses » légions et qu'il arriverait bientôt : il exhortait » Cicéron à se rappeler son ancienne valeur. » Le Gaulois craignit de s'exposer et lança la javeline, suivant ses instructions. Elle s'attacha par hasard à une tour et y resta deux jours, sans être aperçue. Le troisième, un soldat la vit et la porta à Cicéron, qui, l'ayant lue, assembla les troupes et les combla de joie, en la leur relisant à haute voix. On découvrait déjà, dans le lointain, la fumée des incendies, ce qui levait tout doute sur l'approche des légions.

Les Gaulois, en étant instruits par leurs coureurs, lèvent le siége et marchent à César avec toutes leurs forces, montant environ à soixante mille combattans. Cicéron, ayant le moyen d'écrire à César, demande encore à ce Verticon, dont on a parlé, un Gaulois pour porter sa lettre et l'exhorte à marcher avec diligence et précaution. Il marque à César : « Que les ennemis ont » abandonné le siége, pour tourner toutes leurs » forces contre lui. » César reçoit la lettre vers minuit, la communique à l'armée, l'encourage et l'anime au combat. Le lendemain, au point du jour, il lève le camp, fait environ quatre milles et

quatuor progressus, trans vallem magnam et rivum hostium multitudinem conspicatur. Erat magni periculi res, cum tantis copiis iniquo loco dimicare : tum, quoniam liberatum obsidione Ciceronem sciebat, eoque omnino remittendum de celeritate existimabat, consedit et, quam æquissimo loco potest, castra communit. Atque hæc, etsi erant exigua per se, vix hominum millium VII, præsertim nullis cum impedimentis, tamen angustiis viarum, quammaxime potest, contrahit, eo consilio, ut in summam contemptionem hostibus veniat. Interim speculatoribus in omnes partes dimissis, explorat, quo commodissime itinere vallem transire possit.

Eo die parvulis equestribus præliis ad aquam factis, utrique sese suo loco continent; Galli, quod ampliores copias, quæ nondum convenerant, exspectabant; Cæsar, si forte timoris simulatione in suum locum elicere posset, citra vallem, ut pro castris prælio contenderet; si id efficere non posset, ut, exploratis itineribus, minore cum periculo vallem rivumque transiret. Prima luce hostium equitatus ad castra accedit præliumque cum nostris equitibus committit. Cæsar consulto equites cedere seque in castra recipere jubet; simul ex omnibus partibus castra altiore vallo muni-

découvre les troupes nombreuses des Barbares au-delà d'une large vallée, où coulait un ruisseau. Il eût été fort dangereux de combattre une armée aussi forte dans une position peu avantageuse; Cicéron, d'ailleurs, étant délivré, la célérité ne paraissait plus aussi essentielle. César se retranche donc dans la meilleure position qu'il trouve et, quoiqu'un camp de sept mille hommes au plus, sans aucun bagage, dût naturellement être fort petit, il le resserre encore le plus qu'il peut, en rétrécissant les rues, pour le rendre tout-à-fait méprisable à l'ennemi. Cependant il envoie de tous côtés à la découverte, afin de savoir où il pourra le plus aisément passer le vallon.

Après quelques escarmouches de cavalerie près du ruisseau, l'on garda sa position ce jour-là de part et d'autre; les Gaulois, pour attendre des renforts qui leur venaient; César, pour tâcher, en jouant la crainte, d'attirer en-deçà du vallon les ennemis, afin d'en venir aux mains devant son camp: s'il n'y réussissait pas, il voulait bien connaître les chemins, pour passer ensuite, avec moins de danger, le vallon et le ruisseau. A la pointe du jour, la cavalerie ennemie s'approche de notre camp et engage le combat avec la nôtre: César ordonne, à dessein, à celle-ci de céder et de rentrer dans le camp: il fait, en même-temps,

ri portasque obstrui, atque in iis administrandis rebus quammaxime concursari et cum simulatione agi timoris jubet.

Quibus omnibus rebus hostes invitati, copias transducunt aciemque iniquo loco constituunt: nostris vero etiam de vallo deductis, propius accedunt et tela intra munitionem ex omnibus partibus conjiciunt; præconibusque circummissis, pronunciari jubent, « Seu quis Gallus, seu Romanus velit ante horam tertiam ad se transire, sine periculo licere: post id tempus non fore potestatem: » ac sic nostros contempserunt, ut, obstructis in speciem portis singulis ordinibus cespitum, quod ea non posse introrumpere videbantur, alii vallum manu scandere, alii fossas complere, inciperent. Tunc Cæsar, omnibus portis eruptione facta equitatuque emisso, celeriter hostes dat in fugam, sic, ut omnino pugnandi caussa resisteret nemo; magnumque ex his numerum occidit atque omnes armis exuit.

Longius prosequi veritus, quod silvæ paludesque intercedebant, neque etiam parvulo detrimento illorum locum relinqui videbat, omnibus suis incolumibus copiis, eodem die ad Ciceronem pervenit. Institutas turres, testudines, munitionesque hostium admiratur

exhausser par-tout le rempart et fermer les portes, avec ordre de s'y employer avec toute l'agitation et tous les signes de frayeur possibles.

Toutes ces démonstrations engagent les ennemis à passer le vallon et à se mettre en bataille dans une mauvaise position. Comme on avait retiré les troupes, même du rempart, ils se rapprochent encore et lancent de toutes parts des traits dans le camp. Des héraults ont ordre de proclamer à la ronde « Que tout Romain ou Gaulois, qui vou- » dra passer de leur côté, le peut sans risque » jusqu'à la troisième heure; plus tard, il ne » sera plus temps : » et tel fut leur mépris pour nous, que, masquant pour la forme, avec un simple gazon, les portes du camp, parce qu'ils jugeaient ne pouvoir les forcer, ils se mirent les uns à combler le fossé, les autres à grimper sur le rempart. César ayant alors fait faire une sortie par toutes les portes et lâché sa cavalerie, ils prirent la fuite à l'instant, sans qu'un seul s'arrêtât pour combattre. On en fit un grand carnage et l'on dépouilla tous les morts de leurs armes.

César défendit de les poursuivre trop loin, à cause des bois et des marais : il voyait aussi qu'ils n'abandonnaient la place qu'avec une perte considérable. Le même jour il rejoint Cicéron, sans avoir à regretter un seul homme. Il voit avec surprise les tours dressées par l'ennemi, ses tortues,

Legione producta, cognoscit non decimum quemque esse relictum militem sine vulnere. Ex his omnibus judicat rebus, quanto cum periculo et quanta virtute sint res administratæ : Ciceronem pro ejus merito legionemque collaudat : centuriones sigillatim tribunosque militum appellat, quorum egregiam fuisse virtutem testimonio Ciceronis cognoverat. De casu Sabini et Cottæ certius ex captivis cognoscit. Postero die, concione habita, rem gestam proponit, milites consolatur et confirmat : «Quod detrimentum culpa et temeritate Legati sit acceptum, hoc æquiore animo ferendum docet, quod, beneficio Deorum immortalium et virtute eorum expiato incommodo, neque hostibus diutina lætatio, neque ipsis longior dolor relinquatur.»

Interim ad Labienum per Rhemos incredibili celeritate de victoria Cæsaris fama perfertur, ut, quum ab hibernis Ciceronis millia passuum abesset quinquaginta, eoque post horam nonam diei Cæsar pervenisset, ante mediam noctem ad portas castrorum clamor oriretur, quo clamore significatio victoriæ gratulatioque ab Rhemis Labieno fieret. Hac fama ad Treviros perlata, Indutiomatus, qui postero die castra Labieni oppugnare decreverat,

sa circonvallation. Il passe en revue la légion : sur dix soldats, il n'y en avait pas un sans blessures. Il juge, d'après tout cela, quels dangers on a courus et quelle énergie on a déployée. Il donne à Cicéron et à la légion les éloges qu'ils méritent, et s'adresse nominativement aux Tribuns et aux centurions dont Cicéron lui a signalé la valeur distinguée. Les prisonniers lui confirmèrent le malheur de Sabinus et de Cotta. Le lendemain, il fait assembler les troupes; il leur expose l'événement, les console et les rassure : « Ils doivent, *leur dit-» il*, être d'autant moins affectés de la perte essuyée » par la faute et l'imprudence d'un de ses Lieute-» nans, que, graces aux Dieux immortels, leur » courage a vengé cet échec : leur affliction ne » doit donc pas avoir plus de durée que n'en a » eu l'allégresse de l'ennemi. »

Cependant la nouvelle de la victoire de César parvient par les Rhémois à Labiénus avec une promptitude si incroyable, qu'éloigné, comme il l'était, de cinquante milles du quartier de Cicéron, où César n'était arrivé qu'après neuf heures, il entendit dès avant la troisième veille aux portes de son camp les cris des Rhémois qui lui annonçaient le succès du combat et l'en félicitaient. Le bruit en étant parvenu à Indutiomarus, qui avait résolu d'attaquer le lendemain le camp

noctu profugit, copiasque omnes in Treviros reducit.

IX. Cæsar Fabium cum legione in sua remittit hiberna: ipse cum tribus legionibus circum Samarobrivam trinis hibernis hiemare constituit et, quod tanti motus Galliæ extiterant, totam hiemem ipse ad exercitum manere decrevit. Nam illo incommodo de Sabini morte perlato, omnes fere Galliæ civitates de bello consultabant, nuncios legationesque in omnes partes dimittebant et, quid reliqui consilii caperent, atque unde initium belli fieret explorabant, nocturnaque in locis desertis concilia habebant: neque ullum totius hiemis tempus intercessit sine sollicitudine Cæsaris, quin aliquem de conciliis et motu Gallorum nuncium acciperet. In his ab L. Roscio Legato, quem legioni XIII prefecerat, certior est factus, « Magnas Gallorum copias earum civitatum, quæ Armoricæ appellantur, oppugnandi sui caussa, convenisse, neque longius millia passuum VIII ab hibernis suis abfuisse: sed nuncio allato de victoria Cæsaris, discessisse, adeo ut fugæ similis discessus videretur. »

At Cæsar, principibus cujusque civitatis ad se vocatis, alias territando, quum se scire, quæ fie-

de Labiénus, il s'enfuit de nuit, et remena dans leurs foyers tous les Tréviriens.

IX. César renvoya dans son quartier Fabius avec sa légion : il résolut, quant à lui, de faire hiverner trois légions réparties en trois cantonnemens autour de Samarobriva, où il se proposa de passer l'hiver entier, attendu les grands mouvemens qui avaient eu lieu dans la Gaule. Car, sur la nouvelle du désastre et de la mort de Sabinus, presque toutes les cités pensaient à prendre les armes : on s'envoyait de tous côtés des courriers et des députés ; on délibérait sur le plan qu'on suivrait, sur le point d'où l'on devait commencer la guerre ; on tenait des assemblées, de nuit, dans des lieux déserts ; et César ne fut pas, de tout l'hiver, un moment sans inquiétude et sans recevoir quelque avis sur les conciliabules et les mouvemens des Gaulois. Entr'autres le Lieutenant L. Roscius, qui commandait la treizième légion, lui fit savoir, « Que, les cités nommées Armori» caines, ayant rassemblé de grandes forces pour » l'attaquer, cette armée était venue jusqu'à huit » milles de son quartier; mais qu'à la nouvelle de » la victoire de César, elle s'était éloignée d'une » manière qui ressemblait plus à une fuite qu'à » une retraite. »

César, ayant appelé près de lui les premiers de chaque cité, intimide les uns, en leur dé-

rent, denunciaret, alias cohortando, magnam partem Galliæ in officio tenuit. Tamen Senones, quæ est civitas imprimis firma et magnæ inter Gallos auctoritatis, Cavarinum, quem Cæsar apud eos regem constituerat, (cujus frater Moritasgus, adventu in Galliam Cæsaris, cujusque majores regnum obtinuerant,) interficere publico consilio conati, cum ille præsensisset ac profugisset, usque ad fines insecuti, regno domoque expulerunt; et, missis ad Cæsarem satisfaciendi caussa legatis, quum is omnem ad se senatum venire jussisset, dicto audientes non fuerint. Tantum apud homines barbaros valuit, esse repertos aliquos principes belli inferendi, tantamque omnium voluntatis commutationem attulit, ut, præter Æduos et Rhemos, quos præcipuo semper honore Cæsar habuit, alteros pro vetere ac perpetua erga populum Romanum fide, alteros pro recentibus belli Gallici officiis, nulla fere fuerit civitas non suspecta nobis. Idque adeo haud scio mirandumne sit, quum compluribus aliis de caussis, tum maxime, quod, qui virtute belli omnibus gentibus præferebantur, tantum se ejus opinionis deperdidisse, ut populi Romani imperia perferrent, gravissime dolebant.

clarant qu'il sait ce qui se passe, rassure les autres et maintient une grande partie de la Gaule dans son devoir. Cependant les Sénonais, cité des plus puissantes et d'une grande influence, projettent d'un commun accord, de tuer Cavarinus, que César leur avait donné pour Roi. Ils avaient été jadis gouvernés par ses ancêtres, et l'étaient par son frère Moritasgus, à l'arrivée de César dans la Gaule. Cavarinus, ayant pressenti leur dessein, prit la fuite : ils le poursuivirent jusqu'à la frontière et le privèrent de ses biens et de la royauté. Ils députèrent ensuite vers César pour se justifier : mais comme il eut ordonné au Sénat entier de venir le trouver, on n'obéit pas. La chose eut tant d'influence sur les Barbares, de trouver un peuple qui provoquait la guerre, et il en résulta dans les esprits un tel changement, qu'il n'y eut presque plus de cité qui ne nous fût suspecte, excepté les Eduens et les Rhémois, pour qui César eut toujours une considération particulière, à raison de l'ancien et constant attachement des premiers pour le peuple Romain, et des services récens rendus par les derniers dans les guerres de la Gaule. Je ne sais si ce mécontentement général doit étonner pour plusieurs raisons, sur-tout à cause de la douleur amère que ressentaient les Gaulois, d'être déchus au point de recevoir des ordres

Treviri vero atque Indutiomarus totius hiemis nullum tempus intermiserunt, quin trans Rhenum legatos mitterent, civitates sollicitarent, pecunias pollicerentur; « Magna parte exercitus nostri interfecta, multo minorem superesse dicerent partem. » Neque tamen ulli civitati Germanorum persuaderi potuit, ut Rhenum transiret, « Quum se bis expertos dicerent, Ariovisti bello et Tenchtherorum transitu, non esse fortunam amplius tentaturos. » Hac spe lapsus Indutiomarus, nihilominus copias cogere, exercere, a finitimis equos parare, exules damnatosque e Gallia magnis præmiis ad se allicere cœpit.

Ac tantam sibi jam iis rebus in Gallia auctoritatem comparaverat, ut undique ad eum legationes concurrerent, gratiam atque amicitiam publice privatimque peterent. Ubi intellexit ultro ad se veniri, altera ex parte Senones Carnutesque conscientiâ facinoris instigari, altera Nervios Aduaticosque bellum Romanis parare, neque sibi voluntariorum copias defore, si ex finibus suis progredi cœpisset, armatum concilium indicit, hoc more Gallorum est initium belli, (quo, lege communi, omnes puberes armati convenire coguntur;

des Romains, eux que les exploits avaient mis au-dessus de toutes les nations.

Indutiomarus et les Tréviriens n'avaient, d'un autre côté, cessé d'envoyer des députés, d'intriguer pendant tout l'hiver auprès des cités de l'autre rive du Rhin et de leur offrir de l'argent, en les assurant « Que la plus grande partie de » l'armée Romaine avait péri et qu'il n'en restait » que les débris. » Cependant ils ne purent déterminer aucun peuple à passer le Rhin : » Après » ce qu'on avait éprouvé dans la guerre d'A- » arioviste et dans l'excursion des Tenchthères, » on ne devait plus, *leur dit-on*, tenter la » fortune. » Indutiomarus, déchu de cet espoir, n'en commence pas moins à lever des troupes : il les exerce, achète des chevaux des peuples voisins, attire à lui, par une forte solde, les bannis et les brigands de la Gaule ; et déjà ses préparatifs lui avaient acquis tant d'influence, que des députations accouraient de tous côtés pour lui demander soit hautement, soit en secret, sa bienveillance et son amitié.

Voyant qu'on le recherchait ; que, d'un côté, le sentiment de leurs attentats animait les Sénonais et les Carnutes ; que, d'un autre, les Aduatiques et les Nerviens se préparaient à la guerre, et que, s'il sortait une fois de son pays, il ne manquerait pas de volontaires, il convoque une

et qui ex iis novissimus venit, in conspectu multitudinis omnibus cruciatibus affectus necatur. In eo concilio Cingetorigem, alterius principem factionis, generum suum, (quem supra demonstravimus Cæsaris secutum fidem ab eo non discessisse,) hostem judicandum curat bonaque ejus publicat. His rebus confectis, in concilio pronunciat « Accersitum se a Senonibus et Carnutibus aliisque compluribus Galliæ civitatibus, huc iter facturum per fines Rhemorum, eorumque agros populaturum ac prius, quam id faciat, castra Labieni oppugnaturum. » Quæ fieri velit, præcipit.

Labienus, quum et loci natura et manu munitissimis castris sese contineret, de suo ac legionis periculo nil timebat; ne quam occasionem rei bene gerendæ dimitteret, cogitabat. Itaque a Cingetorige atque ejus propinquis oratione Indutiomari cognita, quam in concilio habuerat, nuncios mittit ad finitimas civitates equitesque undique convocat; iis certam diem conveniendi dicit. Interim prope quotidie cum omni equitatu Indutiomarus sub castris ejus vagabatur, alias ut situm castrorum cognosceret, alias colloquendi aut territandi caussa. Equites plerumque omnes tela intra vallum conjiciebant. Labienus suos

assemblée armée. Dans les mœurs des Gaulois, c'est par-là qu'on commence la guerre : la loi oblige, sans exception, tout ce qui est dans l'âge de puberté à s'y trouver en armes, et le dernier arrivé périt, aux yeux des autres, dans toute espèce de tourmens (9). Indutiomarus fait, dans cette assemblée, déclarer ennemi public le chef du parti contraire, Cingétorix, son gendre, (qui s'était, comme on l'a dit, attaché à César, auquel il restait fidèle,) et confisque ses biens : il annonce ensuite à l'assemblée « Qu'appelé par les Séno» nais, les Carnutes et plusieurs autres peuples, » il se rendra dans leur pays par celui des Rhé» mois, dont il ravagera les terres; mais avant tout » il attaquera le camp de Labiénus. » Il donne ses ordres en conséquence.

Labiénus, renfermé dans un camp aussi bien fortifié par l'art que par la nature, ne craignait rien pour lui-même ni pour la légion ; il songeait à ne pas laisser échapper l'occasion de bien faire. Informé par Cingétorix et par ses parens du discours d'Indutiomarus, il dépêche des courriers dans toutes les cités voisines, leur demande de la cavalerie, et lui donne rendez-vous à jour fixe. Indutiomarus cependant rôdait presque chaque jour autour du camp avec la sienne, tantôt pour reconnaître les lieux, tantôt pour parlementer ou pour intimider; et, le plus souvent, toute son

intra munitiones continebat timorisque opinionem, quibuscumque poterat rebus, augebat.

Quum majore in dies contemptione Indutiomarus ad castra accederet, nocte una intromissis equitibus omnium finitimarum civitatum, quos accersendos curaverat, tanta diligentia omnes suos custodiis intra castra continuit, ut nulla ratione ea res enunciari, aut ad Treviros preferri posset. Interim, ex consuetudine quotidiana, Indutiomarus ad castra accedit atque ibi magnam partem diei consumit; equites tela conjiciunt et magna contumelia verborum nostros ad pugnam evocant. Nullo a nostris dato responso, ubi visum est, sub vesperum, dispersi ac dissipati discedunt. Subito Labienus duabus portis omnem equitatum emittit; præcipit atque interdicit, perterritis hostibus atque in fugam conjectis, (quod fore, sicut accidit, videbat,) omnes unum peterent Indutiomarum; nen quis quemquam prius vulneraret, quam illum interfectum videret, quod mora reliquorum illum spatium nactum effugere nolebat: magna proponit iis qui occiderint, præmia: summittit cohortes equitibus subsidio. Comprobat hominis consilium fortuna et, quum unum omnes peterent, in ipso fluminis vado deprehensus Indu-

escorte lançait ses traits dans le camp. Labiénus retenait les soldats au dedans et faisait son possible pour que l'on crût de plus en plus à sa frayeur.

Voyant qu'Indutiomarus s'approchait du camp avec plus de mépris chaque jour, Labiénus y fait entrer, une nuit, toute la cavalerie qu'il avait eu soin de tirer des cités voisines, et veille si exactement à ce que personne ne sorte, que les Tréviriens ne purent en aucune manière avoir ni vent ni nouvelle de la chose. Cependant, suivant son habitude journalière, Indutiomarus s'approche et passe une grande partie de la journée à la vue du camp : ses cavaliers lancent leurs traits et provoquent nos troupes au combat, avec les expressions les plus outrageantes. Comme on ne leur répond pas, ils se retirent sur le soir, quand ils le jugent à propos, et se dispersent sans ordre. Tout à coup Labiénus fait sortir sa cavalerie par deux portes : prévoyant ce qui arriva, que les ennemis épouvantés prendraient la fuite, il prescrit, il ordonne qu'on ne s'attache qu'à Indutiomarus, et qu'avant de s'en être défait, on ne frappe pas même un autre homme; car il ne voulait pas qu'en s'arrêtant aux subalternes, on lui donnât le temps de s'échapper. Il promet à qui le tuer a d'amples récompenses, et fait soutenir la cavalerie par des cohortes. L'événement prouva la sagesse de ces

tiomarus interficitur caputque ejus refertur in castra. Redeuntes equites, quos possunt, consectantur atque occidunt.

Hac re cognita, omnes Eburonum et Nerviorum, quæ convenerant, copiæ discedunt; pauloque habuit post id factum Cæsar quietiorem Galliam.

mesures. Comme tous n'en voulaient qu'à un seul, Indutiomarus fut atteint et tué dans le gué même du fleuve : on apporta sa tête au camp. La cavalerie, en revenant, poursuivit et tua ce qu'elle put.

A la nouvelle de l'affaire, tous les rassemblemens d'Eburons et de Nerviens se dissipèrent; et la Gaule fut depuis un peu plus tranquille.

NOTES DU LIVRE V.

(1) Il est des commentateurs qui veulent qu'au lieu de *Meldæ*, les Meldiens, on lise *Belgæ*, les Belges; parce que, disent-ils, les Meldiens, peuple des environs de Meaux, étant dans l'intérieur des terres, il n'est pas croyable que l'on ait fait construire des vaisseaux chez eux. Mais d'abord il n'y a nul doute que leur pays ne fût alors couvert de bois : en second lieu, on ne voit pas pourquoi, sur-tout au commencement du printemps, la Marne et la Seine n'auraient pas eu assez d'eau pour porter jusqu'à la mer des bâtimens de l'espèce de ceux de César : et troisièmement, il est probable que, pour faciliter la construction d'un si grand nombre de navires, on avait distribué les travailleurs en sorte qu'une trop grande proximité n'entravât pas l'ouvrage, et de manière sans doute aussi à ce qu'on pût tirer parti des ouvriers du pays même. Il n'y aurait donc, sous ce point de vue, aucun changement à faire au texte. Cependant il est vraisemblable que César, pouvant faire construire des vaisseaux plus à portée, n'aurait pas établi des chantiers à cinquante lieues de la mer.

D'Anville, sans changer le nom, transporte dans la Belgique le peuple en question. Il pense que les circonstances du récit de César ne peuvent s'appliquer aux *Meldi*, riverains de la Marne, et dit que, pour trouver la cité dont il s'agit, « on peut jeter les yeux sur un can» ton de la Flandre voisin de Bruges, dont le nom de

» *Meld-felt*, c'est-à-dire, *Meldicus campus*, vulgaire-» ment Maldeg-hem-velt, nous transmet celui de *Meldi*, » sans aucune altération. La rivière d'Iper avait autre-» fois plusieurs embouchures par des bras différens, et » formait des ports à la hauteur de Bruges. »

Je me range volontiers à l'opinion de ce grand Géographe, attendu que son explication conserve la leçon la plus généralement reçue, et sur-tout parce qu'elle se rapporte parfaitement avec la disposition des troupes de César, qui les avait mises en quartiers d'hiver chez les Belges : car, quant à ce que dit d'Anville que la narration de César ne peut s'appliquer à des vaisseaux venant de l'embouchure de la Seine, il ne serait pas impossible d'y répondre. Les vents, qui avaient conduit au port *Itius* les bâtimens construits sur la Somme, l'Autie et la Canche, auraient pu devenir contraires, avant que les navires partis de Meaux fussent entrés en Mer.

(2) Cette assertion est trop générale : car si la Bretagne avait des *Atrebatii* et des *Belgæ*, elle avait aussi des *Parisii*, des *Cenimagni*, etc. Ce n'étaient donc pas les Belges seuls qui y avaient des colonies. *Voyez* la note suivante.

(3) De cet usage est venu sans doute le nom de Britanni, dérivé du mot Celtique Breit, *peint*, auquel on ajouta une terminaison latine. Les anciens Bretons, en se retirant en Ecosse, conservèrent cet usage qui leur valut par la suite le nom de Picti, équivalent en latin à celui de *Britanni* en langue celtique.

Je croirais volontiers que, l'île entière ayant été primitivement peuplée par les Gaulois, ses habitans ne prirent le nom de Bretons que lorsque la coutume qu'il rappelle fut perdue sur le continent, où les Gaulois finirent aussi par abandonner l'usage des chars. Il dut y être commun lors de l'émigration de Sigovèse, puisque les Gaulois d'Asie, qui descendaient indubitablement de

ceux qu'il avait établis en Pannonie, etc., s'ils ne se servaient plus de chars au temps de César, n'y avaient pas renoncé depuis long-temps.

On me trouvera peut-être bien hardi de dire affirmativement que l'*île entière avait été peuplée primitivement par les Gaulois :* mais outre qu'on ne peut douter, je pense, que les îles n'aient reçu leurs premiers habitans du continent, et de la partie du continent la plus voisine, (car il serait absurde de dire que, dans un temps où l'art de la navigation était dans l'enfance, des colonies un peu nombreuses ayant été chercher *par mer* un établissement au loin ;) outre que non seulement les côtes, mais aussi l'intérieur de la Bretagne offraient les mêmes noms de peuples que la Gaule, à qui pourrait-on rapporter l'origine des premiers Bretons, sinon à la nation dont ils parlaient la langue ? Or ces Bretons parlaient celle des Celtes : car ce furent eux, les Bretons de l'intérieur, qui, plus impatiens du joug et moins accoutumés à l'aisance et aux commodités de la vie que les colonies établies sur les côtes, résistèrent le plus énergiquement aux Romains et, forcés de céder à la tactique de ces vainqueurs du monde, se retirèrent par degrés jusques dans les montagnes du nord de l'Ecosse, où ils portèrent l'idiome Erse ou Gallique qui s'y conserve encore, et qui est sans contredit un dialecte du Celtique. Le nom même qu'ils y prirent ou qu'on leur donna, celui de *Calédoniens*, me semble un monument authentique de leur origine, si comme je le pense, ce n'est pas être trop aventureux en étymologie que de le dériver des deux racines *Gaël, Gaulois* et *don* ou *dunum*, *montagne :* les Calédoniens ne seront ainsi que des montagnards Gaulois.

Quant à ce que dit César que les Bretons de l'intérieur se croyaient nés dans l'île même, cette tradition ne mérite aucune attention dans la bouche d'une nation igno-

rante et sans lettres. L'amour-propre de tous les peuples s'est plu à orner son berceau de la même fable, qui signifie simplement que les Bretons avaient perdu le souvenir de leurs ancêtres. C'est ainsi que les Insubriens établis en Italie à une époque, où l'histoire ne remonte pas, avaient probablement perdu jusqu'à la moindre trace de leur émigration, lorsque Bellovèse vint leur donner pour voisins d'autres Insubriens, partis de la Gaule comme eux, et parlant la même langue.

(4) Il est probable que ces Cénimagnes étaient originairement des Cénomans de la Gaule dont le nom s'était altéré, comme en Italie où ils s'appelèrent de même Cénimagnes.

(5) Petit manteau que les Gaulois portaient à la guerre. Le nom de *sagum*, que lui donne César, et que les Romains avaient adopté pour désigner le vêtement court et flottant qu'ils portaient par dessus leurs armes, est un mot d'origine Celtique. *Saé*, en bas-Breton, a conservé la même signification; et je crois qu'on peut aussi bien dériver de *saé* que de *sagum*, notre mot saïe.

(6) Il doit y avoir erreur dans l'étendue qu'on donne ici aux lignes des Nerviens, puisque, comme on le verra plus bas, un trait lancé par dessus portait jusqu'au camp Romain, qui ne pouvait être bien grand, puisqu'il n'était que pour une légion.

(7) *Voyez* la note 2.

(8) Il n'est pas probable qu'une pareille loi ne fût sujette à aucune exception.

(9) Comme je n'ai rien trouvé qui me plût, et qui s'accordât soit avec l'acception ordinaire du mot *glans*, soit avec la nature même de la chose, quoique j'aie interrogé plusieurs personnes très au fait de ces matières, j'insère ici tout ce que j'ai pu recueillir sur ce fait: le lecteur choisira.

Orose (6. 10) dit, que les Nerviens lancèrent avec des frondes des vases (d'argile) brûlans, *Nervios intorsisse fundis testes ferventes ;* ainsi d'après lui, *ces glandes ex argilla fusili* étaient des vases. Dans cette interprétation il a d'abord pour lui l'usage ; car tout ce qui se lance avec la fronde s'appelle *glans*, *balle*, quoique ce ne soit ni une petite boule, ni une pierre : ensuite la nature de la chose lui est favorable, en ce qu'un vase d'argile peut, comme on le voit dans les laboratoires de chimie, se pénétrer d'une si grande quantité de particules ignées, qu'il devient, comme le fer, blanc à force de chaleur : troisièmement l'argile dont on forme des vases, est nécessairement *fusilis*, ductile. Cependant une chose ma toujours répugné dans cette explication ; c'est qu'il en resulterait que César, par-tout si clair, se serait ici, dans la description d'une chose remarquable, expliqué d'une manière obscure.

Juste Lipse (Poliorc. 5, 2.) entend en cet endroit des vases d'argile, pleins de matières enflammées, et que César, par une sorte de catachrèse appelle des balles. Ainsi, suivant lui, les Nerviens auraient placé ces vases sur leurs frondes, au moyen desquelles ils auraient lancé les matières enflammées, *glandem ferventem*, d'un vase d'argile, *ex argilla fusili*. Cette opinion présente une difficulté ; car, si l'on avait placé des vases brûlans sur une lanière de cuir, le feu l'aurait détruite : il en était autrement, si la matière ardente était renfermée dans quelque vase, qui se mettait dans la fronde.

Vossius dit ce qui généralement se présente d'abord à l'esprit du lecteur, qu'il lui semble que dans ce passage il s'agit de cette espèce d'argile, dont on fait habituellement des statues. Il croit donc que les Nerviens lançaient des balles d'argile pétrie ; en quoi il s'accorde avec le traducteur grec. Au reste, il n'est aucune de ces interpréta-

tions qui ne soit, d'elle-même, venue à l'esprit de ceux que j'ai consultés. (*Note de* MORUS.)

Ce qu'il dit que la fronde brûlerait nécessairement, si l'on y plaçait des vases ardens, ne semble pas très-juste : ne pouvait-on pas garnir le bas de la fronde en petites lames ou feuilles de fer ?

Que l'on me permette, afin que je n'aie rien omis, de noter ici les conjectures que l'on a proposées, pour remplacer le mot *fusilis* : on a voulu le remplacer par *fictilis*, *fossilis*, *fissilis*, ou *missilis*. Hotoman a cru aussi qu'on devait lire *arvina* pour *argilla*.

(*Tiré d'une note de* M. OBERLIN.)



fection du peuple pour César. Pompée avait eu le projet de faire transporter le corps dans une de ses maisons de campagne, le peuple s'en saisit et voulut que la fille de César fût assimilée aux héros, que l'on brûlait au champ de Mars. Sa mort ne rompit pas tout-à-coup les liens qui unissaient le gendre au beau-père : celui-ci, pour réparer ses pertes, ayant demandé, quelque temps après, à Pompée une des Légions qu'il avait en Italie, Pompée, comme on va le voir, s'empressa de la lui envoyer.





